

# **NAPOLÉON CHEZ LUI**

**LA JOURNÉE DE L'EMPEREUR AUX TUILERIES**

**PAR FRÉDÉRIC MASSON**

de l'Académie française

PARIS - OLLENDORFF - 1921.

**INTRODUCTION.**

**I. — L'ÉTIQUETTE.**

**II. — LES APPARTEMENTS. - LA SURVEILLANCE**

**III. — LA TOILETTE.**

**IV. — LE LEVER.**

**V. — LE DÉJEUNER.**

**VI. — LE CABINET DE TRAVAIL.**

**VII. — LE TRAVAIL.**

**VIII. — LE DÎNER.**

**IX. — LA SOIRÉE.**

**X. — LE DIMANCHE.**

**APPENDICE. — LA GARDE-ROBE DE L'EMPEREUR.**

## INTRODUCTION.

Le portrait d'un homme tel que Napoléon ne se peint pas au premier coup. Une étude n'y suffit point ni une toile. Après un siècle presque écoulé, pour garder l'espoir qu'on présentera aux yeux, avec un air au moins de ressemblance, ce formidable modèle, il faut se pénétrer de lui sous tous les aspects où il se montre selon le jour et la lumière, ne négliger aucun des procédés matériels qui peuvent mener à acquérir une portion si mince soit-elle de la réalité, étudier chaque ligne, détailler chaque ride, photographier, de la face, chacun des méplats et des angles, ne lâcher le morceau qu'après l'avoir poussé aussi loin que permettent de le faire les artifices du métier et la plus scrupuleuse attention. Pour les accessoires et pour chacun d'eux, pareil travail : il faut les isoler et, un par un, chercher comme ils sont faits ; les démonter, car il a peut-être mis en chacun quelque chose de lui-même, les grouper enfin, car il importe que le personnage soit placé dans son milieu et se meuve dans son atmosphère. Ce sont là les cartons qu'un peintre soucieux de la vérité doit remplir avant d'approcher de sa toile. Plus tard, tous ces morceaux épars et dispersés, il essaiera peut-être de les assembler pour construire le portrait qu'il rêve, mais ici la conscience et l'application ne lui suffiront point. Vainement s'efforcera-t-il de combiner ses études et jamais ne parviendra-t-il sans doute à dresser, telle qu'il l'entrevoit, illuminée par la gloire qui jaillit d'elle, l'image souveraine de Celui qui fut, entre les hommes, le plus près de ce que l'on nommait un dieu. Peut-être ne le tentera-t-il même jamais, tant il sent son effort impuissant et sa valeur inégale, mais ces études qu'il a menées avec une pleine sincérité, il peut espérer qu'elles garderont, aux yeux du public, leur justesse et leur caractère, qu'elles fourniront plus tard, à quelque autre plus habile, des traits et des accents de nature et c'est pourquoi, sachant que la vie est brève, il les sort de son atelier et les montre.

Telle cette série de volumes. Ils n'ont nulle prétention de dire le dernier mot sur celui dont l'Histoire s'occupera sans cesse ; seulement de marquer quelques points de repère et de relever certains faits caractéristiques. Avant tout essai de synthèse, c'est par des analyses successives et lentes, précises, minutieuses, qu'il faut procéder, et ce ne sont ici, selon le terme usité en Allemagne, que des *contributions à l'histoire*.

Dans un premier livre, j'ai tenté de distinguer quel avait été chez Napoléon, le goût et l'impulsion vers la femme, quelle part de lui prenaient les sens, comment ses sentiments affectifs avaient pu être modifiés, soit par l'éducation, soit par l'exercice de la puissance suprême ; ce qu'avait été pour lui, extérieurement et intérieurement, la passion par excellence : l'Amour. J'essaierai plus tard de déterminer quelles ont été en lui les notions héréditaires de l'esprit de famille, quelles applications il leur a données, comment il y a cédé ou résisté ; car c'est là le sentiment qui, après l'amour, est le moins conventionnel, celui que l'homme tient le plus de la nature. Après, je rechercherai quelles formes il a adoptées vis à vis des êtres, des femmes en particulier, quel sort il leur a réglé, quel rôle il leur a tracé, quelles relations il a eues avec elles, hors de l'amour ; car la femme est le lien premier de toute société civilisée et l'être social qu'est l'homme ne se comprend et se définit que par ses rapports avec les femmes.

A côté — et c'est là le but d'une autre série d'investigations dont je publie ici le premier volume — je me propose de rendre un compte minutieux des habitudes et de la règle d'existence que s'est donnée Napoléon, de décrire avec exactitude son appartement, de l'y suivre tout un jour, du matin jusqu'au soir, en sorte que ce soit à des idées nettes qu'il soit permis de s'arrêter, lorsque l'on parle de lui, et qu'on puisse se le représenter, sinon tel qu'il fut réellement, du moins tel que, après un siècle, il est loisible de se l'imaginer. Le courant normal de cette existence ainsi décrit, il faudra plus tard montrer les fêtes et les plaisirs que l'Empereur donne à sa Cour bien plus qu'à lui-même : les spectacles, les concerts et les bals ; puis, faire défiler les cortèges de représentation et déployer la pompe entière des cérémonies. Il faudra encore descendre aux menus détails de l'organisation de la Maison impériale, faire revivre le peuple des chambellans, des écuyers, des maîtres de cérémonies, des officiers de la vénerie et des préfets du Palais ; montrer d'où viennent ces gens et où ils vont ; comment ils se sont recrutés, ce qu'ils ont reçu d'argent et d'honneur, et de quelle façon ils ont payé leur dette de reconnaissance. Enfin, il faudra, hors de Paris, suivre la Cour dans les petits et les grands voyages à Fontainebleau, à Compiègne, à Rambouillet, puis en ces résidences lointaines que les Constitutions impériales ont fixées aux divers points de l'Empire : il faudra rendre compte des façons et des êtres ; décrire les ajustements et les plaisirs, et noter les formes dernières que la monarchie impériale a données aux villégiatures souveraines.

Telle est une partie de l'œuvre entreprise, celle qui, aujourd'hui, semble à l'auteur assez avancée pour qu'il ne soit point trop audacieux à lui d'en dire le plan. Il ne s'en dissimule ni les difficultés, ni les embarras. Pour dégager chacun des points qu'il étudie successivement, il doit l'isoler et le regarder au microscope. De là, un grossissement sans doute démesuré qui peut mener le lecteur à prendre la partie pour le tout et à conclure avant que tous les éléments de conviction n'aient été fournis. En groupant étroitement des faits qui, dispersés sur toute une vie, n'y gardent qu'une importance médiocre, on leur prête une solennité et une suite qu'ils n'ont pas dans la réalité. Voici la chasse par exemple. Qu'on veuille, en un livre, raconter uniquement Napoléon chasseur : il faudra que l'auteur entre dans le détail de l'organisation de la vénerie ; qu'il ait recueilli les moindres événements de chaque laisser-courre, qu'il conte par le menu chacun des hallalis ; qu'il suive l'Empereur dans ses tirés en inscrivant chaque tableau avec le nom des invités et le nombre des pièces. Cela sera son sujet et il le devra épuiser. Mais arrivé à la fin du volume, le lecteur pourra s'imaginer que Napoléon, en toute sa vie, n'a fait que chasser, alors qu'il a fait peut-être quelque autre chose.

Là est le danger de ces monographies. Prises isolément, elles donnent du modèle une idée médiocrement exacte, bien que, en soi, chacun des faits allégués soit authentique. A l'ensemble, peut-être, les plans se trouveront rétablis, et l'accumulation des détails fera moins d'ombre à la figure. D'ailleurs, quel système adopter, en dehors de celui-ci, qui permette d'acquérir des notions précises et qui ne présente point des vices plus graves ?

Pour apprendre Napoléon, on ne se contenterait point à présent d'un morceau de style, écrit de verve sur le coin d'une table. Certes, que sa vie fournisse une rare matière à développements poétiques, d'accord ; mais la génération qui a précédé la nôtre a excellé en cet art et, de Byron à Hugo, n'a guère laissé de thèmes à

remplir. Le cycle n'est point fermé pour cela : en nos jours, des jeunes hommes, avec des mots vibrants et des images violentées se reprennent à traduire l'immortelle épopée ; mais, pour enflammée que soit leur prose, les idées dont ils se servent, et même les images ne peuvent être neuves. Ils transcrivent, en la langue d'aujourd'hui et de demain, les chants, aux formes incorrectes et vieilles, qui, durant un demi-siècle, ont consolé la Nation, l'ont relevée à ses propres yeux, lui ont rendu, dans les Ages les pires qu'elle eût à traverser, l'orgueil d'elle-même et dont les rythmes à présent ne semblent usés que parce qu'ils ont traîné si longtemps au gosier du peuple. Les chants d'aujourd'hui auront-ils cette même gloire, éveilleront-ils les mêmes échos, nul ne le souhaite plus que moi ; mais, chanter est affaire aux jeunes et parce que la Légende doit maintenir ses droits sur l'unie de la France, est-ce à dire que l'Histoire doit abdiquer les siens ?

Aussi bien, l'une servira l'autre : l'enquête que mènera l'Histoire n'aura nullement pour effet de détruire la Légende ; car la Légende n'est que la vérité historique, poétisée si l'on veut, agrandie et généralisée par des côtés, mais presque toujours singulièrement exacte. L'Histoire apportera des éléments nouveaux dont demain la Légende tirera parti, qu'elle sublimera à son gré, dont elle adoucira et estompera les contours, auxquels elle prêtera la poésie sublime dont seule l'imagination du peuple peut parer son héros.

Mais il faut une histoire nette, précise, s'appuyant uniquement sur des documents certains, une histoire qui descende à l'extrême détail et, autant qu'il est possible humainement, ne laisse nulle gerbe à glaner au champ qu'elle s'est tracé. Il faut une histoire écrite sans autre préoccupation que la recherche de la vérité, hors de toute idée de parti, avec une indépendance entière, qui ait la sécheresse, la minutie d'une instruction judiciaire et qui, pour prouver l'impartialité de l'auteur, ne dissimule rien des défauts, n'atténue nulle des tares, aille sans jamais faiblir jusqu'au bout des informations recueillies. Toute autre manière de procéder serait futile, malhonnête et irait contre le but poursuivi. Le Héros doit apparaître tout entier, éclairé sur toutes ses faces par une implacable lumière ; nul voile qui dérobe un morceau de lui ; c'est affaire à d'autres de passer des chemises de zinc sur sa chair de marbre. Nulle restriction en l'exposé de ses actes, la vérité tout entière. On ne peut plus le louer avec des phrases : la vérité seule y peut suffire.

Et du même coup se trouveront réfutés à la fois les pamphlets haineux et les apologies imbéciles. Celles-ci, par leurs niaiseries, sont pires que les libelles. Mesurer l'Empereur à la même aune qu'un commerçant adroit qui lie proprement ses livres et se contente d'un bénéfice modeste sur les produits qu'il débite ; polir les arêtes sur sa médaille au point de la rendre pareille à ces pièces où l'on distingue encore l'effigie d'un souverain, sans qu'on puisse distinguer quel il est ; enlever à son caractère et à son esprit tous leurs excès pour ramener ses traits physiques et moraux à une formule bourgeoisement banale et honnêtement vulgaire, c'est comprendre moins encore sa nature que si on lui prêtait des vices extrêmes, des ambitions sans mesure, même des crimes sans exemple. Du moins on le laisserait grand : ce serait le génie du mal, mais ce serait encore un génie. Ce ne serait pas une sorte d'élève du Ghetto, mâtiné d'usure et de libéralisme.

Aux prétendus impartiaux qui en toute occasion abaissent leurs compatriotes devant l'étranger, aux moralistes de cabinet qui semblent ignorer volontairement

tous les dessous malpropres de l'existence humaine et appliquent à Napoléon une règle philosophique qu'ils n'ont sans doute point empruntée à leurs contemporains, les faits répondront.

Etant soupçonné de m'être *hypnotisé* sur Napoléon, je dois, plus que tout autre, m'abstenir de toute polémique et réserver, autant qu'il sera possible, mes appréciations personnelles. Je ne dirai que ce que j'ai trouvé dans les papiers et ne me sens pas en droit de présenter des conclusions. Si réservées qu'aient été celles d'un premier volume, elles ont attiré des critiques dont je reconnais la justesse. Ce que j'apporte est un fragment d'une enquête. Le jugement ne pourra être rendu que lorsque l'enquête entière sera sous les yeux du public.

Le système que j'ai adopté de n'indiquer aucune des sources où j'ai puisé a été vivement attaqué, non seulement en France, mais dans d'autres pays. Je m'y tiens pourtant. D'une part, il me semble inutile de faire participer le lecteur au travail très long et très complexe auquel je me suis livré. D'autre part, les indications que je fournirais n'apprendraient rien à personne, puisque la plupart des documents sur lesquels j'ai travaillé m'appartiennent ou dépendent d'archives privées. Prochainement, je serai en mesure de publier intégralement certains des textes dont je me suis servi : on verra alors s'ils sont ou non authentiques. D'ailleurs, sauf en des cas où le silence m'a été imposé, je suis prêt à donner aux travailleurs qui y prennent intérêt toutes les justifications qu'ils souhaiteront : c'est ainsi que j'ai déjà fait et les plus sévères en matière de documentation on', bien voulu se contenter de mes explications.

Devant ce livre, paraissant moins de six mois après le premier tome de *Napoléon et les Femmes*, on dira peut-être que j'ai voulu profiter du succès et m'attacher à la mode. C'est le présent volume qui, de fait, devait être publié d'abord. Une revue a imprimé, l'an dernier, en mars et avril 1893, les trois articles qui en forment la trame. Si je les ai complétés, c'a été avec des notes recueillies de longue date ; je n'ai rien eu à emprunter à certains ouvrages de seconde main qui ont été mis en vente depuis lors et je tiens, pour des motifs qu'on appréciera, à établir, pour ces études, une priorité qui n'est point contestable.

Quant à la mode, je n'ai point le loisir de la suivre. Il me serait impossible d'improviser un livre qui, bon ou mauvais, est le résultat de vingt ans d'études. Ce n'était point la mode de se déclarer bonapartiste le jour où je me suis affirmé tel et, si la mode passe d'écrire sur l'Empire, je n'en continuerai pas moins mon œuvre. D'ailleurs, je ne crois pas que ce soit une mode.

A la fin du second Empire, ç'a été une mode d'attaquer Napoléon III au travers de Napoléon Ier, de contester l'origine de son pouvoir, de s'acharner à sa politique religieuse, de nier sa grandeur militaire, de mettre en scène ses dernières campagnes et de détailler sa défaite suprême. C'était un jeu d'opposition pareil à celui qui consistait à vêtir Napoléon III en Caracalla ou en Néron pour l'amusement de quelques lettrés d'Académie. Où nous a menés cette haine de Napoléon, ce mépris de la gloire militaire, cette apologie de la paix à tout prix, on le sait. Mais, cela n'a point corrigé les pamphlétaires. L'Empire tombé, restait le principe d'autorité, le principe de gouvernement, le principe même d'unité : tout cela était Napoléon. Il fallait le démolir et on s'y empressa. Cela rapporta d'écrire contre l'Empereur, et les dédicaces de tels livres furent bien payées. D'ailleurs, nulle contre-partie, nulle riposte, soit qu'on craignît de se

compromettre, soit plutôt que l'on ne sût pas. Dans le parti bonapartiste, où les militants étaient surtout d'anciens administrateurs, on était peu et mal préparé à ces études qui exigent une éducation spéciale et de longues recherches. La vie active les avait entraînés, et la révolution de Septembre leur faisait leurs premiers loisirs. Sans doute, instruits comme ils étaient de leur métier, en sachant toutes les ressources, en connaissant tous les dessous, ils auraient eu moins de peine que d'autres à remonter aux origines et à discerner quelle part y avait prise l'Empereur. Si, alors, dans ce personnel vraiment supérieur, il s'était trouvé quelques hommes de bonne volonté qui, en chacune des branches où s'éparpille l'activité humaine et où le gouvernement doit faire sentir son action, — ponts et chaussées, mines, administration préfectorale, financière et judiciaire, industrie, commerce, diplomatie, — eussent recherché documentairement qui en avait constitué l'organisme, qui en avait prévu et assuré le développement, qui y avait imposé la règle à la fois la plus profitable aux particuliers et à l'État, de leurs livres se serait dégagée forcément l'idée la plus haute que l'on puisse prendre de Napoléon. Partout on eût rencontré ses idées, ses décrets, son esprit universel de classification, cet inaltérable bon sens qui le préservait en même temps des arguties des rhéteurs, des minuties des fiscaux et des exagérations des littérateurs.

Mais aux hommes qui réunissent la compétence, l'instruction et l'expérience dans une carrière donnée, manquent souvent les idées générales, plus souvent encore le goût d'écrire ; ils sont habitués à ne rien faire que d'immédiatement utile et dont ils voient sur-le-champ paraître les résultats. Le dossier qu'on leur soumet les appelle au travail et ils y sont les bourreaux d'eux-mêmes, mais ils reculent devant une œuvre spéculative et qui ne reçoit pas de sanction. De plus, dès qu'il s'agit pour eux d'écrire un livre, une sorte de timidité professionnelle arrête leur plume et paralyse leurs doigts. Ils craignent d'en trop dire et, à force d'être discrets, cessent d'être instructifs. Ce n'est pas qu'on n'ait vu à cette époque paraître quelques travaux honorables, mais ils ne sont point sortis d'un public spécial et très restreint, et on n'a voulu voir que de la politique de parti dans ces tentatives d'histoire.

Il n'était d'ailleurs réservé à aucun écrivain de métier de déterminer le courant qui, aujourd'hui, reporte tous les esprits vers Napoléon. Cela s'explique : La plupart des hommes qui font, par profession, des livres, sortent du professorat, du journalisme ou du barreau, ces trois écoles où l'on enseigne la haine de Napoléon, où, par tradition, par métier, par intérêt, on est contraint de le détester.

Napoléon ne représente-t-il pas la gloire militaire, et les gens de guerre, grâce à lui, n'usurpent-ils pas une part de l'attention que les gens de lettres estiment que le public doit uniquement à leurs œuvres ? Abaisser l'armée par de quotidiennes insultes, par l'énoncé chaque jour répété des mêmes calomnies, en réclamer la suppression, exalter les Congrès de la paix, provoquer, par les associations internationales, l'oubli et le mépris de la Patrie, n'est-ce point là le travail où se sont empressés les philosophes notoires et les écrivains en vogue, et n'est-ce point en s'inspirant de ces fécondes doctrines que, aujourd'hui, de nouveaux moralistes exaltent les *Sans-Patrie* et apologient les anarchistes ?

De plus, Napoléon représente l'autorité, et nulle, classe dans l'État n'en supporte plus impatiemment la contrainte. Les lois impitoyables par lesquelles l'Empereur avait muselé les trois gueules de la Révolution, ne sont point de celles qui s'oublient. Il avait obligé les avocats à défendre leurs clients sans insulter ni le

gouvernement, ni les particuliers. Il avait obligé les professeurs à enseigner à leurs élèves les matières qu'ils étaient payés pour exposer ; sans leur prêcher l'athéisme ni le mépris des lois. Il avait obligé les gens de lettres à respecter le gouvernement légitime de leur pays, à ne point révéler aux ennemis les points faibles de la défense, à ne point corrompre l'imagination du peuple. Donc Napoléon, pour eux tous, était l'ennemi, lui, ses doctrines, son esprit, sa personne même, et il l'est demeuré.

Par conséquent, rien à attendre des écrivains de profession, tant que ceux-ci se sont recrutés dans ces milieux. Mais il était réservé à un homme qui n'était ni littérateur, ni professeur, ni avocat, de poser devant l'opinion la question sous son vrai jour.

Lorsque, au pamphlet qu'il venait d'imprimer contre la France royale et révolutionnaire, M. H. Taine ajouta ce scandaleux portrait de l'Empereur qui portait les caractères décisifs, du libelle, le Prince Napoléon, exilé, riposta par ce morceau d'histoire et d'éloquence qu'il intitula : *Napoléon et ses détracteurs*. L'on sentit alors comme un frémissement dans le public. Enfin, quelqu'un osait tenir tête et reporter la guerre sur le territoire ennemi. Enfin, l'Empereur trouvait, en l'un de ses descendants, un avocat digne de sa cause. Mieux préparé que qui que ce fût à un tel travail, puisqu'il avait présidé à la publication de la *Correspondance*, et que, depuis son extrême enfance, son esprit ne s'était nourri que des traditions et des souvenirs du grand homme, portant en lui-même des parties frappantes de son hérédité physique et morale, le Prince était de ceux dont la voix, lorsqu'elle s'élève, porte, malgré la clameur des foules, aux extrémités du forum. En une langue qui n'appartient qu'à lui, qui dédaignait les procédés de rhétorique et ne sacrifiait jamais à la tournure d'une phrase la parcelle la plus infime de la pensée, il dit ce qu'il savait et ce qu'il pensait de l'Empereur, et ces quelques pages, passant par dessus la tête du professeur de rhétorique qui en avait fourni l'occasion, allèrent en bien des cœurs éveiller la passion endormie pour le grand mort.

Aussi bien, les temps étaient arrivés. Les vingt générations qui, depuis 1871, avaient passé sous le drapeau, y avaient appris ce qu'on enseigne dans toutes les armées du monde : que Napoléon a été le plus grand homme de guerre de tous les temps. A mesure que nos jeunes officiers étudiaient l'histoire des grandes guerres, à mesure que leurs chefs se mettaient en mesure de la leur enseigner, l'admiration, le respect, la passion pour l'Empereur-chef d'armée absorbait tout autre sentiment. Ce n'était plus pour la légende qu'ils s'enthousiasmaient, c'était pour le réel et le tangible, car ils étudiaient de près, ils épluchaient chaque campagne, chaque opération, chaque détail d'organisation. La correspondance militaire de Napoléon était leur bréviaire. Non contents de ce qui était imprimé, ils voulaient apprendre, par les documents, comment, à la guerre, en dehors des grands coups qu'il portait, il éclairait, menait, nourrissait son armée ; sur quelles informations il prenait ses décisions, comment il conduisait ses services de l'avant et de l'arrière, et, après chaque publication nouvelle, on était bien obligé de confesser que si la France a été vaincue, c'est parce qu'elle a déserté ses ordonnances et que les autres les ont adoptées.

Des officiers, cette vénération était descendue aux soldats. De quelle gloire leur parler pour les émouvoir, sinon de sa gloire ? Quelle armée leur proposer pour modèle, sinon son armée ? Quelles victoires leur faire célébrer, sinon ses

victoires ? Ainsi, peu à peu, par la seule puissance des faits, sans complicité d'aucune sorte, sans entente préalable, partout, dans toute l'armée, par laquelle passe toute la nation, la lumière se fit.

Les peintres militaires, plus en contact que quiconque avec l'armée, furent les premiers à traduire par île frappantes images ces pensées des soldats. Las, eux aussi, de représenter depuis dix-sept ans les désastres de l'année terrible, ils voulurent en sortir et allèrent tout droit à ce fonds inépuisable de gloire, où les épisodes abondent, où tout est pittoresque, hommes et chevaux, et donnent matière à compositions intéressantes. Virent-ils plus loin ? non. Mais en faisant leur métier en conscience, en exécutant d'excellents tableaux ou de merveilleux dessins, ils se trouvèrent avoir servi singulièrement le mouvement qui se préparait. Reproduits à l'infini, leurs tableaux vinrent frapper l'esprit des foules et, lorsqu'on ouvrit devant elles, en 1889, sur l'esplanade des Invalides, l'exposition du Ministère de la guerre, ce qu'elles y virent acheva la conversion.

Dans ce palais d'un jour, grâce à l'intelligente initiative de quelques membres d'une commission dont, à coup sûr, le ministre n'attendait point un si vaillant effort, se trouvaient réunies toutes les reliques des généraux et des soldats de ce siècle. Planant au-dessus d'eux, partout visible et présente, l'image de Napoléon. De toute la foire nationale, ce palais fut le plus visité. En y entrant à vagues profondes, dès le vestibule, les plus excités et les plus bruyants se taisaient. Quelque chose de religieux et de sacré pénétrait en leurs âmes troubles. Us passaient le long des vitrines, silencieusement, d'un mouvement très lent, très doux, continu. Toujours des têtes qui se baissaient regardant, d'autres, puis d'autres, et encore, et toujours, un fleuve d'hommes, de femmes et d'enfants qui coula durant des mois. La gloire, ils en buvaient par tous leurs yeux, de la gloire de peuple, de paysans et d'ouvriers comme eux, partis un jour du champ paternel ou de l'atelier, et revenus, après cinq ans, tout couverts d'or, chargés de décorations, tenant en main un bâton de maréchal d'Empire, riches à acheter des provinces et appelés d'un nom nouveau et sonore, un nom de victoire qui était à eux, mieux encore que le nom de leur père. Et Celui-là, qui, très haut, au-dessus de tous, distribuait à sa guise là fortune et la renommée, ils le reconnaissaient, Celui dont en leur enfance leur parlaient les vieux soldats, Celui dont si longtemps ils avaient vu l'image au-dessus de la grande cheminée de la chaumière paternelle, l'Homme, le vainqueur, le martyr, l'être surnaturel dont les malheurs seuls ont égalé les joies, dont le nom seul, mystérieux et unique, est comme le mot de ralliement universellement compris, qui fait communier tous les peuples en une religion d'admiration et de respect.

Et puis, comme éveillés du silence de la tombe par une loi divine, les témoins de l'Épopée se mirent à parler. Ce fut étrange alors : toutes les autres voix, celles dont le public aimait le mieux entendre les contes, dont il savourait les violences obscènes, dont il recueillait avec complaisance les grossières roulades, ne trouvèrent plus un auditeur.

Tout se rua vers ces bouches d'ombre qui enfin disaient les secrets attendus. Et ces secrets, c'étaient ceux de notre grandeur passée ; la confiance en l'homme de génie, le dévouement, l'abnégation ; c'étaient les beaux coups de sabre donnés ou reçus, les étranges cavalcades à travers l'Europe, les carrés enfoncés d'un élan superbe, les fleuves traversés à la nage, les aventures plus

surprenantes que tout roman, et, à la lueur des coups de canon, dans une brume de poudre et de poussière sanglante, Il apparaissait, Lui, son chapeau sur les yeux, sa longue redingote au corps, impassible, serein, superbe.

Et puis, on le voyait en sa vie, on le suivait en ses tendresses et ses douleurs. On se sentait pour lui la même âme que ses grognards. On réapprenait à l'aimer. Lorsque, aux derniers jours, à Sainte-Hélène, il inscrivait dans son testament le nom de ce Marbot, qu'il savait à coup sûr entre ses braves, mais dont le talent d'écrivain venait seulement d'être révélé par une brochure de quelques pages ; lorsqu'il l'engageait à continuer à écrire pour la défense de la Gloire des Armées françaises et à en confondre les calomniateurs et les apostats, prévoyait-il, l'Empereur, que ce livre de Marbot, enfoui durant un demi-siècle, publié presque par hasard, viendrait, au jour marqué, éveiller en tous les cœurs, même les plus fermés et les plus secs, la sympathie pour les soldats, la passion pour leurs aventures, le respect pour leur stoïcisme sans phrases, et l'amour, un amour généreux et puissant comme était le leur, pour Celui qui, vingt années durant, lutta, pour la France et avec la France, contre le monde.

Tout cela a préparé le mouvement : mais ce n'est point cela encore qui l'a produit. Sous le coup d'événements où il semblait que le souvenir de Napoléon n'eût rien à voir, la Nation s'est brusquement trouvée en un tel état d'âme, que seule, la religion de l'Empereur pouvait la consoler, l'aguerrir et la réhabiliter à ses propres yeux. Son nom est un symbole : Il synthétise l'idée de gloire, l'idée d'autorité, l'idée d'honnêteté. La Nation est lasse des défaites et regarde vers les victoires. La Nation est lasse de l'anarchie parlementaire et regarde vers l'homme qui lui a rendu la sécurité et l'ordre. La Nation est lasse de sentir à l'encan la conscience de ceux qui la gouvernent et regarde vers Celui qui, inflexible, a fait rendre gorge aux financiers et à vider les poches des fournisseurs.

Au peuple qui est simpliste, il faut un nom pour représenter d'un coup tout son rêve. Or, depuis \m siècle, chaque fois que le peuple, enlisé dans cette boue mouvante du parlementarisme, se sent au moment même de périr ; par un effort désespéré, au risque de précipiter l'agonie, à travers le sable .qui clôt ses lèvres, à travers l'ordure qui emplit sa bouche, il jette son cri d'appel suprême, le cri dernier après lequel il ne reste qu'à mourir, et c'est cet homme qu'il appelle à son secours, et c'est ce nom qu'il prononce comme celui de l'être surnaturel qui seul peut le sauver.

En 1799, lorsqu'il voulait se libérer de l'ignominie directoriale ; en 1815, en 1830, en 1848, lorsqu'il prétendait se soustraire à l'oppression des aristocrates et des financiers ; en 1848 encore, lorsqu'il était las de l'anarchie républicaine, cinq fois déjà en un siècle, c'est ce nom seul, qui, pour le peuple, a résumé toutes ses aspirations. Mais pour tous, en 1799, en 1815, pour la plupart en 1830, pour la masse même en 1848, ce nom était celui d'un vivant et c'était à son génie que le peuple faisait appel. A présent, nulle impression de survivance, nulle croyance à une hérédité, nulle pensée qui s'adresse à un descendant. C'est à Napoléon mort, ce n'est à aucun Napoléonide vivant que va l'âme des foules. Napoléon apparaît comme un être de raison, un être de légende et de rêve, si grand, si fort, à ce point supérieur à l'humanité environnante que, pour cette nation qui n'a plus guère de foi aux dieux anciens, c'est lui qui devient le Dieu.

Nul parti à présent qui puisse le prendre à la France : Il est trop loin dans le temps, trop haut dans la gloire. A elle seule, il peut servir de conducteur et de guide, car, seule, elle est égale à lui, et peut, sans défaillir, supporter le poids de son nom.

Vainement, à côté de son culte, essaie-t-on d'en créer un rival : Jeanne d'Arc, déclarée vénérable par l'Eglise après avoir été condamnée par elle, Jeanne d'Arc réclamée et accaparée par les catholiques, érigée en thaumaturge dont les actes merveilleux ont été non seulement inspirés, mais conduits par une divinité, échappe désormais à la Patrie. La visionnaire que mènent saint Michel et sainte Catherine, n'incarne plus l'âme de la France, cette âme révoltée contre l'Anglais envahisseur qui, descendue en la petite bergère de Domrémy, lui inspirait ses vaillants espoirs et, jusqu'à la mort, son amour joyeux et doux pour notre terre. La statue de Jeanne, que chacun honorait à sa mode, pouvait réunir tous les croyants à la Patrie. L'autel de Jeanne ne réunira plus que les croyants à une religion.

Jeanne d'ailleurs, si glorieux que soit son souvenir, représente seulement la lutte contre l'étranger, la défense du sol natal. Elle est loin dans les temps, et dans des temps si différents du nôtre, que, hormis la patrie, rien de ce qui l'a touchée et fait agir n'est pour émouvoir. Lui, au contraire, tient à toutes nos fibres et il n'est pas un atome de sa chair dont notre chair ne soit faite. Il a porté notre société tout entière ; il a fait ses lois et ses institutions. Il lui a imprimé la forme qu'elle garde encore après un siècle écoulé. Il a souffert toutes nos misères ; il nous a donné toutes nos joies. Vingt années durant, il a conduit cette résistance formidable de la France toute seule contre l'Europe tout entière. Il a été la Révolution en ce qu'elle a de sublime : Il a été la Patrie en ce qui est le plus sacré, car après toutes les gloires qu'il lui avait données, il a succombé avec elle et c'est un commun désastre qui les a anéantis-, elle pour un temps, lui, en tant que souverain, pour toujours.

Et que l'on n'aille point dire que, à ce désastre, ce soit Napoléon qui a entraîné la France. L'histoire est là pour répondre. Valois et Bourbons, la Révolution et l'Empire, le gouvernement d'hier et celui de demain-ont rencontré et rencontreront toujours les mêmes ennemis, dès qu'ils seront la France, qu'ils auront souci de sa mission, de ses intérêts et de sa gloire. Les coalitions qu'on forme contre la France ne tiennent point au régime intérieur qu'elle adopte ; elles tiennent à la configuration même de l'Europe et à ce fait que, toujours, la France sera jalouée uniquement parce qu'elle est la France.

Le système politique auquel les rois Bourbons avaient été par la force même des choses contraints de s'arrêter, qu'ils avaient mis trois règnes et deux siècles à former, c'est— qu'on y regarde — le même système que Napoléon a été contraint d'adopter ; seulement, il l'a réalisé en quinze ans. Les Bourbons avaient dû, pour couvrir leurs frontières, constituer la Ligue du Rhin, mettre des rois à eux sur les trônes d'Espagne, et de Naples, se créer un point d'appui dans la haute Italie, chercher l'annexion de la Belgique. Qu'a fait Napoléon ?

Avec l'Angleterre, est-ce lui qui a engagé la lutte ? Qu'on laisse de côté la Guerre de Cent ans, les Guerres de religion, qu'on ne prenne l'histoire qu'à Louis XIV, où est la page qui n'est point rougie, par les Anglais, du sang de France ? Guerre, de 1666 à 1667, de 1672 à 1679, de 1688 à 1697, de 1701 à 1714, de 1740 à 1748, de 1755 à 1763, de 1778 à 1783, de 1793 à 1800 : dans le seul dix-

huitième siècle, sur cent années, quarante et une de guerre ouverte, déclarée, officielle. Quiconque sur le continent attaque la France, a l'Angleterre derrière soi. C'est Napoléon qui gouverne et cela continue comme au temps des Bourbons : c'est que ce ne sont ni les Bourbons, ni Napoléon que l'Angleterre prétend détruire, c'est la France.

En ces quinze ans, se trouve ramassée et représentée tout entière l'histoire nationale. A lui seul, Napoléon synthétise les grandeurs et les désastres de toute la dynastie bourbonnienne. Par lui, se résument, se confondent et se rejoignent des victoires pareilles à Denain et des défaites semblables à Malplaquet. En lui, s'incarne à la fois la lutte pour l'indépendance des mers et la lutte pour les frontières naturelles. Comme Henri IV, il apporte la paix aux consciences ; comme Louis XIV, il organise l'administration : mieux que tous les rois, il fait l'unité de la nation, et Condé, Turenne, Luxembourg, Villars, Saxe, sont ses soldats dans le passé comme dans le présent Lannes, Davout et Masséna.

La méconnaissance de Napoléon a mené la France et son armée aux désastres de 1870 ; elle a mené la nation aux orgies du parlementarisme, à cette corruption éhontée qui a fait de la halle aux lois une bourse aux suffrages : elle a mené le gouvernement même à cet abaissement du principe d'autorité qui a relâché tous les ressorts, détruit l'administration, introduit l'indiscipline dans toute la hiérarchie ; elle a mené la société à cette anarchie morale qui a pourri et désagrégé la classe qui se prétend dirigeante bien avant qu'elle ait provoqué dans la classe qui ne possède point et qui ne veut plus être dirigée, le prosélytisme de la bombe. Cette société a peur à présent. C'était quand on jetait bas celui qui seul pouvait la protéger qu'elle aurait dû trembler. Elle s'étonne de la fréquence des attentats anarchistes. C'est leur rareté qui devrait l'étonner. Lorsque l'anarchie est dans les esprits des bourgeois, comment ne descendrait-elle pas dans la masse du peuple ? Pourquoi les bourgeois auraient-ils seuls le monopole de satisfaire leurs appétits, dès que les appétits et les intérêts servent uniquement de base à In Société, que le principe d'autorité n'a plus de fidèles et que la Patrie même n'est qu'une figure oratoire qui sert à couvrir toutes les dépenses et à justifier toutes les concussions ?

La Patrie, l'Autorité, la Société, voilà ce que représente Napoléon. Lui seul nous apporte une foi et une espérance commune, une commune religion, un culte commun. Lui seul nous peut délivrer d'une terreur commune. En lui seul, nous, Français, qui ne sommes point des oppresseurs et qui sommes las d'être des opprimés, nous pouvons et devons communier. C'est parce qu'ils ont su honorer leurs héros et leur garder des Ames fidèles que, à côté de nous, d'autres peuples ont grandi. Un cuistre a dit que le maître d'école prussien avait vaincu à Sadowa, sottise : c'est Frédéric le Grand. Et c'est lui, vivant, qui, à Sedan, a vaincu Napoléon mort.

La France couchée dans son armure de guerre dort d'un lourd sommeil, d'un sommeil qui dure depuis vingt-quatre ans. Autour d'elle, grouille et s'agite la tourbe des rhéteurs et des vendus qui la tiennent pour leur proie. Ils crient et disputent, ils hurlent des chiffres, ils simulent des indignations, ils sifflent, ils rient, ils s'amusent. Elle, sans que leur bruit parvienne à troubler son rêve, repose, rêvant aux temps passés, et elle ne sent même pas qu'ils lui ont volé son

manteau de pourpre pour s'y tailler comme des tuniques des rois. Mais, que le Héros, appelé par ces clameurs, gravisse la montagne, qu'il paraisse, que, d'un geste, il disperse et précipite cette bande de gouvernants, qu'il se penche au chevet de la Vierge guerrière et qu'il la baise au front, soudain, elle se dressera plus radieuse et plus fière, sa lance au poing, son casque au front ; telle que, jadis, lorsque, planant dans l'azur au dessus des aigles envolées, elle menait les travailleurs de gloire faire leur moisson dans les plaines d'Iéna.

S'il tarde, le Héros que, depuis des jours, nous attendons, si la mort doit nous prendre avant son heure, au moins par le culte de Celui-là qui, à nos pères, fut le sauveur, préparons une génération qui soit pieuse à sa mémoire, qui reçoive l'enseignement de son histoire et grandisse dans sa religion. Qui sait ? Il se trouvera peut-être quelque enfant, né pour la gloire, qui se sentira digne de prendre ses traces et qui, par un Montenotte, montrera qu'il sait les chemins qui conduisent à Marengo...

FRÉDÉRIC MASSON.

Mars 1894.

Quand, il y a trente ans (en 1893), je publiai ce livre dont les premiers chapitres avaient paru dans la Vie Contemporaine, revue de famille dont M. Jules Simon était le directeur, j'avais utilisé les éléments qui se trouvaient à la disposition du public et j'y avais joint les notes que mes recherches m'avaient fournies. Je n'avais pu malheureusement accéder à certains documents dont je ne me dissimulais point l'intérêt mais dont la jalousie d'un concurrent écartait soigneusement ceux qui eussent pu prétendre à les utiliser. Ainsi n'ai-je pu avoir communication des Mémoires du Baron Fain parus seulement quinze ans plus tard.

Je veux, dans cette édition définitive, utiliser les éléments que fournissent les mémoires à l'histoire du Cabinet, mais je ne saurais les fondre à mon texte de 1893. Il y aurait la une prétention intolérable ; mais il doit m'être permis d'ajouter en notes quelques-uns de ces éléments qui complètent ma rédaction originale. Ces notes n'auront nulle prétention d'être autre chose qu'une addition de faits.

Août 1921.

## I. — L'ÉTIQUETTE.

Un nouvel ordre de choses est né. Une monarchie nouvelle est établie sur les ruines. Est-ce monarchie qu'il faut dire ?

Sans doute, celui qui vit aux Tuileries est seul à commander, et, en cela, il a un rapport avec ses prédécesseurs : mais, eux, c'était par naissance et lui, c'est par complète. Si d'esprit, d'activité, de génie, il ne peut être mis près d'eux en parallèle, — car, eux tiennent tout des autres, et lui tient tout de lui-même, — combien il s'en faut qu'il trouve en soi une somme d'autorité comparable à celle qui faisait comme partie intégrante de leur personne !

Le Roi Très Chrétien se présentait à ses peuples environné des ombres lumineuses des rois ses ancêtres, et ces rois étaient si nombreux et si lointains qu'ils remontaient jusqu'aux origines mêmes de la nation ; ils étaient si intimement liés à elle que leur nom s'associait à chacun de ses agrandissements, de ses victoires et de ses revers et que l'histoire de la Maison de France était l'histoire même de la France. Morceau à morceau, ces rois n'en avaient-ils pas construit l'édifice et, par leurs lois et leurs institutions, n'avaient-ils pas, sur chacun des êtres, si profondément marqué leur empreinte que nul n'avait même l'idée qu'il pût être régi d'après d'autres modes et que, durant des siècles, se révolter, c'était en appeler au roi du roi lui-même. Toute justice émanant de lui, il suffisait qu'il sût pour que toute justice fût rendue par lui.

Au devant du Roi, comme un rempart, cette Innombrable clientèle de gentilshommes, attachés à lui par tradition bien plus que par intérêt, obligés à servir dans les armées par devoir familial et par honneur de caste, tenant la fidélité si ordinaire et si unie qu'ils n'estimaient point qu'ils eussent à en parler, et qu'ils eussent trouvé indigne d'en prêter serment : ils étaient de même race que Fabert et, comme lui, pour le Roi, ils eussent *mis à la brèche leur personne, leur famille et tout leur bien*. Ils en ont témoigné par leur émigration, par leurs campagnes à l'Armée de Condé, par Quiberon, par l'échafaud. Rien, chez aucun peuple, n'égale ce témoignage de toute une caste en faveur d'un gouvernement. Pour affirmer sa foi monarchique, la Noblesse a donné sa vie, elle a donné sa fortune, elle a donné le patrimoine de ses enfants, elle a souffert le froid, la faim, toutes les misères, des misères pour elle bien pires que la mort ; elle a fait cela, après des siècles entiers de domination et d'opulence, alors qu'on la croyait énervée par sa fortune, par une civilisation raffinée, par les mésalliances que, pour se soutenir, elle avait dû former. Pour la guérir des vices qu'elle avait pris, il avait suffi du devoir s'imposant net, ferme et clair ; car, en elle, la surface seule était atteinte ; le cœur sous l'habit de soie, était resté tel que sous l'armure et l'Honneur n'y parlait pas en vain.

A côté de la Noblesse, le Clergé, apportant au Roi, évêque de l'extérieur, cette force incommensurable d'une religion volontairement associée à la monarchie, ayant épousé ses prétentions, adopté ses principes, si intimement unie à elle que sa subordination au chef temporel était devenue vis à vis du chef spirituel la garantie de ses libertés. Nulle contestation par les prêtres sur l'origine du pouvoir

civil, nulle discussion sur la forme dans laquelle il était exercé : Dieu même proclamé l'instituteur de la royauté et les actes du souverain tombant de la Chaire de Vérité presque pareils à des dogmes.

Puis le Tiers, lié à la Monarchie par les mille charges de finance et de judicature, par les mille petits honneurs à ambitionner, à acquérir ou à recevoir et qui, d'échelon en échelon, de génération en génération, le menaient à tenir sa place dans l'État ou à la Cour. Toute une hiérarchie le séparait du Roi, mais cette hiérarchie avait des degrés qu'on pouvait franchir. Il était des exemples de bourgeois qui, sous les rois, avaient donné leurs ordres aux hommes d'épée et fait souche de ducs et pairs. A quoi n'arriverait-on pas par la finance si l'on savait marier ses filles ? Que ne pouvait-on par le Parlement dès qu'on s'était procuré une charge ? La Noblesse avait l'épée, mais le Tiers avait l'argent : il achetait tout ce qui était à vendre et déjà combien de choses à vendre. Sans doute le Tiers avait ses frondeurs ; mais ils étaient en nombre si restreint qu'à peine ils comptaient. Il fallut, pour les multiplier, le bouleversement produit dans l'enseignement secondaire par l'abolition de la Compagnie de Jésus. Tant que les effets ne s'en furent pas produits, les ambitions du Tiers allaient à garnir ses poches s'il était dans les Fermes, à s'avancer s'il était au Palais ou dans l'Administration, et, s'il n'était rien de cela, à gagner des grades dans sa ville, sa compagnie, sa jurande ou son métier. Sa vanité n'attendait que des lettres-patentes pour se croire appariée à la Noblesse ; ce n'était que par envie qu'il se disait égalitaire, mais le Roi était trop haut pour qu'il l'enviât.

La surface est cela : Au profond, des vertus très grandes, d'abord le sens du respect, puis l'instinct, le goût, la passion d'acquérir et de monter, la patience, l'économie, l'honnêteté. Les générations comptent peu pour lui : Il n'est point pressé et sait travailler pour l'avenir.

A un roi qui sait jouer de lui, il ne refuse point de prêter son argent, pourvu qu'il croie en acheter quelque chose. Il ne donne guère son sang, parce qu'il n'en tirerait point un profit et que cela est affaire aux gentilshommes, mais qu'on le fasse noble et il montrera que le courage s'apprend plus vite encore que les belles manières. Moins les privilèges qu'il a conquis sont importants, plus il y tient. Si l'on y touche, il s'exaspère. Ce n'est point lui qui, de lui-même, a fait la Révolution ; au début il a suivi quelques nobles déclassés et endettés qui lui ont montré la route ; puis, il a pris ses avantages, mais uniquement parce que Roi et Noblesse s'abandonnaient. Pour l'amener à souhaiter, puis à opérer un changement, il a fallu que ceux qui avaient tout intérêt à l'éviter fussent les premiers à le prêcher, que ceux qui avaient la garde du principe d'autorité employassent toutes les armes pour le détruire. Encore le Tiers-État véritable, le Tiers-État arrivé n'a-t-il que subi, non conduit. La monarchie constitutionnelle l'eût satisfait pleinement, parce qu'il y prévoyait son règne... Pour le Roi, qu'il mettait hors de cause, il gardait, après trois années de Révolution, une sorte de religion respectueuse et, par la suite, pour arrêter l'expression de son vœu, il a fallu, de 1792 à 1798, ces trois coups d'État électoraux : les Massacres de Septembre, le 13 Vendémiaire, le 18 Fructidor. Le Tiers a eu ses déclassés comme la Noblesse a eu les siens, mais les uns, pas plus que les autres, ne sont l'expression de leur ordre qu'ils avaient renié et qui les reniait.

Le Tiers, en masse, était conservateur et est demeuré tel.

Au dessous du Tiers, tout en bas, il y a le Peuple qui, à des jours solennels, sous les cloches sonnantes volées, entrevoit dans une poussière dorée, au milieu du scintillement des aciers, un être surnaturel, chargé d'or, brillant de pierreries, qui passe comme un éclair, traîné par huit chevaux, en un carrosse d'or. Nulle approche possible, nul contact même de hasard, sauf au jour où ce roi, l'élu de Dieu, revenant de l'autel et sacré de la triple-onction, touche de sa main les hideuses plaies des plus pauvres de ses sujets et les guérit. Nulle apparition presque que dans des fêtes religieuses ou des solennités militaires : dans les unes, prêtre-roi ; dans les autres, héritier des conquérants, chef et conducteur des hommes d'épée, défenseur providentiel de son peuple.

Ce qui est de son existence vulgaire et pareille à celle du commun des êtres, s'abolit pour la foule ; la notion s'en perd et s'en étouffe dans ces cloisons étanches qui, superposées, séparent le souverain de la multitude, et où s'encastrent les diverses classes des gens de la Cour. Il reste un être très grand, très bon et très juste, dont la volonté est la loi même, qui vit dans un palais d'or, mange, boit, couche, roule dans l'or, un être dont l'étrange longévité, deux fois répétée, fait le règne comme éternel, sans commencement, ni fin. De 1643 à 1774, en cent trente ans, deux rois seulement, deux rois qui portent le même nom, Louis tous deux ; qui, de visage, se ressemblent à les prendre l'un pour l'autre ; n'est-ce pas toujours le même, un roi qui cesse d'avoir une personnalité pour être seulement LE ROI ? Et, de là, une vénération plus grande, une sorte d'écrasement devant ce maître qui est hors de l'Humanité, dont l'existence échappe aux lois communes, qui est si loin, si haut, si pareil à un dieu...

A présent, rien ne subsiste. Tout ce qui a été le respect, la consolation, l'ambition des générations passées, tout bafoué, avili, brisé, détruit, aboli ; les noms même voués aux dieux infernaux. Plus de lois, mais, au caprice d'Assemblées en délire, des décrets rapportés aussitôt presque qu'ils sont rendus et auxquels on se demande si la peine de mort punira d'avoir obéi ou désobéi. Plus d'institutions nationales, mais tour à tour l'Angleterre, Sparte ou Rome devenus des modèles ; plus de mœurs, mais le despotisme des bas instincts ; toutes les classes, tous les états, toutes les professions, toutes les fortunes secouées comme en un van par quelque gigantesque vanneur sourd, aveugle et fou ; la prostitution légalisée par le divorce ; la famille supprimée, l'amitié proscrite, la pudeur morte, et, seule maître de tout, seul souverain des êtres, seul respecté, seul adoré, l'Argent, l'Argent qui a remplacé Dieu, le Roi et la Noblesse, qui donne tous les droits, usurpe tous les privilèges, affecte toutes les tyrannies, corrompt toutes les unies et, de cette France livrée aux agioteurs, aux voleurs et aux banquiers, fait une halle immense où tout est à vendre : la Patrie, la Justice, la Loi, l'Honneur, tout, hormis la Gloire.

L'homme de Gloire est venu qui, après les dix années qu'ont duré le despotisme parlementaire, et l'anarchie des Assemblées souveraines, a satisfait le dégoût du peuple ; un coup de baguette sur un tambour, l'apparition de quelques grenadiers dans l'orangerie de Saint-Cloud, c'en a été fait et, au même moment, l'Argent a reconnu son maître, celui que seul il ne peut acheter, car tout l'or du monde ne peut payer Montenotte ou Rivoli.

Mais pour refaire une France, rien ; rien que ces toges en lambeaux, trempées de sanie et de boue qui, dans le parc où les Cinq-Cents les ont jetées en fuyant, font ça et là une tache rouge qui semble encore du sang. Avec rien, il faut rétablir une nation : pour cela restituer la Foi qui fait les prêtres, l'Honneur qui

fait les soldats, l'Honnêteté qui est le lien des êtres et des peuples civilisés. Avant tout, et pour commencer, il faut relever ce principe d'autorité contre lequel, depuis quatre-vingts ans, s'acharnaient comme à l'envi, pour le discréditer et le détruire, les rois, les reines, les ministres et les courtisans avant même qu'il fût tombé à être la proie des imbéciles, des ratés et des fous.

Mais, à ce principe d'autorité, comment rendre l'intensité qu'il avait naturellement sous les Rois ? Sans doute le général d'Italie et d'Égypte apporte son prestige personnel à la magistrature dont il est revêtu ; sans doute, il lui donne comme base le consentement unanime d'une nation, assoiffée de sécurité pour le présent et pour quoique avenir ; sans doute, sa personne est adorée dans l'armée et dans une partie du peuple ; mais, comme tout cela est peu de chose en comparaison de cette somme de puissance que les derniers rois Courbons possédaient virtuellement sans se donner nulle peine, par le fait seul qu'ils étaient nés, et qui a permis que, malgré leurs maîtresses et leurs femmes, ils régnaient soixante ans.

Il manque au principe d'autorité, tel que Bonaparte le représente, une institution divine ; il y manque cette escorte de noblesse dont la fidélité ne peut être corrompue ; il y manque cet éloignement grandiose, ce recul dans le temps et dans l'espace qui, du souverain devenu comme un être d'imagination et de rêve, faisait le maître nécessaire, indiscuté, irresponsable, presque impersonnel, de son peuple.

Ce n'est que par degrés que Napoléon perçoit ces distances, et ce n'est qu'à proportion que son pouvoir s'accroît. Au début, magistrat populaire, partageant, au moins nominalement, l'exercice de la souveraineté, il n'est, aux termes mêmes de la Constitution, qu'un membre du gouvernement, nommé pour dix années, indéfiniment rééligible, il est vrai, mais soumis comme ses collègues à cette obligation de la réélection qui est le caractère propre de la forme républicaine. Sa dictature d'espèce nouvelle, ne saurait avoir rien de commun avec la royauté : c'est de la souveraineté nationale qu'elle procède en droit, et, en fait, c'est l'armée, c'est à dire la force, qui l'a établie ; c'est par le consentement du peuple et par la force qu'elle se maintient.

Même, lorsque, deux années après Brumaire, Bonaparte s'est libéré de l'éventualité de la réélection ; que, par le Consulat à la vie, il a obtenu toutes les prérogatives du souverain, sauf l'hérédité, il n'est encore qu'un magistrat. La base de son pouvoir est toujours identique ; sa qualité n'est point indélébile, son autorité est dépendante. Même lorsque le dernier degré est franchi, que, comme les anciens rois, il est monté au trône et qu'il a ceint sa tête de la couronne, c'est encore à une puissance extérieure à la sienne et supérieure qu'il doit se référer et si, dans la formule exécutoire de ses décrets, il rejette les mots exprès de *volonté du peuple*, il est contraint de reconnaître qu'il est *Empereur par les Constitutions de la République*, ce qui implique la reconnaissance à tous les degrés de la souveraineté nationale. Qui a un souverain au dessus de soi, fût-ce le peuple, n'est point souverain. L'autorité dont l'Empereur est investi, est donc loin encore de celle des rois. Qu'elle soit despotique, qu'elle rejette tout contrôle, qu'elle s'exerce avec les formes les plus rigoureuses, elle n'aura jamais cette énergie potentielle qu'avait l'autorité royale ; elle ne peut plus l'avoir ; les Bourbons même, s'ils revenaient, ne sauraient la retrouver. La Révolution a brisé le charme ; elle a interrompu la prescription, elle a démontré que les rois pouvaient être renversés ; elle a laissé derrière elle une trace indéfinie de

scepticisme ; elle a aboli la vénération et, par ces serments répétés qu'elle a exigés pourtant de constitutions diverses, elle a détruit le sentiment, la notion même de la fidélité. Désormais, la trahison n'est plus trahison dès qu'il s'agit de politique et, pour violer la foi qu'il a promise, tout homme trouve en sa conscience des arguments qui le délient, lui permettent de garder sa place et de servir l'un après l'autre, avec un zèle égal, tous les régimes qui se succèdent. Louis XVIII aura beau, à son retour, dater ses premiers actes royaux de la dix-huitième année de son règne et, de cette façon qui seule est logique, établir la légitimité de son pouvoir ; il aura beau se placer au dessus des faits pour n'affirmer que le droit ; ce droit, il aura beau proclamer que seul il le représente et l'incarne, on n'y croit plus. Lui-même peut-il y croire encore ?

Si l'autorité souveraine ne peut recouvrer intégralement le prestige qui s'attachait naturellement à elle avant la Révolution, du moins, en devenant empereur, Napoléon prétend-il lui restituer dans la mesure où il peut raccommoier à l'esprit de son temps, les deux éléments qu'il juge essentiels, non seulement parce qu'ils ont fait subsister la monarchie Bourbonnienne, mais parce qu'ils sont obligatoirement la base et la sauvegarde de toute monarchie héréditaire.

Il faut à son trône une origine surnaturelle et un entourage d'hommes qui, devant exclusivement au nouveau régime la satisfaction de leurs ambitions et de leurs appétits, se dévouent entièrement à lui ; il lui faut enfin une décoration qui, aux yeux du peuple, le place au même rang que le trône renversé des anciens rois nationaux, que les trônes subsistants des rois voisins. Et alors, de singulières difficultés : Napoléon ne veut calquer aucun modèle étranger. Il ne doit chercher ses exemples que dans l'histoire nationale. Or, les derniers rois ne peuvent lui en fournir, car ils résumaient tout l'effort accompli par leurs ancêtres : en eux, la dynastie qu'ils incarnaient avait fourni sa forme définitive : ils étaient la résultante des siècles. Napoléon, lui, fonde sa dynastie. Ce n'est donc qu'aux fondateurs de dynasties qu'il peut emprunter quelques errements.

Il en est deux : l'un n'a été qu'un grand seigneur élu par des seigneurs ses égaux ; son pouvoir était limité par l'oligarchie dont il était l'émanation et dont il avait mandat de sauvegarder les privilèges. Aucune ressemblance entre la position de Napoléon et celle de Hugues Capet et ce n'est point du duc de France devenu roi de France qu'un empereur peut s'inspirer.

L'autre a tenu des services de son père une recommandation, non une hérédité. Il n'a pas été désigné par quelques-uns ; il a été l'élu de la nation entière, de la nation armée, la seule qui comptât : par là, il a été César. Pourtant il n'a regardé son règne comme assuré, sa dynastie comme fondée, que lorsque le Pape, interprète de Dieu et arbitre de l'autorité spirituelle, a eu versé sur sa tête l'huile sainte et posé sur son front la couronne. Ce sacre, il pouvait le demander aux évêques de son empire, mais c'est du chef de la religion qu'il a voulu le recevoir, de celui qui lie et qui délie et duquel, pour un chrétien, émane toute vérité.

L'exemple est là. La similitude des situations est frappante et s'impose à la pensée. Si Napoléon ne s'est point recommandé de son père, il s'est recommandé de ses victoires. Il a été l'élu de tous, du peuple et de l'armée, et il est César ; mais, comme Charlemagne, il ne tient point que l'élection nationale supplée à l'origine surnaturelle. Par les deux Concordats, il a rétabli la religion catholique en France et en Italie : en le faisant, il a cru céder aux vœux des deux

nations ; a bon droit il les suppose catholiques. Comme Charlemagne, c'est donc du Pape et du Pape seul, qu'il peut réclamer l'investiture. Ainsi donnera-t-il a son autorité l'origine divine qui lui manque et, remontant le cours des Ages, unira-t-il la quatrième dynastie a la seconde.

C'est pour cela que Napoléon invoque sans cesse le souvenir de Charlemagne, qu'il lui dédie le monument gigantesque projeté sur la place Vendôme, qu'il lui érige une statue à Aix-la-Chapelle, que, en toute occasion, il affirme et témoigne son admiration pour le grand homme dont il a voulu, dès qu'il a été empereur, vénérer les reliques à Aix-la-Chapelle. Peut-être quelque tradition des Cadolingiens, ses ancêtres, excite encore la grande passion qu'il porte à [son auguste prédécesseur](#) ; peut-être, quelque souvenir des Empereurs de Byzance, dont une légende le fait descendre ; mais il suffit qu'il ouvre l'histoire pour établir entre la destinée de Charlemagne et sa destinée a lui-même de si étranges rapprochements qu'ils l'engagent et comme l'obligent a ne point chercher d'autre modèle.

Lui aussi occupe la place des rois légitimes et prétend substituer sa dynastie à la leur ; lui aussi, les yeux fixés sur l'Italie qu'il a deux fois conquise, tient son empire incomplet s'il ne règne, en même temps que sur les Français, sur les peuples de la Péninsule ; lui aussi a vu tous les Allemands de l'Est soulevés contre le principe qu'il représente et ses lieutenants sont allés, aux lieux où combattit Charlemagne, abattre leur révolte.

Lorsque Napoléon dit : [Je suis Charlemagne parce que, comme Charlemagne, je réunis ma couronne de France à celle des Lombards et que mon empire touche à l'Orient](#), c'est là le cri de son cœur. Aussi, c'est sur le costume impérial de Charlemagne qu'il copie son costume du Sacre ; c'est le blason attribué à Charlemagne, un aigle d'or sur champ d'azur, qu'il prend pour armoiries ; ce sont les insignes impériaux de Charlemagne : la couronne, le sceptre, l'épée de Charlemagne que devant lui, le jour du Couronnement, portent Kellermann, Pérignon et Lefebvre.

Si ce n'est point a Charlemagne lui-même, c'est au Saint-Empire-Romain de Charlemagne qu'il emprunte la plupart des titres dont il pare les grands dignitaires de son empire. Cambacérès est archichancelier d'empire parce qu'il y avait dans le collège des Electeurs un archichancelier d'empire qui était l'archevêque de Mayence. Lebrun est architrsorier comme était le comte palatin du Rhin. Louis est connétable, non parce qu'un connétable a, jusqu'à Louis XIV, commandé les armées du roi de France, mais parce qu'un connétable était un des palatins de Charlemagne. Si le nom de grand-amiral est sans précédent dans l'Empire germanique — car en France même il ne date que de Louis XIV et rappelle seulement le comte de Toulouse et le duc de Penthièvre —, c'est bien aux traditions allemandes qu'a été empruntée la dignité de grand-électeur, et c'est encore du Saint-Empire que viennent ces [vicaires](#) nommés pour suppléer les grands dignitaires : Il y a un vice-grand-électeur et un vice-connétable dans l'Empire napoléonien parce que, dans le Saint-Empire, il y a eu un vice-grand-maître du Palais, un vice-grand-maréchal, un vice-grand-chambellan et un vice-grand-trésorier.

Autant qu'il est possible, pour les grandes dignités de l'Empire, Napoléon a donc calqué sinon Charlemagne directement, au moins les successeurs de Charlemagne. De même fera-t-il lorsque pour former autour de la quatrième

dynastie un bataillon sacré pareil à celui que trouvaient en leur noblesse les rois Bourbons, il instituera la Légion d'honneur et la noblesse d'Empire. Pour celle-ci l'assimilation est singulière : Comme Charlemagne, Napoléon a ses ducs et ses comtes ; il songe à créer des margraves. S'il admet des barons et des chevaliers, c'est que les deux titres sont en usage dans le Saint-Empire ; s'il érige des principautés (Essling, Eckmühl, Wagram), ce n'est qu'à Vienne, en 1809, à l'exemple des Empereurs d'Allemagne. Enfin lorsque, au fils qu'il espère, il attribue, même avant son union avec Marie-Louise (Sénatus-consulte du 17 Février 1810), le titre et les honneurs de Roi de Rome, quelle preuve plus convaincante que la pensée de Charlemagne et du Saint-Empire le hante sans relâche ? N'est-ce pas en Allemagne qu'il a trouvé le titre de Roi des Romains donné au fils de l'empereur, à l'empereur non couronné et, dans l'exposé des motifs de ce Sénatus-consulte de 1810, ne fait-il pas dire à ses orateurs : *Napoléon s'abstint, aux premiers jours de sa gloire, d'entrer à Rome en vainqueur. Il se réserve d'y paraître en père. Il veut y faire, une seconde fois, placer sur sa tête la couronne de Charlemagne.*

Si complète que Napoléon rêve l'identité de son empire avec celui de Charlemagne, il est quantité' de points où il est contraint de s'écarter du modèle qu'il a choisi, car, pour satisfaire le plus grand nombre possible de ses compagnons d'armes, il doit multiplier les charges et, au dessous des grands-dignitaires, — Carlovingiens ceux-ci — établir d'autres grands-officiers, dont les titres, la plupart sans fonctions, ne peuvent viser que des institutions qui existaient récemment encore, ou qui peuvent être créées à nouveau sans ridicule.

Les *douze* maréchaux d'Empire — *douze* dès que Murat et Berthier sont promus grands-dignitaires — ont encore, par leur nombre, un air de ressemblance avec les douze pairs de Charlemagne, mais les cinq colonels-généraux de la cavalerie, les inspecteurs-généraux de l'artillerie et du génie et les quatre inspecteurs des côtes ne sauraient trouver de correspondants avant les Valois et les Bourbons.

Cela sera de pure décoration et ces grands-officiers de l'Empire n'auront, pas plus que les grands-dignitaires, de fonctions quotidiennes à exercer auprès de l'Empereur. Leurs charges motiveront de gros traitements, de splendides uniformes, rien de plus. Aux jours de cérémonies, les grands-dignitaires et les grands-officiers de l'Empire entrèrent dans certains salons réservés, ils formeront le cortège du souverain ou entoureront son trône, mais ils ne sauraient ni diriger la Cour, ni présider aux divers services de la maison de l'Empereur et imprimer à chacun d'eux la dignité et l'éclat que souhaite Napoléon.

Il doit donc, à cet effet, avoir des Officiers particuliers qui seront les *Grands-Officiers de la Couronne*. Si ces grandes charges reçoivent de lui les mêmes désignations qu'elles portaient à la cour des Bourbons, c'est que, en tout État monarchique, des fonctions analogues exigent des titres semblables. Partout, le grand-maître ou le grand-maréchal assume la direction générale de la maison ; le grand-chambellan ordonne ce qui touche à la chambre et à la garde-robe ; le grand-aumônier veille au spirituel ; le grand-écuyer dirige les écuries ; le grand-veneur mène les chasses.

Suivant les pays, d'autres charges accessoires sont créées selon les besoins du service ou les utilités de politique et de finance. — Ainsi, voyait-on de plus en

France un grand-bouteiller, un grand échanton, un grand-pannetier, un grand-fauconnier, un grand-louvetier, un grand-queux, un grand-maître des eaux et forêts ; — mais, sauf le grand-veneur et le grand-aumônier qui, en plusieurs Etats ne se retrouvent pas, on rencontre partout ces trois charges essentielles à la décoration de la monarchie et à la majesté du trône : grand-maître, grand-chambellan et grand-écuyer.

Ce sont donc celles que, d'obligation, Napoléon doit rétablir. Point de *grand-maître*, le titre est trop ambitieux, mais un grand-maréchal, comme en Allemagne ; un grand-chambellan et un grand-écuyer comme partout. Il nomme un grand-aumônier parce que cela est d'usage en France, un grand-veneur pour la même raison, et, sur le même rang, un grand-maître des cérémonies dont la fonction est encore plus nécessaire qu'autrefois, car il s'agit d'enseigner à tous les nouveaux venus une étiquette que plusieurs ont oubliée et que la plupart n'ont jamais apprise.

Napoléon se met donc en égalité d'apparat avec les autres souverains d'Europe ; il constitue essentiellement sa cour des mêmes éléments qui composent les leurs ; bon gré, mal gré, il doit, puisque ces usages, partout semblables, sont aussi ceux des Bourbons, reprendre de ceux-ci une tradition nominale qui, seule, peut s'accommoder au temps où il vit, — car Charlemagne est vraiment un peu loin, — mais, les titres rétablis, quelles fonctions confiera-t-il aux titulaires ? Comment parviendra-t-il à concilier l'esprit moderne, l'esprit d'égalité, l'esprit de la Révolution, dont il est-malgré tout le représentant, avec des cérémonies dont il sent l'odieux et le ridicule. Le but qu'il poursuit, ce n'est pas tant de surpasser en splendeurs les rois ses prédécesseurs et les souverains ses contemporains ; c'est surtout de rendre au principe d'autorité tout l'éclat dont il était entouré avant la Révolution ; c'est d'attacher à son règne nouveau un nombre considérable d'ambitieux qui viendront d'eux-mêmes se placer dans les cases qu'il aura tracées et qui, pour reprendre les titres qu'ils ont portés ou recevoir des titres analogues, abandonneront leurs anciens maîtres ; c'est d'amener, par les fêtes qu'il ordonnera, des dépenses utiles à l'industrie nationale ; c'est de rétablir un centre d'où partira l'exemple de la politesse, des mœurs et du bon ton ; c'est enfin, d'augmenter la vénération des peuples par ces barrières multipliées, par cette distance mise entre l'Empereur et la multitude. Mais de là, à rétablir telles que sous les Bourbons, les fonctions des grands-officiers de la Couronne et des officiers de chacun de leurs services, de là, à reprendre l'étiquette suivie quatorze ans auparavant et à s'y conformer strictement, il y a loin. Le voudrait-il, il ne le peut pas.

L'étiquette dont les peuples qui se disent émancipés peuvent sourire, parce qu'ils ont perdu la notion des idées qu'elle symbolise, n'a point été, dans les vieilles monarchies, formulée d'un seul coup : elle est le produit de l'expérience des âges, l'application raisonnée de traditions dont plusieurs remontent aux fondateurs même des dynasties, dont quelques-unes sont plus anciennes que la dynastie même.

La France n'a eu ni le privilège ni le fardeau spécial de l'étiquette. L'étiquette y était la loi de la Cour comme elle est la loi à la cour de tout monarque de droit divin. La traiter en plaisanterie, la ridiculiser, l'abolir, cela donne une popularité d'un jour, mais cela fait crouler une monarchie de vingt siècles. Agir ainsi qu'a

fait Louis XVI prouve la plus étrange méconnaissance qu'un roi puisse avoir et du caractère dont il est revêtu et des conditions qui lui permettent d'exercer son pouvoir.

La loi de l'étiquette, Louis XIV ne l'avait pas inventée, il l'avait seulement appliquée à son royaume en y introduisant, d'après les précédents, certaines formules ; mais, quant au principe, s'il reçoit des applications diverses selon les usages des nations, il se retrouve identique en Espagne, en Angleterre, dans toutes les monarchies allemandes, en Turquie, en Perse, aux Indes, en Chine, au Japon, partout où règne un monarque qui prétend tenir son pouvoir de la Divinité.

Le souverain de droit divin ne peut être approché que par ceux qui dans la nation sont les plus constitués en dignité. Ceux-ci sont ses témoins et ses serviteurs : ils assistent et participent à tous les actes de son existence. Ils répondent de lui à la nation et ils lui rendent des devoirs qui, servîtes en soi, prennent le caractère d'honneurs suprêmes dès qu'il s'agit de sa personne. Ils ont l'obligation de les rendre, mais ils en ont aussi le droit et le souverain ne peut s'y soustraire sans faillir à son caractère. Les deux termes sont inséparables.

Si c'est un privilège d'approcher du souverain — privilège chèrement acheté, car en dehors des questions de naissance et de qualité, toute charge, en France du moins, entraîne sa finance qui est grosse — il faut que la charge qui donne ce privilège soit exercée personnellement par son titulaire, et qu'elle le soit régulièrement, ponctuellement, si petite soit-elle ou si grande, afin que tout homme de la Cour se tienne infiniment honoré de l'emploi qu'il y remplit, qu'il soit obligé par ses fonctions à la présence réelle, que par là il soit engagé si avant dans les intérêts du souverain qu'il ne puisse imaginer d'autre ambition que le servir, concevoir d'autre désir que de le contenter, ou former d'autre projet que de s'avancer dans ses bonnes grâces. Il faut que cette foi en la monarchie se répande par chaque courtisan dans le public ; que tout homme qui s'enrichit ou qui s'élève ne se tienne satisfait que lorsqu'il aura conquis, par son argent ou son épée, pour lui-même ou pour ses descendants, quelque place où il serve personnellement le roi.

Pour que chacun des rites qui motivent la présence de chacun des officiers de la maison puisse s'accomplir, il faut que la vie du souverain soit réglée à la minute ; que le souverain ne se lasse ni ne s'ennuie jamais d'être ainsi servi ; qu'il éprouve à ce point le sentiment intime de sa mission quasi-divine que nulle de ces servitudes ne le fatigue ; qu'il y porte la conviction qu'il n'accomplit point là des cérémonies vaines, mais des actes d'une importance suprême. Ainsi, chacun y trouve son compte : le roi y puise cette force de la foi en lui-même ; il en est plus respecté et ce respect le grandit à ses propres yeux ; les officiers de sa maison se sentent honorés de le servir, se tiennent pour les premiers de l'État et, s'ils se livrent à des intrigues pour obtenir la faveur du souverain, ils ne sont point dangereux pour le trône ; la noblesse et la haute bourgeoisie ambitionnent des emplois qu'on peut multiplier à l'infini et qui sont une ressource inépuisable pour le trésor, en même temps qu'ils sont un but pour toutes les ambitions ; le peuple même, en sachant que le souverain est servi par les plus illustres familles de chaque province, en prend plus de vénération pour ce maître des maîtres.

Pour que la monarchie héréditaire subsiste, il faut qu'elle réunisse ces trois éléments : que le Souverain ait la certitude qu'il possède en lui-même la plénitude du Droit ; que ceux qui l'entourent aient la certitude que, le Souverain incarnant le Droit, l'approcher pour lui rendre les services les plus humbles

constitue la distinction suprême ; que les sujets, tous les sujets, aient la certitude que le Souverain ne peut être un autre, qu'il est parce qu'il est, qu'il n'a pour ainsi dire pas eu de commencement tant est ancienne sa dynastie et qu'il ne saurait avoir de fin tant l'hérédité en est assurée.

L'étiquette seule assure ces trois éléments : en enfermant dans la Cour la vie matérielle du souverain, elle l'environne d'un mystère sacré ; c'est de ce mystère que dépend son pouvoir, et c'est pourquoi, peu à peu, sauf pour les plus grands, le souverain absolu devient inabordable ; sa face ne doit plus être regardée ; ceux même qui sont admis en sa présence ne doivent point lever les yeux sur lui. Tout se tient ici, tout s'enchaîne. Le despote d'Orient qui vit reclus dans son harem, que nul de ses sujets n'aperçoit, dont la présence n'est révélée aux ambassadeurs des peuples étrangers que par le rythme d'Une musique traditionnelle ou par le bruit farouche des gongs d'airain, est seul conséquent. Il est l'envoyé de Dieu ou il est Dieu ; on ne voit pas Dieu.

En Europe, parce que les dynasties y sont trop jeunes, et uniquement peut-être pour cette cause, les rois n'ont pas poussé la logique jusqu'à ce degré, mais ils y eussent été entraînés s'ils avaient duré. Déjà, en France, les rites avaient acquis une importance telle qu'ils accaparaient presque toutes les heures de la journée et chacun était nécessaire, non tant parce que la tradition le voulait ainsi que parce que l'existence du rite avait motivé la création de toute une série de charges qui n'eussent point été remplies, si le roi s'était dérobé. La Révolution ayant remboursé ou aboli les charges, le rite pouvait tomber en désuétude. Restait pourtant la tradition : était-on vraiment le souverain si on n'était pas entouré de la même foule qui jadis entourait le roi, si on n'accomplissait pas les mêmes cérémonies ? Et comment, d'autre part, avoir le courage de s'y soumettre ? Comment trouver en soi la constance de supporter, tous les jours, cette servitude ? Comment se plier à cette série d'obligations qui accompagnaient par exemple, jusqu'aux derniers temps de la Monarchie bourbonnienne, un acte aussi simple que le Lever ? Le premier valet de chambre qui a couché dans la chambre du roi, faisant pénétrer les garçons de la chambre qui ouvrent doucement les volets et entrebâillent la porte aux *entrées familiales* ; puis, le Roi éveillé, l'appel de la *grande entrée* ; le Roi sortant de son lit, le grand-chambellan ou le premier gentilhomme de la chambre lui passant la robe de chambre ; puis, après des intervalles, tous réglés, le grand-maître de la garde-robe lui mettant la camisole et le cordon bleu ; à chaque cérémonie de la toilette, une entrée correspondant : *première entrée* ou *entrée des brevets*, *entrée des Ambassadeurs de famille*, *entrée de la chambre*, *cinquième entrée* qui se fait quand le Roi a lavé ses mains, *sixième entrée* quand Sa Majesté a pris sa chemise. On dirait, ces *Entrées*, d'une pièce de Molière, d'un des divertissements d'entr'acte, où l'on voudrait que les courtisans s'avancassent dansant et faisant des grâces. En vérité, ils dansaient presque, et toute cette cérémonie a comme un air de ballet, de ballet religieux, mesuré et très grave, comme en dansent les prêtres de toutes religions devant leurs idoles.

C'est une prérogative singulière de verser de l'esprit-de-vin sur les mains du Roi ou de lui présenter le bénitier, de défaire la manche droite ou gauche de sa camisole ; c'est un honneur de passer la chemise au Roi, un honneur qui échoit d'abord aux fils et aux petits-fils de France, puis aux princes du sang, puis aux princes légitimés, à leur défaut seulement au grand-chambellan et ensuite, en suivant la hiérarchie, au premier gentilhomme de la chambre, au grand-maître de la garde-robe, au maître de la garde-robe, aux officiers de la garde-robe, chacun en son ordre, et cette chemise, chauffée, couverte d'un taffetas blanc,

elle est, suivant le rang de celui qui la doit donner, présentée par tel ou tel dont c'est la charge, prise de telle ou telle façon, si bien que, derrière sa robe de chambre levée que deux valets de chambre soutiennent pour le dissimuler aux regards, le Roi peut grelotter durant que tel ou tel entrant dans la chambre, retire ses gants et se met en posture de le servir.

Voit-on Napoléon soumis à une telle contrainte et attendant ainsi sa chemise ? Si son tempérament lui permettait de subir de telles minuties, où on prendrait-il le temps ?

Sa vie est bien trop occupée par le travail pour qu'il puisse chaque jour en distraire des heures. D'ailleurs, dans ce palais, troué des boulets du Dix-Août, où des feuilles de parquet sont rouges du sang des Suisses et des gentilshommes égorgés, comment songer à revêtir ainsi tout entière la défroque des rois ? N'en est-il pas des morceaux qui, sur eux, gardaient une traditionnelle majesté, qui, sur un autre, sembleraient un déguisement de carnaval ? Pour que ces cérémonies puissent émouvoir, provoquer le respect, assurer la dignité du trône, tout le moins demeurer sérieuses et être prises comme telles, il faut qu'elles aient un sens, qu'elles procèdent d'une tradition, qu'elles évoquent des souvenirs. Ici rien de tout cela ; nulle tradition hormis celle des Bourbons, nul souvenir hors du leur ; rien qui appartienne en propre à la dynastie nouvelle.

Pour que le culte s'accomplisse, il faut qu'il trouve des prêtres, il faut que ces prêtres croient à la religion dont ils célèbrent les mystères. Or Napoléon lui-même ne peut avoir l'intime certitude de sa souveraineté comme l'avaient les rois descendants de Hugues Capet. Pour lui, l'étiquette est une nécessité de la monarchie, mais ne peut être un article de foi. Appliquée à sa personne, elle est une institution qu'il impose, une loi qu'il promulgue. Mais combien d'institutions tombées dans l'oubli en dix ans, combien de lois rapportées !... L'étiquette qu'il ordonne sera obéie parce qu'il est en possession de la force, mais elle ne saurait être vénérée. Les hommes qui viennent de la Révolution la prendront au sérieux lorsqu'il s'agira d'eux-mêmes, nullement quand il s'agira des autres ; les hommes qui viennent de l'ancien régime n'y verront qu'une parodie du passé. Elle ne sera même point à leurs yeux une étiquette dans le sens propre, c'est à dire un code du cérémonial dont chaque article est constitué par un précédent, dont chaque prescription est justifiée par un exemple : seulement une consigne qui durera autant que celui qui l'a donnée.

À reprendre tout entier le cérémonial de la monarchie, il n'y a donc point à y songer, non que Napoléon craigne, en s'en affublant, de se rendre ridicule — il n'a point le sens du ridicule ; il a dit lui-même : *La puissance n'est jamais ridicule* —, mais il ne veut point la restaurer parce qu'il en serait gêné, il ne le peut point surtout parce qu'il ne trouve point autour de lui la multitude qui lui serait nécessaire polir l'appliquer et pour que, en cela, il ne soit point inférieur aux anciens rois.

Ses compagnons de guerre ne sont point bons à de tels offices. Leurs chevauchées par l'Europe avec la mort en croupe ont rendu leurs reins trop peu souples pour des métiers d'antichambre. Ils ignorent comme on les remplit, et y commettraient de singulières balourdises. C'est de naissance qu'il faut tenir les usages et toute l'éducation doit y avoir été employée.

Même ceux, plus jeunes, qui ne sont point encore arrivés aux plus hauts grades et qui ont formé jusque-là *la Famille consulaire*, hommes de main et hommes de

cerveau, y sont presque tous impropres. Sans regarder à leurs origines, sans s'inquiéter de quelle souche ils sortaient ni de quel collège, Bonaparte les a recrutés au hasard des temps, sur leur bonne mine, parce qu'il les avait vus braves, intelligents et honnêtes, ceux-ci au siège de Toulon, ceux-là à la journée de Vendémiaire, les uns dans l'état-major de Berthier, les autres sur le champ de bataille de Marengo : il en est de nobles, mais peu, encore de petite noblesse et qui n'ont jamais approché la Cour. Un seul est de bonne maison, mais c'est son nom justement, bien plus que sa réputation militaire, qui l'a fait appeler dans l'état-major aux derniers temps du Consulat.

Quant aux préfets du Palais que, vers la même époque, il a nommés pour faire les honneurs de ses réceptions, diriger le cérémonial et soigner le matériel, ce sont, la plupart, des bourgeois d'origine dont les mieux apparentés tiennent à quelque famille de finance, dont les mieux instruits de l'étiquette ont jadis, à la cour royale, exercé quelque charge infime, de colles qui savonnaient les vilains, leur permettant d'ajouter au nom patronymique quelque nom de terre et, au bout de deux à trois générations, de parer d'un titre usurpé un nom de contrebande.

Pour les grands, vraiment d'ancienne noblesse et vraiment de haute race qui avaient été les grands-officiers de la couronne de France, il n'y fallait point songer. Ceux qui n'avaient point péri sur les échafauds demeuraient en exil, religieusement fidèles à leur roi, dépossédé, non découronné. Le grand-aumônier de France, le cardinal de Montmorency-Laval vivait à Alloua ; du grand-maître, le prince de Coudé, du grand-Chambellan, le prince de Guéméné, du grand-écuyer, le prince de Lambesc, du grand-veneur, le duc de Penthièvre, princes de la Maison royale ou de la Maison de Lorraine, inutile de parler. Le grand-bouteiller, le marquis de Verneuil, était mort, le grand-pannetier, le duc de Brissac, avait été massacré, le grand-fauconnier, le marquis de Vaudreuil, était près du Roi, le grand-louvetier, le comte d'Haussonville, rentrait à peine d'émigration. Il mourut en 1806 et ce fut seulement quatre années plus tard, en 1810, que son fils se présenta pour être chambellan.

Des premiers gentilshommes de la chambre, des capitaines des gardes, des gouverneurs de maisons royales, nul qu'on trouvât en l'an XII rôdant autour des Tuileries : ni Richelieu, ni Durfort, ni d'Aumont, ni Fleury, ni Noailles, ni Luxembourg, ni de Poix. Bien plus qu'on ne s'imagine, la haute noblesse est restée fidèle à ses maîtres ; pour en avoir le semblant, Napoléon pourra plus tard recruter quelques cadets faméliques ; mais des chefs de noms et armes, de ceux qui ont la charge de leur maison, il n'en aura point de si tôt, si même il en a jamais.

Sans la participation assidue de cette foule illustre, le rétablissement de l'ancienne étiquette est impossible ; seuls, ces hommes en possèdent les secrets, seuls, ils en connaissent les minuties. Seuls, ils ont pu, des siècles durant, s'interposer entre le roi et le peuple, sans que celui-ci en murmurât, parce qu'il connaissait leur illustration, et que pour lui l'éclat de leurs services rehaussait la majesté du trône.

Il est des raisons d'un autre ordre, qui, à défaut de l'*impossible* dont il n'a jamais voulu tenir compte, doivent se présenter à l'esprit de Napoléon et le déterminer.

La vieille monarchie reposait sur une fiction dynastique. La nouvelle est fondée toute sur l'idée que la nation a prise de son chef. La royauté capétienne se soutenait par le mystère, par l'ignorance où demeurait le peuple de ce que valait son roi : l'Empire vit par la communion constante entre l'Empereur et les soldats, par la conscience que tous les citoyens ont prise de son génie.

La France bourbonnienne subsistait telle qu'elle était, parce que des siècles après des siècles l'avaient ainsi constituée ; que chaque roi y avait mis sa pierre, que chaque reine y avait porté sa dot, que chacun des peuples qui la formaient en subissant, en acceptant, ou en réclamant la suzeraineté du roi, avait conservé ses institutions propres ; que ces petites nations dont le roi seul était le lien fédératif, gardaient leur vie particulière, leur esprit, leur langue, leurs coutumes, ne s'étaient jamais, quoiqu'on eût tenté, fondues en une seule et grande nation. Nul esprit commun, nul but semblable, nulles lois pareilles. Le roi de France, qui n'était au fait roi que de l'Ile de France, aurait dû, comme d'autres souverains font encore, ajouter à son titre, s'il n'eût été, comme on disait le plus haut après celui de Roi des Cieux, rémunération des duchés et des comtés dont il était seigneur. Ainsi eût-il proclamé une vérité absolue. Lui seul donnait une cohésion apparente à ces éléments dissemblables ; en lui seul se confondaient des droits qu'il tenait bien moins de la conquête que de l'assentiment des principaux du peuple. A lui seul, non en tant que roi, mais en tant que duc et comte, remontait la hiérarchie féodale de chaque duché et de chaque comté.

Ébranler un chapiteau, c'était mettre tout l'édifice en péril, c'était en troubler toute l'économie. Il fallait vivre sur la foi des temps, tenant que ce qui avait mis six cents ans à s'organiser, et qui, depuis deux siècles, avait trouvé sa formule, durerait encore bien des règnes. La machine étant ainsi montée et marchant à peu près, il fallait la laisser fonctionner telle quelle, sans prétendre supprimer des rouages inutiles ou en remplacer d'usés par des neufs. Ainsi, chacun y avait sa place, ainsi, chaque institution, quelque surannée qu'elle parût, y avait sa raison d'être, son utilité, sa nécessité. Il fallait, pour que les peuples en gardassent le respect, pour qu'ils n'en aperçussent point les crevasses, pour que, par un retour sur eux-mêmes, ils ne fussent point tentés de la démolir, que cette énorme et singulière mécanique, toute poussiéreuse et rouillée, fût en quelque façon noyée dans une sorte d'atmosphère brumeuse et dorée, où les objets se confondissent, pour ne permettre d'entrevoir que la masse encore imposante et grandiose. Dès que les rois enlèvent quelque épaisseur au voile qui les couvre, le respect s'en va. Dès qu'ils touchent à leur machine pour la réparer ou la réformer, la machine s'arrête. Un temps, des roues folles tournent encore dans le vide, mais le grand ressort est brisé. Bientôt, tout cet amas de ferraille rongée et de bois pourri s'écroule comme de soi, au risque d'écraser la nation entière, et la terre, très loin, ost jonchée de débris.

Mais le peuple se secoue, s'anime, se prend à vouloir vivre. De duché en duché, par dessus les barrières abolies, on se parle et on est surpris de se comprendre. Bientôt, on fait un pas les uns vers les autres, l'on se reconnaît et l'on s'embrasse. On a les mêmes haines, les mêmes besoins, les mêmes intérêts, le même idéal. Et, d'un bout à l'autre de ce royaume qui n'avait de commun que le Roi, des hommes, de race différente, qui s'expriment en des patois divers, sentent sur tout leur corps un frisson pareil. Us veulent être une nation et ils sont la France.

De cette nation, Napoléon est l'élu. Sa machine à lui, il l'a construite lui-même, à son gré et au gré de la France. Elle est neuve et solide et ne perd rien à être

regardée de près. Les ressorts d'acier qu'il a ramassés ça et là sur le sol, il les a retrempés pour son usage. Il les a combinés avec des rouages qui semblent nouveaux, mais que tous, la nation même lui a fournis. Il a eu soin de n'y rien mêler d'étranger, tenant que ce pays peut se suffire et ne doit point vivre d'emprunt. Il a fait sa machine assez haute et assez large pour qu'elle régisse le monde, assez délicate et sensible pour qu'elle se plie à tous les progrès et à tous les besoins nouveaux. Une roue cesse de fonctionner, — on l'enlève. Un ressort est usé, — on le change, et la machine marche toujours. La machine même est indépendante de lui. Il en est le suprême moteur ; il n'en est pas le moteur indispensable. Sans doute, pour qu'elle prenne tout son jeu, il faut que le chef de tous soit l' élu de tous, mais même si on la déplace de cette base ; même si on lui enlève ce couronnement, la machine continue à marcher.

En ce qui le touche lui-même, il sent bien que c'est à ce principe unique, celui de la souveraineté nationale, qu'il doit d'être. Si par instants il veut confondre la dynastie qu'il établit avec celle des Bourbons, s'il accepte en quelque sorte leur succession, s'il s'efforce de donner à sa souveraineté une forme extérieure pareille, rien ne peut le soustraire à cette nécessité de demeurer en contact avec la nation. Aux heures où sa puissance lui paraît fondée de façon à défier tout orage, il peut multiplier les intermédiaires, n'apparaître plus devant le peuple qu'entouré d'une pompe glorieuse, en habits impériaux, épaissir lui aussi le mystère autour de sa personne et s'enfermer dans le harem. Mais, que viennent les jours mauvais où l'Europe coalisée le menace, il va de lui-même se retremper dans le peuple ; il se montre à lui en ses habits militaires, il parcourt les rues et les places, il provoque la familiarité de la nation, tant il sent que **tout pouvoir émane du peuple et que rien de ce qui se fait sans lui n'est légitime**.

Donc, puisqu'il considère que, comme pour les autres souverains, ceux qui l'ont précédé en France et ceux qui règnent autour de lui en Europe, il est nécessaire à son prestige qu'il organise une cour et institue une étiquette, puisqu'il sent en même temps que, aussi bien pour son tempérament qui ne s'y pliera point, que pour son travail qui en souffrira, et pour son pouvoir même qui en sera ébranlé, la restitution de l'ancienne cour et de l'ancienne étiquette, presque impossible par ailleurs, serait dangereuse et nuisible, il faut qu'il adopte ici comme ailleurs, un moyen terme, qu'il soit ici encore, comme il l'est dans la législation, dans l'administration intérieure et extérieure, dans le domaine spirituel, dans le régime de la propriété terrienne, dans l'organisation de la fortune mobilière, le *conciliateur*. Il faut qu'il trouve une formule encore — et c'est peut-être, bien qu'il s'agisse aux yeux de quelques-uns d'intérêts restreints, la plus difficile à rencontrer — une formule qui combine le passé avec le présent, et qui donne à la monarchie nouvelle qu'il organise, avec l'éclat qu'il recherche, avec la splendeur dont il prétend s'entourer, avec le recul qu'il lui croit nécessaire, une indépendance relative. Cette formule doit permettre au souverain de conserver la liberté de sa vie privée et de son travail public, doit le maintenir en contact permanent avec l'armée, doit lui laisser enfin, avec la nation, des relations assez fréquentes pour qu'il soit averti des grands courants qui s'y forment, qu'il reçoive les demandes particulières que les citoyens ont à lui adresser, et soit à même ainsi de réparer les injustices et les abus de ses agents.

Cette formule, Napoléon la trouve, et, peut-on dire, il la trouve sans talonner et du premier coup. Il distingue en sa personne deux êtres : un être qui, dans l'ordre physique, intellectuel ou moral, a des besoins qui doivent être respectés et pour lesquels il faut une liberté entière ; puis, un être qui est assujéti à sa dignité et dirigé par le Grand-maître des cérémonies ; un être de représentation

et de pompe dont l'étiquette règle les démarches et qui, dès qu'il paraît en forme officielle, est soumis à tous les rites d'usage pour les monarques absolus. L'Homme garde son droit de penser, de travailler, de vivre à sa guise, de manger à sa fantaisie ; le Souverain conserve l'entourage nécessaire à sa dignité, mais, de cet entourage, il ne reçoit que des services symboliques qui figurent seulement les devoirs réels pour lesquels, à l'origine des temps, toute charge a été instituée. C'est ce que Napoléon se plaisait à constater en disant **qu'il était le premier qui eût séparé le *Service d'honneur* (expression imaginée sous lui) du *Service des besoins* ; qui eût mis de côté tout ce qui était réel et malpropre pour y substituer ce qui n'était que nominal et de pure décoration.**

Il appuyait cette innovation sur ce raisonnement : **Un roi, disait-il, n'est pas dans la nature, il n'est que dans la civilisation, il n'en est point de nu, il n'en saurait être que d'habillés.** Vraie pour lui, la théorie était fautive en ce qui touche les rois de droit divin. Ils ne sont point dans la nature, sans doute, mais parce qu'ils sont au-dessus de la nature. Leur puissance est surnaturelle par son origine et par sa transmission. C'est ainsi du moins qu'ils l'envisagent et qu'on la comprend autour d'eux. Qu'ils portent ou non les insignes de leur dignité, cela n'y fait rien : leur caractère est indélébile. Il est indépendant de l'exercice de leur pouvoir. Il ne tient point au sacre qu'ils ont, la plupart, reçu à Reims : le sacre, pour eux, n'est point une investiture, il n'est qu'une consécration. Nus, ils sont rois, tout autant qu'habillés, et les fonctions domestiques que les grands du royaume remplissent près d'eux pour les vêtir ou les dévêtir affirment sans réplique la permanence de leur fonction monarchique.

Pour Napoléon au contraire, son caractère est nouveau, il dépend d'une triple investiture militaire, nationale et religieuse. Dans le passé, il ne se rattache à rien, dans l'avenir, il ne s'enchaîne à rien. Les devoirs qu'on lui rend s'adressent à la souveraineté dont il est revêtu, — souveraineté dont il doit porter les insignes — non à l'homme qui, lui, garde le droit d'avoir une vie privée, une vie non officielle, sans faillir à son devoir de souverain, sans manquer à la Royauté comme ont fait Louis XV et surtout Louis XVI.

Cette distinction peut ne s'être point présentée à l'esprit de Napoléon ou, plus vraisemblablement il n'a pas, même à Sainte-Hélène, voulu l'exprimer, parce que c'eût été l'aveu que son pouvoir était en cela inférieur à celui des Bourbons : mais elle résulte des faits et il ne pouvait s'y soustraire. Lorsqu'il dit : **Si j'avais été mon petit-fils !...** et qu'il envisage quelle eût été l'étendue de son autorité s'il l'eût tenue de deux générations seulement, il affirme, et avec quelle singulière vigueur, à quel point la tradition, lui a fait défaut en son édifice monarchique ; à quel point, dès qu'il est sorti de la réalité du droit démocratique pour chercher à son pouvoir des origines de droit divin, il s'est trouvé inférieur à ceux qu'il a remplacés, parce que, lui, qui ne reconnaît pas l'impossible, s'est heurté à quelque chose qui est hors de lui et au-dessus de lui : le Temps, qui seul consacre les dynasties et leur donne aux yeux des peuples un air de divinité.

Pour concilier ce qui fait la réalité de son pouvoir avec ce qui a été jusque-là la représentation du pouvoir, Napoléon est donc obligé d'avoir deux existences : l'une, de parade, a pour théâtre *l'Appartement d'honneur*, et *les Grands Appartements* des Palais, la Chapelle, les Théâtres, le Corps législatif, le Sénat, Notre-Dame et l'Hôtel de Ville, toutes les scènes diverses où il doit jouer en public son rôle d'empereur : l'autre, sa vie vraie, sa vie personnelle, sa vie d'homme, sa vie de travailleur, sa vie de mari et d'amant s'écoule toute entre les

murs de *l'Appartement intérieur*. Là, il est lui-même : il apparaît avec ses façons familières, ses méthodes de travail, ses manies d'ordre et de rangement. C'est là qu'il faut le voir d'abord si l'on prétend se représenter l'homme qu'il a pu être et si l'on veut prendre de son existence normale — celle qui lui a permis de suffire à son œuvre et de remplir ses destinées — une notion qui s'approche par quelque côté de la vérité historique.

## II. — LES APPARTEMENTS. - LA SURVEILLANCE.

Pour retrouver, dans l'*Appartement intérieur*, les habitudes de vie et les façons coutumières de Napoléon, le mieux, sans doute, est de prendre pour type l'appartement des Tuileries, et, cet appartement tout entier, avec des documents médiocres ou insuffisants, presque rien de graphique, il faut le reconstituer : Il n'est plus que des ombres de palais où l'on puisse chercher l'ombre de l'Empereur. Certes Napoléon a passé des jours à Compiègne, à Rambouillet et à Fontainebleau, mais guère plus nombreux qu'à Schœnbrunn ou à Potsdam : on ne saurait en tirer des exemples, pas plus que des quartiers généraux de Marrac et de Mayence, des palais impériaux de Strasbourg et de Bordeaux : c'est de fait aux Tuileries et à Saint-Cloud qu'il a le plus longtemps séjourné, et, ici comme là, table rase.

On peut dire que, en moyenne, de Floréal an XII à avril 1814, l'Empereur a eu aux Tuileries son habitation officielle près de trois mois par année. Cela ne veut pas dire qu'il n'en sortît pas et qu'il y couchât chaque nuit. Sans qu'il fût nomade comme étaient Louis XIV et surtout Louis XV, lequel promenait sans cesse son ennui de Versailles à Marly, à Choisy, à Saint-Hubert, à Bellevue, à Compiègne, à Fontainebleau, Napoléon était peu stable. Le soir venu, il décidait brusquement son départ pour Malmaison ou Saint-Cloud, allait quelques jours s'installer à l'Élysée, venait passer une journée ou même une soirée en quelqu'un des châteaux qu'il avait donnés à ses compagnons de guerre, — Grosbois et Grignon par exemple, — et cela ne comptait pas dans les déplacements officiels, n'était pas même, dans les premiers temps, inscrit au *Journal des Voyages*. On dirait, surtout au début du règne, qu'il veut entretenir sa Maison dans une perpétuelle alerte, l'habituer à se mobiliser sur l'heure, qu'il se plaît à multiplier les difficultés pour le Grand-maréchal et pour les gens du service. De fait, c'est son besoin de continuelle activité, de mouvement, d'exercice qu'il satisfait. Mais, partout où il va, il souhaiterait trouver les pièces disposées dans le même ordre qu'aux Tuileries ; il voudrait partout son *appartement intérieur* pareil, et des meubles, fabriqués sur des modèles semblables, disposés à des places identiques. Une fois ses nécessaires étalés, ses portefeuilles ouverts, il est ainsi chez lui, il a sous la main tout ce qu'il lui faut, car nul homme n'a moins de besoins différents, moins de caprices, n'est plus d'habitude. Ce qui est l'entourage familial de sa vie tient en quelques caisses — on dirait volontiers en quelques cantines — et il reste en l'Empereur, quelle que soit sa magnificence, quelle que soit sa volonté de parer d'une façon grandiose le cadre où il se meut, beaucoup du sous-lieutenant qu'il a été, prêt, si le boute-selle sonne, à se mettre en route, et n'ayant besoin que de quelques minutes pour corder ses bagages. Ainsi, ses palais ont toujours un air d'hôtellerie. Tout ce qui lui est personnel suit sa personne et, lui parti, nulle marque de son passage, nulle trace de ses goûts, nul indice de son caractère ou de ses habitudes. Hormis son chiffre aux meubles et aux tentures, ses armoiries, les abeilles envolées de son manteau impérial et posées, çà et là, aux murs et au parquet, rien qui le rappelle. Par mesure d'économie et aussi parce qu'on ne saurait faire mieux ou aussi bien, on couvre plus tard d'un lambeau d'étoffe ces insignes séditieux, et les rois se succèdent sans trop d'embarras dans ce mobilier impérial : rien de l'esprit du premier occupant ne traîne sur les meubles.

Aussi bien, en ces appartements, y est-il entré de même et sans faire de façons, comme il entrait en un de ses quartiers généraux, Osterode ou Finckenstein,

l'Escurial ou le Kremlin. Partout il était chez lui, chez Louis XIV comme chez Philippe II, chez Yvan ou chez Frédéric. Ses cartes déployées, sa grande table disposée sur des tréteaux, Il se mettait au travail, sans que sa pensée, pour retrouver son cours eût besoin d'un cadre familier, peu lui importait cela. Il y avait chez lui manie d'ordre, mais qui se contentait à peu de frais, visait le nécessaire, non le superflu, ne tenait ni à la richesse des meubles, ni à la somptuosité des décorations, mais à la place raisonnée des outils matériels, indispensables soit pour l'existence physique, soit pour la production cérébrale. C'est pour cela que, en son appartement, la disposition, qu'il a réglée lui-même et qu'il s'arrange pour trouver identique en quelque lieu qu'il aille, quitte même à la faire figurer par des paravents, importe bien plus pour la connaissance de l'homme que la décoration, et que la place donnée à des meubles d'un usage courant est plus révélatrice que leur description. L'une fait honneur au fabricant, l'autre indique un mode de vie.

Aux Tuileries — et il en était de même dans les autres résidences impériales, — la portion du palais, affectée à l'habitation du souverain était distribuée en trois appartements :

Grand appartement de représentation ;

Appartement ordinaire de l'Empereur ;

Appartement ordinaire de l'Impératrice.

On ne s'occupera ici que des deux premiers.

Le *Grand appartement de représentation* était réservé pour les fêtes, les cérémonies, les cercles, les grandes audiences. Dans la vie courante, il n'était point utilisé : La première pièce en était une salle de concerts — la salle des Maréchaux — qui, occupant, avec l'escalier d'honneur et le grand vestibule, tout le pavillon central, faisait la communication entre les deux ailes du palais, celle de gauche renfermant, aux deux étages, les appartements de l'Empereur et de l'Impératrice et celle de droite où se trouvaient la-salle du Conseil d'État, la Chapelle, la salle de spectacle et, plus loin, dans le pavillon dit des Enfants de France, en façade sur la rue de Rivoli, les appartements du Grand-maréchal et des Princes étrangers.

En venant de la salle des Maréchaux, première pièce des grands appartements, on trouvait un premier et un second salon, la salle du Trône, puis le salon ou cabinet d'apparat de l'Empereur, et enfin la galerie de Diane. Les Grands appartements s'arrêtaient là.

Doublant la galerie de Diane et ayant son accès particulier par un escalier près du pavillon de Flore, se développait l'*Appartement ordinaire*, divisé, lui-même, en *Appartement d'honneur* et *Appartement intérieur* : l'*Appartement d'honneur* se composait d'une salle des Gardes, d'un premier salon et d'un second salon. L'*Appartement intérieur*, faisant suite, comprenait le cabinet de l'Empereur, un arrière-cabinet où, le matin, Napoléon donnait ses audiences, une pièce qui servait de bureau topographique, une petite salle de bains, une chambre à coucher, un cabinet de toilette, une garde-robe et une antichambre.

Cet appartement était doublé, dans la hauteur, par un appartement similaire pris sur l'étage et composé d'une antichambre, d'une salle à manger, d'un cabinet de

travail, de deux salons, d'une chambre à coucher, d'un boudoir et d'une garde-robe. Cet appartement est souvent appelé l'*Appartement secret* ; il était désigné officiellement sous le nom de *Petit appartement de Sa Majesté* et n'avait d'accès que par l'appartement intérieur.

Pour se rendre compte de ce genre de dispositions, qu'il est singulièrement difficile de décrire et dont un plan, si exact soit-il, rendrait à peine les étrangetés, le mieux est, aujourd'hui que les Tuileries sont détruites, de se reporter aux petits appartements de Versailles ; là, dans ces corridors noirs où deux personnes ne peuvent passer de front, dans ces escaliers étroits qui tournent à pic et qu'il faut éclairer jour et nuit, dans ces pièces, toutes petites et si basses qu'on y touche le plafond de la tête, ces pièces où Louis XV, Louis XVI, les Reines, les Dauphines, les Princesses, les favorites de tous ordres ont passé leur vie, on comprend ce que pouvaient, ce que devaient être les Tuileries.

A l'une de ses extrémités, comme on l'a vu, l'*Appartement intérieur* était séparé de l'escalier du pavillon de Flore par la salle des Gardes qu'occupaient les pages de service et un sous-officier de la garde à cheval ; puis, s'ouvrait le premier salon où entraient, de droit, le Colonel-général de service, les Grands-officiers de la Couronne, où se tenaient l'aide de camp de jour, le chambellan de jour, le préfet et l'écuyer de service, et où étaient reçues les personnes admises à une audience ou appelées à travailler avec l'Empereur. C'était le *salon de service*. Le second salon, communiquant d'une part au cabinet de l'Empereur, d'autre part au salon de service, était consacré aux audiences. Dans les portes de chacun des salons se tenait un huissier ; à la porte de la salle des Gardes un portier d'appartement armé, pour la parade, d'une hallebarde et d'une épée.

A l'autre extrémité de l'appartement intérieur, dans l'antichambre, à laquelle on accédait par des couloirs et des escaliers prenant à l'extrémité de la galerie de Diane, un huissier, d'extrême confiance gardait la porte. Au dedans, un gardien du Portefeuille, sorte de garçon de bureau, un valet de chambre d'appartement se tenaient à la disposition de l'Empereur. Nulle autre garde. Dans les appartements pas un soldat. Le seul poste qui fût fourni à l'intérieur du Palais, poste dit de la salle des Gardes du Grand appartement, était dans l'aile droite, sous l'escalier de la salle du Conseil d'État. Il était là, surtout, pour rendre les honneurs et n'était composé que de vingt hommes. La seule sentinelle, posée à l'intérieur, l'était sous le pavillon central, où se trouvait un passage public de la cour au jardin. Il y avait bien encore un poste de quarante et un hommes au pavillon de Flore, un poste de vingt hommes au Pont tournant, un poste de vingt et un cavaliers fournissant deux vedettes à la grille du Carrousel, un poste de sept gendarmes et un poste de neuf pompiers, mais nul de ces cent dix-huit soldats n'entrait dans les Appartements.

Il est vrai que, en dehors des cinq portiers d'appartements, des huissiers et des valets de chambre, les adjudants supérieurs, les adjoints au Grand-maréchal et les adjoints du Palais exercent une surveillance continuelle : mais, peu à peu, leur nombre se réduit dans, des conditions incroyables. Sous le Consulat, on voit d'abord douze officiers, depuis le grade de chef de brigade jusqu'à celui de capitaine, qui ont le titre d'adjudants supérieurs. Il se trouve encore douze adjudants supérieurs en l'an XII : trois généraux, six colonels, deux chefs de bataillon et un capitaine ; mais, l'Empire arrivé, huit sont dispersés dans les différents palais comme gouverneurs ou sous-gouverneurs, et ceux qui restent dans le service, ne sont plus qu'au nombre de quatre. Ils reçoivent, en 1807, le titre d'adjoints du Palais et disparaissent, en 1808, pour être remplacés par deux

maréchaux des logis, et quatre fourriers du Palais. Qu'on ajoute aux adjoints et aux fourriers, le gouverneur du Palais, dont les fonctions sont presque honorifiques, le sous-gouverneur, lorsque la place est remplie, et l'adjudant, on a tout le personnel auquel l'Empereur confie la sécurité de sa personne.

Tous ces hommes sont d'extrême confiance : des deux adjoints au Grand-maréchal, qui ont le grade de colonel, l'un, Reynaud, est un soldat à part, d'une bravoure sans égale, couvert de blessures, qui a fait toutes les campagnes de Bonaparte et qui, parvenu au grade de général, envoyé en Espagne, aura, en 1811, la mauvaise chance d'être pris par les insurgés ; l'autre, Clément, parti en 1782 soldat au régiment de Neustrie, a été recueilli par le Premier Consul dans l'état-major de Desaix en même temps que Savary et Rapp. Son service au Palais ne l'empêchera pas, comme colonel du 22<sup>e</sup> d'infanterie, de se faire casser la cuisse, par un boulet, dans la campagne de 1805 : c'est un républicain, fils de ses œuvres, aimable, poli et bien élevé et qui, comme Reynaud, est un dévouement absolu.

Philippe de Ségur — celui qui, général et écrivain, mérite une place à part dans l'histoire de ce temps — a été nommé en 1802. Il a le grade de capitaine. Le Premier Consul l'a fait appeler à Saint-Cloud : *Citoyen Ségur, lui a-t-il dit, je vous ai placé dans mon état-major intérieur. Votre devoir sera de commander la garde montante qui veille autour de moi. Vous voyez la confiance que je mets en vous. Vous y répondrez : Votre mérite et vos talents vous promettent un avancement rapide.* Ségur, qui est déjà tout à Bonaparte, qui s'est engagé aux hussards volontaires pour faire la campagne de 1800, dont le père, rallié des premiers, est conseiller d'État du nouveau régime, en attendant la charge de grand-maître des cérémonies, est à la fois étonné et subjugué par cette confiance et, jusqu'aux dernières heures, il la méritera.

Le quatrième adjoint au Grand-maréchal est un Tascher, un cousin de Joséphine, dont l'Empereur n'avait pas grande opinion quoique, en cinq ans, il lui eût fait franchir (1803-1808) tous les grades jusqu'à celui de chef de bataillon : car en l'envoyant à Joseph qui le prenait pour aide de camp, il écrivait : *Qu'il s'exerce, se forme et devienne bon à quelque chose.* On ne sait s'il profita de la leçon, mais il avança : Colonel en 1808, comte de l'Empire en 1810, général de brigade en 1814, il arrivait à tout, car si la cousine impératrice lui faisait défaut en France, il avait, en Espagne, épousé une Clary, et cela ne pouvait manquer de lui donner du mérite. Aussi, ayant été méconnu, se rallia-t-il avec empressement aux Bourbons, mais il ne jouit pas longtemps de leur faveur, étant mort de maladie au commencement de 1816.

Le Gouverneur des Tuileries change trop souvent pour avoir une autorité efficace : c'est Caffarelli d'abord, mais il devient ministre de la Guerre et de la Marine en Italie ; après, c'est Fleurieu, auquel on donne là une sorte de retraite, après son malheureux passage à l'Intendance générale ; enfin, c'est d'Harville qui vient de quitter, au divorce, la place de chevalier d'honneur de Joséphine et, dans la sinécure des Tuileries, garé de ses créanciers importuns, d'Harville n'a garde de se donner du mal.

Trop peu de temps, le brave sous-gouverneur, le général Maçon exerce ses fonctions. Nommé le 29 brumaire un XIII, il fait, quand même, la campagne de Prusse, est appelé, par l'Empereur, au gouvernement de Leipsick et y meurt de la fièvre putride le 28 octobre 1806.

Il n'est pas remplacé, comme sous-gouverneur, aux Tuileries, où toute la responsabilité retombe sur l'adjudant, Augustin Auger, personnage singulier qui, en quarante-sept ans de services militaires, a peut-être vu le feu à Paris, dans des émeutes, mais n'a jamais fait campagne. Chasseur dans Hainaut en 1768, puis garde à cheval de Paris, il entre, en 1789, dans la garde parisienne soldée, est lieutenant au 1er bataillon d'infanterie légère en 1792, capitaine d'un escadron de cavalerie du département de l'Oise en 1793, capitaine des guides de l'armée de l'Intérieur en l'an IV, puis capitaine dans la garde à cheval du Directoire. Il passe dans la garde des Consuls, y est promu chef d'escadron et nommé adjudant supérieur le 15 germinal an IX : désormais il est attaché au Palais des Tuileries d'où il ne sortira que le 27 août 1815, et ce sera pour mourir deux mois après.

Auger est donc la cheville ouvrière, c'est lui le véritable commandant des Tuileries de 1801 à 1815 et, à partir du 18 juillet 1808, il est assisté par les quatre fourriers du Palais : Deschamps, Baillon, Picot et Emery qui, tous quatre, sortent de la gendarmerie d'élite, où ils étaient lieutenants ou maréchaux des logis ; qui, tous quatre, ont mérité d'être décorés pour leurs bons services, et qui ont prouvé, par leur dévouement, qu'ils étaient dignes d'être distingués.

Dans la journée, adjudants, adjoints ou fourriers, faisaient, dans les parties inhabitées du Palais, des rondes fréquentes. Ils n'entraient pourtant pas dans l'*Appartement ordinaire* que suffisaient à garder les officiers de service. On pourrait croire que ceux-ci n'eurent point à agir de leur personne : cela ne serait pas exact. En l'an XI, un homme, en habits bourgeois, s'introduit dans la première antichambre. Interpellé par l'officier de garde, un capitaine aux Voltigeurs, sur ce qu'il a conservé son chapeau sur sa tête, il sort brusquement, de dessous sa redingote, un sabre avec lequel il veut tuer l'officier. Celui-ci se met en garde et cloue l'énergumène contre le mur. On accourt, on s'empresse : on reconnaît l'homme pour un ancien maréchal des logis des Guides auquel une injustice avait été faite et qui, exaspéré, affolé, était venu pour tuer le Consul. On le soigne, on le guérit, on étouffe l'affaire, et Bonaparte fait une pension à son assassin.

La nuit, les surveillants n'étaient guère plus nombreux. Or, il faut remarquer que, en ce temps, le Palais n'était séparé du jardin public que par une simple terrasse fort peu large et élevée seulement de trois ou quatre marches. Un malfaiteur pouvait donc facilement, si une sentinelle se relâchait de sa surveillance, grimper aux murs et pénétrer dans les appartements. Aussi multipliait-on les rondes de précaution. Un soir, Ségur trouva, sur un appui de fenêtre, un homme qui n'attendait que le moment propice pour se glisser dans l'intérieur. Ce fut la seule alerte sérieuse et, sans Ségur, on l'ignorerait encore. Une autre fois, après un Grand cercle, on trouva un homme caché derrière les rideaux du grand cabinet : C'était un pauvre fou, un ancien fumiste des Tuileries, qui croyait retrouver l'Ame de son père dans les feux ou les lumières. On le mit à Charenton. C'est là tout ce qu'on rencontre d'incidents : malgré les facilités qu'on aurait pu y trouver, nulle des conjurations formées contre Napoléon ne visa de l'attaquer aux Tuileries même, tant il paraissait établi qu'il était bien gardé. On vient de voir qu'il n'y employait pas son armée<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> On ne saurait compter l'alerte que donna la présence d'un individu qui, pour se soustraire à ses créanciers, avait obtenu un refuge chez le commis de l'architecte.

La nuit, pas plus que le jour, les rondes ne pénétraient dans l'*Appartement ordinaire* de l'Empereur. L'aide de camp de service y couchait dans le salon de service, la tête appuyée contre la porte. Plus tard, un officier d'ordonnance et un page lui furent adjoints. Dans les pièces qui précédaient ce salon, couchaient un brigadier et un valet de pied. Dans l'*Appartement intérieur*, près de la porte, couchait un mameluck ; un autre valet de chambre et un garçon de garde-robe avaient leurs lits de veille dans les petits cabinets noirs. Pour entrer chez l'Empereur, lorsqu'il arrivait quelque dépêche urgente, l'aide de camp frappait à la porte contre laquelle couchait le mameluck. Le mameluck ouvrait, faisait pénétrer l'aide de camp et refermait soigneusement, *de manière que l'aide de camp fût assuré que personne n'avait pu le suivre*. L'aide de camp grattait alors à la porte de la chambre à coucher. Cette porte était fermée en dedans ; l'Empereur se levait et n'ouvrait qu'après avoir reconnu la voix. Ces précautions, qu'il avait indiquées d'une façon expresse à son frère Joseph, étaient minutieusement observées. *Elles ne donnent aucune gêne, disait-il, et le résultat est d'inspirer de la confiance, indépendamment de ce que, réellement, elles peuvent vous sauver la vie.*

Pendant le règne presque entier, la surveillance, ainsi établie, parut suffire. Lorsque, en mai 1806, un nombre assez considérable de gardes du corps, de l'ancien roi, qui n'avaient point émigré, qui avaient été employés et avaient donné des preuves de zèle, demandèrent à être attachés à la personne de l'Empereur et à se reformer tels que jadis, Napoléon les refusa. *Cela ne lui parut pas convenable*, mais, comme c'était des gens d'honneur, il les envoya à Naples, à son frère Joseph, en les lui recommandant chaudement. Plus tard, en 1808, lorsque Jérôme songea à établir des gardes du corps, l'Empereur lui écrivait : *Je ne crois pas que vous deviez avoir de gardes du corps : ce n'est pas l'étiquette de notre famille*. Mais, le 30 décembre 1812, peut-être après avoir constaté les services rendus, pendant la retraite, par l'*Escadron Sacré*, surtout pour se garantir des conséquences d'une échauffourée analogue à celle de Malet, l'Empereur dictait la note suivante : *L'on trouve que la Garde Impériale n'est pas assez brillante et que ses uniformes et ses décorations ne répondent pas à l'éclat et à la majesté qui doivent entourer les souverains. L'on trouve que les portes du Palais et les portes des appartements ne sont pas suffisamment gardées, soit que les huissiers et portiers ne fassent pas leur devoir, soit qu'ils ne soient pas armés comme ils devraient l'être. On pourrait étudier un projet pour la formation de compagnies de gardes du corps qui, en même temps qu'ils feraient une véritable garde, fourniraient en même temps une pépinière d'officiers pour l'armée. On pourrait aussi faire un projet pour la formation d'une ou plusieurs compagnies de gardes des poètes et qui feraient le service à l'instar de la Garde noble hongroise à Vienne, des Cent-Suisses en Saxe. On leur donnerait un bel habillement. Pour les gardes du corps, on pourrait les cuirasser.*

Le projet fut étudié avec attention par Duroc et par Clarke. L'Empereur se le fit représenter plusieurs fois, fit rédiger plusieurs décrets par lesquels tout était réglé jusque dans l'extrême détail : composition du corps, uniforme, service en temps de paix et de guerre, prérogatives des officiers et des gardes ; mais, peu à peu, devant l'urgence de la situation, l'idée se transforma : il ne s'agit plus de gardes du corps fournissant *un poste dans la première pièce de l'appartement de l'Empereur, de l'Impératrice et du Roi de Rome*, il s'agit de soldats s'équipant à leurs frais, auxquels, pour les décider à servir, à joindre immédiatement l'armée, on promit de singuliers avantages. On peut, par ce qui est advenu au général de

Séjour, se demander si, comme gardes du corps, les Gardes d'honneur eussent présenté vraiment les garanties de fidélité et de dévouement que recherchait l'Empereur<sup>1</sup>.

Ce projet avait mis neuf ans à se formuler ; car, quoiqu'en aient dit certains témoins, il est douteux que, conçu de longue date, il ait été, comme on le dit, constamment ajourné sur la crainte qu'on avait de mécontenter la Garde impériale. Le mariage Autrichien et l'affaire Malet suffisent à l'expliquer, non à le justifier. Il n'est point d'exemple que des gardes du corps aient jamais empêché une révolution populaire d'entrer dans un palais, mais il est des exemples de gardes du corps faisant eux-mêmes une révolution de palais.

---

<sup>1</sup> Voir, pour plus de détails : La Conspiration des Gardes d'Honneur (octobre 1813). *Petites Histoires*, t. II.

### III. — LA TOILETTE.

La chambre à coucher de Napoléon a changé plusieurs fois de forme et de dimension par l'adjonction de certaines dépendances, mais elle est toujours restée sur le même emplacement essentiel. Sous le Consulat, Bonaparte ne l'habitait point. Il partageait la chambre de Joséphine, et cette chambre, située au rez-de-chaussée, communiquait par un étroit et noir escalier avec l'*Appartement intérieur*. Déterminé, aux premiers temps de l'Empire, à prendre ses habitudes à part, Napoléon, au départ pour la campagne d'Allemagne, ordonna que, en son absence, on agrandît et on décorât la pièce qui devait lui servir de chambre à coucher d'apparat, car on peut penser qu'il occupa fort souvent, de préférence, la chambre à coucher entresolée du *Petit appartement*.

Le travail fut poussé avec activité par Fontaine et Percier, architectes du Palais : ils revêtirent les murs d'une riche tenture de brocart de Lyon, appuyée sur des lambris enrichis d'ornements dorés ; des pilastres sculptés encadrèrent les ouvertures et recouvrirent les angles. Le plafond, peint et doré, présenta dans des caissons, les figures de Jupiter, de Mars, de Minerve et d'Apollon, peintes en grisaille avec des rehauts en or sur des fonds de lapis-lazuli ; les armoiries et le chiffre de l'Empereur avec des trophées militaires et des guirlandes soutenues par des génies ailés composèrent les ornements d'entourage. Le lit, élevé sur une estrade recouverte en velours, occupa le fond de la chambre en face des croisées.

Presque pas de meubles : des fauteuils en bois doré recouverts de tapisseries des Gobelins, une sorte de grande commode anglaise ornée de cuivres, et c'est tout.

Entre six et sept heures du matin, le premier valet de chambre de l'Empereur entrait dans la chambre à coucher. Mme de Rémusat a dit que le réveil de Napoléon était ordinairement triste et paraissait pénible, qu'il avait souvent des spasmes convulsifs de l'estomac qui excitaient chez lui un vomissement. Son réveil était gai, dit Marchand. Constant, Roustam, tous ceux qui ont servi Napoléon parlent de même. Il est à penser que Mme de Rémusat, qui semble si bien informée, s'est trouvée là après une mauvaise nuit.

La puissance que Napoléon avait de dormir à volonté, de ne dormir que six heures, — qu'il prît ces six heures de suite ou par intervalles, — est constatée par tous ceux qui l'ont approché, ainsi que la faculté qu'il avait de passer sans transition du sommeil le plus profond à la veille la plus lucide. L'une et l'autre était commune à plusieurs des hommes de son sang.

Napoléon, subitement éveillé, badinait un instant avec son valet de chambre : *Ouvre les fenêtres*, lui disait-il, *que je respire l'air que Dieu a fait*. Quoique frileux dans les appartements, l'Empereur aimait l'air : il avait horreur des mauvaises odeurs, de l'odeur de *renfermé* ; l'odeur de peinture le rendait malade, et cette passion de l'air neuf du matin est caractéristique de ses sensations d'odorat. Le seul parfum qu'il aimât était celui du bois d'aloès : sans doute, il avait rapporté d'Egypte ce goût, qui persista chez lui jusqu'à la mort ; partout où il séjournait, sur de petits brûle-parfums, il faisait jeter de l'aya loudjin pour purifier et embaumer les pièces où il vivait et où très tard en saison on faisait du feu.

Le *Premier valet de chambre* pendant presque tout l'Empire, fut Constant Véry, lequel avait remplacé d'abord Ambart, trop vieux, devenu un peu, fou et retiré avec une pension et la conciergerie de Meudon ; puis Hébert, retiré de même, avec la conciergerie de Rambouillet, et 1.200 francs de pension. Constant était Belge ; il était né le 2 décembre 1778 à Peruwelz, commune qui fit partie plus tard du département de Jemmapes. Son père, qui tenait une auberge aux bains de Saint-Amand, consentit, s'il faut l'en croire, à le confier à un baigneur, un certain comte de Lure qui devait se charger de son éducation, mais qui émigra en l'abandonnant. Constant essaya de regagner à pied son village qu'il trouva au pouvoir des Autrichiens. Il fut recueilli par un certain commandant Michau qui le prit à son service, puis fut domestique d'un négociant nommé Gobert ; enfin, grâce à la connaissance qu'il avait faite d'un valet de Mme Bonaparte, il entra à son service durant que le Général était encore en Egypte. Lorsque Eugène revint d'Egypte, Joséphine plaça Constant près de lui ; puis elle le reprit dans sa maison, et enfin, au départ pour Marengo, le Premier Consul l'attacha à sa personne. Depuis lors, jusqu'au mois d'avril 1814, on peut dire que Constant n'a point quitté Napoléon : il se vante de n'avoir eu que deux congés, l'un de trois jours, l'autre d'une semaine. C'est fort vraisemblable. Il a été, comme on sait, remplacé, en 1814, par cet admirable Marchand que sa fidélité et son dévouement à son maître proscrit rendent un des plus sympathiques parmi les exilés de Sainte-Hélène.

Constant, bien qu'il fût médiocrement lettré, qu'il écrivît *en gros* et ignorât l'orthographe, était fort avisé et se tenait au courant des choses, grâce à son ami Veyrat, inspecteur général de la police, qui faisait chaque jour passer par lui à l'Empereur un bulletin destiné à contrôler celui du préfet de police. Constant avait pris des notes sur lesquelles le libraire Ladvocat a fait rédiger des mémoires qui, s'ils doivent être consultés avec précaution, fournissent, à qui sait lire, quantité de traits authentiques. Seulement, Constant, lorsqu'il se plaint du peu de générosité de l'Empereur envers lui, peut sembler quelque peu ingrat : outre 6.000 francs de gages et 2.000 francs pour son habillement, un appartement de sept pièces, une table de quatre couverts, une voiture attelée et un cocher à ses ordres, l'entrée aux quatre grands spectacles ; en dehors des indemnités qui lui étaient allouées lorsqu'il suivait l'Empereur en campagne et en voyage, Constant a reçu de Napoléon, de 1808 à 1814, 1.800 livres de rente, une pension annuelle de 6.000 francs et des sommes montant en totalité à 261.000 francs. Cela ne l'empêcha pas de désertier à Fontainebleau, en emportant, a dit l'Empereur, beaucoup d'argent et de bijoux.

Le premier valet de chambre portait un habit français en drap vert avec parements et collet enrichis de broderie d'or, un gilet de casimir blanc, une culotte noire et des bas de soie. Avec quelques différences dans les broderies, c'était le même costume que revêtaient les huissiers, les valets de chambre de toilette et d'appartement et les garçons de la garde-robe. Constant insinue que, pour lui, cet uniforme n'était pas d'obligation et qu'il eut souvent des habits de fantaisie. La chose est vraisemblable.

Dès que la pièce était aérée, l'Empereur, subitement levé et enveloppé dans sa robe de chambre, recevait la correspondance des mains de son secrétaire intime. Il s'asseyait devant son feu et ouvrait lui-même ses lettres. Celles qui présentaient un intérêt étaient mises de côté pour être reprises à loisir. Les

autres, à mesure, jonchaient le tapis et il appelait cela *son répondu*. Ensuite, il parcourait les journaux, ces journaux étroits et courts dont lui seul remplissait les colonnes et où le moindre alinéa qu'il n'avait point ordonné lui sautait aux yeux. Puis, il demandait les noms des personnes qui attendaient dans le premier salon, et disait celles qu'il voulait voir. Le *Maître de la garde-robe*, qui, par fonction, assistait à la toilette, et le *Grand-maréchal* entraient sans attendre d'ordre ; souvent l'architecte Fontaine et Barbier, le bibliothécaire, étaient appelés, et, à leurs jours, Corvisart, *premier médecin*, et Yvan, *chirurgien ordinaire*.

Du service de santé, c'était à peu près tout ce qui paraissait, bien que, dès le début de l'Empire, il eût été organisé d'une façon complète et qu'il eût, d'année en année, pris une grande extension. Le médecin ordinaire, Jean-Noël Hallé, ne venait plus guère depuis le jour où, à la toilette, l'Empereur s'était avisé de lui tirer les oreilles. *Sire, vous me faites mal !* avait dit Hallé avec humeur en se retirant brusquement. Membre de l'Institut, professeur au Collège de France, il ne continuait pas moins à figurer sur les états pour une somme annuelle de 15.000 francs.

Les médecins par quartier, deux d'abord, quatre ensuite, tous à 8.000 francs d'appointments, suivaient l'Empereur en campagne ; ils allaient, par ses ordres, donner leurs soins aux malades auxquels il s'intéressait ; mais, à Paris, ils recevaient les ordres du Premier médecin. Quant aux quatre médecins consultants à 3.000 francs et au médecin oculiste, ils étaient là pour l'honneur.

Des chirurgiens, plus nombreux, on ne voyait qu'Yvan : ainsi, ni Boyer, premier chirurgien avec 15.000 francs de traitement, baron en 1810 avec 4.000 francs de dotation ; ni les cinq chirurgiens par quartier à 6.000 francs de traitement ; ni les quatre consultants à 3.000 ne paraissaient au Palais. Les chirurgiens par quartier suivaient en campagne, et plusieurs avaient mérité par leur dévouement d'être légionnaires. Mais, au contraire des médecins qui, en l'absence de Corvisart, donnaient leurs soins à l'Empereur, ils ne l'approchaient que par exception, Yvan l'accompagnait partout. Cet Yvan (Alexandre-Urbain) a été attaché au général Bonaparte depuis la campagne d'Italie. Déjà, à Milan, sa femme figurait au Palais Serbelloni dans le salon de Mme Bonaparte, tandis que lui caracolait dans l'état-major du Général. Dès l'an VIII, on le tenait pour assez ami pour l'admettre, presque seul, à signer au contrat de Caroline. Il avait, outre un traitement annuel de 12.000 francs, la place de chirurgien en chef des Invalides, la croix d'or d'officier de la Légion, le titre de baron avec une dotation annuelle de 9.000 francs, sans compter des gratifications qui, par année, variaient de 25 à 30.000 francs. A Fontainebleau, dans la soirée du 14 mars 1814, après l'avoir inscrit pour 40.000 francs sur l'état des Deux millions, l'Empereur lui donna 200.000 francs et la croix de commandant de la Légion : quelques heures après, Yvan, affolé, descendait aux écuries, s'emparait d'un cheval et prenait à toute bride la route de Paris. Napoléon ne le lui pardonna point.

De tous les médecins, le seul sur qui Napoléon se reposât était Corvisart. *J'ai confiance, en fait de médecine, en mon premier médecin Corvisart*, écrivait-il à Mme de Montesquiou en 1812. Il l'avait depuis le Consulat, où, sur les indications de Mme Lannes, Joséphine avait obtenu que Napoléon, dont la santé était dérangée depuis longtemps, le vît en consultation. Corvisart, alors âgé de quarante-sept ans, était en pleine possession de la renommée que lui avaient acquise, à l'école clinique de la Charité, ses nouvelles méthodes d'investigation.

Il les appliqua avec conscience à la personne du Consul, interrogea avec le soin le plus minutieux tous les organes l'un après l'autre, et découvrit que Napoléon était atteint d'une gale répercutée, qui, mal traitée, avait amené un amaigrissement considérable et des désordres dans les poumons. **Ce n'est rien, dit-il : c'est une humeur rentrée qu'il faut rappeler à l'extérieur.** Il appliqua deux vésicatoires sur la poitrine qui se trouva moins oppressée. La toux disparut peu à peu, et, frappé de la simplicité des moyens employés, comme de la sûreté du diagnostic, Napoléon s'attacha Corvisart comme unique médecin. — Barthez en avait le titre, mais il résidait à Montpellier, et, si Napoléon lui avait attribué un traitement, c'était en souvenir de son père, Charles Bonaparte, que Barthez avait soigné dans sa dernière maladie. — Depuis les premiers jours du Consulat jusqu'en 1814, Corvisart fut donc premier médecin avec un traitement qui s'éleva jusqu'à 30.000 francs par an, sans parler d'une dotation de 10.000 francs attachée à son titre de baron ; il n'en avait pas moins constamment besoin d'argent, quelle que fût à Paris l'étendue de sa clientèle. Marié pendant la Révolution à une fille noble dont il avait un fils qu'il avait voulu légitimer, il n'avait point tardé à perdre cet enfant et à divorcer pour reprendre sa vie de garçon. La Cour ne lui plaisait point et le monde officiel n'était point pour l'attirer. Il passait son temps de loisir soit chez son vieil ami Guéhéneuc, qui aimait comme lui les plaisanteries grasses, soit dans une société plus gaie encore où se rencontraient des vaudevillistes tels que Barré et Desfontaines, le maître de ballets Despréaux, mari de la Guimard, quantité de bons vivants et de jolies femmes. Ravrio, le marchand de bronzes, chansonnier à ses heures, chantait les vertus du docteur,

**Quelquefois gai, toujours paillard,**

et consacrait le souvenir des petites fêtes auxquelles Corvisart assistait. Elles étaient d'un esprit assez gros.

Corvisart, donc, ne paraissait guère à la toilette, en dehors de ses jours de service, le mercredi et le samedi. Napoléon l'accueillait par des plaisanteries : **Vous voilà, grand charlatan ! Avez-vous tué beaucoup de monde aujourd'hui ?** Et Corvisart répondait sur le même ton, se laissait tirer et frotter les oreilles, savait profiter du moment opportun pour solliciter, et était de ceux par qui passaient quantité d'aumônes.

Il ne dédaignait pas non plus pour lui-même les profils qu'il tirait de sa place, car il aimait à la passion les curiosités et les raretés, les tableaux et les objets d'art. Ses clients et ses clientes ne l'en laissaient pas manquer, témoin cette merveilleuse tabatière à camée antique, présent de Joséphine, qui, léguée par Corvisart à Mme la Comtesse de Soulès, et par celle-ci à M. le professeur Jules Cloquet, figure, sous le numéro 5.293, dans les collections du Musée de Cluny ; témoins surtout les présents sans nombre que lui fit Marie-Louise. Mais, comme les amateurs véritables, il préférait encore acheter à recevoir.

Un matin, l'Empereur voit à la main de Corvisart un bâton : **Qu'est-ce que vous tenez à la main ?** lui dit-il. — **C'est ma canne, Sire. — C'est bien vilain. Elle n'est pas jolie. Comment un homme comme vous peut-il porter un vilain bâton comme cela ? — Sire, cette canne-là me coûte très cher, et je l'ai eue très bon marché. — Voyons, Corvisart, combien a-t-elle coûté ? — Quinze cents francs, Sire : ce n'est pas cher. — Ah ! mon Dieu ! quinze cents francs ! Montrez-moi ce vilain bâton-là.** L'Empereur prend la canne, la regarde en détail, aperçoit sur le pommeau une petite médaille dorée de Jean-Jacques Rousseau : **Dites-moi, Corvisart, c'est la canne de Jean-Jacques : où l'avez-vous trouvée ? Sans doute**

chez un de vos clients qui vous a fait ce présent-là ? Ma foi, c'est un joli souvenir que vous avez là. — Pardonnez-moi, Sire : je l'ai payée quinze cents francs. — Au fait, Corvisart, ce n'est pas payé son prix, car c'était un grand homme, c'est à dire un grand charlatan... Au fait, Corvisart, c'était un grand homme dans son genre ; il a fait de belles choses. Et il tire les oreilles de Corvisart en lui disant : Corvisart, vous voulez singer Jean-Jacques ? Et il rit.

La chasse était une des passions de Corvisart, et lorsqu'il y partait, il ne disait jamais où il allait, de crainte qu'on l'envoyât chercher ; mais il aimait la chasse à sa campagne de la Garenne, ou bien au Vésinet, chez Lannes, le gendre de son ami Guéhéneuc, la chasse pour la chasse et en société de gais compagnons. Un matin que l'Empereur devait chasser au tiré à Saint-Germain, il dît à son premier médecin : **Je veux que vous veniez chasser avec moi ; je veux savoir si vous tirez bien.** Corvisart s'excuse en disant qu'il n'a pas ses fusils : l'Empereur réplique qu'on lui en donnera des siens. Corvisart répond qu'il ne pourra s'en servir parce qu'il est gaucher, et, finalement, il ne cède que devant la volonté formellement exprimée de Napoléon.

Ce sont là des scènes surprises sur le vif qui donnent le ton de ces entretiens au petit lever. On entend cette voix si bien timbrée qu'elle porte, quelque basse qu'elle soit, jusqu'au profond des êtres : cette prononciation qui a, comme dit un contemporain, un caractère- d'accentuation si particulier qu'elle en est unique ; le scandement des mots, qui les fait chanter, les met en leur pleine valeur, y fait sonner les syllabes longues dans une inoubliable résonance. Dans les gaietés même, nul rire bruyant ; à peine dans la voix un léger changement, une pointe d'ironie, avec, dans les yeux, comme le passage d'un sourire.

A défaut de Corvisart, l'Empereur causait avec son valet de chambre, s'inquiétait de ce qu'on disait en ville, se faisait conter des histoires, s'amusait à la petite chronique. C'était là une des parts du service de Constant, puis de Marchand. Sa curiosité était insatiable. Il fallait qu'on lui rapportât tous les commérages de la ville, **même les propos et les querelles des valets.**

Tout en causant, il prenait une tasse de thé ou de fleurs d'oranger que le Premier valet de chambre lui présentait sur le plateau de vermeil du grand nécessaire. La tasse en vermeil sortait aussi du nécessaire, et l'Empereur tenait essentiellement à ce qu'on ne se servît point d'autres objets. Il suçait lui-même l'infusion et pour peu qu'il lui trouvât un mauvais goût, il la rejetait immédiatement, selon le conseil que lui avait donné Corvisart. C'était là la seule précaution qu'il prît contre le poison.

Chaussé de pantoufles rouges ou vertes, qu'il portait jusqu'à usure complète et qu'il ne pouvait souffrir qu'on renouvelât, il se rendait d'ordinaire à la salle de bain, qui fut d'abord l'ancien oratoire d'Anne d'Autriche, et plus tard, lors des remaniements de l'appartement, une petite pièce ménagée près de la chambre à coucher. Le bain chaud était chez lui à l'état de passion. Il y restait souvent une heure entière, lâchant continuellement le robinet d'eau chaude et élevant la température au point que la pièce était entièrement pleine de vapeur et que l'on était obligé d'en ouvrir la porte. S'il était arrivé des dépêches urgentes, son secrétaire particulier les lui lisait, ou bien il lui analysait rapidement les journaux. Le bain, outre qu'il était agréable, était nécessaire à Napoléon, qui était depuis son enfance incommodé par une constipation opiniâtre ; dès 1797, il avait, en Italie, souffert d'hémorroïdes dont à la vérité il s'était guéri radicalement, a-t-il

écrit, en se faisant appliquer trois ou quatre sangsues, mais, à la même époque, il avait ressenti les premières attaques de dysurie qui devaient se renouveler plus fréquentes et plus douloureuses à mesure qu'il avancerait en âge. De là, les stations de plus en plus longues dans le bain où, à Sainte-Hélène, il arrive à passer ses journées et même ses nuits.

Au sortir du bain, il endossait un gilet de flanelle, une chemise semblable à celle qu'il portait la nuit, car ses chemises en toile demi-hollande à 60 francs, puis à 48 francs pièce, étaient toutes semblables ; et il revêtait son costume de chambre, composé, en été, d'une sorte de pantalon à pieds et d'une longue redingote ou robe de chambre en molleton blanc. Sur la tête, il avait gardé son mouchoir de madras, qu'il avait, en se couchant, noué sur le front et dont les deux coins de derrière tombaient sur ses épaules. Dans ce costume, il travaillait longuement avec son secrétaire et commençait ses dictées, ou même, s'il y avait urgence, il recevait quelque ministre dans l'arrière-cabinet.

Pendant tout ce temps, les valets de chambre avaient préparé le cabinet de toilette, et le conservateur de la garde-robe, Charvet, avait apporté les vêtements. Des valets de chambre, un est célèbre, c'est Roustam, le mameluck. L'Empereur l'avait reçu en Egypte du scheik El Becri, l'avait ramené en France, lui avait fait apprendre à Versailles, chez Boutet, à charger les armes et le menait partout. Plusieurs des officiers généraux qui avaient fait l'expédition d'Egypte avaient à leur suite un mameluck : ainsi Eugène, Murat, Bessières, bien d'autres ; mais Roustam est seul populaire. A toutes les parades, dans tous les cortèges, on le voyait, vêtu d'étonnants costumes, couvert de broderies, coiffé de toques en velours bleu ou cramoisi brodées d'or et surmontées d'une aigrette, galopant sur un cheval au harnachement oriental et faisant sonner son sabre. Pour le Sacre, ses deux costumes, qu'Isabey avait dessinés, avaient coûté 9.000 francs. Roustam payé comme mameluck 2.400 francs, avait de plus 2.400 francs comme aide porte-arquebuse ; et les gratifications doubleraient au moins ses gages. Après chaque campagne, 3.000 francs ; au jour de l'an, 3.000, 4.000, 6.000 francs ; en l'an XIII, 500 livres de rente ; à Fontainebleau, en 1814, outre un bureau de loterie, 50.000 francs. Lorsqu'il se maria, en 1806, à la fille de Douville, valet de chambre de l'Impératrice, ce fut Napoléon qui paya son dîner de noces : 1.341 francs. Tout cela n'empêcha pas, en 1814, le mameluck de suivre, dans sa désertion, son camarade Constant. Mais qui sait, autour de ces valets, quelles influences s'agitèrent ?

Roustam ne manquait point de sens d'observation : on a pu en juger par ses souvenirs, un des documents les plus curieux qu'on ait publiés sur la période impériale. Il était brave comme ses compagnons de l'escadron des mamelucks où il compta jusqu'en 1806, fort alerte pour son service, qui consistait à suivre partout l'Empereur en campagne, et, aux Tuileries comme ailleurs, à coucher dans la pièce qui précédait immédiatement la chambre où Napoléon dormait. On lui dressait tous les soirs un lit de sangle. Duroc avait voulu, pour plus de propreté, faire établir un lit dans une armoire, mais une nuit, l'Empereur, au lieu de sonner, vint chercher lui-même son mameluck, ne le trouva point d'abord, et se mit fort en colère. On revint alors aux premiers errements.

Au début, le service de Roustam était bien plus compliqué : c'était lui qui servait à table le Premier Consul ; mais vinrent les pages et il ne servit plus. Sous le Consulat, il figurait toujours, à la grande parade, dans l'état-major, comme en témoigne la *Revue du Décadi* où Isabey n'a point manqué de placer son portrait. Mais cela déplut aux officiers et, bien que l'Empereur eût donné l'ordre qu'on lui

fournît un cheval, on employa tous les prétextes pour l'empêcher de monter. Bref, peu à peu on le rangea à n'être qu'un domestique comme les autres, mais on ne put lui enlever son prestige. Tout étranger qui venait à Paris voulait le voir. L'un d'eux écrivait en 1807 : *Roustam a une bonne figure et une expression de bonhomie qu'on ne trouve guère chez ses compatriotes. Son teint n'est pas fortement basané. Il est gros et gras.* Et il s'inquiétait de sa patrie et de son mariage *avec une jolie Parisienne.* Au reste, depuis son arrivée à Paris, Roustam était habitué à faire sensation partout où il passait. En l'an VIII, le 10 Brumaire, à la représentation de *La Caravane*, on épiait ses sensations pour en faire un article du *Moniteur* ; on y imprimait ses mots de sauvage ; on conspirait pour lui faire un succès. Tous les peintres s'empressaient de faire son portrait qui était répandu, par la gravure, à des milliers d'exemplaires, et Mlle Hortense de Beauharnais profitait de ce qu'une chute de cheval l'avait empêché de suivre le Premier Consul à Marengo, pour lui demander des séances et faire, d'après lui, un beau dessin à offrir à sa maîtresse de pension. Même, comme les séances ennuyaient fort Roustam, pour le réveiller, elle lui chantait de jolis couplets. Comment ce grand enfant ne se serait-il pas gâté ? Du moins, il avait gardé une pleine inconscience que n'avait pas Constant : car, en 1815, au retour de l'île d'Elbe, il prétendit rentrer au service de l'Empereur, mais Napoléon répondit à Marchand qui avait consenti à présenter la supplique : *C'est un lâche, jette-la au feu et ne m'en parle jamais.* Une telle riposte et si vive, de sa part, à lui, qui en ce moment pardonnait tout à tous, montre l'émotion et prouve à quel point il s'était fié à cet homme, qu'elle affection — d'un genre spécial, comme pour un chien — il avait eue pour lui.

Quant aux légendes théâtrales qui voudraient montrer un Roustam farouche, une sorte d'exécuteur des hautes œuvres attaché à la personne de l'Empereur, est-il besoin d'en faire justice ?

Le général Bonaparte avait ramené d'Egypte un second mameluck nommé Ali, qu'il donna à Mme Bonaparte. Mais cet Ali, horriblement laid, était de plus fort méchant et sortait son poignard à tout propos. Quoique Joséphine fût pleine de bontés pour lui, il se brouilla si bien avec toute la maison qu'on finit par l'envoyer comme garçon d'appartement à Fontainebleau. Pour le remplacer, dès avant 1811, l'Empereur prit à son service Louis-Etienne Saint-Denis, qui n'avait alors, semble-t-il, que treize ou quatorze ans, et qui, quoique né à Versailles, n'en fut pas moins appelé Ali dès qu'il entra dans la Maison et prit le costume de mameluck. Saint-Denis, dit Ali, qui accompagna désormais l'Empereur en campagne ; qui, en 1814, était enfermé à Mayence, et qui, dès qu'il le put, rejoignit son maître à l'île d'Elbe ; qui, en 1815, fit toute la campagne de Waterloo et au plus près, s'embarqua sur le *Bellérophon*, et assista à toute la lente agonie de Sainte-Hélène. Son nom est inscrit dans le testament.

On pense bien qu'à la toilette son rôle devait se réduire à peu de chose ; mais il n'en était pas de même des trois valets de chambre : Sénéchal, Pélard et Hubert. Ségur a dit d'Hubert qu'il était le plus distingué par son éducation, son esprit, ses talents et son caractère. Il dessinait d'une façon intelligente, et on a de lui un portrait de l'Empereur qui est un document intéressant. Hubert, qui avec Pélard suivit son maître à l'île d'Elbe, rentra dans sa *Chambre* en 1815. Sénéchal et Pélard curent alors des conciergeries de châteaux.

Il faut des chiffres pour montrer comme Napoléon traitait tout ce petit monde. Les gages des valets de chambre (2.400 francs), plus l'habillement à 1.200 francs, étaient augmentés de l'indemnité de 6 francs par jour en campagne, plus

d'étrennes, variant de 1.500 à 3.000 francs par tête. Si l'un d'eux se mariait, l'Empereur lui donnait 6.000 francs. Il est vrai que sinon à Paris, au moins en campagne, le métier était dur et on courait des risques.

La nécessité de pourvoir aux services dispersés un peu partout en Europe, sur tous les points où l'Empereur pouvait avoir à se porter, explique le nombre de valets de chambre de toilette, auxquels il faut encore ajouter Charvet, le conservateur de la garde-robe, les trois valets de garde-robe qui, eux aussi, suivaient alternativement en campagne (un d'eux, Clément, est mort au retour de Russie), et quelques garçons d'appartement. Napoléon, dès les premiers temps de sa fortune, avait éprouvé d'une façon impérieuse le besoin de se faire servir. En Egypte, il avait trois valets de chambre : *Il est un homme à valet de chambre*, a dit Constant, et ce mot le peint au naturel.

Il ne lui en fallait pas moins de deux pour faire sa barbe : bien peu d'hommes alors se rasaient eux-mêmes, et c'était un fait qui étonnait que l'Empereur eût appris à se raser. Mme de Rémusat veut en faire honneur à M. de Rémusat, maître de la garde-robe. *Il avait vu, dit-elle, l'agitation que Bonaparte éprouvait, et même l'inquiétude, tant que durait cette opération faite par un barbier.* Constant raconte plus simplement que, après le départ d'Ambart, Hébert, qui lui succéda, extrêmement craintif et timide, ne put jamais se décider à raser l'Empereur, que cette mission alors lui revint à lui, Constant ; que l'obligation d'avoir recours journallement au même valet de chambre, entraînait pour Napoléon une sujétion continuelle — car *jamais* il ne s'abandonna à un barbier de métier : à défaut de l'étiquette, la prudence l'interdisait —, qu'il voulut s'en libérer et que, après de nombreux essais assez malencontreux, il y parvint.

Qu'on ne s'étonne pas : l'habitude de se raser soi-même est fort récente. Au XVIIIe siècle, le perruquier jouait dans la vie un rôle si important, si nécessaire que l'on se débarrassait naturellement sur lui de cette opération qui comptait à peine au milieu de ses autres exercices. Ce n'a été que lorsque l'on a prétendu simplifier l'existence masculine en la débarrassant des afféteries de costume et de toilette, en supprimant les perruques, la poudre, toutes les recherches diverses de la coiffure, en uniformisant les vêtements réduits à être un habillement et non plus une parure, en proscrivant les parfums et les bijoux, que l'on est venu à vouloir aussi se libérer du barbier, comme plus tard on se libérera du coiffeur. Mais, infiniment rares étaient, au temps de Napoléon, même dans la génération qui a suivi la sienne, les hommes qui se rasaient eux-mêmes. Ils passaient pour excentriques et l'on ne manquait pas de les signaler. Sans doute les barbiers-chirurgiens, pour conserver leur clientèle, avaient accrédité la légende que cette opération était singulièrement délicate et exigeait des soins infinis, car, même si l'on se déterminait à la faire soi-même, on n'en éprouvait pas moins une certaine appréhension, et chez l'Empereur, surtout, la cérémonie était fort compliquée.

Constant présentait le bassin à barbe et le savon ; Roustam tenait le grand miroir du nécessaire du côté du jour. L'Empereur, en gilet de flanelle, s'inondait la moitié de la figure d'eau de savon, en jetait partout autour de lui ; puis il s'essuyait, prenait un rasoir à manche de nacre garni en or, qu'on avait préalablement passé à l'eau chaude, et commençait à se raser de *haut en bas*, ce qui au début avait amené plusieurs accidents : car, paraît-il, il est de doctrine, chez les barbiers, qu'on doit se raser de *bas en haut*.

On a dit que Napoléon ne se servait que de rasoirs anglais qu'il faisait acheter à Birmingham et qui lui coûtaient deux guinées la paire. A diverses reprises, son orfèvre, Biennais, lui a pourtant fourni, pour ses nécessaires, des rasoirs à manche de nacre ; mais certaines boîtes à six et à douze rasoirs contenaient peut-être des rasoirs anglais ; Quant au savon à barbe, les savonnets aux fines herbes ou à l'orange que lui fournissait Gervais-Chardin semblent bien françaises.

Lorsque l'Empereur avait rasé un côté de sa figure, tout le monde tournait : Roustam, avec son miroir, passait de droite à gauche ou de gauche à droite, suivant la lumière, et l'opération continuait. L'Empereur, avant de finir, demandait à chacun si sa barbe était bien faite. Gai et plaisantant, il tirait volontiers les oreilles de ses valets de chambre s'il apercevait que quelque poil lui eût échappé. Il avait la barbe fournie, assez dure et, semble-t-il, multicolore : mais c'est là une impression plutôt qu'une certitude. Jamais, à aucune époque de sa vie, sauf aux tous derniers jours, à Sainte-Hélène, il n'a manqué de se raser : une barbe d'une semaine est chez lui un phénomène. Des quelques poils qu'on a vus, conservés dans des reliquaires, on ne peut tirer une affirmation.

Après qu'il avait fait sa barbe, l'Empereur se lavait les mains avec de la pâte d'amandes et du savon rosé ou du savon de Windsor ; il se lavait le visage avec de petites éponges super fines, et se trempait très souvent la tête dans un bassin d'argent qu'on eût, à ses dimensions, pris pour une petite cuve : tel le lavabo de quinze pouces de diamètre qui fut emporté de l'Élysée à Sainte-Hélène en 1815. La figure et les mains lavées, il curait soigneusement ses dents avec un cure-dents en buis, puis les brossait longuement avec une brosse trempée dans de l'opiat, revenait avec du corail fin, et se rinçait la bouche avec un mélange d'eau-de-vie et d'eau fraîche. Il se raclait enfin la langue avec un racloir d'argent, de vermeil ou d'écaillé. C'était à ces précautions minutieuses qu'il attribuait la parfaite conservation de toutes ses dents, qu'il avait belles, fortes et bien rangées. Jamais, durant son règne, il ne semble avoir eu recours, que pour des nettoyages, à Dubois, son chirurgien-dentiste, porté sur les états pour 6.000 francs et dépositaire d'un nécessaire d'or dont les pièces étaient à l'usage exclusif de l'Empereur.

Au reste, les ustensiles de toilette dont Napoléon se servait provenaient aussi exclusivement de ses nécessaires, que fournissait Biennais, à l'enseigne du Singe-Violet, rue Saint-Honoré, 283. En dehors des grands nécessaires complets contenant tous les instruments pour le travail, la toilette, le repas, tels que, celui qu'il légua à son fils et qui a été donné à la ville de Paris par le général Bertrand ; tels encore que le grand nécessaire acheté au retour d'Espagne en janvier 1809, il avait des nécessaires d'un volume et d'un poids bien moindres : les nécessaires de portemanteau, qui tenaient dans une fonte et dont il se servait en campagne, lorsque ses bagages n'avaient pu rejoindre.

Les soins qu'il prenait de son corps, sa propreté méticuleuse, le besoin qu'il éprouvait des lavages à grande eau, étaient peu dans les mœurs de son temps. Mme de Rémusat déclare [qu'il ne se faisait aucune idée de la décence que la bonne éducation inspire ordinairement à toute personne bien élevée](#). Sans doute il n'avait aucun embarras à se laisser voir déshabillé et à faire sa toilette devant ses serviteurs intimes, même au besoin devant toute l'armée, comme il fit par exemple à l'île Lobau, mais il n'avait pas même un instant l'idée qu'il eût la une indécence. L'habitude des camps où le général, en quelque costume qu'il se

trouve, est toujours visible pour ses aides de camp, l'avait sans doute préparé à considérer ces pudeurs comme des tartuferies ; peut-être aussi le sang grec des Kalomeroi, ses ancêtres, n'était-il pas étranger à cette sensation *d'aisance*, si l'on peut dire, *dans la nudité*, qui se retrouve chez lui comme chez plusieurs de sa race. Le nu dans la sculpture, dans la peinture, dans la nature ne les choquait point ; il leur paraissait antique.

Ainsi lavé, l'Empereur, très minutieusement, se taillait les ongles avec des ciseaux qu'il voulait très coupants et très affilés : il avait les mains belles, le savait et les soignait en conséquence. Si les ciseaux ne coupaient pas à son gré, il les brisait sur le marbre. Aussi, c'est par douzaine que Biennais les lui fournissait. La profession de manucure venait tout récemment d'être inventée par quelques femmes que la Révolution avait ruinées ; mais Napoléon n'a jamais employé de manucure, tandis qu'il avait pour pédicure un certain Tobias Kœnig, juif allemand, qui avait obtenu de porter l'épée sur un habit brodé comme ceux des valets de chambre. Kœnig, qui était tout petit et avait conservé beaucoup d'accent germanique, venait tous les quinze jours à la toilette. Napoléon avait rarement besoin de ses services, mais il s'amusait à lui poser une foule de questions sur ses clients, et, pour ce, Kœnig était payé 2.400 francs.

Un autre artiste venait tous les huit jours : c'était Duplan, coiffeur de Leurs Majestés, le seul homme qui sût couper les cheveux, disait l'Empereur ; le seul homme qui sût coiffer, disait Joséphine. Elle avait si bien convaincu Napoléon de ses talents que, après le divorce, il fallut que Duplan appartînt exclusivement à la nouvelle impératrice ; il se fit payer : 4.000 francs de gages sur les états de la Maison, 6.000 francs de pension sur la cassette de Marie-Louise, 6.000 francs puis 12.000 de pension sur la petite cassette de l'Empereur, et 1.166 francs par mois sur la caisse des théâtres ; il avait fallu cela pour qu'il se déterminât à renoncer à sa clientèle, car Joséphine lui permettait de coiffer en ville, et Napoléon le lui interdit expressément lorsqu'il le mit au service de Marie-Louise. Aussi, malgré ses 40.000 francs de traitement, Duplan prétendait y perdre, et ne manquait point de solliciter des gratifications, dont quelques-unes allèrent à 12.000 francs. Lui aussi savait amuser l'Empereur, lui raconter de petites histoires. Cela lui réussit : il y fit fortune, et son fils fut, sous le second Empire, un député influent.

L'Empereur avait les cheveux non pas noirs, mais châains. Il ne faut sans doute pas, pour le ton exact, se rapporter à ceux qui, conservés sous verre, out pu être décolorés par la lumière ; mais il en est qui ont été soigneusement enveloppés et gardés tels depuis le temps où ils ont été détachés de sa tête. Ceux-là tournent aussi presque au blond foncé, s'accordant avec les yeux bleus, d'un bleu soutenu.

Ce ne fut qu'à la fin du Consulat qu'il se détermina à porter les cheveux tout à fait courts sur le cou et l'on peut penser que la raison en devait être cette calvitie précoce qu'on devine déjà dans le beau portrait de Gérard de 1803. En Italie, il a les cheveux tout à fait longs, flottant sur les faces ; quelques mèches seulement serrées en queue par un ruban. Toute la tête est poudrée légèrement. Au retour d'Italie, il renonce à la poudre sur la demande de Joséphine, mais il garde ses cheveux longs pendant la traversée de Toulon à Alexandrie. Au Caire, peut-être

même à la bataille des Pyramides, il a les cheveux raccourcis. Les faces sont tombées, tout ce voile léger et flottant qui auréolait sa figure, et, sauf par derrière, les cheveux sont taillés d'assez près, mais point tant qu'on pourrait croire : témoin une série de bustes exécutés dès son retour en France, *d'après nature*, et qui montrent des mèches encore longues, tombant sur le front, couvrant aux trois quarts les oreilles, et, par derrière, débordant largement sur le collet. En même temps, le Premier Consul laisse pousser, jusqu'au tiers des joues, des favoris qui descendent plus bas que le lobe de l'oreille et qui paraissent assez épais. Ces favoris disparaissent en même temps que, par derrière, les cheveux se font plus courts, mais ce n'est que tout à la fin du Consulat que Bonaparte devient le *Tondu*, comme l'appellent ses soldats. Peu à peu, dès lors, le front se dénude, si bien que, dans quelques croquis sincères de la fin de l'Empire, on voit qu'il *ramène*, et la mèche longue qui donne un si vif caractère à sa figure vient de loin.

Les ongles faits, Napoléon quittait son gilet de flanelle, se faisait verser sur la tête de l'eau de Cologne, et, avec une brosse rude, se frottait lui-même la poitrine et les bras. Le valet de chambre frottait ensuite avec la brosse le dos et les épaules, puis frictionnait tout le corps en y versant de pleins rouleaux d'eau de Cologne. Cette habitude du frottement, que Napoléon avait, disait-il, rapportée d'Orient et à laquelle il attribuait en partie sa santé, lui semblait des plus importantes. Il ne fallait pas qu'on le ménageât : **Plus fort !** disait-il au valet de chambre, **plus fort ! comme sur un âne !**

Comme les bains, le frottement à la brosse devait, chez lui, maintenir la peau en état de remplir toujours ses fonctions. **Dès que, chez lui, a dit un de ses médecins, le tissu de la peau se trouvait serré par une cause soit morale, soit atmosphérique, l'appareil d'irritation se manifestait avec une influence plus ou moins grave, et de là, la toux et l'ischurie se prononçaient avec violence.** Ces accidents cédaient avec le rétablissement des fonctions de la peau. Les sueurs violentes qu'il obtenait, tantôt par des bains prolongés, tantôt en faisant couvrir exagérément son lit, bassiné à outrance, tantôt en faisant à cheval des courses de soixante kilomètres, avaient le même objet. Après de grandes fatigues, il se condamnait, toujours dans un but pareil, à vingt-quatre heures de repos absolu. Enfin, son tempérament présentait une particularité très singulière qui se produisait périodiquement, qui avait sur sa santé une influence constatée, et dont la cessation, à Sainte-Hélène, coïncida avec l'aggravation de l'état morbide. **Je suis guéri si je sue et si les cicatrices qui sont sur ma cuisse viennent à s'ouvrir,** disait-il le 22 janvier 1821, trois mois avant sa mort ; mais **la nature ne répondait plus aux sollicitations de sa volonté.**

Ainsi baigné, lavé, frotté, l'Empereur s'habillait. Il endossait son gilet de flanelle, sur lequel, depuis 1808, il portait, en campagne, suspendu par un cordon noir, un petit cœur en satin noir, du volume d'une grosse noisette. Sous l'enveloppe de soie, était une autre enveloppe en peau, dans laquelle était enfermé du poison préparé suivant la formule qui fut donnée par Cabanis à Condorcet et qui paraissait infaillible. Plus tard, en 1812, l'Empereur remplaça ce poison par un autre préparé par Yvan, selon une formule différente et ce poison-là le trahit en 1814 ; mais, dès le départ pour l'Espagne, il avait pris ses précautions afin de ne pas tomber vivant aux mains des ennemis. Si, en 1815, après Waterloo, quoique en possession d'un moyen de mort dont il savait l'effet et qu'il portait

constamment sur lui dans un sachet pratiqué à sa bretelle, il ne voulut pas s'en servir, c'est qu'il jugea bon que ses destins s'accomplissent et qu'il fournît, avec ce prodigieux exemple des vicissitudes humaines, l'unique revanche que son martyr et sa mort pussent procurer à la France vaincue contre l'Angleterre victorieuse.

Ensuite la chemise. Puis, Constant lui mettait aux pieds de très légers chaussons de mérinos, sur lesquels il tirait des bas de soie blancs, retenus par des jarretières élastiques ; il lui passait un caleçon de toile très fine ou de futaine et une culotte de Casimir blanc, retenue au genou par une petite boucle d'or. Parfois, lorsque, au lieu de souliers à boucles d'or, Napoléon devait chausser des bottes molles à l'écuyère, il prenait un pantalon très collant de Casimir blanc ou de tricot. Culotte ou pantalon était retenu par des bretelles élastiques.

C'était Chevalier, son tailleur, qui fournissait les gilets de flanelle à 40 francs la pièce ; les chemises venaient de chez les grandes lingères, Mlles Lolive, de Beuvry et Cie, rue Neuve-des-Petits-Champs, qui fournissaient aussi les cols en croisé noir, à 8 francs pièce. Les bas de soie, de chez Panier, coûtaient 18 francs la paire, mais Napoléon s'en plaignait. **Pourquoi plus chers pour moi que pour un autre ?** disait-il. **Je n'entends pas cela. Dois-je être volé ?** Les souliers, comme les bottes, étaient fort aisés, plus longs d'un centimètre que le pied, lequel mesurait exactement 26 centimètres, plus larges d'un demi-centimètre au milieu de la plante du pied, qui mesurait 7 centimètres. Encore ces souliers à boucles d'or, que fournissait Jacques, rue Montmartre, étaient-ils doublés en soie, et avait-on soin de les faire briser pendant trois jours par un garçon de la garde-robe, nommé Joseph Linden, qui avait exactement le même pied que l'Empereur. Les souliers coûtaient, ordinairement, 15 francs la paire. Quelquefois, mais très rarement, et, sans doute, à la campagne, Napoléon semble avoir chaussé des claques par dessus ses souliers. Pour la chasse, comme toujours lorsqu'il montait à cheval, il mettait, sur ses bas de soie, des bottes à l'écuyère doublées, dans toute leur hauteur, soit en maroquin, soit en peluche de soie, et qui, de plus, recevaient chaque jour une *toilette* fraîche. Aussi pouvait-il les quitter pour ses souliers sans avoir à changer de bas. Ces bottes, qui coûtaient 80 francs la paire, étaient garnies de petits éperons d'argent qui n'avaient guère plus d'un centimètre de longueur, et dont quelques-uns étaient extrêmement usés. Napoléon en avait douze paires, et les valets de chambre savaient dans quelles occasions tels ou tels avaient été portés : ainsi, les éperons de la campagne de Dresde et de la campagne de France, que Napoléon offrit à Las Cases, en disant : **Prenez, mon cher : ils m'ont servi à Champaubert.**

Une fois chaussé, cravaté d'une très mince cravate de mousseline ot, par dessus, d'un col roide en soie noire, très haut, large et avec empiècement sur le devant, Napoléon endossait un gilet rond de Casimir blanc : une veste, descendant plus bas que les gilets d'aujourd'hui. Cette veste était comptée, avec la culotte, .85 francs par le tailleur ordinaire, Chevalier, 64 francs par Lejeune qui, en 1815, remplaça Chevalier. L'Empereur changeait chaque matin de veste et de culotte, ne les portant que dans leur blanc, et ne les faisant blanchir que. trois ou quatre fois. Si soigneux de sa personne, il l'était extrêmement peu de ses habits. Il essuyait sa plume sur sa culotte ou il l'arrosait d'encre en secouant sa plume sur son bureau. Il n'en changeait point pour cela dans la journée, pas plus que de bas de soie, quoiqu'il eût l'habitude, lorsqu'il sentait à la jambe quelque démangeaison, d'y frotter le talon du soulier dont l'autre pied était chaussé. Le

renouvellement des vestes et culottes était une affaire. On devait en fournir quarante-huit par année, et elles devaient durer trois ans, mais il y avait toujours déficit. En 1811, au récolement de la garde-robe, il n'y en avait que soixante-quatorze au lieu de cent quarante-quatre : les autres avaient dû être réformées.

Par dessus la veste, il bouclait son ceinturon d'épée. Ce ceinturon a changé de forme à diverses reprises : l'Empereur a essayé d'un ceinturon à boucles en forme de boucliers, ornées de têtes d'aigles, chargées de la lettre initiale N et garnies chacune d'un S en serpent ; il a eu des ceinturons de soie pourpre, des ceinturons en cuir noir, des ceinturons de peau de renne doublés en or ; même il a usé de baudriers légers portés sur la chemise et sous la veste, où l'épée était passée dans un simple pendant de cuir blanc. Mais le plus ordinairement, son ceinturon, qu'il quittait dans son cabinet, était porté sur ou sous la veste.

Napoléon n'avait que deux épées d'usage courant, toutes deux à garde d'or avec fourreau d'écaille monté en or. Sur la poignée de l'une, au milieu, était figurée une Couronne de Fer, enveloppée d'une couronne de lauriers et accostée des têtes de Minerve et d'Hercule dans des médaillons enrichis d'arabesques ; le pommeau était terminé par un casque et formé d'un hibou ; la branche, ornée d'aigles et d'abeilles, finissait par une petite tête de lion antique ; la garde, à coquille renversée, était ciselée d'un bouclier chargé d'un aigle empiétant son foudre ; sur le bord du bouclier, étaient posées seize abeilles, autant qu'il y avait de cohortes dans la Légion d'honneur ; la lame, fusée d'acier, était incrustée d'ornements. Biennais avait fourni cette épée, qui avait coûté 5.700 francs.

On pourrait être tenté de penser que l'Empereur avait plus de deux épées en service ordinaire : il ne s'en trouve pourtant que deux dans les divers inventaires. Sans doute il en avait de cérémonie,, mais fort petit nombre. En 1811, il possède on tout quatre épées : les deux de service ordinaire, une épée à la française en vermeil et une épée à lame plate à garde d'ivoire. L'épée que l'Empereur portait à Austerlitz, celle que, depuis ce jour, il eut presque constamment au côté, qu'il légua à son fils et que le général Bertrand, qui en était dépositaire, offrit au roi Louis-Philippe, est conservée dans la *cella* du Tombeau, aux Invalides.

Sur le gilet, Napoléon prenait le grand cordon de la Légion d'honneur : ce n'était que dans les occasions solennelles qu'il le portait par dessus l'habit.

On passait enfin à l'Empereur son habit, ordinairement l'habit de chasseur à cheval de sa Garde ; les dimanches, et pour les cérémonies où il ne se mettait point en grand costume, l'habit de grenadier à pied. L'habit de grenadier était de drap bleu de roi ; le collet bleu, sans liséré ; les revers blancs, taillés carrément, sans liséré ; les parements écarlates, sans liséré ; les pattes blanches à trois pointes ; la doublure écarlate, sans liséré, retroussée, agrafée et garnie de quatre grenades en or brodées sur drap blanc ; le tour de poche en long, figuré par un passepoil écarlate ; les boulons dorés portant un aigle couronné. Le frac des chasseurs à cheval était de drap vert, revers en pointes, doublure de même drap ; collet et parements (en pointes) rouges ; pattes d'oie dans les plis, vertes, liserées de rouge ; retroussis ornés de cors de chasse brodés en or ; boulons à la

hussarde portant un aigle couronné. Certains habits — entre autres celui du musée de Sens — ont les boutons ronds et unis.

Ce fut en vendémiaire an IX que le Premier Consul commença à porter ces uniformes. A Mortefontaine, chez Joseph Bonaparte, il vint sur un fauteuil un habit ployé. Il le prit et le déploya : c'était un habit de colonel de la Garde consulaire. *Je veux l'essayer*, dit-il, et, se déshabillant, il l'endossa. *Il est beau, cet habit-là*, fit-il en se regardant au miroir. *Il n'y en a pas que je trouve plus beau, si ce n'est mon habit d'officier d'artillerie*. Depuis ce moment, il l'adopta pour la vie courante, — car, dans les cérémonies, il avait l'habit de général ou de consul, — et sous l'Empire il ne porta plus que lui. C'était peut-être à l'imitation de Frédéric II, lequel n'était jamais qu'en uniforme militaire et, de préférence, de ses gardes à pied. Cela était devenu de tradition chez les souverains ses admirateurs. En 1815, Napoléon a eu quelquefois l'uniforme de la garde nationale, mais jamais il ne le porta, quoi qu'on en ait dit, sous le Consulat : ce qui a pu établir la confusion, c'est la ressemblance des deux habits de garde national et de grenadier à pied.

Les épaulettes légères et assez petites, avec le corps tout uni, la tournante étroite et les franges à graines d'épinard étaient toutes passées dans les pattes de l'habit qui, en fait de décorations, n'était chargé que de la plaque brodée en argent de grand-aigle de la Légion et des deux décorations de la Légion d'honneur et de la Couronne de Fer. L'insigne de la Légion que portait l'Empereur fut, jusqu'à Austerlitz, la décoration de légionnaire en argent, *non surmontée de la couronne*, laquelle ne fut ajoutée qu'en avril 1806. A partir d'Austerlitz, il prit l'aigle d'or d'officier et le conserva jusqu'à sa mort. Depuis le 5 juin 1805, il porta toujours, concurremment avec la Légion d'honneur, la décoration en or de commandeur de son ordre de la Couronne de Fer : c'était la couronne lombarde, chargée en médaillon du profil couronne du fondateur, surmontée d'un aigle et suspendue à un ruban orangé à liserés verts. Il n'a jamais porté les insignes l'ordre des Trois-Toisons, fondé par lui le 15 août 1809, et dont la décoration a été seulement projetée ; et l'on ne connaît que deux ou trois portraits où il soit représenté avec le cordon ou l'étoile de l'ordre de la Réunion, institué le 18 octobre 1811. Pourtant dans certains jeux de décorations lui ayant appartenu, le ruban bleu de la Réunion figure attaché à la même tringlette que ceux de la Couronne de Fer et de la Légion. Il est vraisemblable qu'il l'a porté au moins lors de son voyage de 1811 dans les Départements réunis, car les deux portraits mentionnés sont de peintres Hollandais.

L'habit de chasseur à cheval coûtait 200 à 210 francs ; la paire d'épaulettes, 148 francs ; la plaque de la Légion, 62 francs. L'habit de grenadier, plus cher, montait de 240 à 250 francs. Le tailleur Chevalier, avait une tendance continuelle à hausser ses prix. Aussi, en 1813, voit-on un autre tailleur, Lejeune, livrer des habits de grenadier, avec épaulettes et plaques à 340 francs, et des habits de chasseur complets à 330 francs. C'est le résultat de l'administration de M. de Turenne, le nouveau maître de la garde-robe.

L'Empereur, en effet, avait, le 19 août 1811, fait connaître à M. de Rémusat *qu'il n'avait plus rien à voir avec sa garde-robe*. Il ne pouvait lui convenir que des fournisseurs vinssent lui réclamer leurs notes. *Etant à Saint-Cloud, a-t-il dit, dans ma calèche, l'Impératrice à côté de moi, et au milieu d'un concours*

immense de peuple, je me suis vu interpellé tout à coup à la façon de l'Orient, comme l'eût pu être le Sultan se rendant à la Mosquée, par un homme qui avait travaillé pour ma personne et réclamait une somme considérable dont on lui refusait le paiement depuis longtemps. Et il se trouva que c'était juste, mais j'étais en règle. Aussi j'avais payé depuis longtemps, l'intermédiaire seul était coupable. Soit désordre, soit malversation, M. de Rémusat avait laissé accumuler des dettes, sans que pourtant la garde-robe fût entretenue comme elle aurait dû l'être. Si c'était négligence, il était d'autant plus coupable que, devant à l'Empereur tout ce qu'il était et tout ce qu'était sa femme ; tiré par lui de l'obscurité et presque de la misère ; placé d'abord dans la domesticité du Consul, puis élevé à la dignité de chambellan et même de Premier chambellan ; paré d'un titre comtal et même autorisé tacitement à une particule à laquelle il n'avait nul droit, accablé de ces bienfaits d'argent qui honorent lorsqu'on demeure fidèle et déshonorent lorsqu'on trahit — entre autres une gratification de 20.000 francs sur ordre de l'Empereur en date du 28 Messidor, an XII —, il n'était point de ces hommes dont le cerveau trop vaste refuse de se plier aux médiocres combinaisons d'intérieur, et il avait prouvé que s'il était prodigue lorsqu'il s'agissait de son Maître, il était ladre à souhait lorsqu'il s'agissait de sa bourse ; M. et Mme Rémusat, en dehors de leurs traitements sur les divers chapitres, traitements montant à 12.000 francs sans les tours de bâton, les présents, les bénéfiques de la Surintendance des Théâtres et le reste, M. et Mm 0 Rémusat, donc, avaient, en novembre 1807, reçu, pour tenir maison et accueillir les étrangers, une subvention sur fonds secrets, d'abord de 2.000 francs par mois, puis, presque tout de suite, de 5.000. Ils touchèrent intégralement la somme en 1807 et 1808 : ce qui n'empêche qu'ils en étaient encore, en octobre 1808, à songer sérieusement à recevoir plus de monde et à remplir les intentions du Maître. Voyant quel usage on faisait de ses générosités, Napoléon, à titre d'avertissement, réduisit la gratification à 36.000 francs en 1809 et à 21.000 en 1810. Il est vrai que le Premier chambellan et sa femme auraient pu, dès 1808 être pris en flagrant délit de conspiration et que, depuis lors, leur opposition s'était accentuée. En 1811, éclata l'affaire des 16.000 francs d'arriéré sur la toilette, et l'Empereur, tout en laissant à M. de Rémusat sa place de Premier chambellan, lui retira le titre de Maître de sa garde-robe.

Pour justifier son mari, Mme de Rémusat avance que les 40.000 francs qui, dit-elle, étaient portés au budget pour la toilette de l'Empereur, ne pouvaient suffire. Le chiffre qu'indique ici Mme de Rémusat est faux. De l'an XI à 1814, la Toilette n'a été portée au budget que pour 20.000 francs, et, à partir du moment où la garde-robe a été administrée par un autre que M. de Rémusat, ce chiffre a suffi amplement. Mais cet autre, M. le comte de Turenne d'Aynac, avait, en même temps qu'un réel dévouement pour la personne de l'Empereur, les qualités qui manquaient le plus à son prédécesseur : l'ordre et l'économie dans son service. De plus, il était brave et l'avait prouvé dans les campagnes qu'il avait faites comme officier d'ordonnance ; il était spirituel et bien informé, et ses histoires amusaient l'Empereur qui l'avait surnommé, à cause de son anglomanie, *Milord Kinsester*. D'ailleurs, sa tâche comme Maître de la garde-robe avait été fort simplifiée par Napoléon qui, en même temps qu'il soldait l'arriéré, avait fait établir, d'après les prix-courants, un règlement détaillé et dresser un inventaire complet ; puis avait ordonné la mise en service de ses effets, les commandes et les réformes, comme il eût pu faire pour un de ses régiments.

Lorsque l'Empereur, sa toilette terminée, allait sortir de son intérieur, il prenait de la main gauche son chapeau que le premier valet de chambre lui présentait. Ce chapeau, de castor noir, sans bordure ni galon, orné seulement d'une petite cocarde tricolore soutenue par une ganse de soie noire, était fourni par Poupard et Cie, Palais du Tribunal, et coûtait 60 francs. On devait en acheter quatre par année et chacun 'devait durer trois ans. Il était large, d'un castor relativement mou, et la coiffe en était garnie en satin piqué ; pourtant on le forçait encore avant que l'Empereur, qui avait la tête extrêmement sensible, le portât. Cette coiffure devait être singulièrement incommode, car, lorsqu'elle se trouvait longtemps à la pluie, le castor se détrempeait, et les ailes de devant et de derrière tombaient sur le visage et les épaules ; néanmoins, Napoléon s'y tenait uniquement : elle était comme son enseigne et le désignait à tous.

Ce n'était guère que vers 1802 qu'il l'avait adoptée, à l'époque où Isabey fit son portrait en pied à la Malmaison. Encore, pendant le Consulat, ne s'en coiffait-il sans doute qu'à la campagne et dans l'intimité. Dans les cérémonies, il avait un chapeau brodé, sans panache. Sous l'Empire même, il a eu quelque velléité de se déterminer pour un casque en cuivre doré. On en trouve du moins un dans sa garde-robe. Avec l'habit bourgeois, il portait un chapeau rond : mais on peut affirmer qu'il ne prenait l'habit bourgeois que pour des sorties incognito très peu fréquentes. Il n'avait donc jamais, aux Tuileries, d'autre chapeau que son *petit chapeau*, mais, par contre, il l'avait toujours soit à la main, soit sur sa tête, dès qu'il passait d'une pièce dans l'autre. Il le prenait par l'aile de devant et, souvent, dans la conversation l'agitait. Lorsqu'il était en colère, ou voulait y paraître, il le jetait à terre, le bousculait du pied.

Après le chapeau, l'Empereur recevait, de son valet de chambre, un mouchoir sur lequel il se faisait verser de l'eau de Cologne, et qu'il portait à ses lèvres, puis à son front, et passait légèrement sur ses tempes. Ce mouchoir était de batiste très fine, marqué, comme tout le linge fourni par Milles Lolive et de Beuvry, d'un N couronné. Certains étaient à vignettes imprimées en diverses couleurs. Ils coûtaient uniformément 12 francs pièce. Napoléon prenait ensuite une lorgnette, une bonbonnière dans laquelle était de la réglisse anisée et une tabatière. Il ne quittait jamais sa chambre sans que ces différents objets fussent répartis par lui dans les poches de son uniforme. Cette habitude était à ce point connue des gens de service que, à table, s'il fouillait infructueusement dans une de ses poches, sans qu'il eût rien à demander, le maître d'hôtel se précipitait et rapportait immédiatement l'objet désiré. *Mais, Dunan, lui dit un jour l'Empereur, vous êtes donc sorcier pour savoir toujours lequel j'ai oublié. — Sire, répondit Dunan, j'ai remarqué que Votre Majesté a toujours son mouchoir dans la poche droite et sa tabatière dans la poche gauche.*

Les lorgnettes de poche, que fournissait Lerebours, le célèbre opticien de la place du Pont-Neuf, étaient pour l'ordinaire en vermeil, mesuraient de 18 à 21 lignes et coûtaient de 180 à 220 francs. Bien que Napoléon fût infiniment moins myope que ses frères, Lucien et Jérôme, il avait pourtant la vue courte et, dans l'habitude de la vie, non seulement en campagne, mais à Paris, il se servait d'une lorgnette ou d'un binocle fait en forme de face-à-main.

Les bonbonnières étaient de petites boîtes rondes, en cristal ou en écaille, montées en or, quelques-unes avec un portrait, celui de Madame mère ou celui

de la reine Caroline. Le jus de réglisse y était coupé, ou plutôt haché en morceaux extrêmement fins, de façon à parfumer seulement la bouche, à fondre tout de suite sans noircir la salive. C'était, au reste, la seule gourmandise qu'il se permît, et cette gourmandise était un parfum.

Pour les tabatières, Napoléon en avait de toutes sortes que lui avaient offertes le Pape, le Sultan, les impératrices Joséphine et Marie-Louise, sa mère, ses belles-sœurs Catherine et Julie, sa sœur Caroline ; certaines, dans sa garde-robe, datent des premiers temps du Consulat, car il était conservateur de ces menus objets auxquels toujours il attachait un souvenir ou une pensée. On se souvient de cette tabatière qu'il portait en Italie, dont le dessus était orné du portrait de sa Joséphine, et de la terreur superstitieuse qu'il éprouva lorsqu'il en brisa la glace. En Messidor, an IV, toujours en Italie, il perd sa tabatière et tout de suite il écrit à Joséphine : **Je te prie de m'en choisir une un peu plate et d'y faire écrire quelque chose de joli dessus avec les cheveux.**

Dans le cours de sa vie, les tabatières somptueuses, enrichies de diamants, taillées dans des pierres rares, ou sculptées à grands frais, ne lui étaient d'aucun usage ; celles qu'il préférait étaient des tabatières ovales, étroites, à charnières, en écaille ou même en bois, doublées en or et ornées de camées ou de médailles antiques. Ainsi : une tabatière ovale, longue, en écaille doublée en or, ornée de quatre médailles d'argent, représentant Regulus, Sylla, Pompée et Jules César ; une tabatière ovale, en écaille, doublée en or avec médaillon peint par Isabey, représentant le roi de Rome ; une autre avec le portrait de Marie-Louise, qui lui avait été envoyée de Vienne au moment du mariage, sont dans le service courant. Cette idée des médailles n'est pas indifférente : on dirait qu'il veut voir constamment ses modèles, les grands conducteurs de peuples : Alexandre, Pierre le Grand et Charles XII, Charles-Quint et François Ier, Frédéric II, Auguste, César et Timoléon, puis les fondateurs de dynasties : Démétrius Poliorcète, Antiochus, Mithridate, Phraate II et Constantin.

Les tabatières ovales avaient l'avantage qu'il les ouvrait d'une seule main et n'y perdait pas son temps comme avec les rondes ou les carrées.

Le tabac était râpé très gros, composé de plusieurs espèces mélangées, et fourni au prix de 3 francs ou 3 fr. 50 centimes la livre par Ancest ou Robillard. Il était conservé dans de grands pots de grès verni ou d'étain, ou dans des coffrets à clef qu'ouvrait seul le Premier volet de chambre. On prenait des précautions depuis que, à Malmaison, le Consul avait trouvé, sur un meuble à sa portée, une tabatière entièrement semblable à la sienne, et remplie de tabac empoisonné. Nul autre que Constant ne touchait donc à son tabac.

Un soir, au moment où l'Empereur sortait de table, un chambellan s'aperçoit que la tabatière est vide et s'empresse de la faire remplir. L'Empereur la reçoit, l'ouvre, jette au feu le contenu et fait signe à son maître d'hôtel de lui donner lui-même du tabac. Ici, ce n'était point défiance, mais façon de l'appeler que chacun dans sa Maison avait son métier et que les empresses serviles n'étaient pas pour lui plaire.

Napoléon consommait beaucoup de tabac et pourtant il en prisait peu ; mais il prenait de larges prises qu'il approchait de ses narines, sans aspirer, et qu'il laissait tomber ensuite. Souvent il promenait sous son nez sa tabatière ouverte. Ses mouchoirs n'étaient pour ainsi dire jamais salis. C'est un peu de la même façon qu'il avait essayé du tabac à fumer. N'aspirant pas la prise, se contentant de la respirer, il avait eu la prétention de respirer la fumée sans l'aspirer et la

rejeter, ou plutôt il avait simplement pris une pipe d'Orient tout allumée, en avait mis le bout d'ambre en sa bouche, et la fumée affilant, il s'était mis à tousser et à cracher disant : **Pouah ! Pouah ! Enlevez-moi cette cochonnerie !** Et, depuis, il n'avait jamais essayé. Les tuyaux de pipe en bois de jasmin, à bouquins d'ambre enrichis de pierres précieuses, qu'il avait rapportés d'Egypte, et qu'il montrait à Moreau, rue de la Victoire, quelques jours après Brumaire, restèrent pourtant dans la garde-robe où on les retrouve en août 1811.

Il ne semble pas que l'Empereur ait porté habituellement de montre. S'il en portait par hasard, il n'en prenait pas grand soin et de même que, en se déshabillant, il envoyait sa montre à la volée comme tout ce qu'il avait sur le corps, s'il lui arrivait de se mettre en colère ou de vouloir le simuler, il jetait sa montre à terre avec violence comme il faisait de son chapeau, mais les montres n'y résistaient pas : aussi les réparations étaient-elles des plus fréquentes.

Les montres que l'Empereur avait dans sa garde-robe et dont il a pu se servir, étaient à répétition, sans ornement ni chiffre, à boîte simple d'or, à cadran sous glace. Deux étaient en argent à sonnerie. Elles avaient été fournies par Lépine, Bréguet et Mugnier. Certaines lui appartenaient depuis la campagne d'Italie : telle celle qu'il donna au Grand-maréchal à Sainte-Hélène en lui disant : **Tenez, Bertrand, elle sonnait deux heures de la nuit à Rivoli quand je donnai ordre à Joubert d'attaquer.**

Pour de l'argent, Napoléon n'en prenait jamais sur lui. S'il sortait et qu'il eût quelque aumône à faire, il s'adressait à l'aide de camp, à l'écuyer ou au chambellan de service, à la première personne qu'il trouvait sous sa main.

À l'intérieur, il avait dans un tiroir de sa table des rouleaux d'or pour les secours minimes ; s'il s'agissait d'une grosse somme, il griffonnait un bon sur le Trésorier général, ou il donnait ordre au secrétaire de payer sur la petite cassette.

A neuf heures précises, la toilette achevée, la journée officielle commençait.

#### IV. — LE LEVER.

Quelques instants avant neuf heures, on grattait à la porte. C'était le chambellan de jour, en habit de soie écarlate brodé d'argent, en veste et culotte blanches, portant sur la poche droite de son habit un large nœud de ruban de soie verte à liséré et glands d'or, sur lequel était attachée une clef sans panneton dont l'anneau présentait, au dessous d'un aigle couronné, un écusson avec la lettre N. Ce chambellan, comme tous les officiers de service civils ou militaires, était toujours en uniforme. L'Empereur n'eût point toléré — moins encore eût-il commandé — que sous prétexte de commodité, les personnes attachées à sa Maison se libérassent de leurs insignes et parussent en habit bourgeois. Par contre, à partir de 1807, quiconque n'était pas de service commandé et était invité à quelque fête devait s'y présenter en habit à la française de soie ou de velours. C'était un de ses moyens pour faire marcher les manufactures de Lyon.

Donc, le chambellan qui avait une chambre aux Tuileries, et avait pu s'y habiller, avait, dès le matin, vérifié si les huissiers et les valets de chambre d'appartement avaient fait leur service et si toutes les choses étaient à leur place et tous les hommes à leurs postes. A l'heure voulue, il venait du salon de service, en traversant le second salon, gratter à la porte de la chambre à coucher. Un valet de chambre d'appartement, après avoir pris les ordres de l'Empereur, l'introduisait et il remettait la note des personnes qui attendaient le lever. Retraversant alors le salon dont chaque porte était tenue par deux huissiers en habit français de drap vert, brodé en or au collet et aux parements, en veste rouge et en culotte noire, il retournait dans le salon de service où étaient entrés de droit les Grands officiers de la couronne et les officiers de la Maison qui étaient de jour.

C'étaient le Grand chambellan dont le costume ne différait de celui du chambellan que par la richesse des broderies, et l'insigne que par la dimension de la clef, et, avec lui, le second chambellan de jour, celui qui était chargé du service des Grands appartements. Puis, le Grand écuyer et l'écuyer, en habit bleu clair, le Grand maître et le maître des cérémonies en violet — le Grand maître avec une clef pareille à celle du Grand chambellan — ; le Grand veneur et le lieutenant de vénerie en vert ; le préfet du palais — le Grand maréchal ayant assisté à la toilette — en amarante ; le Grand aumônier et l'aumônier de jour en soutane, suivant leur dignité ecclésiastique ; puis l'Intendant général, et le Trésorier de la couronne ; enfin, le Colonel général de service en uniforme du corps dont il avait le commandement, grenadiers ou chasseurs à pied, chasseurs ou artilleurs, avec l'aiguillette, signe distinctif de la Garde, que portaient aussi les aides de camp sur leur uniforme de général ou de colonel.

A neuf heures précises, l'Empereur sortait de son Appartement intérieur. S'il était prêt plus tôt, il attendait, pour faire ouvrir les portes, que la pendule eût sonné. Il entra dans son salon où pénétrait en même temps le service de la Maison, introduit par le chambellan de jour. A moins de circonstances exceptionnelles, à moins que Napoléon n'eût besoin, pour sa politique, de faire filtrer au dehors quelque appréciation ou quelque nouvelle, qu'il n'y eût nécessité qu'il redressât les absents en parlant aux présents, à moins encore que l'abbé de Pradt, aumônier, ne fût au lever, et que les affaires de Rome n'appelassent l'attention,

l'audience était courte, presque silencieuse, et l'Empereur se bornait à donner brièvement les ordres nécessaires.

S'il prenait à partie l'un des Grands officiers, c'était que par dessus sa tête il visait un corps constitué ou une classe d'individus. Ainsi, Ségur, le grand-maître des cérémonies, ou Daru, l'intendant général, tous deux appartenant cette deuxième classe de l'Institut qui tient lieu de l'Académie française, portent d'ordinaire le fardeau pour l'Académie ; mais qu'ils ne prennent point pour eux-mêmes les discours très directs de l'Empereur. L'effet qu'il a cherché est produit dès qu'il sait qu'on parlera dans Paris de ce qui s'est dit au lever.

Sauf ces occasions, pour le service, le lever est bien plutôt l'*Ordre*. Tout y est militaire, en effet, froid et net. Point d'historiettes qu'on raconte ou de plaisanteries qu'on prépare, nulle familiarité qui se glisse, nulle faveur qui s'insinue. On est là pour recevoir des ordres et rendre des comptes, non pour faire sa cour. Et, pour cela, Napoléon entend qu'on assiste au lever et qu'on y soit exact. Il faut, si l'on arrive en retard, pour se faire excuser, un mot bien trouvé comme celui qu'on attribue à Ségur en 1809 : *On ne peut pas circuler dans les rues, je viens de tomber dans un embarras de rois.*

Le service congédié d'un bref salut, le chambellan de jour introduit les *Grandes Entrées*. Ceux qui jouissent de cette faveur sont les Princes de la Famille impériale et de l'Empire, les cardinaux, les grands officiers de l'Empire, les officiers des maisons de l'Impératrice, des princes et princesses, puis les présidents des grands corps de l'État, et les premières autorités de Paris. Tous ont mis pied à terre au bas de l'escalier de Flore, car leurs voitures à eux entrent dans la Cour du Palais — ce sont presque les seules. Ils ont été reconnus à l'entrée par le portier intérieur, Nivernois, ont gravi les degrés et, au palier, ont été salués de la hallebarde, selon leur rang, par le portier d'appartement. Ils ont traversé la salle des Gardes, cette salle que Fontaine et Percier viennent de décorer, où, dans le plafond merveilleusement orné, est représenté Mars sur son char de guerre. À leur approche, les pages, pour leur faire honneur, se sont levés de leurs banquettes jadis couvertes en simple velours d'Utrecht, à présent en tapis de la Savonnerie ; puis, les portes du salon de service ouvertes devant eux par un huissier, ils s'y sont établis pour y attendre le bon plaisir de l'Empereur.

Rien à faire qu'échanger debout des banalités, point même le plaisir des yeux. Sauf les meubles, chaises et pliants en bois doré couverts en Beauvais, et les cantonnières aussi en Beauvais — car la tapisserie a elle aussi sa hiérarchie : Gobelins pour l'Empereur, Beauvais pour la Maison, Savonnerie pour les pages — toute la décoration est restée telle qu'au temps de Louis XIV, avec, au plafond, Marie-Thérèse peinte par Nocret, sous les traits de Minerve, et, aux murs, de grands vilains paysages qui ont poussé au noir. L'ensemble est triste. Peu de lumière dans les appartements. On pense au mot de Rœderer au Premier Consul : *Ceci est triste, Général.* — *Oui*, répond-il, *comme la grandeur.*

Chacun est dans le costume de sa dignité, l'uniforme de son grade ou de ses fonctions, paré de ses ordres, en bas de soie et en souliers. Les princes de la Famille impériale, rois ailleurs, ne paraissent qu'en costume de princes français : Cambacérès ne manque point de revêtir son grand habit violet d'archichancelier, Lebrun son habit noir d'architrésorier ; le vice-grand électeur, Talleyrand, lorsqu'il a déposé son habit écarlate de grand chambellan, a l'habit ponceau : tous portent au côté ce glaive, dont la garde et l'écusson sont formés par une aigle aux ailes éployées, dont la poignée de nacre cannelée est surmontée d'un pommeau à deux têtes de lion. Les ministres, les sénateurs, les députés, les

tribuns, les préfets, les généraux sont en habit bleu que différencient les broderies ; les officiers des Maisons de l'Impératrice et des Princes, dans les chatoyants costumes attribués au service dont ils font partie : c'est un merveilleux tableau que vient encore agrémenter, à des jours, la présence des princes de la Confédération du Rhin dans l'uniforme de leurs troupes.

On appelle les *Grandes Entrées* et, suivant l'ordre hiérarchique, le chambellan introduit les favorisés dans le salon de l'Empereur dont les six fauteuils et les douze chaises de bois doré sont couverts de tapisserie des Gobelins, dont les rideaux et les portières sortent de la même manufacture, dont les meubles meublants sont en bois doré, où le plafond représente le triomphe de Minerve, et toujours Marie-Thérèse. On forme le cercle. L'Empereur le parcourt et parle presque à chacune des personnes présentes, car il aime que son lever soit nombreux, il ne lui plaît pas qu'on y manque, et c'est à leur assiduité à cette cérémonie matinale que certains doivent d'échapper aux soupçons que leur conduite devrait faire naître. Talleyrand, même aux jours où il semble le plus en disgrâce, arrive le premier, reste le dernier. Il a reçu le premier choc, n'a été ni arrêté ni fusillé ; il revient donc chaque matin ; l'Empereur ne lui parle pas ; on s'écarte de son contact, on fait le vide autour de lui ; mais il reste, et, imposant, sa figure impassible, il attend, comptant sur l'oubli facile que Napoléon a des injures. Et la fin lui donne raison.

Toutefois, plus encore qu'aux dignitaires, qu'aux ministres avec lesquels, dans la journée, il aura son travail particulier, l'Empereur parle aux figures inaccoutumées, aux fonctionnaires ou aux officiers généraux auxquels il a fait dire par le chambellan de service de venir au lever, et dont il a quelque renseignement à recevoir.

Ce n'est pas que, lorsqu'il a lieu de faire une algarade à quelqu'un de ses ministres, il se contienne parce qu'il y a foule, ni que la leçon soit moins nette et moins vive ; mais là, comme partout, il ne parle que d'affaires et ne perd point de temps aux bagatelles. Nulle conversation qui n'ait pas pour objet l'administration ou la politique, qui frise la galanterie ou vise des amusements à prendre ; des questions qui souvent déconcertent par leur précision et leur minutie et exigent une réponse nette, un chiffre brutal, une explication la plus courte possible ; un interrogatoire qui est d'un juge et que sa mémoire inscrit mieux que ne ferait un greffier ; une attention constamment éveillée, que rien ne lasse, et qui se promène sur l'Empire et sur l'Europe avec autant d'aisance qu'elle ferait sur une commune d'un millier d'âmes, qui, sans préparation aucune et sans note consultée, va de l'Escaut au Danube, de Napoléonville à Erfurth, toujours aussi présente, aussi impérieuse, sans hésiter, ni se reprendre, tordant ainsi la nature humaine pour en extraire des faits qui servent à ses desseins, c'est le spectacle qu'il donne chaque matin, et qui, aux assistants, impose davantage tous les jours l'habitude de ne plus penser par eux-mêmes, tant il se charge de penser pour tous.

Le lever ne se prolonge point comme on pourrait croire, car il n'y a pas de discours oiseux : et si l'Empereur a le désir de vider à fond une question, ou si quelque grand fonctionnaire a des doutes à lui soumettre, ce sera en audience particulière.

Ces audiences commencent dès que le lever a été congédié par un salut : elles sont données dans ce même salon, car, on ne saurait trop le répéter, personne

n'entre dans le cabinet. D'abord, ce sont ceux des personnages qui, ayant les grandes entrées, ont manifesté, au lever, le désir de parler à l'Empereur. Puis ce sont tous ceux qui ont sollicité et obtenu d'être reçus. Le chambellan de jour, a entre les mains une liste dont il ne se départit point, car l'Empereur en a le double par devers lui et ne veut point de tour de faveur : mais il est des sots, M. de Rémusat, par exemple. Un jour à Saint-Cloud, le comte Dubois, préfet de police, montant en voiture dans la cour du château, au sortir de l'audience de l'Empereur, s'entend appeler du balcon par Napoléon qui a omis un ordre important. Dubois revient en hâte, mais, dans le salon de service, il trouve M. de Rémusat, chambellan de jour, qui refuse de le laisser pénétrer. Dubois se démène, donne des explications, M. de Rémusat n'entend a rien. Il ne connaît que sa consigne. Pendant ce temps, l'Empereur s'étonne, puis s'impatiente, enfin ouvre la porte et trouve Dubois en grande querelle avec ce portier récalcitrant. On prétend que l'Empereur laissa échapper un mot désobligeant sur l'esprit de M. de Rémusat. Qui sait si un autre n'eût pas été plus juste ? Il s'agissait alors de Fouché, le bon ami de Mme de Rémusat ; elle venait de le réconcilier avec son autre bon ami, M. de Talleyrand, et il était tout simple que le Premier chambellan ne tînt point à ce que les ordres donnés contre son complice fussent aggravés par l'Empereur.

Sauf avec les ministres et les fonctionnaires qu'il a retenus après le lever, il est rare que dans ces audiences de la matinée, toutes fort brèves, il s'agisse d'affaires générales. Presque toujours ce sont des solliciteurs qui ont à présenter quelque requête personnelle, et l'Empereur sait à ce point, par avance, de quoi il sera question qu'il ne donne guère d'audience que lorsqu'il est déterminé à accorder la grâce qu'on lui demandera. Pourtant, il lui plaît parfois de montrer à tout-venant ses pires ennemis dans ses antichambres, en posture de suppliants, et alors il leur fait attendre quelque peu leur tour de faveur ; car il lui importe que l'on sache par le monde que, si tel conspirateur a été gracié, tel prisonnier relaxé, tel exilé rappelé, au moins la mesure a été sollicitée, et il s'imagine que la présence, constatée dans son palais, d'un membre d'une famille obligera ses alliés à garder une certaine discrétion dans leurs propos.

On étonnerait fort les gens si l'on donnait la liste complète de ceux et de celles qui ont obtenu des audiences, et par suite des faveurs : En dehors des princes de la Maison de Bourbon, — et encore en était-il qui recevaient des secours importants et un subside habituel — la plupart des familles d'ancienne noblesse doivent uniquement à la bienveillance de l'Empereur le don gracieux des biens territoriaux qui forment encore aujourd'hui leur fortune. Si quelques-unes de ces restitutions étaient justifiées par des services de guerre, la plupart étaient un encouragement pour des services de Cour, et toutes ont été sollicitées et obtenues de cette façon.

L'Empereur recevait debout devant la cheminée, où très tard en saison on entretenait un feu assez vif, qu'il frappait constamment du talon de ses souliers. Ses yeux clairs, d'un bleu mouvant, par instants presque noirs, lorsqu'il recueillait son attention, à d'autres moments d'un gris d'acier, lorsque l'émotion ou la colère le prenait, si brillants alors qu'ils semblaient d'un métal en fusion, fixaient attentivement son interlocuteur qu'il écoutait jusqu'au bout. Puis il posait des questions brèves, parfois peu courtoises, si c'étaient des femmes. Il n'avait point appris à leur parler et les prenait à contretemps : certaines s'en fâchaient et ripostait avec aigreur. Il ne leur en tenait pas rancune et s'en amusait. Il était rare qu'une femme sortît de son salon sans emporter, avec la grâce qu'elle était venue demander, quelque aigreur contre celui qui la lui avait accordée. Pour les

hommes, on en cite qui, à la suite d'une audience, se dévouèrent a lui. Ils sont rares.

Les demandes d'argent qu'on lui adressait étaient aussi fréquentes que les demandes de radiation ou de restitution. Le plus souvent il donnait : quelquefois il prêtait, et alors le prêt figurait sur les comptes de l'Intendant général. Simple figure, car le créancier ne réclamait point les dettes. Le plus souvent, à une occasion, baptême ou mariage, il mettait le billet au fond d'une corbeille, le couvrait de quelque bijou ou de dragées, et l'envoyait a la débitrice. Il en est pourtant qu'il ne perd point de vue et fait inscrire jusqu'en 1815.

Si la somme accordée était importante, il griffonnait un bon sur le Trésor général : moindre, il prenait dans son tiroir quelque rouleau, ou appelant son secrétaire, faisait payer par la petite cassette. Il n'aimait point qu'on le remerciât, et ne l'admettait même point de ses plus familiers, de ceux qu'il se plaisait a combler, sans qu'ils eussent la peine de rien demander. Ou il leur faisait envoyer avis de la gratification donnée, ou il leur glissait dans la main un bout de papier, et sur ce papier, un chiffre, un gros chiffre d'argent à toucher chez Estève.

Nulle familiarité d'ailleurs ; il se tient en son rang, et pour indiquer que l'audience est terminée, c'est d'ordinaire un signe de tête, parfois un coup d'œil sur la liste qui est sur la table. Jamais il ne donne la main. La poignée de main, il y a un siècle, était une marque d'égalité et n'était guère d'usage de supérieur a inférieur, et pour le baisemain, que les Bourbons rétablirent, Napoléon le jugeait un peu dégradant. Donc, point de ces marques extérieures si prodiguées plus tard et devenues banales. Une seule fois, semble-t-il, l'émotion l'entraîne. C'est en 1815, au début des Cent-Jours, Quand M. Molé entre dans son salon — ce Molé à qui il a prouvé sa confiance et le goût personnel qu'il a pour lui en le nommant, à vingt-neuf ans, conseiller d'État et directeur général des Ponts et Chaussées, a trente-trois ans, grand juge et ministre de la Justice, on lui réservant la succession de Cambacérès, archichancelier et grand dignitaire — donc, ce jour, il va à Molé, lui serre la main et l'embrasse. C'est, peut-on croire, un des seuls cas où, dans un de ses palais, il ait mis ainsi de côté sa dignité impériale. Autrement, comme il disait, on lui eût journellement frappé sur l'épaule.

## V. — LE DÉJEUNER.

A neuf heures et demie, le lever et les audiences devaient être terminés, car c'est l'heure fixée pour le déjeuner, mais, le plus souvent, les audiences durent jusqu'à onze heures, le préfet du Palais attend et le déjeuner refroidit. Nulle précaution prise contre le poison : le règlement dit bien que les services de la cuisine et de l'office doivent être apportés couverts, ainsi que l'eau, le pain et le vin, et que, dès que la table est posée, un maître d'hôtel doit toujours être auprès ; mais, comme la table, un très petit guéridon d'acajou, ne peut être placée dans le salon où l'Empereur donne audience, le déjeuner, dans les assiettes d'argent, sous les cloches, qu'un aigle surmonte, sur les boules d'eau chaude qu'on renouvelle à mesure, recuit dans un coin de l'antichambre de l'Appartement intérieur jusqu'à ce que l'Empereur fasse dire qu'il veut manger. Le guéridon est alors rapidement disposé et couvert d'une serviette par le tranchant ; le préfet du Palais, en habit amarante brodé d'argent, précède l'Empereur et se tient debout près de la table dont le service est fait par le maître d'hôtel de l'Empereur, Guignet, dit Dunan.

Ce Guignet est d'une famille qui, toute, a été employée au service du Roi et des princes de la maison de Bourbon. Un Guignet était encore valet de chambre de Louis XVIII ; une femme Guignet était directrice de la lingerie de Marie-Antoinette. Guignet, dit Dunan, est lui-même le fils d'un cuisinier du prince de Condé, et, après avoir fait son apprentissage au Palais-Bourbon, il est devenu chef des voyages du duc de Bourbon, l'a suivi en émigration et y a été son cuisinier. Las des voyages de l'armée de Condé, il s'est placé chez le prince Louis de Rohan, puis a obtenu de rentrer à Paris et a été agréé dans la maison du Premier Consul dont il est devenu le maître d'hôtel, après que Leclerc a obtenu la Conciergerie de Versailles. Dunan a 6000 francs de gages annuels, plus, de fréquentes gratifications : la plus grosse, en 1810, de 3.000 francs. Pour ses origines royalistes, il n'est pas une exception. La plupart des chefs de service, des huissiers, des piqueurs, ont été élevés comme lui et c'est une curiosité de trouver les mêmes noms dans la domesticité de l'Empereur aux Tuileries.

Le maître d'hôtel, en habit vert brodé en argent (un habit qui coûte 500 francs), avec le gilet blanc, la culotte noire, les bas de soie blanc et les souliers à boucle, a présenté la veille son menu au premier maître d'hôtel contrôleur, lequel l'a débattu dans le bureau du Contrôle, l'a soumis au préfet du Palais de service, et a fait les commandes aux fournisseurs brevetés et assermentés. Les denrées ont été livrées bien empaquetées, au bureau du Contrôle, par des garçons qui y sont connus et y ont été agréés. Elles ont été pesées, examinées et mesurées par un sous-contrôleur, puis remises au maître d'hôtel qui surveille lui-même l'exécution de son menu.

Ce menu, par ordre de l'Empereur, est fort restreint et ne donne pas à l'imagination de Dunan lieu de se déployer. En 1810, le déjeuner doit comprendre : un potage, trois entrées, deux entremets, deux desserts, une tasse de café, deux pains à tête et, pour boisson, une bouteille de Chambertin. Plus tard, le menu est plus réduit encore, il comporte : deux potages, un rôti, un entremets, deux hors-d'œuvre, quatre plats de dessert (compote, fruits, fromage et sucreries) et du café.

C'est là ce que l'Empereur permet qu'on lui serve, mais il ne touche jamais à tant de plats. Il mange très vite, assez peu proprement, met souvent la main au plat et fait beaucoup de taches à ses habits. Il ne suit aucun ordre, passe de l'entremets au hors-d'œuvre, pour revenir au rôti ; ne s'astreint à aucune des règles en usage pour un repas classique, mâche assez mal de grosses bouchées et a hâte d'en finir. Le repas ne dure pas d'ordinaire plus de sept à huit minutes. Ce dont il mange le plus volontiers, c'est du poulet à toutes les sauces, du poulet sauté à la provençale, — sans ail, car l'ail lui fait mal, — du poulet à l'italienne, à la tartare, à la Marengo, du poulet fricassé, sauté ou rôti, Il goûte fort les fritures et les pâtisseries, les vol-au-vent, les bouchées à la reine, et les petites timbales à la milanaise ; aussi, les boudins à la Richelieu, les quenelles de volaille au consommé et, en première ligne, le macaroni à l'italienne avec du parmesan. En fait de poissons, il met au-dessus de tous les rougets de la Méditerranée ; c'est la un de ses régals. Après l'Egypte, longtemps, les mets habituels de sa table ont été le pilau et les dattes, mais c'étaient là des fantaisies, non de son appétit, mais de son imagination ; comme lorsqu'il croyait, très sincèrement, aimer mieux la soupe de soldat que les potages raffinés, et priser, entre tous les légumes, les pommes de terre, les haricots et les lentilles.

Ses serviteurs n'admettent point volontiers des goûts semblables, car c'est le temps où la grande cuisine française a encore des traditions, où les maîtres d'hôtel ont un point d'honneur et où la composition d'un menu est pour honorer ou déshonorer son auteur.

Donc, lorsque l'Empereur demande à Dunan pourquoi il ne lui sert jamais de crépinettes de cochon, Dunan répond que c'est parce que c'est indigeste, mais, **en réalité, dit-il, parce qu'il trouve cela peu gastronomique et peu fait pour encourager la cuisine impériale.** Il sert le lendemain des crépinettes de perdreaux et l'Empereur les trouve excellentes et en mange beaucoup. C'est ici comme pour ses habits : **La paye d'un capitaine me suffirait,** dit-il volontiers. Et dans sa nuit, sa matinée et sa journée, il a trois fois, dans les vingt-quatre heures, changé de linge et de toilette.

Très dégoûté, il ne mange guère des haricots verts qu'il aime beaucoup, par la peur d'y trouver des fils **qui, dit-il, lui font l'effet de cheveux,** et la seule pensée des cheveux dans ce qu'il mange, lui soulève le cœur. Pourtant, à Cherbourg, en mai 1811, ayant eu la fantaisie d'aller déjeuner sur la digue, il s'est arrêté à un corps de garde, s'est fait apporter du pain de munition et la soupe des soldats, et la première chose qu'il a trouvée dans cette soupe, c'a été un long cheveu. Malgré son haut-le-cœur, il a ôté le cheveu et mangé la soupe. Mais ses soldats le regardaient.

De la viande rôtie, il recherche la partie la plus cuite, **la plus brune,** et il a horreur des viandes saignantes. Le déjeuner étant servi en ambigu, il décroche lui-même les assiettes, enlevées immédiatement lorsque leur contenu ne lui plaît pas. Lorsqu'il lui plaît trop, il gronde : **Monsieur, dit-il à son maître d'hôtel, vous voyez bien que vous me faites trop manger, je n'aime pas cela. Cela m'incommode. Je veux qu'on ne me serve que deux plats.**

Et puis, des caprices, qui parfois amènent des colères : Dunan ayant vu que les crépinettes de perdreaux avaient plu à son maître, les remet un mois après sur son menu. L'Empereur décroche l'assiette, se met en colère, pousse la table, la renverse sur le tapis et se retire dans son cabinet. Les tranchants se hâtent de ramasser la vaisselle et Dunan, en digne descendant de Vatel, court chez le Grand-maréchal, pour donner sa démission. Duroc le console, le remonte, lui dit

de préparer un second service. En effet, l'Empereur le demande. Roustam présente le déjeuner à l'Empereur qui réclame son maître d'hôtel. Dunan arrive très mortifié, sert un poulet rôti. Napoléon lui en fait compliment, lui donne quelques petites tapes sur la joue et lui dit : **Ah ! Dunan, vous êtes plus heureux d'être mon maître d'hôtel que moi d'être empereur.** Il avait de ces façons qui étaient comme des excuses, même vis à vis d'un maître d'hôtel, d'un valet de chambre, après ses courtes colères, ses impatiences plutôt, qui tenaient à des causes étrangères à l'objet qui les avait provoquées.

L'Empereur ne buvait guère que du vin de Chambertin très trempé d'eau. Il n'y avait de cave ni aux Tuileries, ni dans aucun des Palais. La fourniture était soumissionnée par des négociants nommés Soupe et Pierrugues, demeurant rue Saint-Honoré, 338, qui s'engageaient à fournir les quantités demandées non seulement à Paris et dans les châteaux impériaux, mais en campagne. Un d'eux, à cet effet, accompagnait toujours le quartier général. Ils livraient les vins et les liqueurs dans des bouteilles uniformes, manufacturées à Sèvres et marquées d'une N couronnée. On ne leur payait que les bouteilles consommées.

Le vin de Chambertin, de cinq à six uns, que buvait l'Empereur, coûtait, comme les vins de Romanée, de Clos-Vougeot, de Montrachet de même date et comme le Laffitte de dix à douze ans, six francs la bouteille. L'Empereur avait à ce point l'habitude de ce vin de Chambertin qu'il eut grand peine à Sainte-Hélène à s'habituer au *Clarel*, et que ce fut une des petites souffrances de la captivité. Dès la campagne d'Egypte, c'était ce vin qu'il buvait uniquement, lui-même en porte témoignage : quand après la victoire d'Elchingen, il va coucher à Ober-Falheim, où il trouve tous ses bagages pillés, jusqu'à son vin de Chambertin, **il remarque gaiement qu'il n'en a jusqu'ici jamais été privé, même au milieu des sables d'Egypte.** Au surplus, cette gourmandise est la seule qu'on lui connaisse, et elle est bien bornée, car il ne passait jamais une demi-bouteille. On ne servait au déjeuner aucun autre vin, après déjeuner aucune liqueur.

Il ne paraissait sur la table de l'Empereur que de la vaisselle plate en argent ciselé, et décorée des armoiries impériales. Quelque argenterie datant du Consulat était pourtant marquée d'un B. Sauf les cloches, d'ordinaire surmontées d'un aigle, l'argenterie, d'usage courant, était fort simple et se tenait dans les modèles usités : les salières, par exemple, étaient à coquilles, à cygnes ou à caducées, les huiliers à cygnes, à galeries, à caducées, à têtes de femmes, à pilastres. Sauf les pelles à sel vermeillées, tout était en argent. On ne servait en vermeil qu'au dîner du dimanche et aux grandes occasions, au contraire de ce qui se passait chez les princesses qui étaient toujours servies en vermeil.

Ce n'était pas pourtant que l'argenterie manquât : dès la campagne d'Egypte le général Bonaparte avait pour son usage de la vaisselle plate, très légère et fort portative qui, plus tard, servit de modèle pour la vaisselle dite *de chasse*, mais il en resta à peine quelques spécimens, les bagages du général ayant été volés entre Fréjus et Aix. Pendant le Consulat, au début, il avait fallu se contenter de peu, et on n'avait pu se monter que par degrés. Le service fourni par Biennais, en l'an X, ne suffisait pas, même pour les grosses pièces, et il fallait, à chaque grand dîner, en prendre en location. Quant à la vaisselle, on se servait d'un service de porcelaine blanc et or, marqué d'un B on or, fourni par Séjournant et payé, compris les tasses et soucoupes à guirlandes de lauriers, les carafes et les

verres en cristal taillé, marqués d'un B, 23.463 fr. 30. Peu à peu l'on s'était agrandi et, on l'an XIII, outre l'admirable service en vermeil, offert, à l'occasion du Sacre, par la ville de Paris, l'Empereur possédait un service de vermeil pour 24 couverts, une argenterie neuve toute marquée à la lettre B, avec quatre-vingt-seize plats d'entremets, quatre-vingt-seize plats d'entrée, trente-deux plats de rôts et le reste à proportion, mais, pour les desserts, il n'avait encore que les couverts et les accessoires de vermeil. Comme surtout de table, on devait emprunter, au Garde-meuble, un Apollon conduisant les quatre chevaux du Soleil qu'on accompagnait, à l'occasion, de divers Hercule accomplissant ses travaux. En 1806, l'argenterie augmentée par une série d'achats atteint au poids de 24.449 hectogrammes. Complétée d'une façon définitive en 1811, elle est estimée, dans les Palais de France seulement, à une valeur de 2.193.301 fr. 48 centimes, sans compter 843.791 fr. 74 centimes en Toscane, à Rome et en Hollande.

Napoléon déjeuna toujours seul, sauf pendant le temps très court entre le second mariage et les couches de l'Impératrice. Jamais Joséphine ne déjeuna avec lui, et, après la naissance du Roi de Rome, l'Empereur reprit ses habitudes solitaires, qui lui étaient plus commodes. A partir de la naissance de son fils, la gouvernante des Enfants de France, Mme de Montesquiou, eut ordre de le lui amener chaque jour au moment du déjeuner. Il le prenait sur ses genoux, lui faisait goûter de son eau rougie, lui mettait aux lèvres un peu de jus ou de sauce qu'il trouvait sous sa main. Mme de Montesquiou se récriait, l'Empereur riait aux éclats, — ce fut pour son fils et avec son fils qu'il eut ses seules gaîtés bruyantes, — et l'enfant-roi riait avec lui. L'Impératrice souvent était présente et s'amusait aussi de ces petites scènes.

Elles étaient familières à l'Empereur qui, dès longtemps, aimait que, à son déjeuner, on lui amenât ses neveux. On connaît le tableau de Ducis où il s'est fait représenter entouré de tous les enfants de la Famille qui jouent près de lui pendant qu'il déjeune. C'est à Saint-Cloud, il est vrai : mais, quand, le 27 février 1809, le baron Lejeune, arrivant d'Espagne porteur de la nouvelle de la prise de Saragosse, est reçu aux Tuileries, il trouve l'Empereur assis près d'un guéridon, ayant sur ses genoux un joli enfant de trois ans. Tous deux prennent leur repas à la même fourchette, et, pendant la conversation, l'Empereur caresse beaucoup l'enfant, fils aîné du roi Louis. Après son repas, l'Empereur prend du café. L'enfant, qui a tendu ses petits bras pour saisir la tasse et boire aussi, est surpris par l'amertume de la liqueur et fait une vive grimace en repoussant la tasse. L'Empereur en rit beaucoup et dit à son neveu : **Ah ! ton éducation n'est pas encore faite puisque tu ne sais pas dissimuler.**

Quelquefois, l'enfant taquiné se rebiffait : Un jour qu'il a à déjeuner les deux fils de Louis, il fait tourner la tête à l'aîné et lui enlève son œuf à la coque. Le garçon, qui a trois ans, prend son couteau et dit à l'Empereur : **Rends-moi mon œuf ou je te tue.** — **Comment, coquin, tu veux tuer ton oncle ?** L'autre n'en démord pas : **Rends-moi mon œuf ou je te tue.** Et l'Empereur rend l'œuf en disant à son neveu : **Tu seras un fameux gaillard.**

Avec le frère défunt de Napoléon-Louis, Napoléon-Charles, c'étaient bien d'autres jeux encore : il le prenait dans ses bras, lui montrait le jardin, lui disait : **A qui ce jardin-là ?** — **A mon oncle.** Et il lui tirait les oreilles en lui disant : **Après moi, ce sera pour toi : j'espère que tu auras un bon héritage.** Il lui passait tout, ravi de l'entendre, quand il voyait des soldats dans le jardin, crier : **Vive Nonon le**

soldat !, s'amusant aux fables qu'il lui faisait réciter, gaminant avec lui au point de le tenir sur son genou pour lui faire manger des lentilles une à une, ayant pour lui les mémos faiblesses qu'en 1804, quand il se le faisait apporter & Malmaison pendant le dîner, le mettait sur la table, et riait comme un fou, à le voir toucher aux plats et renverser tout ce qui se trouvait autour de lui.

Avec les enfants de Caroline et d'Élisa, ces plaisanteries réussissaient moins : moins habitués à ces façons, moins respectueux de l'oncle, moins élevés peut-être à l'aimer, entourés de serviteurs plus courtisans, ils se fâchaient à l'occasion comme le petit Achille Murat auquel il tire les oreilles et qui se rue sur lui, le poing levé, en criant : **Vous êtes un vilain, vilain méchant.** Un matin qu'il fait déjeuner avec lui Napoléone Racciochi, qui à cinq ans, il lui dit : **Comment, mademoiselle, j'ai appris de belles choses ! vous avez pissé au lit, cette nuit.** Et la petite, avec un air imposant, se lève toute droite sur son petit fauteuil : **Mon oncle, si vous n'avez que des bêtises à dire, je m'en vais.**

D'autres enfants, le petit Léon, le petit Walewski, lui étaient parfois amenés à son déjeuner : avec ceux-ci encore il avait un lien et il était simple qu'il s'inquiétât d'eux ; mais les enfants de ses domestiques, comme le fils de Roustam, qu'il caressait, dont il provoquait les reparties et le familier tutoiement, dont il frottait gaîment les oreilles, ne pouvaient l'amuser que s'il avait à un degré particulier le goût des enfants. Il l'avait, en effet, au point que, dans ses lois, il prenait d'abord leur intérêt, et que s'il savait refuser bien peu de chose aux femmes, il n'est pour ainsi dire pas d'exemple que, lorsqu'on employait un enfant pour lui adresser une demande, il l'ait repoussé.

Il n'y avait pas que des enfants admis au déjeuner de Napoléon : c'était l'heure où il recevait les artistes et les savants. Talma était un des familiers, et l'Empereur causait avec lui d'art dramatique, se plaisait à lui donner des avis, avis bien payés, car, de 1806 à 1813, Talma, en dehors de ses appointements, a reçu sur la Caisse des théâtres, en gratifications, la somme de 195.200 francs. Puis, c'était Denon, le directeur général des musées, que Napoléon entretenait des tableaux qu'il voulait voir exécuter, du goût d'art qu'il prétendait développer dans la nation et qui remplissait, auprès de lui, d'une façon si distinguée les fonctions attribuées jadis au directeur général des Bâtiments royaux.

Au début, c'est à dire au moment de l'expédition d'Égypte, quand Denon, présenté à Mme Bonaparte par Mme de Cresny, sa maîtresse, avait sollicité d'accompagner le général, Bonaparte y avait eu une vive répugnance : d'abord, il se méfiait de cette Mme de Cresny, laquelle était fort liée avec Joséphine, lui rendait de menus services d'un caractère douteux et en recevait des services plus sonnants ; puis, il goûtait peu les hommes à femmes, qui prenaient des femmes pour les protéger. Or, le chevalier de Non, alors qu'il était gentilhomme ordinaire et secrétaire d'ambassade, n'avait guère fait autre chose que de s'avancer par les femmes. Ce qu'on savait de lui, ce n'était point sa diplomatie avisée et patriote qui, à Naples, lui avait valu sa disgrâce : c'étaient son joli petit conte : *Point de Lendemain*, ses démêlés avec l'Impératrice Catherine ou la reine Marie-Caroline, ses priapées que, d'une pointe si spirituelle et si libre, il griffonnait en tous les coins, sa tête de satyre qui, malgré sa laideur, n'avait guère rencontré de cruelles : il fallut donc que tout le monde s'y employât pour que le général en chef emmenât avec lui un tel personnage. Mais bientôt, dès la traversée, puis en Égypte, il fut charmé par cette conversation si vive, si spirituelle et si nourrie, par cette infatigable curiosité qui poussait Denon à

risquer sa vie pour prendre un croquis, par cette vision qu'il avait si juste et si graphique des faits contemporains, par cette instruction encyclopédique qui en faisait le meilleur juge en matière d'art, l'homme le plus compétent pour mener u bien une immense entreprise : celle de substituer aux sujets antiques ou aux sujets de pure imagination que s'obstinaient à traiter les artistes, les sujets puisés dans l'histoire de leur temps. Dans ces conversations de l'Empereur avec Denon, ont été arrêtés, d'une façon précise, les sujets des tableaux et des statues que l'Empereur faisait exécuter. Pour en recueillir les éléments, Denon, accompagné de peintres habiles, suivait en campagne le quartier général et faisait dessiner sous ses yeux ou dessinait lui-même les scènes les plus intéressantes. Et aussi, il parcourait les musées des villes conquises et choisissait les tableaux qui complétaient le Musée-Napoléon. Il allait ensuite muni de pleins pouvoirs en Italie, et rapportait les œuvres d'art uniques ou proposait l'achat des collections les plus importantes. Rien ne lui échappait, et par lui rien n'échappait a l'Empereur qui, dès lors, s'enflammait, ne quittait pas la piste, portant à ses poursuites une passion qui étonne. Ce n'est ni la faute de Napoléon, ni celle de Denon si l'on ne voit pas au Louvre, près des statues Borghèse, à côté des Noces Aldobrandines, la suite complète des marbres d'Égine.

Fontaine, l'architecte, en l'honnêteté et la droiture duquel Napoléon avait pris une entière confiance, le seul homme, depuis Mansart, qui ait fait grand, même en de petits espaces, le seul qui ait, avec un style nouveau, trouvé une formule, à la fois sévère et majestueuse de la décoration intérieure, apportait ses plans pour le palais idéal, le palais rêvé que l'Empereur se plaisait à imaginer, a tailler et a bâtir sur le papier et où il cherchait à fondre et à combiner tous les agréments de ses divers quartiers généraux, les palais de tous les souverains d'Europe.

Puis, c'étaient les compagnons d'Egypte, toujours les bien accueillis, Berthollet, le chimiste, généralement a court d'argent et qui ne partait pas sans en emporter ; les deux géomètres Costaz et Monge, celui-ci surtout à qui l'Empereur avait conféré, avec le titre de comte de Peluse les hautes dignités du Sénat et de la Légion.

C'est aussi au déjeuner, que, parfois les peintres officiels sont admis a prendre un croquis d'après lui : ainsi Gérard. David a sa charge de premier peintre, dont il voudrait étendre les fonctions a une sorte de dictature de l'art, et qui lui permet de se rapprocher, et, pour Isabey, s'il apparaît, c'est bien moins comme entrepreneur des miniatures que comme dessinateur du Cabinet, comme inventeur des armoiries et arrangeur des cérémonies : mais sa faveur du temps du Consulat est un peu tombée et, par certaines familiarités qu'il s'est permises, il a perdu la place tout a part qu'il aurait pu prendre dans la Maison.

Avec ces hommes, qui tous ont du talent, de l'esprit et des connaissances, l'Empereur aimait à promener sur- tous les sujets l'activité de son esprit et chacun de ceux qui ont été admis a ces entretiens et qui en ont, comme Isabey, Monge, Fontaine et Talma, laissé quelque trace écrite, atteste la grâce, l'amabilité, la gaîté qu'y apportait Napoléon, la compétence avec laquelle il parlait et comme il savait enregistrer dans son imperturbable mémoire jusqu'aux plus petits faits.

Souvent, lorsqu'il n'avait pas d'autre interlocuteur, il posait des questions au préfet du Palais qui, debout, le chapeau sous le bras, regardait le maître d'hôtel faire son service : [Où a-t-on acheté cela ? Quel prix cela coûte-t-il ?](#) Et quand on

lui avait répondu, très souvent il disait : *Cela était beaucoup moins cher quand j'étais sous-lieutenant. Je ne veux pas payer plus cher que les autres.*

Il fallait payer pourtant pour avoir dans ses cuisines, ces cuisines des Tuileries où l'on étouffait, où il ne se passait pas de saison où il ne périt quelqu'un a cause de la *vapeur de charbon* (c'est Fontaine qui parle ainsi), des artistes tels que Farcy, premier chef, Lecomte, chef, Lebeau, chef pâtissier, qui fut, dit-on, le régénérateur de la pâtisserie française, et qui, dès son entrée dans la maison du Premier Consul, avait fait sensation par les jolies pièces montées dont il était l'inventeur : aux dîners du quintidi, on avait admiré un passage du pont de Lodi, un passage du Tagliamento et surtout un passage du pont d'Arcole, en sucre filé, biscuit, pastillage et nougat, qui étaient d'un artiste. Lebeau faisait toute la pâtisserie, même pour les grands bals. Avant son entrée, les pièces montées, seules, étaient fournies par Dailly, pâtissier, rue Vivienne. On ne saurait garantir une anecdote relative ou prix d'un vol-au-vent, acheté au dehors et servi par Rechaud, qui n'était point d'ailleurs maître d'hôtel de Napoléon, mais de Joséphine. Il semble qu'il eût été singulièrement imprudent qu'on fit venir d'un pâtissier les plats destinés à la table impériale, surtout des plats en croûte, et c'est ce qui explique pourquoi Lebeau est un des seuls serviteurs qui, dans les cuisines, soient restés depuis le début du règne jusqu'à la fin.

Les cuisiniers, eux, changeaient très fréquemment. Etait-ce à cause de la mauvaise aération des cuisines, ou de la sévère économie établie dans la maison et qui les réduisait strictement à leurs 1.100 francs de gages ? Après Gaillon qui avait accompagné le Général en Egypte et qui fut retraité dans la place de garde des bouches à Fontainebleau après Danger, qui avait aussi fait l'expédition d'Egypte et qui avait même couru péril de mort lorsque, au retour, l'argenterie fut volée a six lieues d'Aix, en Provence, on voit se succéder, depuis 1802, Venard de La Borde, Coulon, Farcy, La Guipièrre, l'artiste que Murat attache a sa personne et qui meurt au retour de Russie, Debray, Lecomte, Heurtin, Lacombe, Lemoigne ; Ferdinand est cuisinier a l'Ile d'Elbe. Un nommé Dousseou est chef de cuisine pendant les Cent-Jours. C'est, on le voit, une mutation constante : mais il faut ajouter que, parmi ces noms, sont conquis, outre ceux des chefs de cuisine proprement dits, ceux des chefs d'emploi, lesquels, lorsqu'on partait en campagne, étaient dispersés dans les divers détachements de la Maison de façon que l'Empereur trouvât, a peu près partout où il allait, un service complet. Malgré ces changements fréquents, ce fut encore dans l'ancienne Maison impériale que l'on trouva, après dix essais infructueux, un homme assez dévoué pour venir à Sainte-Hélène : Ce fut Chandelier, page rôtiisseur en 1813, qui était passé dans la maison de la princesse Pauline et qui, dès qu'il en reçut la proposition, accepta avec empressement la mission de dévouement qu'on lui offrait. Il partagea avec les autres serviteurs les soins à donner au Proscrit et son nom désormais immortel est inscrit dans le Testament.

## VI. — LE CABINET DE TRAVAIL.

Il était assez rare que l'Empereur prolongeât son déjeuner : ce n'était que les jours où il éprouvait, comme il le disait, le besoin de *fermer son cabinet* et de donner un peu de repos à son cerveau. D'ordinaire, après avoir pris sa tasse de café accoutumée, il rentrait dans son appartement intérieur ; mais, souvent, avant de se mettre au travail, il descendait par le petit escalier et faisait une courte visite à l'Impératrice. Chez Joséphine, cette visite tombait au moment où elle déjeunait avec les dames qu'elle avait invitées, et ce remue-ménage distrayait l'Empereur quelques instants. Chez Marie-Louise, dont la vie était bien plus morne, la conversation tombait vite. Napoléon, qui s'était assis sur un fauteuil, se laissait aller à quelques instants de sommeil. Chez l'une ou chez l'autre, ce n'était qu'une apparition qu'il faisait, car la besogne l'attendait et rien ne prévalait sur le travail.

La pièce dont Napoléon avait fait son cabinet était d'une médiocre grandeur. Elle était éclairée par une seule fenêtre pratiquée dans un angle et donnant sur le jardin. Le meuble principal, placé au milieu, était un magnifique bureau chargé de bronzes dorés et supportés par des griffons. Le couvercle de la table glissait sur une coulisse, de façon qu'il se fermât, sans qu'on dérangeât les papiers. Sous le bureau, et vissée au plancher, se trouvait une armoire à coulisse, où, chaque fois que l'Empereur sortait, on plaçait un portefeuille dont lui seul tenait la clef. Le fauteuil du bureau était de forme antique ; le dossier en était couvert d'une tapisserie de Casimir vert dont les plis étaient retenue par des cordons de soie et les bras se terminaient par des têtes de griffons. L'Empereur ne s'asseyait guère dans son fauteuil que pour donner des signatures. Il se tenait habituellement à droite de la cheminée, sur une causeuse recouverte de taffetas vert près de laquelle était un petit guéridon qui recevait sa correspondance du jour. Un écran' o plusieurs feuilles le défendait de l'ardeur du feu. Dans le fond du cabinet étaient placés en équerre, dans les encoignures, quatre corps de bibliothèque, et entre les deux qui occupaient le mur du fond se trouvait une grande pendule régulateur du genre de celle qui fut, en 1808, fournie par Bailly pour le cabinet de Compiègne et payée 4.000 francs.

Lorsqu'il n'était encore que consul, Napoléon avait songé à faire construire, soit dans cette pièce, soit dans le salon voisin, une bibliothèque composée de seize corps, de soixante-quinze pieds de pourtour et pouvant contenir dix mille volumes. Le catalogue des livres du Cabinet particulier, publié récemment, ne semble point en comporter un nombre si considérable ; mais les livres énumérés n'auraient pu toutefois tenir dans les quatre corps de bibliothèque que l'on voit figurés. Il se trouvait encore des livres dans l'arrière-cabinet, des livres dans le cabinet du gordien du portefeuille, à côté de la chambre à coucher, des livres aussi dans le Petit appartement.

En face de la cheminée, une longue armoire vitrée à hauteur d'appuis, à dessus de marbre, contenait les cartons et portait les volumes à consulter et les papiers courants, sans doute aussi la statuette équestre de Frédéric II, que l'Empereur avait constamment sous les yeux. Cette statuette était l'unique objet d'art qu'il eût personnellement désiré.

Dans l'embrasure de la fenêtre, était la table du secrétaire intime. Quelques chaises garnissaient la pièce. Le soir, pour éclairer son bureau Napoléon se servait d'un flambeau à deux branches, à grand abat-jour de tôle, du genre de ceux qu'on nomme flambeaux de bouillotte.

Du cabinet, on pénétrait dans l'arrière-cabinet, meublé de quelques chaises recouvertes en maroquin vert et d'un secrétaire à cylindre, chargé d'ornements en bronze doré et plaqué d'une marqueterie de bois de rose représentant des instruments de musique. La décoration de la pièce rappelait son ancienne destination de boudoir. Tous les sujets qui y étaient peints faisaient allusion aux occupations de femme, auxquelles, du plafond, présidait Marie-Thérèse sous les traits de Minerve. Le long d'un des murs, courait une bibliothèque à hauteur d'appui. C'était dans cette pièce que, d'ordinaire, l'Empereur recevait ses ministres et qu'il donnait audience avant le lever, dans la journée et le soir. Jamais, on ne saurait trop le répéter, une personne étrangère n'entraît dans le cabinet de travail.

On devrait être très exactement renseigné sur la décoration de ce cabinet dont quatre tableaux pour le moins ont eu la prétention de rendre l'aspect. À bien des égards, ceux de Gérard, de David et de Vigneron concordent, mais celui de Garnier que Méneval dit avoir été fait d'après nature, et qui est gravé dans l'ouvrage de Landon, déroule entièrement. On y voit des bustes placés au devant des bibliothèques, des statues érigées au fond de la pièce, que des colonnes divisent en deux parties inégales, des bas-reliefs, tout un appareil combiné pour un cabinet d'apparat, non pour un cabinet de vrai travail. Méneval affirme avoir revu ce tableau chez le comte Le Marois qui l'aurait retrouvé par hasard et racheté. Or, à la vente du comte Le Marois, on a vu un portrait de Napoléon par Garnier, exactement dans le même mouvement que dans le tableau gravé par Landon, mais sans aucun accessoire et ne montrant rien du cabinet. Ou Méneval n'avait point revu, malgré son dire, le portrait acheté par M. Le Marois, ou sa mémoire l'a trompé, mais, en tout cas, le cabinet que Garnier a représenté et qu'on voit gravé dans Landon n'est point celui des Tuileries. Tel le cabinet aux Tuileries avait été sous l'Empire, tel il était resté sous la Restauration et toutes les descriptions qu'on en a concordent. Le mobilier, comme on l'a vu, était sommaire. Quant à la décoration elle était telle que du temps de Marie-Thérèse. Dans les panneaux, heureusement aux trois quarts cachés par les bibliothèques, sept paysages de Francisque Millet, dans le manière du Poussin, des paysages en hauteur démesurée, très médiocres, poussés au noir à n'y rien reconnaître. Les autres peintures, un peu moins sombres, étaient de Nocret : le tableau de la cheminée, tout mythologique, c'était Minerve, à qui Mercure présentait diverses femmes qui lui rendaient hommage : Minerve, c'était Marie-Thérèse. Au plafond, encore Minerve, couronnée par la Gloire et entourée des Génies des Arts ; en pendentifs, entre les paysages de Millet, des médaillons allégoriques ; la Douceur, la Fidélité, la Candeur, la Foi, la Sculpture et l'Architecture. Il fallait être aussi indifférent aux objets extérieurs que l'était l'Empereur pour passer sa vie en cette somptueuse et triste auberge, ne pas éprouver le besoin maladif d'en renouveler l'aspect.

Dans le cabinet topographique qui suivait, aucun luxe ; seulement, de grandes tables et des casiers, où étaient rangées les cartes dans un ordre parfait. La pièce était fort basse, car, après avoir demandé des quinquets pour éclairer

l'ensemble des casiers, le directeur du bureau réclamait des fumivores pour garantir le plafond du feu trop ardent des quinquets.

Deux petites pièces encore : l'une, occupée jour et nuit par le garde du portefeuille, avait des tableaux de Noël Coypel et un plafond du même peintre représentant l'Aurore au milieu des amours ; l'autre, l'antichambre, avec un cabinet pour les garçons de garde-robe, ouvrait par une porte à guichet, gardée par un huissier du Cabinet, sur les corridors des Tuileries, et par une autre porte, sur l'arrière-cabinet. Le garde du portefeuille de service était en habit, veste et culotte de casimir noir avec trente-quatre brandebourgs sur l'habit ; l'huissier, dans le même costume que son collègue de l'Appartement d'honneur.

Voilà le théâtre, voici les acteurs : le principal compagnon de Napoléon, c'est le *secrétaire intime*, dénommé *secrétaire du portefeuille* en 1806 : c'est Bourrienne jusqu'en 1802, Méneval de 1802 à 1813, Fain, de 1813 à 1814. Fain avait fait son apprentissage sous Méneval et le suppléait au besoin depuis 1806. Ces trois hommes ont été le plus avant dans la confiance et l'intimité de Napoléon. Il ne s'est séparé de Bourrienne qu'avec douleur et lui a gardé jusqu'à la fin des mansuétudes qui étonnent.

Méneval, bien moins fin, bien moins intelligent que Bourrienne, même un peu naïf, mais d'une assiduité rare, d'une probité absolue et d'une discrétion à toute épreuve, était le serviteur qui convenait. Il avait le don de la présence réelle et continue. Avec un traitement de 24000 francs, la qualité et les appointements de maître des requêtes, le titre de baron, une dotation annuelle de 30000 francs, il était un inconnu pour la Cour, si bien que, en 1813, beaucoup de chambellans ne le connaissaient pas : il passait sa vie entre l'Appartement intérieur, l'Appartement secret et les quatre pièces qu'il habitait aux Tuileries, sur le corridor noir, à côté de Constant, à l'étage des domestiques. Nulle représentation pour lui, point de congé, point de sorties ou de relations : une vie de cloître.

Fain, qui avait le titre de *secrétaire archiviste* depuis le mois de février 1806, était habitué à cette vie lorsqu'il fut appelé à remplacer Méneval en 1813. Il avait une valeur d'esprit supérieure à celle de son collègue, et ses livres en témoignent. Ils sont en même temps d'une honnêteté rigoureuse, d'une véracité complète et d'une scrupuleuse exactitude. Fain, qui avait reçu de l'Empereur une pension en août 1808, touchait 18000 francs par an sur les étals ; une dotation de 20.000 francs était attachée à son titre de baron, et il était gratifié, de plus, de sommes importantes en diverses occasions — 18.000 francs en août 1808, 100.000 francs le 27 juin 1813, 50.000 francs en avril 1814, etc. — Méneval et Fain, auxquels il faut ajouter sans doute un commis archiviste du nom de Rary, à 6000 francs par an, constituent seuls, en fait, le personnel du Cabinet.

Méneval a pour garçons de bureau les gardes du portefeuille Landoire et Haugel qui, armés d'un sabre dont l'Empereur même a arrêté le modèle, l'accompagnent à tour de rôle en campagne. Ils reçoivent un traitement de 4.800 francs et de nombreuses gratifications (de 2.000 à 6.000 francs). Ils sont, eux aussi, d'intime et d'entière confiance, étant au service au moins depuis le Consulat. Fain a un garçon de bureau à 1.500 francs, Ribert, un comparse.

En dehors de Méneval et de Fain, l'Empereur avait eu, de 1806 à 1809, un *secrétaire rapporteur des pétitions* : Deschamps, protégé particulier de

l'Impératrice Joséphine et son secrétaire des commandements, de son métier poète, et faisant tout ce qui concernait son état depuis les paroles d'*Ossian ou les Bardes*, opéra en cinq actes, jusqu'à celles de *La Succession*, opéra-comique en un acte. Napoléon lui avait attribué un traitement de 12000 francs, mais il n'avait pour ainsi dire jamais fait appel à ses services.

Bien plus importants, quoique par intermittences, et pas dès le début, les *secrétaires du Cabinet*. Lorsque l'Empereur les institua le 30 vendémiaire an XIII, il avait l'intention que les deux secrétaires du Cabinet, tous deux conseillers d'État, reçussent directement sa pensée, l'un sur tout ce qui aurait rapport à la Guerre et à la Marine, l'autre sur tout ce qui toucherait l'Intérieur et les Finances. Il ne nomma qu'un titulaire, Clarke, dont il avait apprécié l'esprit dès la première campagne d'Italie, où il eût pu aussi prendre une idée de son caractère.

Clarke était d'une ancienne famille irlandaise attachée de longue date au service de la France : son grand-oncle, M. de Lee, avait été Lieutenant-général et cordon rouge ; son père était major dans le régiment de Bulkeley avec commission de colonel ; son oncle, M. Shee, était secrétaire général des hussards et favori du duc d'Orléans. Ce fut lui qui aida le plus à sa carrière. La protection du duc de Fitz James lui avait valu deux pensions, l'une de 300, l'autre de 200 livres, mais la protection de Shee lui valut le grade de capitaine de remplacement dans le régiment d'Orléans Dragons. De lui-même, il avait, ce qui sert plus pour arriver que l'ambition même, la faculté de lâcher à l'occasion ses protecteurs à mesure qu'ils avaient cessé d'être utiles : ainsi le duc d'Orléans, ainsi Custine, ainsi Carnot, ainsi sa propre femme *une citoyenne plus que du commun* qu'il se vantait pendant la Révolution d'avoir épousée, qui lui valait un brevet de civisme et dont il divorça dès 1795 : ainsi toutes gens et toutes choses. A ce moment, il était tout à Bonaparte ou à Napoléon, et pour être employé ne négligeait ni une démarche, ni une attention, risque même à se rendre importun. Il en tira cette place, ce titre et ce gros traitement de 25.000 francs, mais l'embarras de l'aller chercher pour lui dicter, ramena bientôt l'Empereur à Méneval, et, dans le courant de la campagne de 1805, où Clarke l'avait suivi, il le nomma gouverneur de Berlin, et enfin ministre de la Guerre en 1807.

Les deux places de secrétaire du Cabinet restèrent vacantes jusqu'au mois de février 1809. A cette époque, l'une fut, sur la proposition de M. Maret, donnée à M. Edouard Mounier, auditeur au Conseil d'État depuis 1806, le fils de Mounier de la Constituante. Mais, bien que les appointements fussent maintenus à 25.000 francs les attributions primitives furent singulièrement restreintes. Mounier devint le chef du bureau des traducteurs attachés au Cabinet ; ce bureau, placé au Carrousel, dans une des maisons non encore démolies, avait pris une assez grande extension pour occuper en 1812 dix employés (il y en a huit dès 1809), ayant 33.100 francs de traitement. Les dépenses extraordinaires de traduction montaient en outre à 28.800 francs par année.

Mounier était admirablement préparé à un tel travail. Elevé dans cette curieuse institution du Belvédère que son père avait fondée à Weimar pendant son émigration, il savait à merveille l'anglais, l'allemand, l'italien et connaissait la plupart des langues européennes. Appelant auprès de lui son ancien professeur Duvau, qui écrivait l'allemand comme un Allemand, il organisa son bureau de telle façon que l'Empereur était tenu constamment au courant de ce qui s'imprimait et se publiait en Europe. Il accompagna le quartier général dans les campagnes de 1809, 1812 et 1813. Il reçut en 1809 la décoration de légionnaire,

en 1810 le titre de baron, une dotation de 10.677 francs sur les domaines de la Poméranie suédoise, et le grade de maître des requêtes ; en 1811, une action du journal de l'Empire ; en 1813, l'aigle d'or de la Légion, la décoration de commandeur de la Réunion et la place d'intendant des Bâtiments de la Couronne. Cela prouve que l'Empereur appréciait ses services. Reste à savoir si Mounier était aussi sûr qu'il était intelligent. La plupart des traducteurs introduits par lui, tels que Gourbillon et Duvau, sont suspects ; lui-même est d'une fidélité douteuse. Il avait été attaché de trop près à la personne de Napoléon pour que la Restauration, en le comblant de faveurs, n'ait point eu à reconnaître des services antérieurs.

La seconde place de secrétaire du cabinet ne fut occupée qu'en 1810 par M. Deponthon, officier du génie des plus distingués, qui avait débuté à l'Armée d'Italie, avait fait toutes les campagnes, et que l'Empereur s'était attaché comme officier d'ordonnance dès 1806. Obligé par le règlement de le faire sortir de sa Maison militaire lorsqu'il lui avait conféré le grade de chef de bataillon, Napoléon ne l'en avait pas moins gardé sous sa main, l'avait employé à des missions et avait imaginé ce moyen de reprendre auprès de lui un auxiliaire précieux qui savait voir et rendre compte.

Ainsi les deux *secrétaires du Cabinet* ne travaillaient pas au Cabinet, Mounier ayant ses bureaux en dehors du Palais, Deponthon étant le plus souvent en voyage. Mais restaient deux éléments nécessaires à l'alimentation de la pensée de Napoléon : les cartes et les livres ; le bureau topographique fournissait les unes, le bibliothécaire apportait les autres.

Le chef du bureau topographique, que l'Empereur voulait pouvoir consulter à toute heure, était sans contredit un des hommes les plus éminents en son genre qui se soient produits. Depuis le siège de Toulon, l'Empereur connaissait ce Bâcler d'Albe, qui déjà, avant la Révolution, avait un talent particulier de dessinateur et de leveur de plans, et qui venait de passer sept années dans les Alpes à en étudier la cartographie et à en peindre les sites les plus pittoresques. Bonaparte l'avait nommé adjoint à l'état-major de l'artillerie, et dès qu'il avait été appelé au commandement de l'Armée d'Italie, il avait chargé Bâcler d'Albe de son cabinet topographique. Peu à peu il l'avança en grade jusqu'à le faire, en 1813, général de brigade, après lui avoir conféré, en 1809, le titre de baron, avec une dotation de 10.000 francs. Point à parler des gratifications, des plus fréquentes.

Bâcler d'Albe n'avait pas seulement mission de tenir constamment au courant, à Paris et en campagne, la carte des mouvements accomplis par les armées en y piquant des épingles de couleurs variées, de préparer par le même procédé, sous les ordres directs de l'Empereur, les opérations à venir : il était, pour Napoléon, si on peut ainsi parler, le *réalisateur* de la carte. Doué d'une prestigieuse facilité, il était capable de figurer, uniquement d'après la carte et sans se tromper d'une ligne, le panorama des lieux où l'Empereur comptait livrer bataille. Sur ces hachures, sur ces courbes, sur ces points noirs ou blancs, il voyait et faisait voir, existant et tel que dans la nature, non pas le terrain abstrait, mais en quelque sorte le terrain vivant des campagnes futures. Il inventait dès lors ou il retrouvait cette méthode aujourd'hui si justement en faveur ; il l'appliquait de génie, en peintre qu'il était et qui a laissé de son temps quelques représentations qui sont entre les plus intéressantes qu'on puisse rencontrer.

Sous les ordres de Bâcler d'Albe, deux ingénieurs géographes, mais de médiocre notoriété : Duvivier et Lameau, qui après 1814 reprirent leur rang de capitaines dans le corps d'où ils étaient sortis ; en 1813 seulement, ; comme sous-chef de bureau, un ancien officier d'ordonnance de l'Empereur, Athalin, celui qui fut plus tard aide de camp du duc d'Orléans, lieutenant général et pair de France.

La *Bibliothèque*, d'apparence, avait deux titulaires ; mais l'un n'y était que pour la gloire et le traitement : l'Empereur ne lui demanda jamais rien. Il avait nommé l'abbé Denina de Turin son bibliothécaire parce que Denina avait rempli ces fonctions, ou plutôt avait eu ce titre près de Frédéric II. La pensée du roi de Prusse obsédait l'esprit de l'Empereur. L'étude qu'il avait faite de ses campagnes dès sa jeunesse et qu'il reprit à Sainte-Hélène, les habitudes de costume qu'il lui avait empruntées, la statuette de Frédéric, unique ornement de son cabinet, la vénération portée aux trophées enlevés à Berlin, la visite à son tombeau, tout, jusqu'à ce choix de Denina pour bibliothécaire, montre son admiration pour celui qu'il appelait *le Tacticien par excellence*.

L'autre bibliothécaire fut Ripault, pendant tout le Consulat et jusqu'au 9 septembre 1807. Ripault était un homme de valeur, qui avait accompagné Bonaparte en Egypte. Ce fut lui qui organisa les bibliothèques des Tuileries, de Lacken, de Malmaison, de Saint-Cloud, de Fontainebleau, de Rambouillet et les petites bibliothèques du Cabinet dans toutes les résidences ; de plus, il avait été chargé, dès l'an XI, de l'analyse de tous les journaux non politiques, de tous les livres, brochures, pièces, affiches, placards, parus dans la décade, du compte rendu des assemblées littéraires et religieuses et des procès de grand éclat ; il était l'informateur de Bonaparte, qui voulait, simplement sur son rapport, savoir tout ce qui se passait dans le monde des lettres et même ailleurs.

Ripault, fatigué, se retira en 1807. Son successeur, bien plus connu, fut Barbier, le célèbre bibliographe, qui cumula avec les fonctions de bibliothécaire de l'Empereur celles de bibliothécaire du Conseil d'État. Avec Barbier, Napoléon pouvait être tranquille : point de livre qu'il ne connût et qu'il ne sût se procurer ; point de question qu'il laissât sans réponse ; point de projet de bibliothèque à former où que ce fût et pour quelque usage que ce fût, où il hésitât. Napoléon veut-il composer ses bibliothèques portatives, fonder une bibliothèque des Enfants de France, créer une collection des classiques tirée à quelques exemplaires ; désire-t-il des romans nouveaux ou des ouvrages anciens, tout ce qui a paru sur une question, tout ce qu'on a imprimé dans le monde sur une contrée, voici la réponse, très nette, très claire, très complète, avec les devis s'il en faut, avec des cartes si les cartes sont nécessaires. Et à côté du travail de la bibliothèque, Barbier est encore propre à d'autres travaux, sur l'Université surtout et sur l'Eglise catholique, car il a été dans les ordres, et pour s'être déprêtrisé à la Révolution, il n'en est pas moins resté catholique à sa façon, à la façon dont l'était la France de jadis, du roi au dernier des séculiers. Il tenait que, hors des doctrines gallicanes, résumées dans les Quatre propositions, il ne pouvait y avoir ni sécurité pour l'État, ni garanties pour l'Eglise, bientôt livrée par les exagérations ultramontaines aux pratiques d'une dévotion qui touche à l'idolâtrie. Contre ces pratiques et ceux qui les propagent, Barbier ne cesse point de s'indigner, et ses idées sur tous ces points se rapprochent à ce point de celles de l'Empereur qu'il lui devient un excellent auxiliaire, l'un des plus précieux fournisseurs d'arguments que Napoléon ait rencontrés. Barbier achève de donner

sa physionomie à ce Cabinet à la fois le plus restreint par le nombre des personnes et le plus complet par le choix des individus.

Chacun y a sa spécialité, et, pour fournir à chacun les outils nécessaires à son métier, Napoléon ne compte pas. Pour les cartes, il achète toutes les collections qu'on lui présente, même les plans en relief comme celui de la Suisse du général Pfiffer, qui n'est pas sans coûter un gros prix, et, de même, il paye libéralement les levés de ses campagnes anciennes, la mise au courant des cartes des États où la guerre peut mener, or, le tracé des itinéraires successifs qu'ont pu suivre des conquérants en envahissant tel ou tel pays ; il ne recule devant aucune dépense dès que l'utilité lui en est prouvée ; mais point de luxe. Dans les cartes qu'on grave par ses ordres — sauf dans l'*Atlas des compagnes d'Italie* — plus de ces beaux titres où le dessinateur se donne carrière et met un côté d'art agréable et charmant près du travail technique. Ainsi la *carte des chasses*, qu'il fait terminer et rectifier, n'a qu'un titre tout simple et tout ordinaire. Les grands voyages d'exploration, comme celui de M. de Freycinet aux terres australes, par exemple, dont il paye la publication, ont des atlas tout géographiques où rien n'est pour flatter le goût. Les cartes dont il fait usage lui-même sont montées sur une toile solide et épaisse, enfermées dans des étuis en carton couverts en basane et que rien ne distingue.

De même des livres : il fait acheter tous ceux qui paraissent, mais il les traite sans respect, uniquement comme des instruments de travail. Les reliures, le plus ordinairement en veau d'une qualité médiocre, sont frappées sur les plats des armoiries impériales et du nom de la bibliothèque de laquelle ils font partie, mais cela est fait sans aucun luxe, sans nulle recherche. Les seuls livres bien reliés qu'on trouve à ses armes sont des exemplaires de dédicace ou des ouvrages qu'il a fait habiller pour quelque présent. Alors, et dès qu'il s'agit d'affirmer sa magnificence, il ne ménage rien.

Les livres imprimés par ses ordres à l'Imprimerie impériale, les grands ouvrages destinés à être offerts aux souverains ou aux dignitaires peuvent soutenir la comparaison avec tout ce que l'Imprimerie royale a jamais édité de plus somptueux. Rien n'égale l'*Iconographie grecque ou romaine*, la *Description de l'Égypte*, le *Paris* de Baltard, les *Fêtes du Sacre et du mariage* de Percier et Fontaine, surtout le grand livre du *Sacre* d'Isabey. Pour les reliures, on peut juger du luxe qu'il y apporte par l'exemplaire du Musée Français, conservé à la section des gravures à la Bibliothèque du Palais à Saint-Pétersbourg. Chaque volume a coûté 11.000 francs.

Il est vrai que de tels livres ne sont guère portatifs, et c'était cette qualité que pour les livres à son usage l'Empereur estimait davantage, au point de vouloir, pour sa bibliothèque de voyage, faire imprimer des textes sans aucune marge. Nulle preuve meilleure qu'il n'estime, en les livres, que l'esprit, non la matière.

Il en donne bien d'autres marques : les brochures et les romans dont on emplit sa voiture à chaque voyage, il en coupe les feuillets avec le doigt, et, après les avoir parcourus, les jette par la portière. A Paris et dans les palais, c'est la cheminée qui les reçoit. Un livre l'intéresse-t-il particulièrement, il en couvre les marges de notes au crayon ou à l'encre.

Mais, hormis les brochures et les romans, tout ce qui peut présenter un degré d'utilité est sévèrement et strictement conservé. Nul livre ne peut s'égarer : les précautions sont minutieusement prises. Après l'inscription au catalogue, le livre est frappé d'un timbre : *Cabinet de l'Empereur*. A défaut d'un timbre, à Sainte-Hélène, c'est un cachet barbouillé d'encre.

Pour le classement dans les armoires, un ordre absolu, méthodique : la bibliothèque à laquelle il est le plus habitué, celle de Malmaison, sert de type. Dans tous les palais, les livres doivent être rangés comme à Malmaison. Les livres d'un Palais ne servent point ailleurs : s'il en emporte en campagne, il a soin de les rendre. Les livres que, de Fontainebleau, il a emportés à l'île d'Elbe, il les restitue à son retour. Un volume de *l'Histoire de France*, un volume de quinze sous, qu'il a emprunté à la bibliothèque de Vienne en 1809, et qu'on ne peut retrouver, le tourmente pendant plusieurs jours, et il fait racheter tout l'ouvrage pour remplacer le volume égaré. Un livre qu'il a vu et lu ne sort plus de sa mémoire : si le bibliothécaire ne le trouve point du premier coup, Napoléon décrit minutieusement la reliure, indique la couleur des plats et du dos, marque la place où le volume peut avoir été mis et dans quel bureau il doit se trouver.

Pour les papiers, il en est de même. Nul luxe : il a renoncé depuis son avènement à ces admirables en-têtes qu'avait gravés Roger pour les décisions et les lettres consulaires, ces vignettes qui mettent une si précieuse note d'art au milieu des plus sérieuses affaires. A présent, du papier ou du parchemin tout simple, même pour les brevets et les lettres patentes, pour les décrets et les rapports<sup>1</sup>. C'est l'imagination seule des papetiers qui imagine ce double filigrane : d'un côté la tête laurée de l'Empereur ; de l'autre côté, l'aigle impériale. Son papier à lettres est doré sur tranches parce que cela est d'étiquette ; il est d'une pâte solide, résistante et sonore, mais ce n'est point chez lui qu'on trouve ces papiers à gaufrages variés et symboliques qui sont en ce temps une des élégances féminines.

Par contre, pour classer les papiers, les fiches, les états de situation, nul ne s'y entend comme lui. Les états doivent être tous de dimensions semblables, habillés de reliures uniformes, disposés dans un ordre identique. De même les budgets. Il a des portefeuilles où tous les papiers sont classés par ministère et dont il a seul la clef ; d'autres portefeuilles voyagent des ministères aux Tuileries : le ministre a une clef, lui en à une autre. Et ces portefeuilles, c'est lui qui les combine et les ordonne.

Pour les armées et les flottes étrangères, il a des boîtes à compartiment où jouent sur des cartes écrites, les régiments et les vaisseaux. C'est lui-même qui a commandé ces boîtes à Berthier — peut-être sur des indications fournies par Mme Campan, dont le père, M. Genet, avait inauguré sous Louis XVI, ce système aux Affaires étrangères —. Et c'est lui, sur sa petite cassette, qui paye à Biennais la somme de 2.050 francs pour ces boîtes.

Il a sur tous les objets, un ensemble de renseignements de même ordre, des dictionnaires des individus par catégories ou par états. Un des neveux de l'Empereur racontait que, chaque jour, Napoléon recevait et portait sur lui, écrit sur un très étroit morceau de papier, l'état de ce qu'il appelait la fortune de la France et aussi l'état de sa fortune, cette fortune qui n'était qu'une des réserves

---

<sup>1</sup> Sauf pour les Lettres patentes portant érection de titres où la Lettre majuscule du début, peinte et rehaussée d'or, accompagne les armoiries coloriées.

de la nation. Il avait ce papier dans sa poche et le consultait plusieurs fois dans la journée.

C'est cet outillage, c'est cet esprit d'ordre et de méthode qu'il apporte à tout, c'est ce personnel dont il s'entoure, qui seuls peuvent, non pas expliquer, mais rendre croyable la somme de travail que Napoléon a dépensée, et qui est dix fois plus considérable encore qu'on ne l'imagine, car il ne se contente pas d'embrasser l'ensemble : il entre dans le détail jusqu'à la minutie, et, pendant quatorze années, c'est lui qui pense pour quatre-vingt millions d'hommes.

Le baron Fain a dans ses Mémoires (p. 74 et suiv.) rapporté quels étaient les instruments de travail que Napoléon avait façonnés à son usage et en particulier les Livrets.

Il distingue : les *Livrets de la Guerre* : comportant les Livrets par ordre numérique où chaque régiment avait un résumé de son histoire, un état de situation, l'énumération de ses chefs ; le relevé des blessés et des malades, etc., puis les livrets *par division militaire* ; les livrets *par corps d'armée*, le livret *du personnel* et le livret de *la Conscription*.

A côté se trouvaient les *Livrets des Armées étrangères* établis selon les données de M. Genet.

Puis le *Livret de la Marine*, établi sur un bilan analogue au Livret de la Guerre ; 1<sup>re</sup> partie, les bâtiments classés par rang de construction ; chacun avec les détails nécessaires sur son âge, sa force, son état-major ; 2<sup>e</sup> partie : classement par préfecture maritime et par escadre.

Ensuite les *Livrets de finances*, tenant l'Empereur au courant de chaque crédit, de chaque dépense, de chaque caisse, offrant le tableau complet du revenu public, etc.

## VII. — LE TRAVAIL.

L'Empereur est rentré dans son cabinet : les portes en sont fermées et bien gardées, nul n'y saurait pénétrer. Il a enlevé son épée qu'il a jetée, ainsi que son chapeau, sur une chaise, et, après s'être un moment assis sur la causeuse pour revoir les lettres déposées sur le petit guéridon, il a commencé à se promener dans la pièce de long en large. Le secrétaire est assis à sa petite table, dans l'embrasure de la fenêtre, le dos tourné au jardin, où souvent des curieux stationnent, regardant cette ombre qui va et vient.

L'Empereur dicte. À mesure qu'il entre dans son sujet et concentre sa pensée, la marche se presse, la parole se précipite et il répète un mouvement du bras droit qu'il tord en tirant avec la main le parement de son habit. Il ne s'inquiète point de savoir si le secrétaire peut suivre de la plume. C'est affaire à lui. Le secrétaire ne doit point prétendre saisir littéralement toute la dictée, mais il note les expressions caractéristiques et les points de repère, de façon à rétablir, sous une forme moins imagée sans doute, et qui n'a plus la chaleur de l'improvisation, la pensée mère. Napoléon ne regarde qu'aux idées, et les expressions qui les rendent le mieux sont pour lui les bonnes. Il ne craint donc pas d'aller jusqu'au bout dans ce premier jet, de pousser au mot net et cru, de renforcer d'une incorrection l'énergie de sa pensée. Dans quelques-uns des brouillons de dictées conservés par miracle, on sent le scandement que la marche donne à sa phrase, les arrêts brusques au bout du cabinet, et le jetage des mots dans l'allée et venue. On l'entend parler, et les mots écrits ont le son de sa voix...

La plume de Méneval court sans arrêt, dans une écriture très abrégée, pourtant a peu près lisible, où seuls, les noms d'hommes, remplacés par des lettres initiales, peuvent faire doute. Sous d'autres écritures — Fain, Clarke, Deponthon, les officiers d'ordonnance, le chef d'état-major — le fond est toujours pareil ; c'est la même faculté de trouver le mot qui convient et qui caractérise, la même lucidité dans l'exposition, la même fertilité dans l'expression, la même simplicité dans la construction des phrases. Il n'y a plus pour le rédacteur qu'un travail très léger d'élimination qui se comprend à merveille lorsqu'on compare les dictées aux lettres définitives que toutes d'ailleurs Napoléon revoit et qu'il signe. — Il y a des lettres qui sont bien de lui, que Berthier signe par ordre ; d'autres que signe le secrétaire, mais c'est chose rare, et rien ne dit qu'il n'a pas aussi revu ces lettres. — Ce travail consiste à supprimer les répétitions de mots, à atténuer les paroles trop vives, à condenser les phrases, à enlever l'aspect oratoire à l'écriture. Il est si simple que n'importe quel scribe un peu adroit peut l'opérer et c'est là ce qui explique que, quoique l'Empereur ait eu successivement trois secrétaires particuliers, quoiqu'il ait souvent employé Berthier, Maret, Duroc, au besoin l'aide de camp de service, un préfet du palais, un officier d'ordonnance, n'importe qui, un valet de chambre, s'il y en avait un qui sût écrire, il est impossible de méconnaître son style, de découvrir par quel secrétaire telle dépêche a pu être rédigée, tant l'unité est conservée, tant les formules sont identiques, tant, d'un bout à l'autre de sa vie, les mêmes procédés de travail produisent les mêmes résultats, quels que soient les instruments qu'il emploie.

L'Empereur, pour dicter ses lettres, a souvent sous les yeux les rapports qui lui ont été adressés, ou les dépêches auxquelles il doit répondre, mais en bien des

cas, il agit *motu proprio* et sans que l'idée lui ait été suggérée : elle est originale et personnelle. Une fois conçue par lui, cette idée sera suivie de façon à recevoir tous les développements qu'elle comporte. Dans l'écheveau emmêlé des projets qu'il a conçus, au milieu de cet afflux de plis et de dépêches qui, de tous les points de l'Europe, galopant aux sacoches des courriers, viennent chaque jour se répandre sur sa table, il ne perdra point de vue cette idée et lui fera un sort. Désormais, elle est classée, elle occupe un des innombrables tiroirs de son cerveau : un événement survient qui permet à l'idée de recevoir son exécution : l'Empereur tire le tiroir et l'idée en sort aussi fraîche, aussi nette que lorsqu'il la conçut. Chaque jour, avec la même facilité, il tire dix, quinze, vingt tiroirs : il y en a pour la guerre, pour chacune des armées, pour chacun des régiments, presque pour chacune des compagnies ; il y en a pour la Cour et le cérémonial, il y en a pour l'administration préfectorale, la Justice, les Cultes, les Ponts et Chaussées. Il y en a pour les Relations extérieures autant qu'il y a dans le monde d'États amis ou ennemis, il y en a pour chacun des bâtiments de la flotte, pour chaque ville maritime.

Qu'on prenne ses lettres d'un seul jour : qu'on admette que de ce jour, le 7 février 1810, par exemple, on ait dans la *Correspondance* toutes les lettres qu'il a écrites : voici une lettre au ministre des Relations extérieures, où, jour par jour, heure par heure, il règle le voyage de Marie-Louise ; tous les détails sont prévus, toutes les étapes ordonnées ; voici une note pour les ministres du Trésor et de la Guerre avec un projet de décret sur l'ordonnement des dépenses, qui est d'un comptable expert ; une lettre au ministre de la Guerre sur les dépenses de la division Molitor dans les villes hanséatiques ; une lettre au même indiquant brigade par brigade et régiment par régiment, ce qu'il appelle le second mouvement de l'armée d'Allemagne ; une troisième lettre sur l'occupation de partie de la Hollande ; une lettre au Grand-maître de l'Université qui est une consultation doctrinale sur l'organisation de ce corps et sur ses privilèges. Et, sans doute, on n'a ici que le dixième des lettres expédiées.

Le travail de dictée des lettres est pourtant le moindre peut-être. Chacun des ministres dépose ou envoie son portefeuille plein de papiers, et chaque papier, que l'Empereur le lise ou qu'il se le fasse lire, porte en marge la réponse. Elle est brève pour l'ordinaire, mais si concluante et si nette que nulle incertitude ne peut subsister. Il passe d'un travail à un autre avec la même facilité que du sommeil à la veille et, sans s'arrêter, sans se reprendre, il va de la Guerre aux Travaux publics, des Relations extérieures à la Marine, descendant à l'infini détail, toujours trouvant la note qu'il faut donner, qu'il s'agisse d'un individu ou d'un principe, ou que, d'une espèce proposée, il lire une généralisation de doctrine.

Il a dit, un matin, à son lever, en faisant ses ongles : **Je suis né et construit pour le travail... pas pour manier la pioche. Je ne connais pas chez moi la limite du travail.** Cela est vrai : il ne la connaît pas de 1795 à 1814. En 1815, il y a un ralentissement. Il ne se met plus au travail avec le même entrain ; il n'abat plus la besogne avec cette superbe désinvolture : il y a comme des heures de découragement : mais, jusque-là, il épuise chacune des affaires qu'il traite, et tant qu'il en rencontre. Pour chacune, il faut des connaissances spéciales : il les a. Pour chacune il faut se souvenir des précédents : il s'en souvient. Pour chacune, il faut prévoir l'avenir : il le prévoit. Les détails importent, mais nul détail ne lui échappe. Il n'a que rarement besoin de recourir aux archives du Cabinet, moins encore à celles de la Secrétairerie d'État. Tout est classé et

enregistré en sa mémoire, et sa mémoire est à ce point obéissante qu'elle présente toujours le renseignement dont il a besoin au moment seulement où il en a besoin. Il n'est point obsédé par les réminiscences, pas plus qu'il n'est inquiet par l'obligation de rappeler ses souvenirs. Cela jaillit sans nul effort, sans nulle pression, et, ce robinet fermé, Napoléon en ouvre un autre qui s'épanche comme le premier, et puis un autre, un autre encore, indéfiniment.

Quant aux idées qui se présentent à son esprit, qu'elles soient ou non destinées à être réalisées, il aime à leur donner une forme et à pousser le roman jusqu'aux détails infimes d'exécution. Il est ainsi des projets que l'on pourrait entièrement croire arrêtés et qui n'ont été, pourtant, semble-t-il, qu'un amusement d'imagination. Mais comme, chez lui, l'imagination tend sans cesse au réel, et que sa pensée est habituée à se traduire en faits, il ne se contente point d'une rêvasserie. Quelque invraisemblable que soit le conte auquel il s'amuse, il ne peut l'être plus que sa destinée, et ce conte ne lui plaît que lorsqu'il a pu — même en imagination — se démontrer à lui-même que l'impossible peut être réalisé grâce aux moyens pratiques qu'il a découverts. C'est là comme un jeu auquel il se plaît : jeu dangereux, car à force de se prouver qu'il n'est point pour lui d'impossible, il en arrive à vouloir le prouver aux autres.

On pourrait penser que ces dictées de projets occupent les jours oisifs : il n'en est rien. D'abord, il n'y a point de jour sans labeur ; puis, c'est souvent dans les jours les plus chargés de travail, actif, courant, obligatoire, qu'on voit les romans apparaître : c'est comme s'il avait voulu s'y distraire, jeter un peu d'irréel au milieu des réalités ambiantes, mais, dans cet irréel même, son esprit n'est satisfait que lorsqu'il a trouvé une forme pour le réaliser.

On a trop dit que Napoléon ne faisait que signer et n'écrivait point. Sans doute, déjà, c'est un travail considérable que ces signatures, car, lui, n'a point de *secrétaire de la main* comme en ont eu les rois, et toute signature de lui a réellement été écrite par lui : que ce soit, comme au bas des lettres aux souverains, le nom entier *Napoléon*, ou pour des dignitaires *Napol* ou *Nap*, ou dans les décisions simplement une *N* dont la forme varie à l'infini. C'est par millions qu'on les compterait, ces signatures, car la *Correspondance* publiée, avec ses 22.000 numéros, ne contient pas la cent millième partie de ses lettres, de ses ordres, de ses décisions, nul décret, nul brevet, nulles lettres patentes, nul contrat de mariage, nul des actes de nomination ou de destitution, nulle des lettres closes ou des lettres de grâce, nul de ces morceaux de papier ou de parchemin qui, chaque jour, dans cet empire qui était l'Europe, allaient récompenser ou punir à tous les degrés des hiérarchies diverses : judiciaire, administrative, financière, militaire. Ce corps immense n'avait qu'un cœur où tout le sang, reflueait par toutes les veines pour être chassé ensuite dans toutes les artères : le cœur, c'était Napoléon, et le sang, c'était sa pensée sans cesse en éveil, que nul n'interrogeait en vain et qui constamment se manifestait par ce signe visible, cette Ar fulgurante, où la plume écrasée jette autour des jambages comme une auréole, où, sous la lettre initiale, la vigueur du trait accuse la volonté et marque le maître.

Mais il ne faisait point que signer. Un nombre infini d'apostilles sont de sa main, toutes les lettres de grande intimité aux siens, à Joséphine et à Marie-Louise, les lettres aux souverains, un immense nombre de lettres aux généraux d'armées.

Toutes les fois qu'il y a des chiffres, il prend la plume et c'est lui qui fait et refait, dans les marges, les additions et les soustractions, qui annote, qui indique minutieusement l'ordre dans lequel les articles doivent être présentés, qui marque les suppressions et les augmentations aussi bien quand il s'agit du budget général de l'État que des budgets de chacun des ministères, du budget du royaume d'Italie ou du grand-duché de Berg ou du budget de sa Maison.

On lui présente un premier projet où, dans des colonnes diverses, se trouvent inscrits les crédits accordés dans les années précédentes, et les crédits proposés pour l'exercice. Il discute chaque article, inscrit un chiffre inférieur en marge, refait l'addition, se trompe, toujours à son profit, et arrondit le total en supprimant encore cinquante ou cent mille francs. C'est de cette façon que, pour sa Maison, sur un budget présenté de 48.045.922 fr. 72, il parvient à gagner 7.275.060 fr. 18 c.

Une économie qu'il peut faire le ravit ; mais, pour arriver à cette économie, il faut qu'il se rende compte de tout. Un matin, c'est au café qu'il s'en prend. Il trouve que, chaque jour, on consomme, dans sa Maison, 155 tasses de café, et il calcule que chaque tasse lui coûte vingt sous, — le café est à 5 francs la livre et le sucre à 4 francs — ce qui fait par an 56.575 francs. Plus de café en nature, mais une indemnité en argent : tout le monde est content, sauf les femmes de chambre de Joséphine qui ont le moyen de se rattraper, et l'Empereur économise 35000 francs. Un autre jour, c'est le blanchissage qui lui coûte terriblement cher, et il fait faire un règlement où le prix de chaque pièce est soigneusement établi, où par suite les prix de fantaisie se trouvent supprimés.

Il ne tolère point les augmentations que chacun des chefs de service veut glisser : tout doit être justifié jusqu'aux détails les moindres et, s'il n'est point satisfait des explications présentées, vile, une lettre à l'Intendant général et une enquête. Il y aurait, écrit-il, un abus véritable que quelqu'un pût augmenter les gages de ma Maison quand aucun général de mes armées, ni aucun de mes ministres n'a ce droit. Mais, en même temps, qu'on n'aille pas, par favoritisme, renvoyer un de ses serviteurs pour mettre un protégé à sa place. Il sait qui le sert et qui l'a servi, et, s'il apprend qu'une injustice a été commise, le chef de service n'a qu'à se bien tenir. Il n'entend point que, parce qu'il est malade ou blessé, un vieux domestique tombe dans la misère et, pour quiconque l'a approché, au temps de ses débuts, il garde d'extraordinaires mansuétudes. En 1809, le jour du combat de Landshut, le maître d'hôtel contrôleur Fischer, déjà atteint depuis longtemps du délire des persécutions, est pris d'un accès de folie furieuse. On est obligé de le renvoyer en Fiance, et, à Strasbourg, où il a une nouvelle crise, de le placer dans une maison de santé. L'Empereur, qui a Fischer à son service au moins depuis l'Egypte, n'admet pas qu'il soit remplacé, et espère toujours sa guérison. Ce n'est que le 30 décembre 1812, c'est à dire après quatre années pendant lesquelles on a payé à Fischer son traitement plein de 12.000 francs, que Napoléon consent qu'il soit mis à la retraite, et il lui règle une pension de 6.000 francs. Celui-là encore est un serviteur d'extrême confiance ; mais, à tous les échelons, c'est de même, et un pauvre diable de cocher qui est constamment ivre est, malgré le Grand-écuyer, repris jusqu'à trois fois, parce qu'il a conduit un caisson à la bataille de Marengo. Qui a été à la peine avec lui, doit être à l'honneur. Au retour de l'île d'Elbe, c'est lui qui règle que ceux qui l'ont accompagné en exil tiendront aux Tuileries les places qu'ils avaient à Porto-Ferrajo, et l'on sait ce qu'il a fait à Sainte-Hélène pour ceux qui l'y ont suivi.

Scrupuleux et ordonné pour l'argent de l'État, il l'est autant pour son argent de poche, ce qu'il nomme sa *petite cassette*, dont le secrétaire intime tient les comptes. Presque chaque mois, en quelque lieu qu'il se trouve, à Paris ou à Schœnbrunn, à Berlin ou à Madrid, à Vienne ou à Smorgoni, il arrête la dépense et la recette, fait l'addition et la soustraction, et écrit le résultat en toutes lettres, le plus souvent dans cette formule :

La recette est de 44.800, la dépense de 39.800, reste 5.000 plus les 15.000 de mars qui est terminé, ce qui fait 20.000.

Le 30 mars,

N.

Le secrétaire intime rectifie : *Il y a erreur de 40 fr. dans l'addition, ce qui réduit la somme à reporter à 4.960.* Le plus souvent, l'Empereur ne se contente pas de dater du jour où il a signé, il marque le lieu, car son esprit est précis et méticuleux. Dans le grand jeu des batailles, il a appris combien important non seulement le lieu, le jour, mais l'heure et la minute où une lettre est écrite. Ce sont des colères quand il reçoit une dépêche où manquent ces indications, et dans ses palais il garde les habitudes qu'il a prises en campagne<sup>1</sup>.

L'écriture de Napoléon est mauvaise, pire lorsque la lettre est un peu longue. Dans les apostilles, on peut généralement la suivre et les chiffres sont toujours d'une netteté absolue. Sans doute, cette écriture qui, dès la jeunesse, est mal formée, est encore déformée plus tard par la myopie ; mais les caractères de certains morceaux célèbres, les plus reproduits en fac-similé, l'acte d'abdication, par exemple, et la lettre au Prince régent ne peuvent servir de types. Ils sont tracés avec un tremblement et une agitation que la situation explique. En général, on parvient à déchiffrer les lettres courantes. Le discours que l'Empereur prononça au Champ de Mai et qu'il écrivit phrase à phrase, de sa main, sur des morceaux de papier séparés, est parfaitement clair. Lorsque Napoléon le voulait, il parvenait à être lisible, mais il est certain que cette application le fatiguait infiniment.

Ce qui complique, c'est l'orthographe, souvent incorrecte : tantôt des réminiscences italiennes comme lorsqu'il substitue le G au C, par exemple dans *Cabinet* qu'il écrit *Gabinet* (et aussi *Gaffarelli* pour *Caffarelli*), tantôt d'inconscientes tentatives de néographie, surtout dans les noms propres qu'il orthographie tels qu'il les prononce : il ne manque jamais d'écrire *Tayerand* où *Tailleran* pour *Talleyrand*. Tout le monde alors disait ainsi, et c'était de tradition. Pour d'autres noms, même des personnes qu'il connaît le mieux, même habitude : ainsi, sous sa plume, *Tascher*, — le nom de sa femme ! — devient *Tachère*. Quant à *Méneval*, son secrétaire, il faut qu'il soit *Menevalle*, cela sans raison. Quand une fois, a-t-on dit, les mots, surtout les noms propres, sont entrés dans sa mémoire avec une certaine physionomie orthographique, mémo absolument fautive, ils y sont à jamais inscrits sous cette forme que rien ni personne ne pourra changer. Chaptal en cite des exemples caractéristiques : il s'en étonne, c'est le contraire

---

<sup>1</sup> L'Empereur n'avait point à sa disposition que la grande cassette, et la petite cassette. Il avait de plus le *Domaine Extraordinaire* sur lequel il dotait ses soldats, ses employés, ses serviteurs de tous ordres. Il avait la *Caisse des Relations Extérieures*, la *Caisse de la Police*, la *Caisse des Théâtres*, la *Cassette de Cambacérès* (produit du sceau des Titres), la *Caisse de la Loterie* (lots non réclamés). M. Fain prétend que toutes ces petites cassettes réunies ne lui valaient pas un million par an.

qui devrait étonner. Sauf pour les chiffres (budgets, situations, etc.), Napoléon a bien plus appris par les oreilles que par les yeux et les sons ont eu pour lui une importance particulière. Durant le Consulat, dans quantité de conférences qu'il s'est fait donner par les hommes compétents, il a pompé la science des finances, de l'industrie, du commerce, de l'administration, des relations extérieures. Cela, en lui, n'est point entré par la lecture, mais par des conversations. Il n'en a rien oublié ; mais tels il a cru entendre les mots à la première audition, tels ils sont restés pour lui. Cela n'y fait rien : il peut écrire comme il veut et prononcer comme il lui plaît ; il sait se faire comprendre.

Près des dictées, les écritures forment une part médiocre de ce qui sort du Cabinet : on peut dire même que les écritures fournissent seulement une part des matériaux des dictées. Une part bien plus importante est donnée par le travail particulier avec chacun des chefs de service. Il est rare que l'Empereur tienne des Conseils des ministres, et l'on peut même dire que, sauf aux mauvais jours, en 1813 et 1814, il n'en tint jamais au sens qu'on y donne à présent. Pour les Grands conseils avec les dignitaires, peut-être, en cherchant bien, on trouverait-on plus de cinq pour tout le règne. Il a des conseils d'administration intérieure, des conseils de commerce, des conseils des ponts et chaussées, des conseils du génie, des conseils de la Maison, toutes sortes de conseils spéciaux et techniques, mais jamais il n'oublie que, d'après la Constitution, les ministres, qu'il nomme seul, ne forment à aucun degré un corps. Chacun d'eux vient donc à son tour travailler avec lui et, après le ministre, viennent les directeurs généraux, dont plusieurs ont des attributions plus étendues qu'un ministère.

En dehors des places purement décoratives, qui ne donnent rang qu'à la Cour, dans les cérémonies et pour les prestations de serment, toutes les fonctions exigent une présence continue, une attention qui ne se lasse point et une habitude d'audiences du maître. Or, se rend-on compte de ce que représente alors l'administration de l'Empire ?

Le prince archichancelier, Cambacérès, sans avoir de ministère, est constamment consulté : C'est lui qui, en l'absence de l'Empereur, centralise le travail des ministres, dirige les délibérations du Conseil d'État, prend les mesures qui ont un caractère d'urgence. L'Empereur présent, il ne se contente pas de tenir une grande représentation et d'avoir une des meilleures maisons qui soient à Paris : il apporte sur toutes les questions un avis mûrement réfléchi, qui n'est point inspiré par la complaisance et qui vaut qu'on le pèse : surtout, il est l'homme de la légalité et le faiseur de lois.

L'architrésorier Lebrun, très écouté au début, et qui plus qu'homme au monde a contribué à faire écarté les financiers véreux qu'il connaît à merveille, est, le plus ordinairement, durant l'Empire, chargé du gouvernement des provinces nouvellement annexées.

Les autres Grands dignitaires paraissent peu, employés qu'ils sont la plupart du temps au dehors ; mais, à toute heure, vient le Secrétaire d'État, par qui passent tous les actes intéressant les départements ministériels, toutes les décisions que prend l'Empereur *motu proprio*, toutes les signatures. Tout ce qui, au Cabinet particulier, a reçu sa forme définitive, est expédié, enregistré et classé la Secrétairerie d'État. Là, sont les copistes en nombre, les gens à belle écriture, les employés méticuleux sur qui pèserait la responsabilité d'un retard pu d'une erreur de transmission.

Avec un autre souverain, sous un autre régime, le Secrétaire d'État serait l'homme le plus important de l'Empire. Avec Napoléon, il reste un premier commis, qui doit apporter de la ponctualité, de l'ordre et de l'exactitude, mais auquel on ne demande ni de fournir des idées, ni même de développer les idées du Maître, moins encore de les paraphraser en discours. L'institution, excellente lorsqu'il s'agit de Napoléon, est détestable lorsqu'il s'agit d'un autre que Napoléon.

Divers hommes ont occupé près de l'Empereur ce poste de confiance : un seul l'a rempli, parce qu'il y a porté, outre un dévouement absolu et une assiduité exemplaire, une soumission entière et même, active. Il n'avait point à penser par lui-même, mais à recueillir les pensées de son maître, et à en tenir les actes ; il y excellait, étant infatigable, toujours dispos, toujours attentif. Déplacé, mis à la tête de départements ministériels, il devait y moins réussir, parce qu'il y portait juste les qualités si précieuses à la Secrétairerie d'État. Il eut l'honneur d'être odieux à M. de Talleyrand qui ne se lassait point de lui lancer des épigrammes. Une surtout est célèbre : **Il n'y a qu'un homme plus bête que M. Maret**, disait Talleyrand. — **Qui donc ?** demandait un compère. — **C'est M. le duc de Bassano**. Cette haine s'explique : Maret avait deux vertus que le prince de Bénévent ne pouvait tolérer : le courage et la fidélité.

Le Secrétaire d'État suit l'Empereur en campagne, dans ses villégiatures, partout. A Paris, il est logé tout près des Tuileries, sur la place du Carrousel, et à chaque instant, il est appelé. C'est lui qui de beaucoup a — c'est le terme administratif — la plus grosse signature.

Après lui, le Grand juge, ministre de la Justice, ce petit Régnier, ci-devant avocat de Nancy, devenu comte de Gronau, puis duc de Massa, et l'un des personnages les plus considérables de l'Empire, sans que, en vérité, hormis sa participation au 18 Brumaire, on puisse découvrir ses mérites : du moins, a-t-il de l'exactitude et le goût du travail. Il en faut pour rendre bonne justice à cent trente départements, pour surveiller le personnel de plus de cinq cents tribunaux de première instance et de trente-six cours Impériales, pour introduire sans secousse dans les Etats annexés, l'usage du code Napoléon, pour ménager les intérêts de ceux qui, en tout lieu, vivent de la justice, régler leurs privilèges et punir leurs empiétements.

Toute grâce émanant de l'Empereur est garantie par un parchemin signé par l'Empereur. Toute nomination, à partir d'un certain grade, est signée par lui. Nul travail d'avancement n'est approuvé sans renseignements pris par lui. A la Cour de cassation, par exemple, il s'est comme interdit de nommer un magistrat sans une présentation émanée des chefs même de la Cour. Qu'on essaie d'imaginer d'après cela ce que représente le portefeuille de la Justice !

Aux Relations extérieures, tout le courrier, d'où qu'il vienne, passe aux mains de l'Empereur, qui mène seul sa politique. Il cause les dépêches avec Talleyrand, qui les cause à son tour avec ses teinturiers, les revoit, y rétablit avec une singulière adresse les expressions caractéristiques du maître et les rapporte aux Tuileries. Avec les successeurs de Talleyrand, l'effort de Napoléon est encore plus grand : Champagny comprend mal, Maret ne comprend pas. Champagny dénature la pensée. Maret, ce qui est pis, reproduit littéralement les mots :

Talleyrand était traître, Champagny est fidèle, Maret est dévoué, mais Talleyrand comprenait.

Sans doute, le courrier des Relations extérieures était, il y a quatre-vingts ans, d'un bien médiocre volume en comparaison de ce qu'il est aujourd'hui. Les postes, bien moins nombreux et réduits encore par l'état de guerre, les communications bien moins fréquentes, peu ou point d'affaires concernant les particuliers, des consulats en très petit nombre, presque aucune navigation. Mais pour suivre une négociation, comme il fallait plus d'attention et de méthode, lorsque, de l'expédition d'un courrier à son retour, un grand mois s'écoulait, et que, durant ce mois, les événements marchant avaient changé tout l'échiquier.

A défaut du ministre, l'Empereur, très souvent, reçoit une sorte de sous-ministre, l'un des conseillers d'État de l'office des Relations extérieures, le garde des Archives du département, M. de la Nautte d'Hauterive. D'Hauterive a cette mission particulière d'éclairer le présent par le passé, de maintenir la tradition politique française, de découvrir des précédents : il est pour les affaires étrangères, avec plus d'autorité, une responsabilité plus grande et plus d'honneurs, ce qu'est Barbier pour la religion catholique. Comme nul ne sait mieux que lui, il est propre au rôle qu'il joue, et même son aspect physique, sa taille de cinq pieds huit pouces, son visage accentué, aux cheveux longs, hérissés et durs, lui prêtent un surcroît d'autorité. Il impose même à l'Empereur.

Un jour, raconte-t-on, d'Hauterive apporte à l'audience un rapport sur une personne du faubourg Saint-Germain. Il y a danger de vie, une femme, plusieurs enfants. Il commence à lire. L'Empereur s'anime et l'interrompt : **Est-ce que vous voulez me faire tomber en quenouille ? Qu'est-ce que cela signifie ?** et il prend le rapport des mains de d'Hauterive, et parcourt son salon, brandissant le papier et répétant : **En quenouille ! en quenouille !** D'Hauterive, hors de lui, poursuit l'Empereur, l'atteint, lui reprend le papier, lit le rapport jusqu'au bout. Napoléon apaisé se rapproche, dit simplement : **C'est bon pour une fois** et adopte les conclusions<sup>1</sup>.

De mémo dans l'affaire de Gérard de Rayneval, de même dans la question des privilèges des ambassadeurs étrangers, d'Hauterive, on vieux sanglier, fait tête, maintient ses idées et Napoléon, convaincu, finit par y acquiescer. Il n'est point le seul qui donne ainsi des bourrades à l'Empereur. Decrès, le ministre de la

---

<sup>1</sup> Voilà la version d'Artaud, lequel, destitué jadis sur le rapport de d'Hauterive, s'est fait plus tard son biographe et a eu en mains ses papiers, mais, il est, sur le même incident, une version qui, si elle laisse intacte l'attitude de l'Empereur, engage singulièrement la responsabilité de d'Hauterive. Suivant M. le baron Pasquier, qui était à même d'être bien informé, ce rapport n'était nullement sur une personne du faubourg Saint-Germain, mais sur la question de savoir si, dans la négociation engagée par Ouvrard, avec les Anglais, Talleyrand était de complicité avec Fouché. Or, d'Hauterive qui devait tout à Talleyrand et qui était son serviteur bien plus que celui de Napoléon, avait entièrement innocenté son ancien chef, bien qu'il sût, personnellement, à n'en pas douter, que le prince de Bénévent avait connu par le menu tout le détail de l'intrigue, en admettant même que ce ne fût point lui qui l'eût dirigée. Sur la lecture de ce rapport mensonger, Napoléon aurait arraché des mains le papier que d'Hauterive aurait repris et dont il aurait achevé froidement la lecture. Ne peut-on pas dire que l'instinct servait ici merveilleusement l'Empereur, lorsque, au premier coup, il percevait, quoique confusément, la trahison, et ne peut-on ajouter que, en se laissant par le théoricien des Relations extérieures, l'homme intègre, dont l'intégrité, par ce témoignage, se trouve étrangement atteinte, il fournit une preuve irrécusable qu'il est susceptible de prendre des conseils.

Marine, en est coutumier ; et, qui fait les excuses ? Napoléon : Je suis fâché, écrit-il, que vous vous soyez mis en colère contre moi ; mais enfin, une fois la colère passée, il n'en reste plus rien ; j'espère donc que vous ne m'en gardez pas de rancune. Nul doute donc que dans ce travail tête à tête, ceux qui, franchement, résistent et soutiennent leur dire ne sont point les plus mal venus, que la liberté de discussion est entière et que, loin de s'offenser des critiques, même violentes, l'Empereur cède aux arguments et ne s'entête point.

Pour les Relations extérieures, ce n'est pas tout que le ministre ou les directeurs, les agents, allant et revenant, sont reçus et interrogés : lorsqu'ils résident près de souverains qui tiennent à la famille de Napoléon, ils rendent, des faits personnels et de la chronique de leur cour, un compte particulier, et leur correspondance, en ce cas, passe par le Grand-maréchal qui a, sur ces questions, la confiance entière de l'Empereur. Duroc, au reste, est de toutes les heures, et ne peut un instant se délasser ni quitter le harnais. A tout moment, l'Empereur le fait demander, car, en dehors de la direction de la Maison, c'est à lui qu'incombe le travail des *Bienfaits de l'Empereur*, une partie du travail de la Garde impériale, un travail de police, sans compter les missions de toute nature qui lui sont confiées.

Le ministre de l'Intérieur, outre les attributions qui sont restées rattachées à son département, et l'énorme charge de la conscription dont tous les détails passent sous les yeux de Napoléon, a, au début, les Cultes, l'Instruction publique, le Commerce et les Travaux publics, mais il est secondé par des Directeurs généraux, qui tous travaillent directement avec l'Empereur. Ainsi, Napoléon travaille avec le directeur général des Ponts et Chaussées ; avec le directeur (puis ministre) des Cultes ; avec le directeur de l'Instruction publique, plus tard grand-maître de l'Université ; avec le directeur de l'Administration des Communes ; avec le directeur des Mines ; avec le directeur de l'Imprimerie et de la Librairie. Sur chaque matière on pourrait, rien que de sa correspondance et de ses décrets, tirer un traité professionnel, et son histoire ne sera étudiable que lorsque l'on aura établi ce qu'il a su faire en chacune de ces branches d'administration.

Des Finances, il ne se contente pas d'interroger, — et avec quel détail ! — les deux Ministres, il voit le Directeur général de l'Enregistrement, celui des Droits réunis, celui de la Caisse d'amortissement, celui des Forêts, celui des Douanes. Pour le Directeur général des Postes, Lavalette, son ancien aide de camp, il le reçoit tous les jours : les postes, ce sont les transports, ce sont les nouvelles, ce sont les secrets des particuliers et 'des gouvernements, c'est le cabinet noir, ce fameux cabinet noir que toute opposition flétrit et que tout pouvoir utilise.

Est-ce tout ? Non pas ! Il y a les deux ministres de la Guerre (Guerre et Administration de la Guerre) avec leurs sous-ordres et le directeur général de la Conscription, il y a le ministre de la Marine, le ministre de la Police générale et les quatre conseillers d'État qui le secondent, le ministre des Manufactures et du Commerce, les deux ministres du royaume d'Italie en résidence à Paris, le secrétaire d'État du grand-duché de Berg, le Major général, les aides de camp chargés du travail de la Garde ; et tous, tous sans exception, sont appelés par l'Empereur, tous lui présentent leurs rapports, et tous ces rapports, il les discute,

il les raisonne, et, en connaissance de cause, il en adopte ou en rejette les conclusions.

Il y a le Grand-Chancelier de la Légion d'honneur, avec les Maisons Napoléon, les dotations, les nominations et le reste ; il y a le Grand-Chancelier de la Réunion ; le Grand-Chancelier de la Couronne de Fer, même le Grand-Chancelier de l'Ordre des Trois-Toisons : — il y a les Ecoles militaires ; — il y a l'Inspecteur général de la Gendarmerie et les Inspecteurs général de l'Artillerie et du Génie ; — il y a le Gouvernement général de l'Illyrie qui fait un royaume à part ; — il y a Paris avec ses magistrats spéciaux, Préfet de la Seine et Préfet de police, et ses chefs militaires ; — il y a la Banque qu'il a fondée et sur qui son attention est toujours en éveil.

Et puis, après ceux-ci, les habitués de son lever, les coutumiers de son audience, il y a les *Missi dominici* de tous ordres, officiers d'ordonnance de l'Empereur ou du Major général, sénateurs, conseillers d'État, auditeurs ; et les préfets, et les magistrats, et les maires, et les présidents de Collèges électoraux et les aides de camp ou les officiers d'ordonnance, dépêchés par les chefs des armées, — ces armées dispersées, à des moments, des frontières de Russie aux Colonnes d'Hercule ! Et à tous, audience : ils n'ont point à solliciter. C'est aux Tuileries, à franc étrier, qu'ils arrivent porter leur dépêches et devant eux, tout bottés, tout crottés, couverts d'une boue d'une semaine, même les jours des cérémonies les plus solennelles, les portes de l'arrière-cabinet s'ouvrent tout de suite. Et après avoir pris les lettres dont ils sont porteurs, l'Empereur les interroge, se fait tout expliquer, n'admet point une réticence arrache d'eux la vérité.

Mais le temps ! où, comment le trouve-t-il ? Il lui en reste. Il lui en reste pour se faire journaliste et, au moindre incident, qui se produit en Angleterre, à la moindre attaque contre la France des journaux anglais, il riposte par ces longs articles du *Moniteur* qui manquent à toutes les collections de ses œuvres et sont entre les pages les plus vives qu'il ait écrites. Il lui en reste pour lire les traductions que lui apporte Mounier, les traductions de tous les livres, de toutes les brochures, de tous les articles qui se publient dans toute l'Europe. Il lui en reste pour écouter des solliciteurs qui viennent l'entretenir de leurs affaires privées, de leurs dettes et de leurs ambitions, de leurs enfants et de leurs parents.

A ces affaires privées il s'intéresse ; il s'y délasse, il aime qu'on lui en parle. Comme s'il n'avait pas assez à faire, et qu'il trouve que l'on ne s'adresse point assez à lui, il veut que deux auditeurs de son Conseil d'État se tiennent en permanence, de dix heures & midi, dans la salle des Maréchaux pour recevoir toutes les pétitions qu'on voudra présenter. Bien mieux, il se mêle de mariages : il fait dresser une liste des héritières qui sont à marier. Il souhaiterait les attirer à sa cour, les unir à ses officiers ; il fait venir les pères, témoin M. d'Aligre auquel il offre Caulaincourt pour sa fille, auquel il prodigue toutes ses grâces pour obtenir un consentement, qui refuse très net et ne s'en trouve pas plus mal.

Si le mariage que l'Empereur a désiré vient à se conclure, point de bornes à sa générosité. On en aurait mille exemples. Quant à la contrainte, une seule espèce pour répondre à une récente allégation<sup>1</sup>.

Napoléon, affirme un écrivain, a contraint M. le comte de La Rochefoucauld à donner sa fille *Adèle* au *comte* Aldobrandini, âgé de *quarante-huit ans* ; le père et la fille ont cherché à fuir, ils ont enfin dû céder. On verra la pauvre enfant résister à son aînée belle-sœur (Pauline), rétablir l'honneur des Borghèse par sa dignité et sa vertu, et sauver leur fortune compromise par une habile administration de soixante années. Or, le *Prince* Aldobrandini Borghèse était né à Rome en 1777 : il avait donc *trente-deux ans* en 1809. M. Alexandre de La Rochefoucauld, qui, pour avoir épousé une cousine des Beauharnais, avait été fait préfet de Seine-et-Marne en 1800, ministre en Saxe en 1801, ambassadeur à Vienne en 1805, ambassadeur en Hollande en 1808, comte de l'Empire en 1809, n'avait absolument aucune fortune. Ses lettres aux ministres le prouvent. Sa femme, dame d'honneur de l'Impératrice, a 30000 francs par an, sollicitait comme son mari et, comme lui, recevait constamment. Point d'intrigues qu'ils n'aient mises en jeu pour ce mariage, où ils ne donnèrent aucune dot à leur fille, tandis que le futur apportait 100.000 livres de rentes. Ce fut Napoléon qui dota Mlle *Françoise-Constance* de La Rochefoucauld du palais ci-devant appartenant à Son Altesse Impériale la Princesse Élixa, situé, 7, rue de la Chaise et 13, rue de Grenelle, acquis par Sa Majesté le 3 avril 1808, ensemble son mobilier, estimés 800.000. La Princesse Aldobrandini, nommée dame du palais de l'Impératrice Marie-Louise en même temps que son mari était nommé premier censeur, ne paraissait point, dans le voyage de Cherbourg, avoir subi quelque contrainte. Il est vrai que, en 1814, elle s'empressa d'affirmer, par sa présence au bal donné par Blücher dans le palais de Saint-Cloud, que les bienfaits de l'*Usurpateur* n'étaient point de ceux dont une fille de sa naissance peut garder quelque souvenir.

Un divertissement, les mariages ; mais il trouvait le temps de les bien faire et, comme on voit, il y mettait du sien. Mais il trouvait aussi le temps de présider son Conseil d'État et c'était plus long. Le Conseil d'État siégeant aux Tuileries, l'Empereur, pour y aller, passait par les Grands appartements. Suivi du chambellan de jour et de l'aide de camp de service, il traversait la salle des Maréchaux et la salle des Gardes, descendait le grand escalier du pavillon central et remontait un escalier droit et très large qu'encadraient les figures du Silence et de la Méditation, les statues de Daguesseau et de L'Hôpital.

La salle, très vaste, décorée de pilastres et de colonnes en stuc jaune de Sienne, avait pour plafond le grand tableau de Gérard : la *Bataille d'Austerlitz*. À gauche, les fenêtres ouvraient sur la Chapelle, à droite sur le Carrousel, au fond de la galerie, sur une estrade élevée de deux marches, trois bureaux : celui de l'Empereur au milieu, l'Archichancelier à droite, l'Architrésorier à gauche. Le long des fenêtres, de petites tables pour les Conseillers d'État ; à l'autre extrémité de la galerie, vers la porte d'entrée, les bureaux des maîtres des requêtes ; dans les fenêtres, les tables des auditeurs.

---

<sup>1</sup> *Histoire des Émigrés* par M. FORNERON, III, 282. Je ne me semis point attardé à montrer par un exemple la foi qu'il convient de prêter à cet ouvrage, si je ne l'avais vu tout récemment citer, comme une source, dans un livre récent.

Napoléon, si assidu pendant le Consulat qu'il venait au Conseil d'État tous les jours pour ainsi dire, présidait encore chaque semaine, en 1809, deux séances sur trois. La séance ouvrait à midi et demi ; l'Empereur arrivait d'ordinaire vers une heure et demie, consultait l'ordre du jour *imprimé*, déposé sur son bureau avec la *distribution* réglementaire — parfois avec une *distribution* spéciale, comme lorsque d'Hauterive y mettait son mémoire sur les privilèges des ambassadeurs, imprimé *pour l'Empereur seul* —, appelait l'affaire qui l'intéressait et engageait la discussion.

Cette discussion était pleine, entière et libre. Au Conseil d'État, dit un témoin, loin d'être absolu dans la discussion, Napoléon avait établi une liberté qui allait jusqu'à la contradiction, qu'il provoquait lui-même pour connaître tout ce qu'on pouvait opposer à ses vues.

Ce n'était pas qu'il ne s'échauffât : dans la discussion au sujet de la banque de Saint-Georges, où Corvetto est rapporteur, il se laisse aller à lui dire : *Mais, Monsieur, vous êtes donc, en cette question, l'avocat de tout le monde ?* Corvetto se blesse, il se promet de ne point aller le dimanche suivant, à la réception. Regnaud de Saint-Jean d'Angély vient le chercher. N'importe : il boudera, il se perdra dans la foule ; mais dès que l'Empereur aperçoit Corvetto, il pique sur lui et avec son sourire le plus doux ; il lui dit : *Je suis bien aise de vous voir ici, monsieur Corvetto, pour vous dire que j'ai été très content de vous à la séance de mercredi ; c'est comme cela que je demande qu'on s'explique au Conseil quand je demande son avis.* Ce n'étaient pas seulement, des conseillers d'État, les grands, ceux du Consulat, ceux qui, avec lui, avaient travaillé au Code civil, au Code de procédure, au Code de commerce, au Code pénal, au Code d'instruction criminelle, établi l'administration de l'État telle qu'elle subsiste, coulé cette œuvre d'airain qui a résisté à un siècle de durée et qu'ont battue en vain sept révolutions ; ce n'étaient pas seulement Tronchet et Portalis, auxquels il élevait des statues dans la salle même du Conseil d'État, Merlin, Treilhard, Ségur, Real, Fourcroy, d'Hauterive, Deferron, Boulay, les ouvriers de la première heure ; c'étaient les nouveaux et les jeunes qu'il encourageait à la liberté de parole et à l'indépendance de pensée par un de ces mots simplement prononcés qui mettaient tout de suite la récompense près du devoir accompli.

Ainsi voici un *auditeur* qui présente, sur les polders de Hollande, un rapport en contradiction pleine avec l'avis des ministres, et l'Empereur clôt la séance en disant : *Je suis de l'avis de M. le maître des requêtes, rapporteur.* Un autre auditeur est chargé de débrouiller les comptes de Junot en Portugal. Les ministres de la Guerre, des Finances et du Trésor, pour ne point se mettre mal avec le premier aide de camp et l'ami de l'Empereur, ont fait des rapports évasifs. L'auditeur ne ménage, rien et pousse à fond ; mais, ayant remis son travail, il est un peu inquiet. C'est l'Empereur qui se charge de le rassurer : *Monsieur l'auditeur, lui dit-il, quand un écolier de mon Conseil d'État me dit ce que je n'ai pu obtenir de trois de mes ministres, il mérite que je ne le perde pas de vue, et en moins d'un an il le fait préfet, baron de l'Empire et membre de la Légion.* Aussi quel empressement de la part de ces jeunes gens pour obtenir d'assister aux séances de l'Empereur. M. Victor de Broglie, qui devait émettre plus tard d'autres jugements, écrivait en 1810 à un de ses collègues : *Il faudra ne pas perdre un moment pour demander pour le trimestre prochain le droit d'assister aux séances de l'Empereur ; nous sommes huit qui l'avons obtenu, et vous l'avez dix fois mérité ; mais il faut se presser, car vous sentez qu'avec le nombre actuel, cela va devenir terriblement difficile...*

Pour l'Empereur, le Conseil d'État était *sa pensée en délibération*, comme ses ministres étaient *sa pensée en exécution*. Les jeunes hommes qui Pavaient entendu penser et qui avaient entendu délibérer sa pensée, étaient seuls aptes, selon lui, à la mettre à exécution, et c'est pourquoi le Conseil était en même temps la haute école d'administration d'où il comptait tirer tous ses agents élevés dans les carrières civiles. De la, le nombre sans cesse accru des auditeurs. Cela gênait bien quelques anciens, M. Victor de Broglie par exemple, qui écrivait à un de ses amis : Venez, et vous verrez beau jeu : trois cents auditeurs de toutes les figures, de tous les âges, de toutes les tailles ; il y en a partout a la poste, à la douanne, à la loterie, à la préfecture de police ; les sections sont renouvelées totalement et il n'y a plus de salut pour nous qu'aux ponts et chaussées. Il n'y a plus moyen d'être tolérablement ailleurs... Mais ce groupement par coteries, où les ci-devant nobles se fussent renfermés, si on les cul- laissé faire, n'était pas du goût de l'Empereur. Il voulait brasser ensemble ces éléments divers, d'origine différente, d'opinions dissemblables, pour en faire un corps imbu de son esprit, d'où, suivant les aptitudes, il put tirer des préfets ondes diplomates, des intendants, des magistrats, des secrétaires particuliers, des inspecteurs de tous ordres. Aussi n'y ménageait-il pas son temps. J'ai assisté, dit un auditeur dont le témoignage s'ajoute à ceux de MM. de Barante, de Barthélémy, de Broglie, j'ai assisté à des séances du Conseil d'État présidées pendant sept heures consécutives par l'Empereur. Son influence stimulante, la prodigieuse pénétration de son esprit analytique, la lucidité avec laquelle il résumait les questions les plus compliquées, le soin qu'il apportait, non pas même à supporter, mais à provoquer la contradiction, l'art d'augmenter le dévouement par une familiarité qui savait traiter à propos ses inférieurs comme des égaux, produisaient un entraînement égal à celui qu'il exerçait sur l'armée. On s'épuisait de travail comme on mourait sur le champ de bataille. Tous ceux qui l'approchaient étaient sous le prestige de la soumission volontaire. Il n'y a pas d'imputation plus calomnieuse que celle qu'il dominait par la crainte ; comme César, son pouvoir sur les hommes était celui de la séduction.

Voilà un témoin : il porte ce discrédit d'être demeuré fidèle à l'Empereur, de n'avoir rien sollicité des ennemis de la France, ni rien accepté des rois contre qui son patriotisme se révoltait. Il a moins de chance sans doute d'être cru que M. le baron Pasquier, dont il faut pourtant enregistrer l'assertion. M. Pasquier dit que, à partir de 1808, l'Empereur ne venait presque au Conseil d'État que pour pérorer, pour imposer ses volontés comme des lois et qu'il ne tolérait plus alors la moindre liberté de discussion. Que l'Empereur éprouvât, à certains jours, un besoin de s'épancher, de faire connaître certains de ses desseins politiques à ceux qui étaient appelés à en être les exécuteurs, cela n'est point pour étonner. Mais qu'il ne supportât point la contradiction, cela est faux. Ses contradicteurs, il les traitait si mal que Berlier par exemple que, au Conseil d'État, il trouva constamment en opposition loyale avec ses projets, fut fait par lui conseiller d'État à vie, comte de l'Empire avec 20.000 francs de dotation, reçut de lui la présidence du Conseil des Prises et fut gratifié en une seule fois de 60.000 francs. On dit qu'il ne mettait plus aux voix les décisions, et Molé, Mollien, Gaudin, Champagny rapportent quantité de délibérations prises par le Conseil, l'Empereur y siégeant : pour qu'il y ait eu délibération et décision, il faut bien que les voix aient été comptées. Sans doute, les nouveaux venus, ceux que leur nom et le souvenir d'ancêtres souvent hypothétiques, avaient seuls fait entrer au Conseil, ceux encore qui y avaient été agrégés à la suite de l'annexion à l'Empire

de leur pays d'origine, devaient y porter une voix moins libre, étant, de naissance et d'éducation, des courtisans ; mais l'esprit de la Révolution, en ce qu'il a de généreux, de noble et de fier, avait ses défenseurs naturels, des patriotes qui siégeant à la Convention nationale, n'avaient hésité devant aucune des responsabilités terribles qu'ils encouraient et avaient sauvé la Nation des convoitises de l'Europe et de la servitude. Ceux-là étaient hommes à parler clair. C'étaient eux que de préférence et tout naturellement, — car eux seuls savaient, — Napoléon se plaisait à interroger, et lorsque Boulay, Berlier, Real, Regnaud, Defermon, Jollivet, Thibaudeau, Mathieu Dumas avaient parlé, lorsque ces admirables directeurs généraux, tous conseillers d'État, Duchâtel, Français, Béranger, Pelet, Merlin, Bergon, Laumond avaient donné leur avis, quelle lumière eussent apportée les autres, ceux dont la vanité n'a d'égale que leur incapacité, qui tiennent que Bonaparte est fort honoré de les avoir dans ses conseils et qui n'attendent qu'une occasion pour le trahir. Entre leur témoignage intéressé et celui des hommes qui sont demeurés fidèles à la France qu'incarnait l'Empereur, on peut choisir.

Les heures avaient beau sonner à l'horloge des Tuileries, la séance continuait. L'Empereur ne sentait point du besoin de manger et le repos pour lui c'était de passer d'un travail à un autre. Pendant les discussions, souvent il regardait l'orateur avec sa petite lorgnette, parfois il écrivait machinalement sur le papier placé devant lui, répétant indéfiniment la même phrase. Un de ces papiers porte huit fois ces mots : Vous êtes tous des brigands, un autre dix fois : **Mon Dieu, que je vous aime**. Ou bien il zébrait de coups de canif l'extrémité des bras de son fauteuil. La grande distraction, c'était le tabac. Prenant de larges prises, qu'il approchait de son nez et faisait ensuite, après les avoir senties, tomber à terre, il avait vite épuisé sa tabatière. C'était affaire alors au chambellan, qui avait dû se munir de trois ou quatre boîtes, d'en substituer une pleine à celle qui était vidée. Mais cela ne contentait pas Napoléon : dès qu'il voyait ou qu'il entendait un conseiller ouvrir sa tabatière, il faisait signe à un huissier qui allait chercher la boîte et la lui apportait. Il y prenait deux ou trois prises, puis, sans penser, très souvent, il jetait la tabatière dans le tiroir ouvert de son bureau, qu'il repoussait à la fin de la séance et auquel il donnait un tour de clef. La tabatière était alors à jamais perdue : aussi les conseillers avaient-ils ce qu'ils appelaient leurs boîtes du Conseil, des boîtes en carton d'une quinzaine de sous.

Dans son cabinet ou au Conseil, Napoléon semblait prendre à tâche de justifier ce mot qu'il avait dit : **Je ne connais pas chez moi la limite du travail**, et, tout naturellement, il pensait que ses collaborateurs étaient construits comme lui. Un jour, cherchant, devant un de ses ministres, dans son cabinet intérieur, quelques notes sur la petite table destinée à son secrétaire, il trouva et lut à haute voix ce commencement de lettre : **Depuis trente-six heures, je n'ai pu m'écarter du cabinet de...** — le billet était destiné par le secrétaire à sa femme qui habitait près des Tuileries : — **Vous voyez, dit Napoléon, qu'il trouve encore le temps d'écrire des douceurs, et il se plaint !**

On sait l'histoire de Daru, **un bœuf pour le travail** a dit l'Empereur, s'endormant sur ses papiers à une séance de nuit, dans l'arrière-cabinet, Napoléon le réveillant, tenté de le bousculer et Daru avouant qu'il a déjà passé trois nuits au travail.

On a prêté ce mot à l'Empereur : **Un homme que je fais ministre ne doit plus pouvoir pisser au bout de quatre ans** et on l'a cité comme une preuve de

sécheresse de cœur. En fait, les ministres résistaient fort bien à cette vie : à la Justice, de 1802 à 1813, un seul ministre, Régnier ; à la Guerre de 1800 à 1807, Berthier, de 1807 à 1814, Clarke ; à l'Administration de la Guerre, de 1802 à 1810, Dejean ; à la Marine, de 1801 à 1814, Decrès ; aux Finances, de 1799 à 1814, Gaudin ; au Trésor Public, de 1801 à 1806, Barbé-Marbois ; de 1806 à 1814, Mollien. A l'Intérieur et aux Relations extérieures, les titulaires changent un peu plus souvent ; mais à l'Intérieur, ce n'est pas que les ministres, sauf Crétet, soient épuisés de travail, c'est parce qu'ils sont insuffisants. De même, après Talleyrand, aux Affaires Etrangères. Nul souverain au contraire, nul souverain absolu, gouvernant par lui-même, n'étant point un mineur aux mains d'un premier ministre, n'a aussi bien compris et appliqué la stabilité ministérielle. S'il exigeait que ses serviteurs fussent laborieux, il ne semble point, en vérité, que l'excès de travail ait nui à leur santé, car la plupart ont vécu assez pour voir l'effondrement de la Monarchie bourbonnienne et cette première revanche du peuple se reprenant à l'Empereur, les trois jours de Juillet.

Du travail, c'est lui qui prend la plus forte dose ; lui seul embrasse tout ; lui seul, en ce creuset de son cerveau, mélange et cuit toutes ces matières apportées de partout ; lui seul, cet immense mangeur, avale et digère ce qu'on s'empresse de tous les bouts du monde à fournir à son effrayant appétit ; lui seul ne détèle pas et, sans peiner aux brancards, sans haleter aux côtes, sans se plaindre du métier, sans en éprouver une fatigue, il tire cette charrette où il a jeté pêle-mêle les morceaux d'Europe. Sous son incessant effort, la machine avance, et de quel train ! Cette route qu'il dévore, toujours courant, et que, à mesure, il construit devant ses pas, on croirait qu'elle doit, comme ces chemins de fer établis en hâte fiévreuse dans les prairies de l'Ouest américain, être jetée presque au hasard sur les abîmes ; faite de traverses de bois quelconques, posées à la diable, boulonnées par rencontre et qu'emporte le premier orage : c'est une voie large et triomphale, toute pavée de granit, ayant aux deux côtés des trottoirs d'airain et qu'ombragent, pour la postérité, des arbres à l'épaisse frondaison, qui, parce qu'il a passé près d'eux, semblent centenaires.

Pourtant, à des jours, brusquement, la machine s'arrête. La nature impose une détente nécessaire, subite, absolue. C'est, comme dit le peuple, *la flême*, une inaptitude à tout travail, même à tout divertissement, le repos auquel le cerveau surmené est contraint à des heures, comme si, épuisé, il ne pouvait plus sécréter, de pensée. Alors, sans sortir du Palais, sans même quitter son cabinet, il va, vient, vire, s'étend sur la causeuse, sommeille ou fait semblant, s'assied sur le bureau de son secrétaire, ou sur un des bras de son fauteuil, s'y balance, lui parlant, à bâtons rompus, de ses projets, de sa santé, de ses manies, de son passé. Il lui frotte les oreilles, lui frappe doucement l'épaule ou la joue, ennuyé de le voir continuer son travail. Ou bien il parcourt les tablettes de sa bibliothèque, juge en passant les uns et les autres, s'arrête à Corneille ou à Voltaire, prend le volume, déclame une tirade — surtout de la *Mort de César*. — Ou bien il chante, d'une voix forte, très fausse. Ce sont des lambeaux de romances, d'opéras anciens, du *Devin de Village*, des niaiseries sentimentales de l'*Almanach des Muses*, ou bien si son esprit est au grave, des hymnes du temps de la Révolution, des strophes du *Chant du départ*. Il est rarement dans l'air et répète les mêmes paroles. Il affectionne surtout une romance dont il ne sait qu'un vers :

Oui, c'en est fait je me marie...

et un hymne débutant par ces mots :

Marat, du peuple le vengeur...

dont il ignore la suite. Parfois, ces jours-là, il s'amuse à faire des cachets sur les enveloppes que Méneval a préparées. Mais c'est un mauvais jeu : en 1809, il se trompe d'enveloppes, envoie à l'Empereur d'Autriche une lettre écrite à l'Empereur de Russie, bien heureux qu'on puisse rattraper le porteur et lui reprendre le message sous un prétexte ; dès lors il renonce à ce passe-temps. D'ailleurs, à partir de 1810, il n'eût point voulu faire concurrence à son beau-père, l'Empereur d'Autriche, qui fabriquait lui-même sa cire à cacheter et avait la prétention de faire les plus beaux cachets du monde. Lorsqu'on avait présenté à la ratification de François II le traité de Lunéville qui lui coûtait si cher, il n'avait trouvé à blâmer que la mauvaise cire dont on s'était servi en France pour le sceller, et il avait étalé avec orgueil celle qu'il avait composée.

A d'autres jours, Napoléon s'échappe à la chasse, plutôt chasse à courre que chasse à tir, car c'est le besoin d'exercice qui l'entraîne et, dans la vénerie, ce qu'il recherche c'est d'abord une fatigue physique qui délasse son cerveau. Quelquefois, mais ce sont des faits relativement fort rares à l'apogée du règne, fréquents seulement à l'hiver de 1813, il va, accompagné du Grand-Maréchal, ou suivi d'un aide de camp, visiter quelque monument en construction, ou simplement se promener à travers Paris. Ces excursions ont un but politique de même que les chasses, multipliées au moment des rentrées en campagne, semblent avoir pour objet de l'entraîner à nouveau pour la guerre, ou, aux derniers jours, sont une réponse directe aux journaux anglais qui prétendent qu'il est mourant et hors d'état de se tenir à cheval.

Encore une fois, chasses, promenades, excursions, c'est là l'exception dans ses journées. Si, des soirs, il va coucher à Malmaison ou à Saint-Cloud, c'est afin, le travail rempli, la tâche terminée, d'avoir au matin un peu de bon air à respirer et de s'installer, pour lire ses dépêches, sous une tente dressée sur le petit pont qui joint son appartement au parc. Il aime le travail nu grand air et s'il se déplaît autant aux Tuileries, c'est qu'il ne peut même y ouvrir une fenêtre, qu'il n'a pas même un bout de jardin pour faire un tour entre deux dictées et marcher sa pensée. Il est resté l'amoureux de plein air, l'homme qui datait sa lettre à Matteo Buttafuoco, *de son cabinet de Milelli*, cette grotte d'où la vue se perd sur le golfe d'Ajaccio, les îles Sanguinaires, l'immensité bleue favorable aux rêves...

## VIII. — LE DÎNER.

Six heures étaient sonnées depuis longtemps et souvent Napoléon avait à peine entrevu sa femme. Parfois, par le petit escalier noir qui faisait communiquer son appartement avec celui du rez-de-chaussée, il descendait chez l'Impératrice et restait quelques instants ; si c'était au moment de la toilette, il s'amusait à embarrasser les Femmes rouges, à brouiller les écrins et à discuter des ajustements ; si c'était au moment du déjeuner et que, suivant sa coutume, Joséphine eût à sa table un certain nombre de dames invitées, il posait des questions, tourmentait pour les réponses, suivant son humeur, se montrait trop aimable ou pas assez, puis, brusquement, remontait à son travail. Avec Marie-Louise, depuis le mariage jusqu'à la naissance du Roi de Rome, il s'était contraint à déjeuner à des heures fixes, mais, dès qu'il l'avait pu, il avait repris sa liberté au grand plaisir de sa femme qui pouvait maintenant prolonger le repas à son gré. Près d'elle, il se tenait obligé, dans la journée, de multiplier ses visites, mais il ne trouvait point en sa société l'aliment qu'il rencontrait tout naturellement en celle de Joséphine. Ce passé qui leur donnait de communs souvenirs, cette imperturbable mémoire, cette connaissance des êtres et des choses, cette habileté à tirer des renseignements aux visiteurs et à s'instruire des menus détails de société, des anecdotes qui faisaient scandale et de tout ce qu'une femme sait apprendre de ses semblables, Marie-Louise ne pouvait le lui fournir, puisqu'elle le connaissait à peine et qu'elle continuait à ignorer, aux Tuileries comme à Schœnbrunn, tout le monde extérieur.

Aussi, bien qu'elle fût archiduchesse, l'Empereur, après l'avoir bien embrassée, bien appelée *sa bonne Louise*, après avoir regardé ses broderies et ses peintures, écouté même un air de clavecin, s'asseyait dans un fauteuil et, comme il arrivait dès que sa pensée était inoccupée, il prenait un petit temps de sommeil. Puis, s'éveillant brusquement, il embrassait à nouveau *sa bonne Louise* et s'en retournait. Ce qu'il n'avait guère toléré à Joséphine, qu'elle entrât dans son cabinet, il l'agréa parfois à Marie-Louise, mais il savait faire comprendre que la visite devait être courte. Son fils seul eut des privilèges. Il prenait l'enfant sur son bras pendant qu'il signait, le promenait tout en dictant, plus tard, le laissait toucher à ses papiers, jouer avec ses cartes, avec ces pièces de manœuvre qu'il avait fait fabriquer à son usage et qui, à l'enfant, semblaient seulement des soldats de bois, comme ses joujoux. Mais cela fut si court, et il eut si peu de temps le bonheur d'être un père. Quelques mois de l'hiver de 1813, quelques semaines de 1814, ce fut tout ce qu'il vit son fils assez avancé pour le connaître, pour lui jaser, pour lui sourire, pour répondre à cette passion qu'il éprouvait pour lui.

De fait, Napoléon n'aimait point, n'admettait même pas que durant ses heures de travail quelqu'un vînt le déranger. S'il veut donner la preuve la plus positive de l'affection qu'il a pour une personne, il émet celle supposition qu'il quitterait pour elle, même le Conseil d'État. *Si, pendant que je suis au Conseil, dit-il à Rœderer, Hortense demandait à me voir, je sortirais pour la recevoir. Si Mme Murat me demandait, je ne sortirais pas.* Qu'on n'aille point là-dessus le prendre au mot : il ne sortirait pas plus pour l'une que pour l'autre, mais l'hypothèse lui sert à établir un étiage de ses sentiments, et rien ne lui paraît les mieux démontrer.

Si le travail qui lui donnait la sensation continue de la possession du pouvoir, l'absorbait au point que toute préoccupation sentimentale disparût, faut-il s'étonner qu'il imposât de même silence aux besoins physiques ? En avait-il de réguliers, d'impérieux, on est réduit à se le demander. Du moins, il n'avait point d'heure fixe pour les satisfaire. Il commandait à son estomac, ou plutôt il oubliait qu'il en eût un, et mangeait quand cela se trouvait, et parce que cela se trouvait, distraitemment et en pensant au travail quitté et qu'il voulait reprendre.

Six heures était l'heure réglementaire du dîner et, avant que six heures fussent sonnées, Joséphine, avec une ponctualité d'exactitude qui ne se démentit jamais et qui chez elle était une vertu, attendait toute prête qu'on vînt la prévenir. Sa toilette, une des occupations favorites de sa journée, lui avait pris bien du temps et c'était au moins la troisième qu'elle faisait depuis le matin : mais celle-ci était la bonne. Coiffée en cheveux avec des fleurs, des perles ou des pierres par le seul artiste qu'elle jugeât capable de comprendre sa figure, l'inimitable Duplan, elle était vêtue, à l'ordinaire, d'une robe très décolletée, de velours, de satin ou de tulle brodé. Elle avait le choix, car dans sa garde-robe, sans compter les grands habits, elle avait, -année moyenne, plus de six cents robes et en faisait faire de cent à cent quarante. Elle n'avait pas besoin, pour s'habiller ainsi, qu'il y eût cercle ou spectacle à la Cour, comme il y eut, après 1806, de deux jours l'un. Elle aimait à se parer pour elle-même comme les femmes vraiment femmes et il lui suffisait d'avoir l'Empereur pour public ou même son miroir. Napoléon, d'ailleurs, était devenu fort difficile en pareille matière ; il s'était habitué à cette élégance raffinée, vraiment exquise, dont Joséphine lui présentait chaque jour le modèle. Il avait ses goûts pour les robes, ses préférences pour les couleurs, en dehors même de la politique qui le portait à ne vouloir à sa cour que de la soie et du velours parce que Lyon en tirait profit ; il avait horreur du noir et même du foncé, de tout ce qui n'était point frais, neuf et clair. Il assortissait à son esprit d'ordre et de méthode les robes bien attachées, trouvait que les nuances vives paraient un salon et y donnaient un air de richesse. De même, son œil s'était habitué au fard dont Joséphine, dans les dernières années de son règne, abusait vraiment, car elle arrivait à une sorte de préparation de blanc et de rouge telle que les actrices pour braver le feu de la rampe. De près, sans doute, cela était trop brutal ; les blancs crus heurtaient les rouges faux et donnaient à l'Impératrice un air de théâtre ; mais, de loin, quand elle passait en cortège, cela assurait son succès, lui gardait cette apparence d'indestructible jeunesse que confirmait l'élégance infinie de sa taille sans corset, la souplesse et le glissement de sa démarche, la joliesse de ses pieds fondants et, gras, vêtus de souliers de satin sans nul talon, et qu'eut démentie seul son acte de naissance — cet acte de naissance faussé à l'Almanach impérial pour lui enlever six bonnes années.

Joséphine donc attendait. Le plus souvent, sept heures sonnaient sans qu'on fût venu l'avertir, parfois huit heures ; à des jours, onze heures. L'Empereur avait oublié qu'il n'avait point dîné et personne n'avait osé le lui rappeler. Marie-Louise l'eût osé, car elle n'était point femme à se laisser désheurer et bien qu'elle eût pris un copieux goûter dans l'après-midi, elle aimait qu'on se mit à table à six heures battant. Pour elle, Napoléon s'astreignait à l'exactitude et c'eût plutôt été elle qui, là comme ailleurs, l'eût fait attendre.

Il n'y avait pas de salle à manger attirée, et l'Empereur qui, aux Tuileries, à partir de 1806, dînait tous les jours, sauf le dimanche, seul avec l'Impératrice,

désignait la pièce où la table devait être dressée, soit dans son appartement, soit dans celui de l'Impératrice. Il désignait de même les personnes qui devaient le servir. Jusqu'à l'Empire, c'avait été une des fonctions des mamelucks ; mais, quand la Maison fut organisée, le service de table de l'Empereur et de l'Impératrice fut réservé aux pages, qui présentaient à Leurs Majestés les assiettes qu'ils recevaient des valets de chambre, lesquels les recevaient du maître d'hôtel. C'était le maître d'hôtel de l'Empereur qui posait les plats, et découpait les mets si le dîner avait lieu dans l'appartement de l'Empereur, le maître d'hôtel de l'Impératrice si on dînait chez l'Impératrice. Chez l'Empereur la table était le plus habituellement dressée dans le salon de service de l'Appartement d'honneur.

Tous les objets nécessaires pour le couvert étaient apportés par les valets de pied feutiers. Les couvreurs de table, après avoir étendu la nappe, posaient, à la place où devaient être mis les couverts de ; Leurs Majestés, une serviette qui, retombant de la moitié de la longueur au moins, était rejetée sur le couvert et le couvrait entièrement. Le dîner se composait, en 1810, d'un potage, du bœuf, d'un relevé, d'un flan, de quatre entrées, de deux rôts, de deux entremets, de deux salades et d'un dessert de dix-huit assiettes. La table était comptée pour six personnes et la cave fournissait par suite six bouteilles de vin de Chambertin, une demi-bouteille de vin de liqueur et une demi-bouteille de liqueurs. La quantité des plats resta toujours à peu près telle. On y ajouta seulement pour Marie-Louise, qui était friande de pâtisserie, deux extras d'office et un extra de cuisine. Jamais on ne servait en maigre que le vendredi saint.

Les menus rédigés par le maître d'hôtel, sous la surveillance du préfet du Palais, n'étaient pas de grande cuisine. Dans un de ceux qui ont été conservés, se trouvent des fautes que n'aurait à coup sûr point commises Cussy, qui fut préfet du v Palais seulement en 1812, et qui était un des plus fins mangeurs de son temps. Saint-Didier, souvent occupé à des missions près de son beau-père Mathieu Dumas, s'y connaissait peu ; M. de Luçay, le premier préfet, était constamment malade, et Bausset, quoiqu'il eût des prétentions, n'était, avec son énorme ventre, qu'un gros mangeur ; ainsi, les deux potages, trop semblables, sont une purée de marrons et un potage au macaroni ; après la culotte de bœuf garnie, et le brochet à la Chambord en relevé, après les quatre entrées, filets de perdreaux à la Monglas, filets de canards sauvages au fumet de gibier, fricassée de poulets à la chevalière et côtelettes de mouton à la Soubise, viennent, comme rôts, un chapon nu cresson et un quartier d'agneau. Or, le quartier d'agneau, en ce temps, n'eût jamais passé pour un plat de rôti. Les quatre entremets, une gelée d'oranges moulée, une crème à la française nu café, une génoise décorée et des gaufres à l'allemande, n'ont rien qui séduise, et les légumes : choux-fleurs au gratin et céleris-navets au jus, ne montrent pas d'invention.

En France, il y a cent ans, il y a quarante ans même, on servait, sur les tables les plus bourgeoises, un nombre de plats au moins égal à ces seize plats qui paraissent ici sur la table de l'Empereur. Les quatre entrées, les deux rôts, les quatre entremets étaient de règle stricte. Dans les dîners de Cambacérès on servait seize entrées et seize entremets. Au premier dîner de Louis XVIII à Compiègne, on vit, outre quatre potages, quatre relevés, quatre grosses pièces, quatre, grosses pièces d'entremets, trente-deux entrées et trente-deux entremets. Tout paraissait sur table : ce fut en juin 1810, à Clichy, chez le prince

Kourakin,\* que furent servis les premiers dîners à la russe où l'on voyait seulement les desserts et les fleurs ; tout Paris en parla.

Chez l'Empereur, les choses étaient déjà simplifiées : les entrées et les entremets, les relevés et les rôtis étaient servis tout à la fois et n'étaient relevés que par le dessert. Il en résultait que souvent Napoléon, par distraction, prenait au plat qui se trouvait devant lui, contînt-il quelque crème ou quelque gelée, avant qu'on eût présenté les entrées. D'ailleurs, avec ces retards continuels qui menaient à dîner le plus souvent outre sept et huit heures, la cuisine s'en ressentait : on avait beau renouveler tous les quarts d'heure l'eau bouillante des boules, les sauces n'en tournaient pas moins, et, sauf le rôti, les plats servis étaient les plats mangés. On mettait des poulets à la broche de quart d'heure en quart d'heure, afin qu'on pût en présenter un qui fût mangeable. Ce fameux jour où l'on dîna à onze heures, on avait mis successivement à la broche vingt-trois poulets.

L'Empereur ne se plaignait jamais que la nourriture fût mauvaise. Il ne s'en apercevait pas. Joséphine pas davantage : elle n'avait nulle gourmandise, et même, peut-on dire, nul besoin de nourriture. A ce point de vue, elle était appariée à merveille avec Napoléon et elle se satisfaisait fort bien des quinze minutes qu'il passait à son dîner. Il y consacrait moins de temps encore au début du Consulat, mais on lui représenta que ses dîners étaient trop brefs ; on lui rapporta les épigrammes du comte Philippe de Cobentzel ; il prit sur lui, allongea de quelques minutes et, comme on faisait l'observation qu'il était devenu moins expéditif : *C'est déjà la corruption du pouvoir*, répondit-il. Mais ce fut sans doute autant par désir de se soustraire aux dîners trop longs que par volonté d'appliquer strictement l'étiquette monarchique, qu'il cessa, dès 1804, d'inviter qui que ce fût à sa table lorsqu'il était aux Tuileries. Dans les villégiatures, et l'Elysée même était considéré comme tel, il se relâchait de cette sévérité, mais c'était aux risques et périls des convives qui ne devaient pas s'attendre à faire grande chère. Napoléon, en effet, ne pouvait se contraindre, même dans les grandes circonstances, à supporter le nombre infini des plats et les lenteurs des services. Où qu'il fût, après le premier, il demandait les glaces et sortait de table. Il avait la passion des glaces quoi qu'il n'en fît point servir d'ordinaire à son dîner, mais il en prenait souvent pendant la nuit et c'était son régal, comme un moyen de se donner du ton lorsqu'il était fatigué. Du reste, il buvait très frais et était gourmet d'eau.

Pendant le dîner, auquel assistait le préfet du Palais de service, à des jours, l'Empereur travaillait encore : c'était l'heure qu'il assignait le plus ordinairement à son bibliothécaire pour venir lui rendre compte des livres nouvellement parus ; souvent, il se faisait lire des traductions de journaux ou de pamphlets, ou bien il faisait appeler le Grand-maréchal pour lui donner des ordres ; les officiers arrivant en courriers entraient et remettaient leurs dépêches. Le repas, ce court repas d'un quart d'heure, n'interrompait pas le labeur et les plaisirs de la soirée n'étaient pas pour le troubler.

## IX. — LA SOIRÉE.

A peine le dernier morceau avalé, et c'était souvent d'une entrée, il revenait avec l'Impératrice dans son salon où le reconduisait le préfet du Palais. Un page apportait une tasse où le chef d'office versait du café : l'Impératrice prenait la tasse, y mettait elle-même du sucre et la présentait à l'Empereur qui, sans cela, eût oublié de sucrer son café. Au début de l'Empire, il donnait assez volontiers des audiences à ce moment. Les Grands officiers entraient dans son salon, exposaient leurs affaires, puis l'Empereur ressortant avec eux, trouvait dans la galerie les personnes qui l'attendaient et faisait le tour du cercle, parlant à chacun ; il y a de ce fait des témoignages précis, mais l'usage s'en abolit assez vite et, après Austerlitz, il n'en fut plus question. Après Austerlitz, souvent, sans plus attendre, l'Empereur rentrait dans son cabinet et, se remettant au travail, reprenait cette promenade qui, chez lui, semblait activer la pensée. Le plus souvent, pourtant, après le dîner, si le repas avait été pris, dans l'appartement de l'Empereur, et qu'il n'y eût point cercle dans les petits appartements, l'Impératrice descendait chez elle, l'Empereur l'y suivait quelques instants après, et demandait soit *les Entrées*, soit *le Service*, ordinairement *le Service*, car sous cette dénomination étaient compris tous ceux qui, à un titre quelconque, appartenaient à la domesticité d'honneur.

Au début, les officiers de jour près l'Empereur et l'Impératrice, c'est à dire les aides de camp, les chambellans, les écuyers, les officiers de vénerie, les dames du Palais, tous ceux qui par obligation devaient se trouver au Palais d'une façon constante pour y servir à toute heure de cortège au souverain au cas où il lui plût de sortir, pour introduire dans son salon les personnages favorisés d'une audience, pour recevoir ses ordres enfin, dînaient ensemble à la table du Grand-maréchal ; mais, à mesure que Napoléon se ferma davantage en son intérieur impérial et éleva plus hautes entre lui et le commun des êtres les barrières de l'étiquette, sa table à lui fut, aux Tuileries, exclusivement réservée, sauf les dimanches, pour lui et sa femme. Le Grand-maréchal fut donc chargé d'offrir les dîners d'apparat et d'y présider, de recevoir les ambassadeurs, les grands dignitaires, les grands officiers de l'Empire, les officiers généraux, même les princes de la Confédération. Son appartement du Pavillon des Enfants de France était si luxueusement décoré que le comte d'Artois, qui y logea en 1814, s'écria : *Comment ! c'était un officier de la cour de Buonaparte qui occupait cet appartement où nous sommes ! Mais cela est incroyable ! Croiriez-vous que j'ai entendu dire cent fois à Versailles qu'il n'y avait aucun parti à tirer des Tuileries et que c'était un composé de galetas !* Et les dîners de quinze à quarante couverts étaient de pair avec l'appartement.

Lorsque la table du Grand-maréchal fut ainsi établie, les officiers de la Maison durent descendre d'un cran et ils furent répartis entre quatre tables différentes (cinq lorsque la Gouvernante des Enfants de France eut été nommée.) A la table de la Dame d'honneur, que devait présider et que présidait le plus rarement possible Mme de La Rochefoucauld, devaient s'asseoir les personnes du service de l'impératrice ; mais les dames du Palais esquivèrent la corvée et, comme elles étaient libres à cinq heures, se butaient de rentrer chez elle, pour y prendre un

semblant de repos, car elles devaient être de retour au Palais en grande toilette, à sept heures sonnant.

Les officiers du service de l'Empereur dînaient à la table dite des Officiers de la Maison, que présidait soit un Grand officier de la Couronne, soit à son défaut le Premier préfet du Palais. Ces deux tables étaient calculées chacune pour quinze personnes à l'ordinaire, et, au dîner, on y servait : deux potages, le bœuf, deux relevés, six entrées, deux rôtis, six entremets, quatre hors-d'œuvre, deux salades et un dessert de seize compotiers.

Plus bas était la table dite des Officiers de garde, où mangeaient les officiers d'ordonnance, les officiers de garde, les pages de service et les fourriers du palais.

Puis venait la table des Secrétaires de Sa Majesté servie pour quatre couverts seulement et où ne pouvait être admis nul qui ne fît partie du cabinet. Les secrétaires, d'ailleurs, menaient, comme on a vu, une existence tout à fait séparée et, quoiqu'ils eussent *les Entrées*, ne paraissaient point dans les salons. Les officiers d'ordonnance n'y venaient point davantage et, dans leur position intermédiaire, n'étaient point considérés comme du *Service*.

A partir de 1806, durant les très rares hivers que l'Empereur passa à Paris, il y eut cercle de deux jours l'un ; les autres jours, si l'Empereur n'avait demandé que *les Entrées*, les deux dames du Palais restaient en tête à tête dans leur salon. Il y en avait qui, furieuses, s'en allaient et s'en trouvaient mal, lorsque Napoléon s'étant aperçu de son étourderie, demandait *le Service*, Cela n'était, de sa part, nullement prémédité, simple inadvertance ; mais, dans les Cours, tout est matière, à soupçon et la distinction attendue, qu'on n'obtient pas, devient offense.

Aux cercles, la société s'élargissait un peu, guère plus. De droit ou à peu près, les invités étaient d'abord les Princes et les Princesses de la Famille impériale, puis les Grands officiers de la Couronne, les Colonels généraux de la garde, les aides de camp de l'Empereur, le préfet du Palais, les chambellans et les écuyers de service ordinaire et extraordinaire, la dame d'honneur, la dame d'atours et les dames du Palais de quartier. Puis, selon les jours, et par invitations spéciales, un grand dignitaire, deux ou trois ministres, quelques sénateurs et conseillers d'État, huit à dix généraux ou colonels, de trente à quarante hommes. En femmes, de vingt à trente, et toujours prises dans ce milieu de femmes de chambellans, d'aides de camp ou de Grands officiers. Parfois, mais rarement, des femmes de généraux ; plus rarement encore, des étrangères.

Lorsqu'il y avait cercle, sans spectacle, et que l'Empereur se tenait dans les appartements du rez-de-chaussée — les appartements de l'Impératrice — les choses se passaient presque comme les jours ordinaires. Joséphine, après quelques amabilités aux uns et aux autres, se mettait à son trictrac, auquel elle jouait merveilleusement, et appelait pour partenaire quelque grand dignitaire, à son défaut un des chambellans ou son chevalier d'honneur. D'autres fois, c'était le whist, surtout les jours de cercle, mais le whist l'amusait moins et c'était par contenance plus que par plaisir qu'elle tenait les cartes. D'ailleurs aux Tuileries on ne jouait jamais d'argent. Pour marquer, des jetons étaient jetés sur les tables, jetons tout exprès inventés par Denon et gravés par Gayard et présentant les images de la bonne et de la mauvaise fortune. Napoléon s'asseyait parfois à une de ces tables, appelait pour faire sa partie ou plutôt pour causer, une de ses sœurs ou quelque dame du Palais. Dans un second salon, les

autres dames jouaient au loto. On parlait peu. Les hommes debout voulaient avoir l'air de s'intéresser, ne causaient point, échangeaient à peine à voix basse un propos banal.

Souvent, Napoléon sans toucher aux cartes, venait aux dames qui, debout, attendaient son bon plaisir. Il causait un peu avec les plus familières, parlait plutôt, leur disait leur fait sur la toilette qu'elles portaient ou s'amusait à leur poser des questions. Mais, dès qu'il fut empereur, ce fut fini de ses soirées d'intimité où il se plaisait à Malmaison, fini des charades, des lectures à haute voix, des histoires de revenants contées par chacun tour à tour, des musiciens appelés pour jouer quelque morceau mélancolique, dans la demi-obscurité des bougies voilées de gaze : fini des jeux de *vingt-et-un* où le Premier Consul tenant la banque, riait à ses propres tricheries, et daubait les perdants ; fini des envolées de gaîté robuste avec des hommes qui, tous ses compagnons d'armes, avaient gardé avec lui jusque là non le ton de courtisans, mais la droiture d'amis véritables ; fini, plus encore et pour jamais, des causeries avec quelque femme qu'il avait connue tout enfant et qu'il se plaisait à taquiner. A présent il était empereur ; il avait une Cour, et, en la sienne comme en toute autre, plus que lui-même, l'ennui régnait.

Le plus souvent, même les jours de cercle, lorsqu'il n'y avait point obligation stricte qu'il demeurât, ou lorsqu'il ne trouvait point sous sa main quelque interlocuteur à son gré, après quelques tours dans le salon, il remontait et se remettait au travail, à moins qu'il n'allât à quelque spectacle au dehors avec l'Impératrice, — ce qui arriva rarement à partir du moment où le théâtre des Tuileries fut construit : — qu'il n'y eût représentation dans la grande salle des Tuileries où dans les Petits appartements, ou concert dans la salle des Maréchaux, ou petit concert chez l'Impératrice. Car des divertissements, celui-ci était vraiment un des seuls qui lui agréassent : la musique, surtout la musique vocale, l'enchantait.

Quelquefois il allait aux bals que donnait une de ses sœurs ou l'un de ses ministres, surtout lorsque le bal était masqué ; mais fréquemment aussi après avoir promis de venir, le travail commencé l'emportait.

C'était un beau bal, celui du ministre de la Marine, le 23 février 1806. A l'entrée, deux courriers, tenant des girandoles allumées qu'ils devaient mettre en croix aussitôt qu'arriverait l'Empereur ; sous la porte, le concierge avec d'autres girandoles qu'il devait porter devant Sa Majesté ; un personnel immense requis et les six salons du ministère pleins d'un monde que Napoléon connaissait, car la liste lui en avait été soumise. N'importe, il donne rendez-vous pour huit heures du soir, au ministre des Finances : *Il sera temps que nous allions au bal à dix heures*, lui dit-il. A huit heures donc, ils sont tous deux à éplucher le budget. Vers minuit on gratte à la porte du cabinet : c'est un page envoyé par l'Impératrice, laquelle fait dire que le bal est charmant et que l'Empereur y est impatientement attendu. *Tout à l'heure*, répondit-il à voix haute. *Dites à l'Impératrice que je travaille avec le ministre des Finances. Nous y allons*. Une heure après, nouveau message, même réponse. Il continue à travailler. La pendule sonne.

Quelle heure est-ce là ?

— Trois heures, Sire !

— Ah ! bon Dieu ! Il est trop tard pour nous rendre au bal, qu'en pensez-vous ?

— C'est tout à fait mon avis.

— Allons donc gagner chacun notre lit. Eh bien ! ajoute-t-il gaiement au moment où le ministre le quitte, beaucoup de gens croient que nous passons notre vie à nous divertir et, comme disent les Orientaux, à manger des confitures. Bonsoir, Ministre.

Nulle distraction, nul plaisir, nul besoin des sens ne prévaut sur le travail. On sait des anecdotes nombreuses qui le prouvent. Et pourtant, lorsqu'il s'amuse, c'est franchement. Il a dansé, dans l'intimité, au moins jusqu'en 1807, mais des contredanses seulement : In valse qu'il a essayé d'apprendre en 1810, au moment du mariage avec Marie-Louise, l'étourdit. Ses talents assez médiocres de danseur, qu'il doit à son professeur de Valence, M. Dautel, le mènent à préférer à tout une figure qu'on dansait à la fin des bals et qu'on nommait le *Grand-Père*. C'était le cotillon de l'époque, un cotillon qui débutait par une promenade aussi longue que le voulait le couple conducteur et qui se continuait par des figures réglées par lui : la danseuse assise dans un fauteuil, les danseurs à genoux, les berceaux faits avec les bras, toutes les jolies idées qui venaient à l'esprit. *Je reviendrai pour le Grand-Père*, disait-il, et souvent, en effet, il revenait.

S'il allait au spectacle, ce n'était guère que pour entendre un acte : le plus souvent alors il donnait ses rendez-vous pour neuf heures et il y était exact. S'il prolongeait, ce n'était que jusqu'à dix heures, qui était l'heure habituelle du *Coucher* officiel correspondant au *Lever*, mais bien moins important et moins nombreux. Le chambellan lui remettait la liste des personnes qui étaient dans le premier salon, introduisait les *Grandes entrées*, puis le *Service*, L'Empereur donnait ses ordres brièvement, puis se retirait dans son Appartement intérieur où parfois il emmenait un de ses aides de camp pour causer encore et, à la diable, jetant ses vêtements tout au hasard, se déshabillait, aidé seulement de ses valets de chambre. Souvent, après qu'il s'était mis au lit, il demandait l'Impératrice pour lui faire une lecture, ou bien il causait avec un de ses plus affidés. Parfois, il s'endormait alors : on sait l'histoire de Talleyrand passant une nuit entière sur un canapé, l'Empereur s'étant assoupi au milieu de la conversation. Mais il était très rare, presque sans exemple qu'il dormît une nuit d'affilée, que son somme excédât trois heures. Éveillé, même en sursaut et contre son gré, il se reprenait tel que dans la veille. *La présence d'esprit après minuit est telle chez moi*, disait-il, *que si, par des circonstances instantanées, je suis réveillé, je me lève, sans qu'on puisse deviner à l'état de mes yeux si je viens de dormir, et mes dictées ont autant de fraîcheur, que dans un moment donné de la journée.*

Un soir, il a fait dire à D'Hauterive de venir travailler à onze heures. D'Hauterive est exact, mais à une heure après minuit il n'est pas encore introduit. Tout le personnel du château a fait ses préparatifs pour la nuit et est endormi. D'Hauterive fait réveiller l'aide de camp de service qui entre chez Napoléon et lui demande des ordres : il est couché, il y a eu malentendu, ce sera pour le lendemain, onze heures. Mais est-ce onze heures du matin ou du soir ? L'aide de camp retourne et reçoit ordre d'introduire D'Hauterive. Napoléon est assis sur son lit, en robe de chambre, coiffé d'un madras. Il est tout à fait gracieux, fait

asseoir le chef de division, prend les papiers, les lit, adresse des questions, discute les réponses et dicte plusieurs dépêches. Pas un moment d'impatience, pas un reproche pour ces deux réveils coup sur coup.

Le plus ordinairement, après trois heures de sommeil, mais d'un sommeil plein, absolu et volontaire, dans une obscurité profonde, car il ne pouvait supporter la nuit aucune lumière et, pour l'empêcher de s'endormir, la plus faible lueur de la moindre lampe suffisait, il sonnait son valet de chambre de veille, mettait sa robe de chambre et son pantalon à pieds et s'en venait dans son cabinet. S'il n'avait pas à son travail d'objet déterminé, il ne faisait point quérir son secrétaire et, s'asseyant à son bureau, il annotait les rapports des ministres ; c'était son heure pour les chiffres, pour les états de situation de ses armées, ces états qui étaient pour lui les livres les plus agréables de sa bibliothèque et qu'il lisait avec le plus de plaisir dans ses moments de loisir. Alors, dans ce grand silence du Palais endormi et de Paris tranquille, il enfonçait dans sa mémoire chacune des unités qui composaient ses armées ; homme par homme, escadron par escadron, batterie par batterie, il comptait ses soldats ; il les suivait sur les routes de l'Europe, il savait à point nommé leurs couchées et leurs étapes : il apprenait jusqu'à leurs noms.

Mais, s'il s'agissait d'un travail de longue haleine, de lettres à écrire, de projets à développer, il faisait éveiller son secrétaire et, toujours marchant, les mains derrière le dos, il dictait. Souvent, au milieu de son travail, il faisait apporter du chocolat ou des glaces — jamais de café dont il ne prenait qu'à ses repas — ou même quelque chose de plus substantiel, car, chaque soir, un ambigu était préparé, composé d'un poulet rôti, de deux entremets, d'un dessert et d'une demi-bouteille de Chambertin. Il invitait son secrétaire à partager sa collation, et, causant alors, ouvrant son esprit sur l'avenir, s'amusait à penser tout haut ses rêves. Souvent, après avoir pris une glace, il demandait un bain, qu'on se tenait toujours prêt à couler, et soit qu'il se recouchât après le bain, ou qu'il restât debout, il ne se passait point plus de six heures de sommeil.

Que, sur les vingt-quatre heures, il en consacraît trois aux repas, à la représentation, aux femmes, aux divertissements, c'est à coup sûr plus que la vérité : il en reste quinze pour le travail — dix-huit a dit Rœderer, qui le connaissait bien, — car il travaillait partout, en dînant, nu bal, au théâtre. Napoléon a été l'homme de son temps et sans doute de tous les temps, qui a le moins donné au corps et le plus à l'esprit. Cela n'explique point la grandeur de son œuvre, mais cela permet d'en comprendre l'immensité.

## X. — LE DIMANCHE.

Pour que, dans la semaine, Napoléon interrompe son travail, se donne des distractions et change sa vie, il faut des circonstances d'exception et qui se présentent très rarement. C'est qu'il éprouve le besoin physique d'un exercice violent, tel que la chasse ; qu'il sent la nécessité de se faire voir au peuple, et de réveiller dans la nation des impressions qui tendent à s'affaiblir ; qu'il a la curiosité de visiter quelque construction qu'il a ordonnée, de se rendre compte d'une grande opération de voirie qu'il projette, ou de s'enquérir en personne de l'état des esprits et, à l'imitation du Calife des Califes, de faire incognito, accompagné du seul Duroc, son Giafar, un tour dans sa capitale. De telles fantaisies sont chez lui des plus rares et, à l'ordinaire, cette vie sédentaire et recluse est celle qu'il mène aux Tuileries. Il n'y a même point la distraction qui lui serait nécessaire, d'un tour de promenade dans le jardin : ce jardin est public ; si le Consul ou l'Empereur y paraissait, une foule se précipiterait autour de lui et lui ferait cortège. Il faut la grossesse de Marie-Louise pour que dans les derniers mois de 1810, Napoléon fasse réserver la Terrasse du bord de l'eau à laquelle, du Palais, on accède par un souterrain construit à dessein, et encore, dès que l'Impératrice quitte les Tuileries pour Saint-Cloud, la terrasse est restituée au public. Si l'on tarde à ouvrir la grille, l'Empereur a des façons de rappeler ses ordres qui ne souffrent pas la réplique.

Donc, toute la semaine, une vie murée, passée presque toute dans le cabinet de travail et dans l'appartement intérieur, une vie où l'étiquette ne joue quasi aucun rôle et où les heures s'enfuient, courant au galop de charge sous le fouet de poste des courriers qui, de tous les coins de l'Europe, apportent des dépêches ; mais, le dimanche, l'Empereur passe tout le jour hors de son appartement, se montrant à la Cour, au Peuple, à l'Armée, aux puissances étrangères, à tous.

C'est un autre genre de travail et qui peut moins lui plaire ; c'est dans le métier de souverain, ce que la plupart des rois tiennent pour le nécessaire, ce que lui serait tenté de regarder comme le superflu, car du pouvoir, ce qu'il aime, c'est d'abord la réalité et, s'il amuse parfois son imagination aux pompes des cortèges et aux règlements des cérémonies, bientôt, à tel jeu, il se fatigue et, là où il pensait trouver quelque amusement d'orgueil, il ne récolte qu'un ennui sans égal.

En réservant à la même journée toutes les corvées de la souveraineté, il prend le moins qu'il peut sur les heures de sa souveraineté effective, celles qui importent à son empire et à lui-même, et pourtant il fait assez pour maintenir la hiérarchie, sauvegarder l'étiquette, se rendre abordable aux courtisans, prouver à tous qu'il est là, jouer son rôle d'empereur et remplir sa fonction de chef, d'inspecteur, et même d'instructeur suprême des soldats.

Il garde pour lui la matinée qui se passe comme d'ordinaire. La toilette est la même que tous les jours et l'habillement identique, sauf que les jours de cérémonie, il met son grand cordon de la Légion dessus l'habit au lieu de le mettre dessous et que cet habit est plus souvent celui de grenadier que celui de chasseur. Le lever, les audiences, le déjeuner sont tout comme en semaine, mais à midi, il sort de son Appartement intérieur.

Déjà l'Impératrice s'est rendue à la chapelle, et c'est tout un cortège qui marche avec elle. En avant, ses pages, puis les écuyers et les chambellans des Princesses, puis ses propres écuyers et ses chambellans de service ordinaire et extraordinaire ; à sa droite, un peu en arrière, le premier écuyer et le premier aumônier, à sa gauche, la dame d'honneur ; derrière, les Princesses, la dame d'atours, les dames du Palais et les dames pour accompagner les Princesses.

Quelques minutes après, l'Empereur, prévenu, prend le même chemin et son cortège est plus nombreux encore. En tête, les pages, et leur gouverneur, l'aide et le maître des cérémonies, les écuyers, les préfets du Palais, les chambellans, le gouverneur du Palais, le chambellan et l'écuyer de jour, l'aide de camp de service et enfin, derrière les cinq Grands-officiers de la Couronne, l'Empereur. Il est immédiatement suivi par le colonel-général de la Garde de service, et par le Grand-aumônier ; puis viennent les Princes de la Famille impériale, les Princes de l'Empire, les colonels-généraux de la Garde, les aides de camp qui ne sont pas de service, le premier aumônier et les officiers des Princes.

De la salle du Trône, le cortège se déploie dans le Grand escalier, bordé des deux côtés par une haie de fantassins de la Garde ; il traverse la salle des Gardes, passe entre les statues du Silence et de la Méditation, gravit l'escalier de la Salle du Conseil d'État, pénètre par une grande et belle porte dans cette salle, et, de là, entre dans la tribune impériale de la chapelle qui y est contiguë. Cette porte de la salle du Conseil d'État est réservée à l'Empereur, lui seul y passe, le dimanche, avec sa Cour, lorsqu'il vient de la messe, en semaine, seul avec le chambellan de service, lorsqu'il vient présider le Conseil d'État.

Parfois, les deux cortèges se confondent. Alors l'Empereur, l'Impératrice, les Princes et Princesses se réunissent dans la salle du Trône. Dans la première antichambre — salon qui précède cette salle, — attendent les personnes attachées à la personne des Princes, les membres du Sénat et du Conseil d'État et les officiers généraux ; dans la seconde antichambre (le premier salon en venant de la salle des Maréchaux), les députés, les tribuns, les juges et les officiers ayant accès à la Cour. Lorsque l'Empereur, donnant la main à l'Impératrice, sort de la salle du Trône, les officiers de l'Impératrice marchent en avant des officiers de l'Empereur, mais l'itinéraire suivi est le même, avec ces grands escaliers à descendre et à monter, si favorables aux déploiements somptueux des théories impériales, mais où, par malheur, l'Empereur, toujours pressé, marche trop vite et enlève à cette pompe un peu de sa dignité.

Au passage de l'Impératrice, lorsqu'elle vient seule, les tambours battent. Une seconde batterie annonce l'arrivée du souverain devant lequel l'huissier, ouvrant les deux battants de la porte, jette ce mot : **L'Empereur !**

La chapelle est toute pleine. En bas, de chaque côté de l'autel, un grenadier est de faction, fusil au pied. La nef est emplie par le peuple qui y a accédé par la galerie basse du côté du jardin. L'Empereur, en effet, n'a jamais voulu permettre qu'on donnât des billets d'entrée pour sa chapelle. Les places sont aux premiers occupants. **Tout dans le culte doit être gratuit, et pour le peuple, a-t-il dit. L'obligation de payer à la porte ou de payer les chaises est une chose révoltante : on ne doit pas priver les pauvres, parce qu'ils sont pauvres, de ce qui les console de leur pauvreté.**

La tribune impériale occupe tout le fond en face de l'autel ; à gauche, sont les tribunes réservées aux dames du Palais et aux dames présentées à la Cour ; à

droite, les fenêtres grandes ouvertes de la salle du Conseil d'État où se pressent tous ceux qui assisteront tout à l'heure à la grande audience et qui ont leur entrée dans le Palais, tous dans l'uniforme de leur grade ou dans le costume de leur fonction ; et c'est ainsi, avec ce fond tout resplendissant d'argent et d'or, avec ce côté tout paré de fraîches toilettes, cet autre moins pimpant, mais où les tons vibrants des tenues militaires sonnent leur fanfare sur les ensembles assourdis des costumes civils brodés de soies claires ; avec ce parterre où s'entasse quiconque a, comme le veut la consigne, un **extérieur décent**, que l'assistance se montre aux regards des musiciens de la chapelle impériale placés en amphithéâtre, dans une niche circulaire, en face de l'Empereur, derrière les colonnes qui, au-dessus de l'autel, ornent l'autre extrémité de la salle.

Napoléon s'est souvenu de, la requête qui lui était adressée par Girardin, lorsque, premier consul, il allait rétablir la religion catholique.

Vous serez obligé d'aller à la messe, lui disait Girardin.

— Cela peut-être.

— Mais vous contraindrez aussi tous les fonctionnaires publics à y assister.

— Quelle folie !

— Non, citoyen Consul ; cela sera, parce que cela vous semblera nécessaire et, ce que je vous demande, dès aujourd'hui, c'est d'attacher d'excellents musiciens à votre chapelle, parce qu'une bonne musique est un remède contre l'ennui, et la messe, que nous n'avons plus l'habitude d'entendre, pourrait nous sembler une chose fort ennuyeuse.

Nulle *chapelle* au monde, comparable à celle de l'Empereur. Le directeur, c'est, après Paësiello, Lesueur, l'auteur des *Bardes*, Lesueur, proscrit, ruiné, réduit au désespoir par la faction du Conservatoire et que le Premier Consul a recueilli, auquel il a donné du pain, un asile, un théâtre, et les moyens de gagner la gloire. Deux chefs d'orchestre, Persuis et Rochefort ; deux premiers chanteurs, Lays et Martin ; quatre premières chanteuses, Mmes Branchu, Armant, Duret, Albert ; et puis, trois premiers-dessus, trois deuxièmes-dessus hommes, autant en femmes ; un premier ténor, cinq ténors, cinq basses-tailles, deux contralto, six basses chantantes. En instrumentistes, d'abord le premier, violon de l'Empereur, Kreutzer, puis huit premiers violons, neuf deuxièmes violons, quatre altos, huit basses, quatre contrebasses, deux pianistes, un harpiste, deux flutes, trois hautbois, quatre clarinettes, un cor solo, trois cors et quatre bassons. Et ce sont les premiers artistes de Paris, que l'Empereur a fait rechercher un à un par Lesueur au moment où il ne restait, à la plupart, qu'à s'expatrier ou à mourir, Chérubin ! et le Conservatoire leur fermant toutes les portes. A eux tous, ils se partagent 153.800 francs, mais, ce qui vaut mieux, ils ont le patronage impérial, et, en dehors de leurs places dans les Théâtres impériaux, ils trouvent des leçons qui leur gagnent largement leur vie.

A peine le tambour a-t-il annoncé la venue de l'Empereur que le maître des cérémonies de l'église apparaît et que le célébrant, entouré de ses assistants, sort de la sacristie. Après avoir salué l'autel, il se tourne vers Leurs Majestés, les

salue, et, de suite, commence la messe. Elle n'est point longue, dure environ vingt minutes et, tout le temps, la musique se fait entendre : cette musique est excellente et rare, car c'est pour la chapelle de l'Empereur que Lesueur a composé la plupart de ses messes.

L'Impératrice Joséphine, à genoux sur un prie-Dieu garni de velours cramoisi et de crépines d'or, garde une attitude des plus recueillies : elle est vêtue de la robe à queue, à la grecque, à taille et manches courtes ; sa tête, coiffée à la grecque, est ornée d'un diadème. A côté d'elle, un peu en arrière, se tient l'Empereur, *en attitude militaire de messe*, c'est à dire debout, les bras croisés et la vue errant çà et là. A des moments, il se penche vers Joséphine qui ne se prête à ces conversations que le temps strictement nécessaire et reprend aussitôt qu'elle peut son air de piété et d'attention. Sauf à ces moments, sans qu'il affecte la dévotion, ni qu'il s'agenouille, il est grave, sérieux, immobile. C'est à cette messe que les artistes doivent se rendre s'ils veulent le dessiner d'après nature : ils n'y manquent point et on en a pour marque un dessin de Couder en 1811, deux dessins de Girodet en 1812, combien d'autres, sans doute, qui sont ignorés et dorment dans des portefeuilles d'amateurs !

Cette gravité, en face de l'acte religieux, fait contraste, en la mémoire des gens de l'ancienne Cour, avec le souvenir de Louis XVI, dont la tenue scandalisait les voyageurs anglais car, *excepté à l'adoration de l'hostie, il était, durant toute la messe, engagé dans la conversation la plus gaie avec le comte d'Artois.*

Ce n'est qu'à partir du 9 décembre 1806 qu'on célèbre la messe dans la chapelle construite par Percier et Fontaine. Jusque-là le culte dominical a été quelque peu errant et n'a pas été entouré de la pompe convenable. Par une lettre du 30 germinal un X, le Premier Consul enjoignait à Duroc *de faire établir dans son cabinet de travail, à l'endroit où était son bain, tout ce qui était nécessaire pour y construire une petite chapelle en mettant par dessus la glace un tableau ou une tapisserie et en faisant établir une espèce de paravent qui masquât l'escalier et qui fît qu'on put communiquer directement de ladite petite chapelle à sa chambre à coucher.* Cela dura peu et il est même houleux qu'on ait utilisé cet oratoire. Plus tard, chaque dimanche, on célébra la messe dans la salle où le Conseil d'État tenait ses séances. L'autel, enfermé la semaine dans une armoire, apparaissait le dimanche. On enlevait les bureaux de l'Empereur et des Grands dignitaires ; on rangeait tant bien que mal les tables des conseillers d'État, des maîtres des requêtes et des auditeurs, et les choses allaient ainsi. Il fallut les grands remaniements ordonnés dans le Palais en 1805 pour que Dieu eût son coin entre la salle de spectacle et la salle du Conseil d'État.

Après la Post-Communion, le *Domine Salvum*, exécuté par toute la musique, et l'oraison, chantée par le célébrant, celui-ci, au bas de l'autel, saluait l'Empereur, et le cortège se reformait pour retourner dans les Grands appartements.

Là, la foule se presse : il y a les fonctionnaires civils jusques et y compris les sous-préfets, les militaires jusqu'au grade de chef de bataillon, et des fonctionnaires civils, des officiers de grade inférieur, ceux réformés ou destitués qui ont reçu l'autorisation du chambellan de jour : à ce dernier, ordre est donné de ne jamais refuser l'entrée. On n'est admis pourtant qu'en grand uniforme ou en grand costume : nul habit bourgeois ; les hommes *présentés* qui viennent faire leur cour sont en habit à la française avec l'épée.

Tous ceux qui sont là sont émus, même les plus grands, à la pensée de passer sous les yeux de Napoléon. Comme disait un maréchal d'Empire : **Le dimanche, dans la grande galerie où nous l'attendons, dès qu'on entend ce mot : l'Empereur ! nous pâlissons tous et j'en sais de bien connus pour être de bons bougres, qui tremblent de tous leurs membres.** Chacun rêve que, une seconde, il attirera l'attention. Celui-ci a sous le bras un volume qu'il offrira si on le lui demande. Celui-là fait l'homme qui se dissimule, car il veut voir s'il a réellement encouru la défaveur ou si on saura le distinguer. Un mot qui tombera des lèvres de l'Empereur, un nom qu'il prononcera, ce sera la corvée oubliée, une joie sans égale, de la vanité à dépenser pour tout le jour.

Napoléon s'avance, tantôt à pas brusques et saccadés, tantôt en se dandinant, non, comme on a dit, pour imiter les Bourbons, mais parce que le dandinement appartient à la place qu'il occupe et, comme dit fort bien Girardin, **naît de l'embarras involontaire et forcé qu'éprouve celui qui se trouve être, par sa position, le point de mire de tous les observateurs.** Il lance à droite et à gauche, avec un air qui veut être souriant, des regards qui vont aux extrémités de la Galerie, accrocher le visage inconnu, le personnage auquel il y a à parler, l'homme utile et attendu, l'homme dont la vue fera naître une idée qui s'associera à tel ou tel projet antérieur. Il pique alors droit sur l'homme ; en deux ou trois phrases nettes auxquelles il faut une réponse immédiate et brève, il le vide, prend note de sa capacité et marque un trait en sa mémoire.

C'est un papier qu'on lui présente et qu'il remet à l'aide de camp de service ou au Grand-maréchal ; c'est un livre qu'il aperçoit sous un bras et qu'il prend ; à droite et à gauche, ce sont de petits saluts, des bouts de phrase aux grands fonctionnaires qu'il veut distinguer : **Comment se porte Monsieur le Sénateur ?** ou **Comment se porte Monsieur le Conseiller d'État ?** plutôt le titre de la fonction que le nom de la personne, car, pour le titre, le costume lui est un guide sûr, tandis qu'aux noms il peut se tromper : témoin ce qui lui est arrivé avec Ameilhon, le membre de l'Institut, et ce dialogue qui, s'il n'est point vrai, est au moins bien inventé :

— Ah ! vous êtes Monsieur Ancillon ?

— Oui, Sire, Ameilhon.

— Ah oui ! Ameilhon. Vous avez continué l'histoire romaine de Lebon ?

— Oui, Sire, de Lebeau...

— Oui, oui, de Lebeau... jusqu'à la prise de Constantinople par les Arabes ?

— Oui, Sire, par les Turcs.

— Sans doute, par les turcs... en 1449 ?

— Oui, Sire, en 1453.

— En 1453, c'est bien cela.

Ce qui n'empêche pas Ameilhon ravi de dire à ses voisins : **C'est incroyable, il sait tout, il se souvient de tout, on ne peut rien lui apprendre.**

L'effet est donc produit ; mais s'il advient que Napoléon se fourvoie, lorsque, pour être aimable, sans y attacher d'ailleurs nulle importance, il fait ainsi quelque excursion dans le domaine de l'histoire, de la littérature ou de la science pures,

nul danger qu'il se trompe d'une syllabe lorsqu'il s'agit de ses affaires. Tel auditeur qu'il aperçoit arrive des provinces Illyriennes, de Hambourg ou d'Amsterdam, il lui arrache les trois ou quatre faits dont il a besoin et passe. Ce préfet qu'il n'a pas appelé est à son audience. Pourquoi ? Que vient-il faire à Paris ? Une réponse nette et, si elle est bonne, il passe. En deux mots, cet officier réformé raconte son affaire, remet sa pétition ; souvent, il y fait une corne de rappel et il passe. Justice sera rendue.

Si quelque vieux soldat, quelque centenaire qui a vu les guerres anciennes et survit à sa génération se recommande à la bienfaisance de l'Empereur, c'est ici que Napoléon ordonne qu'on le lui présente : ainsi ce Vilcot, âgé de cent deux ans, qu'il reçoit en septembre 1806, et auquel, outre 2.400 francs pour ses frais de voyage, il accorde sur l'heure une pension de 600 francs. Qu'on n'aille pas, croyant se faire remarquer, se vêtir d'un uniforme qu'on n'a plus le droit de porter ou qui n'est point suivant le règlement : le lendemain une lettre du Grand-maréchal vient rappeler à l'usurpateur qu'il est des insignes qu'un général en retraite n'a pas le droit de prendre : et c'est l'Empereur qui a dicté la lettre : car, d'un regard de ses yeux clairs, il a tout vu, vu tous ceux qui sont là, remarqué ceux qui sont absents, constaté les costumes, inspecté les tenues, jugé jusqu'aux mines des gens.

Cette audience du dimanche qui maintient le contact entre lui et les hommes qu'il emploie et ses sujets presque à tous les degrés, c'est une des seules institutions du Directoire qui aient subsisté : et tout le monde, à commencer par Napoléon, y trouve son compte.

Il a parcouru la Galerie, les Grands appartements : il s'est moins arrêté dans ceux-ci, car ceux qu'il y a rencontrés sont ses familiers et ce n'est pas le lieu de parler d'affaires. Il entre dans son Grand cabinet — un cabinet, où il ne travaille jamais, qui est tout de parade et de luxe, qui n'a aucun rapport, d'aucune espèce, avec le cabinet de travail de l'Appartement intérieur, dans lequel nulle personne étrangère ne pénètre jamais, et qui est strictement fermé à tout profane. — Ce Grand cabinet qu'on appelle aussi Salon de l'Empereur, et qui a été le Grand cabinet de Louis XIV, communique à la salle du Trône et a un accès sur la grande chambre à coucher. Il a conservé son ancienne décoration louis-quatorzienne de Lerambert et de Girardon et ses peintures de Coypel, mais Percier et Fontaine y ont disposé une de ces cheminées qui, dans leur couvre, sont si remarquables pour leur style, leur robuste élégance et, si on peut dire, leur dignité : de terre, celle-ci s'élance jusqu'au plafond peint et doré avec des abondances de figures en stuc. Contre le plafond, tout en haut, deux anges en haut relief soutiennent la boule du Monde et, au centre, dans un bas-relief porté par des aigles et des trophées, l'Histoire et la Victoire encadrent une horloge grandiose dont elles ont à célébrer chacune des heures. Dans ce salon sont disposés en trophées les drapeaux et les étendards de la Garde. C'est est le principe et on peut dire l'unique ornement : car la décoration telle qu'elle a été conçue n'est pas achevée et ne le sera jamais. En ce moment, l'ameublement, en dehors d'une admirable table-bureau très chargée de cuivres, sur laquelle l'Empereur ni personne n'écrit et qui n'est là que pour la forme, comprend seulement six fauteuils et douze chaises ou pliants, de bois doré, garnis de Gobelins quelconques. Mais ce n'est qu'en attendant, et bientôt ce salon doit être orné d'une façon digne de sa destination. Aux murs s'encastrent quatre panneaux représentant des traits de la vie de l'Empereur ; les modèles sont

achevés et les tapisseries sont sur le métier ; le mobilier sera à fond pourpre et d'une tapisserie toute rehaussée d'or. David lui-même a donné le dessin des fauteuils, Debret et Dubois ont, sous sa direction, exécuté et peint les ornements pour assortir le meuble aux portières déjà en place. Celles-ci, à fond pourpre avec, dans la bordure, les ornements et les attributs impériaux, présentent l'une, la Victoire au milieu d'un trophée d'armes modernes, l'autre la Renommée au milieu d'un trophée d'armes antiques. Les quatre portières destinées à compléter la décoration montreront, dans la même bordure et sur le même fonds, les deux premières, les grandes armoiries de France et d'Italie, les deux autres, les figures symboliques, appuyées sur des trophées appropriées, ici, des Sciences et des Arts, là., de l'Industrie et du Commerce. Aux fenêtres on posera des cantonnières en Gobelins, du même ton et avec des ornements du même esprit.

Rien de plus. Sachant pour qui ils travaillaient les artistes et les ouvriers prenaient d'eux-mêmes la notion du grandiose.

Dans ce cabinet, l'Empereur s'arrête peu. S'il y a lieu, il y donne quelque brève audience d'arrivée ou de départ à un Prince de la Confédération qu'introduit solennellement le Grand-maître des Cérémonies. Parfois cette réception précède la messe, plus souvent elle la suit et occupe le moment entre la fin de la Grande audience et le commencement de la Parade. S'il n'y a point de Parade et que le temps soit pris par des présentations de députations ou des prestations de serment, l'Empereur repasse dans la salle du Trône et, entouré des Grands Dignitaires qui n'ont guère que ces occasions de remplir leur charge, des Grands officiers de la Couronne et de l'Empire, et des officiers de service, il écoute les discours, reçoit les adresses, et répond d'abondance. Pour les prestations de serment, souvent il reste dans le Grand cabinet. Il n'y garde alors que le Grand dignitaire qui présente au serment, le Grand chambellan qui introduit l'officier ou le fonctionnaire nouvellement promu, et le Secrétaire d'État qui lit la formule et reçoit l'acte.

Napoléon attachait une importance tout à part au serment de fidélité. lien avait fait une des bases fondamentales de son système. Il croyait que l'homme qui, librement, engage sa foi, se. tient lié pour la vie et que, s'il fausse son serment, il manque à l'Honneur. Or il croyait à l'Honneur. **Une nation ne doit jamais rien faire contre l'Honneur, disait-il, car, dans ce cas, elle serait la dernière de toutes ; il vaudrait mieux périr.** Ce qu'il dit des nations, il le pense des individus. L'homme qui a manqué à l'Honneur est le dernier des êtres.

Du haut en bas de l'échelle gouvernementale, il a prétendu établir la religion du serment, non pas d'un serment religieux, car les formules sacramentelles en sont bannies, mais d'un serment qui vise l'Honneur seul, en l'homme qui le prête. Si cet homme y manque, ce ne sera pas à Dieu qu'il aura fait injure ; des serments prêtés à Dieu les prêtres relèvent — ce sera sa propre conscience qu'il aura trahie.

Le serment, l'Empereur le prête au peuple ; tous ceux que l'Empereur emploie au service de la Nation le prêtent à l'Empereur, et ils lui jurent leur fidélité authentiquement, solennellement, entre ses propres mains, dès qu'ils parviennent à un grade ou une fonction où ils ont une autorité propre. Ainsi, pour les militaires, depuis le colonel ou l'adjudant commandant. Et ce sont les plus hauts dignitaires de l'Empire qui présentent au serment et y assistent ; le Grand-électeur, le Connétable, le Grand-amiral, les Archichanceliers d'État et d'Empire,

l'Architrésorier, chacun selon sa fonction, et de chaque serment le Secrétaire d'État dresse un acte.

Ces serments reçus n'ont point empêché les trahisons. Mais celui-là qui s'imaginait que le serment obligeait les autres hommes, tenait qu'un serment l'obligeait lui-même, et témoignait ainsi pour la conscience de ses semblables un respect qu'il ne pouvait puiser que dans sa propre conscience.

Si sérieuse et grave que fût au fond cette cérémonie, les épisodes comiques n'y manquaient pas pour en égayer la monotonie. En entrant dans le cabinet de l'Empereur, le nouveau promu devait, depuis le bout de la pièce, faire, en s'avançant, trois saluts, des saluts compliqués et presque dansants, pour lesquels il avait été prendre des leçons de Gardel, le maître de ballets de l'Opéra. Souvent, un vieux brisquard peu ferré sur le maintien, s'embrouillait dans ses révérences, dans les pas à exécuter sur la droite et la gauche, surtout dans la retraite face à l'Empereur, sans un instant lui tourner le dos et pourtant sans dévier de la route. Alors les demi-chutes que causaient l'épée ou le sabre s'empêtrant aux jambes et, surtout, sur la figure énergique et convulsée, l'impatience du juron contenu, le juron de corps de garde qui, la porte franchie, allait éclater, donnaient la comédie aux assistants.

D'ordinaire, les audiences particulières, même les prestations de serment, n'empiètent pas sur la Parade. Pendant le Consulat, elle avait lieu toutes les décades, souvent deux fois, le décadi de règle et le quintidi par surcroît ; mais, sous l'Empire, dès 1806, elle n'est guère plus commandée que tous les quinze jours à cause des cérémonies, lin général, c'est vers une heure de l'après-midi, souvent un peu plus tard, quelquefois à six heures du soir, mais alors seulement pour une brève présentation de troupes.

D'ordinaire, voici comment les choses s'y passent : Le samedi, au coucher, l'Empereur a donné ses ordres aux Colonels généraux de la Garde et au Gouverneur de Paris pour les troupes qui doivent y paraître. Avant l'heure marquée, les différents corps se réunissent dans la cour du Palais et sur la place du Carrousel, et dès qu'ils arrivent ils se trouvent sous le commandement du Colonel général de la Garde, que l'Empereur désigne. Ce Colonel général est assisté, pour la transmission des ordres, par quelques officiers de l'État-Major du Palais, nommés à cet effet par le Grand-maréchal. Dès que les corps de la Garde sont en bataille, les porte-drapeaux et les porte-étendards sortent des rangs et s'assemblent devant le Pavillon de l'Horloge. Un officier du Palais se met à leur tête, et, par le grand escalier et les Grands appartements, les conduit au Salon de l'Empereur, à la porte duquel un chambellan les annonce. Ils prennent aux trophées les drapeaux et les étendards, et, dans le même ordre, reviennent sous la voûte. Quand ils en débouchent et qu'ils reviennent à leur place de bataille, chacun avec son escorte, que, sur toute la ligne, éclate cette batterie aux drapeaux, cette sonnerie à l'étendard, qui sont spéciales à la Garde, la foule qui s'entasse aux grilles, grisée par cette orgie de musiques et de fanfares, nerveusement secouée par le claquement martial des fusils bruissant en même temps, les yeux emplis de ce geste long et superbe des officiers saluant de l'épée, voudrait toute, comme ces grognards qui sont là, avoir son droit sur ces loques déchiquetées qui, sous l'aigle d'or, sous la couronne d'or, flottent au vent. Après chaque parade, il éclot des volontaires, même aux nids les plus bourgeois, ceux où d'ordinaire, pour ne pas servir, on est prêt à acheter à tout prix les remplaçants.

A l'heure précise qu'il a fixée — car s'il fait attendre les Dignitaires, les Princes, les Maréchaux et sa femme, il ne fait pas attendre ses soldats — l'Empereur quille son salon et précédé de son service, accompagné de ceux qui doivent lui faire cortège, il traverse les Grands appartements, descend le grand escalier et, sous la voûte, monte à cheval. A moins de circonstances exceptionnelles, d'une faveur marquée a quelque prince de passage auquel il fait donner un cheval, son état-major, assez restreint, est composé toujours de même. Le Connétable, le Vice-connétable, les quatre colonels généraux de la Garde, le Grand-maréchal, le Grand-écuyer, le ministre de la Guerre, le gouverneur de Paris, le Premier inspecteur de la Gendarmerie, les quatre aides de camp, l'écuyer, les officiers d'ordonnance et les pages de service ont seuls le droit de le suivre à cheval. Or, le connétable — Louis — n'est guère à Paris, des quatre colonels généraux, il est rare que trois ne soient pas employés aux camps ou aux armées et le Grand-écuyer est en même temps ambassadeur en Russie. L'état-major de l'Empereur est donc d'ordinaire moins nombreux que n'était celui du Premier Consul.

En général, l'infanterie est rangée dans la cour, la cavalerie et l'artillerie sur la place. Napoléon, d'abord, passe au grand galop par tous les rangs ; puis, il met pied à terre et commence les manœuvres qu'il fait répéter plusieurs fois à chaque corps. Un officier ou un sous-officier ayant une belle voix de commandement se tient auprès de lui pour répéter les ordres. Puis, il inspecte, homme par homme, chaque régiment, faisant à des jours ouvrir devant lui tous les havresacs, à d'autres, visitant lui-même chaque caisson d'une batterie, s'enquérant de tout et de toute chose, car, pour la besogne qu'il fait, chaque soldat a son importance et le sort d'une campagne peut dépendre de la paire de souliers qui doit être dans le sac, comme le sort d'une bataille, de l'approvisionnement en boulets qui doit être dans le caisson. Aux manœuvres, nul ne se ménage moins que lui ; si un mouvement manque, on recommence. Il met à l'épreuve aussi bien l'instruction de l'officier que celle du soldat et ne tolère point que, en cette partie du métier, personne porte de la négligence. Il n'ignore point que certains officiers de son entourage trouvent la chose fastidieuse, mais qu'ils grognent en dedans s'ils veulent ! Étant consul, un jour qu'il entendait quelque murmure, il dit à Lannes :

Ce n'est pas à toi qu'il arrive de grogner parce que la Parade nous a fait dîner quelquefois une heure plus tard.

— Ah ! pour cela, non, je vous en donne ma parole d'honneur. Il m'est, pardieu ! bien égal de manger ma soupe chaude ou froide pourvu que vous nous fassiez travailler à chauffer un bon bouillon à ces sacrés Anglais.

Tout le monde n'est point comme Lannes, et, Lannes mort, à l'Empereur aussi il arrive de prétendre dîner à l'heure, parce que Marie-Louise le veut ainsi. A mesure que l'Empire avance, les Parades se font de plus en plus rares, bientôt il n'y en a presque plus, plus du tout de sérieuses et d'instructives : il faut, pour qu'il en soit commandé une, une occasion telle que le passage à Paris de régiments étrangers, suisses, croates ou polonais. Dans l'hiver de 1811-1812, en quatre mois, il y a en tout quatre Grandes parades, les 8 et 22 décembre, 12 janvier et 22 mars. Aussi combien l'outil fabriqué en ces dernières années par n'importe quel ouvrier est inférieur à celui que le Premier Consul et l'Empereur, de 1800 à 1806, avait si soigneusement forgé, limé, ajusté de ses mains, à Paris et à Boulogne.

De plus — et c'est là le pis — Napoléon a perdu ce contact habituel avec le soldat, cette familiarité qui, dans chaque régiment, lui faisait, au premier coup d'œil, reconnaître quatre ou cinq hommes dont il avait soin de dire les noms, en ajoutant quelque particularité probante qui montrait qu'il savait tout leur passé. Plus de ces dialogues bon-enfant entre lui et le vétéran qui, sa pétition à la baguette de son fusil, sortait du rang, présentant l'arme. Plus de ces anecdotes qui couraient les chambrées, allaient, de caserne en caserne, échauffer le zèle et provoquer le dévouement : des pensions pour une vieille mère, des bourses dans un lycée ou dans une maison impériale pour un enfant orphelin, des injustices réparées — et avec quelle singulière noblesse, — des oublis rachetés — et avec quelle générosité ; — ce perpétuel échange de récompenses et d'abnégation qu'un mot provoquait et qui sur ses pas faisait naître une moisson de sacrifice.

Tout tient dans ce petit fait : Sous le Consulat, quand, à la Parade, le Consul avait distribué des armes d'honneur, tous ceux qui en avaient reçu, officiers et soldats, étaient, le soir même, invités à sa table, dînant à la même table que lui, avec lui et avec sa femme, avec les Sénateurs, les Ministres, les Conseillers d'État, les premiers de la Nation. En 1812, le lendemain de la Parade, les corps d'officiers, en bloc, étaient traités chez un restaurateur par un aide de camp de l'Empereur. C'était un régal, ce n'était plus une distinction, cela ne visait plus le soldat, mais l'officier — et : se rend-on bien compte de ce qui pouvait et devait se passer dans l'esprit du soldat qui rentrait à son quartier ayant dîné avec le Consul ?

Dans les premiers temps, la Grande parade durait le plus souvent trois heures, quelquefois cinq ; elle se terminait par le défilé de toutes les troupes, bataillon par bataillon, au son de la musique de chaque régiment, laquelle venait se placer à gauche du pavillon de l'Horloge devant lequel était massé l'État-Major.

L'Empereur remontait ensuite dans les Grands appartements où le Corps diplomatique, en attendant son audience, avait pu, des fenêtres, regarder à loisir un spectacle que Napoléon jugeait instructif pour ses ennemis comme pour ses amis. On avait soin, d'ailleurs, de donner d'autres distractions plus succulentes aux ambassadeurs et ministres étrangers ; dans le salon qui leur était réservé, un buffet était servi, largement approvisionné de thé, de café et de chocolat, de liqueurs et de sucreries ; Collin, chef d'office, puis maître d'hôtel-contrôleur, y surveillait le service fait par les garçons d'appartement. L'heure de l'audience arrivée, les ambassadeurs et ministres, selon leur date de résidence à Paris, entraient dans la salle du Trône et s'y formaient en cercle. L'Empereur commençait, par sa droite, à en faire le tour en causant successivement avec chacun d'eux. Deux fois il passait et, les deux fois, disait quelques mots. Au reste, pour l'ordinaire, des paroles insignifiantes : des [Vous amusez-vous à Paris ? Avez-vous des nouvelles de voire pays ?](#) Point d'affaires, rien que des compliments.

S'il prétendait frapper un coup, prouver qu'il n'était point dupe, démasquer l'ennemi — Angleterre ou Autriche — qui patelinait en attendant d'avoir formé son embuscade, s'il voulait, à qui machinait une coalition et préparait la guerre, — car toujours ce fut lui qui fut attaqué, — montrer qu'il savait où on le menait, et, par un éclat, intimider les hésitants, il prenait [sa figure d'ouragan](#) à l'entrée de la salle du Trône, piquait droit sur l'agent auquel il avait affaire, et

commençait son discours. Ce discours était violent, certes : il en est deux au moins dont on se souvient ; mais on peut mettre au défi d'y relever une allégation qui ne soit pas strictement exacte, qui n'ait point été démontrée telle par les aveux des principaux acteurs, par les pièces officielles, par la suite des événements. En ces cas, l'Empereur paraissait en colère, mais de fait, il était maître de lui. Il n'allait que jusqu'où il voulait aller. Très rarement, l'émotion était assez vive pour le dominer, et il ressentait en ce cas un signe particulier : une vibration dans le mollet gauche. Mais, pour provoquer ce signe, il fallait une suite de contrariétés personnelles tout à fait particulières et ce n'est pas en de telles occasions qu'il les éprouvait.

Lorsque Napoléon avait terminé sa seconde tournée du cercle, il faisait un salut de la tête pour donner congé aux membres du Corps diplomatique, lesquels, sans sortir des Tuileries, trouvaient chez le Grand-maréchal un dîner que présidait ce grand officier et que servait la livrée de l'Empereur. Ce repas était autrement magnifique que celui de l'Empereur lui-même, et au moins les gourmands qui, lorsqu'ils étaient admis à la table du Premier Consul, se plaignaient qu'il commençât trop tard et finît trop tôt pouvaient prendre leurs aises. La table était mise pour vingt-cinq personnes : et le menu comprenait : quatre potages, deux plats de bœuf, quatre relevés, vingt-quatre entrées, huit rôtis, vingt entremets, quatre grosses pièces, douze hors-d'œuvre et quatre salades. Pour le dessert, quatre fromages, douze bonbons, douze petits fours, douze compotes et douze fruits. Après le café quatre-vingt glaces.

L'Empereur, de son côté, a son dîner régulier du dimanche qui est le dîner de famille. Autour de la table, mise comme d'ordinaire dans un des salons, et servie ce jour-la en vermeil, trois fauteuils pour lui, pour l'Impératrice et pour Madame Mère, et des chaises ou nombre qu'il faut pour les Princes et Princesses : tous, sans exception, prennent chez l'Empereur *le rang de famille*, c'est à dire le rang d'âge. En aucune circonstance, il n'a été dérogé à cette règle, et l'on voit, par suite, quelle valeur ont en histoire les légendes fort ingénieuses au théâtre sur les querelles survenues entre Princesses à propos de leur rang. En toute occasion, les Princesses prennent place après l'Impératrice, à la gauche de l'Empereur et dans cet ordre : d'abord Julie, femme de Joseph ; puis Hortense, femme de Louis, et Catherine, femme de Jérôme. Ensuite, la première des sœurs, Élisabeth, puis Pauline, et, la dernière, Caroline, même lorsqu'elle est grande duchesse de Berg, même quand elle est reine de Naples. À la droite de l'Empereur, Madame Mère, puis Joseph, Louis, Jérôme, le prince de Piombino (Bacciochi), Borghèse, et en dernier, Murat. À la vérité, Murat réclame, mais si ses réclamations sont consignées au registre du Grand-maître des Cérémonies, c'est parce que les décisions de l'Empereur, décisions sans appel, s'y trouvent rapportées en termes inoubliables. Après la dernière des sœurs de l'Empereur, s'assoient la princesse Auguste et la princesse Stéphanie ; après le dernier des beaux-frères, Eugène. La règle est immuable et Napoléon n'y a dérogé que pendant un temps très court et uniquement, en faveur de Stéphanie de Beauharnais, au moment où il lui a plu de l'adopter : Auguste n'a jamais eu d'honneurs particuliers, sans doute parce qu'elle n'est venue à Paris, qu'après le divorce.

Le dîner de famille est, comme d'habitude, annoncé par le préfet du Palais. L'Empereur et l'Impératrice sont servis par les pages, les Princes et les Princesses par les maîtres d'hôtel et les valets de chambre. La seule différence

entre ce dîner et celui de tous les jours, c'est que les nefs de Leurs Majestés sont posées à la portée de leur place sur les tables de dessert, mais uniquement pour l'étiquette.

L'Empereur avait balancé quelque temps à rétablir le grand couvert des Bourbons, c'est à dire le dîner en public chaque dimanche. Il avait réfléchi qu'il y avait dans cette cérémonie quelque chose d'idole et de féodal, de badauderie et de servilité. On pouvait bien aller voir le souverain à l'Église ou au spectacle, mais aller le voir manger, c'était se donner un ridicule mutuel. Les circonstances du temps, disait-il à Sainte-Hélène, auraient dû borner cette cérémonie au Prince impérial, et seulement au temps de sa jeunesse, car c'était l'enfant de toute la Nation. Il devait dès lors appartenir à tous les sentiments, à tous les yeux.

Le menu, un peu plus abondant que dans la semaine, se composait de deux potages, le bouilli, un relevé, six entrées, deux rôts, quatre entremets, deux grosses pièces, quatre hors-d'œuvre et deux salades. Au dessert, deux fromages, quatre assiettes de bonbons, quatre de petits fours, quatre de compotes et quatre de fruits. Lorsque les Bourbons revinrent, ils changèrent cela : Au dîner v e famille du 6 janvier 1820, on sert : deux potages, quatre relevés, seize entrées, quatre rôts, seize entremets et quatre grosses pièces.

Il est vrai que le dîner du Roi durait quelques heures de plus que celui de l'Empereur, quoique, pour la Famille, il consentît a rester a table un peu plus de temps que les jours où il dînait seul avec l'Impératrice. Alors il dînait en dix ou douze minutes ; le dimanche, il accordait le quart d'heure, parfois même vingt minutes, et s'il se levait plus tôt, l'Impératrice faisait signe aux convives et on continuait. Pourtant, le mieux était de faire comme Eugène lorsqu'il se trouvait à Paris et d'avoir dîné auparavant.

Après le dîner, de 1804 à 1810, l'Empereur se tenait habituellement dans un des salons de son appartement pour causer avec sa mère, ses sœurs et l'Impératrice. Il était en effet tout à fait exceptionnel que quelque étranger, fût-il prince, fût admis a troubler cette intimité. Stéphanie et Eugène ayant été adoptés, étaient de la famille ; le Prince de Bade était allié ; le Grand-duc de Wurtzbourg, plus tard, était l'oncle de Marie-Louise. Il semble que le Prince de Bavière, plus lard les rois de Saxe, de Bavière et de Wurtemberg ont pu être invités, mais encore, avec ces trois souverains, l'Empereur avait des liens de famille.

Ce fut une faveur sans exemple lorsque Bernadotte et sa femme, Désirée Clary, y furent admis le 25 septembre 1810 : c'était la veille du départ de Bernadotte pour la Suède et il fallut une longue conférence entre le Grand-maître des Cérémonies, le Grand-maréchal et le Grand-chambellan pour régler l'étiquette en cette circonstance sans précédent. Quoique considéré encore comme maréchal d'Empire et qualifié prince de Ponte-Corvo, Bernadotte vint en costume suédois : ce ne fut qu'après dîner, dans l'appartement de l'Impératrice, qu'il fut présenté comme Prince royal de Suède, d'abord à Marie-Louise, puis à l'Empereur. Pour la Princesse de Porte-Corvo, on avait abrégé les formules et elle avait été présentée après la Parade. Par cet exemple, on peut juger du bouleversement qu'une telle faveur apportait dans les habitudes, car il ne fallut pas moins de deux projets au moins de cérémonial, rédigés avec un détail infini, pour rendre la réception possible.

Après le second mariage, ce fut fini de l'intimité à la suite du dîner de famille : il y eut régulièrement, le dimanche, cercle et spectacle dans les appartements de la nouvelle Impératrice. Suppression des parades, abondances de cercles, l'étiquette encore renforcée, et l'Empereur mis davantage hors du commun des êtres, ce sont les caractères du nouveau régime. Certains ont cru y trouver des causes de la chute de l'Empire. Cela peut être.

**FIN DE L'OUVRAGE**

## APPENDICE. — LA GARDE-ROBE DE L'EMPEREUR - INVENTAIRE ET DESCRIPTIONS.

Pour établir certains points d'une façon à peu près définitive, il convient de préciser les faits par des discussions qui ne sauraient trouver place dans un récit. Diverses légendes, bâties d'après des mémoires apocryphes ou des témoignages intéressés, ont cours encore, et il importe de les mettre à néant. Si on leur permettait de s'accréditer, certains individus qui font commerce de reliques napoléoniennes y trouveraient trop facilement leur compte. De prétendus écrivains, qui ressemblent fort à ces fripiers, y ont bien trouvé le leur.

Je veux donc, dans les appendices qui seront joints à ces volumes, étudier documentairement quelques particularités qui me semblent importer l'histoire ou tout le moins à la curiosité historique.

C'est de cette façon qu'il sera possible seulement de rechercher ce qui touche au *privé* de l'Empereur ; je dis le *privé*, puisque c'est le mot dont M. le vicomte E.-M. de Vogüé s'est servi pour parler de ces études. Les fidèles de la Grande mémoire y trouveront leur compte. Pour moi, j'ai la conviction que ce *privé* explique bien des points de la vie publique de Napoléon : d'un homme tel que lui, il convient de connaître toutes les habitudes et les façons. Il n'en est point à mon avis d'indifférente à rapporter ; il n'en est point qui ne fournisse quelque lueur sur le moral et qui ne vaille, par suite, la peine qu'on s'en enquière. C'est pourquoi je renouvelle, ici, l'appel que j'ai adressé à tous ceux qui peuvent me fournir quelque notion sur la vie intime de Napoléon. Déjà de précieuses communications m'ont été faites lorsque quelques-uns des articles qui composent ce volume ont paru dans la *Vie Contemporaine* : mais il est, je n'en saurais douter, quantité de documents que je n'ai point vus, des souvenirs inédits, des lettres, des comptes, dont on peut tirer des lumières, qui, isolés, semblent sans intérêt à leurs possesseurs, et qui serviraient infiniment à mes études. Ceux qui veulent bien s'y intéresser seront-ils assez bons pour m'indiquer les pistes qu'ils connaissent ou me faire part de leurs richesses, je voudrais l'espérer. Je ne manquerais pas alors de compléter ces notes ou de rectifier les inexactitudes où je puis être tombé.

### LA GARDE-ROBE DE L'EMPEREUR.

Avant 1811, c'est à dire tant que M. Rémusat, premier chambellan, remplit les fonctions de maître de la garde-robe, aucun document ne permet, *jusqu'ici*, d'établir, d'une façon complète et précise, l'état, le mouvement et la dépense de la Garde-robe. Sans doute les pièces relatives à sa gestion sont en partie restées entre ses mains et il a négligé d'en faire le dépôt aux Archives de la Couronne. On devrait retrouver les registres des effets que le Grand-maréchal, après la destitution de M. Rémusat, reçut l'ordre de vérifier et de parapher, mais, si ces registres sont restés dans les archives du Grand-maréchal, celles-ci, après la mort de Duroc, ont été singulièrement dispersées et seul un hasard heureux aura pu empêcher qu'ils ne fussent détruits. On est néanmoins fondé, dès à présent, à affirmer que, en ses mémoires. Mme de Rémusat énonce une contre-vérité

lorsqu'elle dit : La dépense de Bonaparte pour sa follette était portée sur le budget à 40.000 francs. Quelquefois elle allait plus haut. Jamais la toilette n'a été portée au budget pour un chiffre supérieur à 20.000 francs et c'est parce que M. Rémusat avait dépassé ce chiffre et accumulé 16.000 francs de dettes qu'il fut destitué le 19 août 1811.

Ce jour même, l'Empereur ordonne qu'il soit dressé un inventaire complet et règle, en même temps, de quelle façon doivent être faits les renouvellements. Les réformes ne doivent avoir lieu désormais que lorsque les quantités existantes des différents objets dépassent les quantités qui doivent former le fonds, de manière que ce fonds soit toujours au complet. L'inventaire, d'après les ordres de Duroc, est divisé en quatre parties :

- 1° Objets de costume, et dentelles.
- 2° Objets de service ordinaire et journalier.
- 3° Armes.
- 4° Bijoux.

C'est cet inventaire du 11 août 1811, qui est la base de ce travail. Il se trouve complété :

- 1° Au moyen d'un autre registre, indiquant la destinée des objets jusqu'au départ de Fontainebleau en 1814 ;
- 2° Par l'état du mobilier dressé par Marchand, à Sainte-Hélène, le lendemain de la mort de l'Empereur ;
- 3° Pour des points particuliers, tels que les bijoux et les tabatières, par l'inventaire dicté et signé par Napoléon à Longwood, le 16 avril 1821.

Dans l'état A, joint au testament § III, l'Empereur désigne Trois petites Caisses d'acajou contenant, la première, 33 tabatières ou bonbonnières, la deuxième 12 boîtes aux armes impériales, 2 petites lunettes et à boîtes trouvées sur la table de Louis XVIII, aux Tuileries le 20 mars 1815, la troisième, trois tabatières ornées de médailles d'argent, à l'usage de l'Empereur et divers objets de toilette, conformément aux étuis numérotés I, II, III.

Ces états, dictés le 16 avril 1821 et signés par l'Empereur, ne se trouvent point joints au testament tel qu'il a été publié et sont demeurés inédits : ce sont eux pourtant qui contiennent les détails relativement les plus amples, et ces détails ont cette valeur particulière qu'ils émanent de l'Empereur lui-même.

De la comparaison de ces quatre inventaires, résulte l'identité des objets possédés par l'Empereur de 1811 à 1821 ; les notes, extraites des mémoires des fournisseurs et de divers documents particuliers, permettent d'établir l'origine de la plupart des bijoux et des effets personnels précieux. Enfin, d'après le testament, les états annexés et les listes des partages faits entre les exécuteurs testamentaires, on a indiqué quelle a été la destinée, réservée par l'Empereur, des reliques de Sainte-Hélène.

Mais cette destinée, on n'a pu la suivre au delà, quoique quatre-vingts ans au plus nous séparent de la date funèbre du Cinq mai. Même pour les reliques les plus précieuses, celles que l'Empereur destinait à son fils, on n'a pu, comme on l'eût souhaité, en retrouver, avec une pleine certitude, tous les possesseurs actuels.

En 1835, la plupart des objets légués par l'Empereur à son fils, et confiés par lui à ses exécuteurs testamentaires ou à diverses personnes de sa Maison, ont été fidèlement remis entre les mains du général Arrighi de Casanova, duc de Padoue, mandataire de Madame Mère et des frères et sœurs de Napoléon. Ils ont alors été partagés et se sont trouvés dispersés dans le monde entier. A la seconde génération, de nouveaux partages ont été faits. De plus, les premiers possesseurs n'ont point tous gardé intégralement leur lot : des objets en ont été par eux distraits, donnés ou légués. Plusieurs ont passé dans des ventes publiques, Enfin, tous les dépositaires n'ont point été fidèles ou n'ont point compris à quel point le mandat qu'ils avaient reçu était étroit. Les uns, comme le Grand-maréchal Bertrand, ont disposé des effets qui leur étaient confiés en faveur du gouvernement français ou de divers musées ; d'autres, comme l'abbé Vignali ou ses hoirs ont mis les objets qu'ils détenaient au Mont-de-Piété ; d'autres, comme le comte de Montholon, paraissent les avoir aliénés pour leurs besoins personnels.

Il résulte de tous ces faits que le présent travail est nécessairement incomplet ; qu'on ne saurait reconnaître et établir un état définitif des reliques napoléoniennes qu'après une enquête menée simultanément à Farnborough, à Bruxelles, à Prangins, à Turin, à Rome, à Paris, à Stockholm, à Arenenberg, à Saint-Pétersbourg, dans toutes les villes d'Italie où se trouvent établis aujourd'hui les descendants de Lucien Bonaparte, du Roi Joseph eî de la Reine Caroline, dans l'Europe entière et même aux Etats-Unis.

Les intéressés, seuls, peuvent procéder à cette enquête. La liste qu'on leur fournit ici la leur rendra sans doute plus facile. Elle aura en même temps pour conséquence de détruire un certain nombre de légendes relatives aux objets que possèdent dès particuliers. Elle pourra servir enfin à l'établissement d'une liste définitive pour laquelle l'auteur de ce livre fait appel à tous les concours.

## I. — OBJETS DE COSTUME.

L'Empereur n'a point emporté à Sainte-Hélène les objets de costume. Avant de quitter Paris, dit Marchand, j'avais fait une malle d'effets désormais inutiles à l'Empereur. Elle était composée d'habits impériaux du Champ de Mai, des dentelles de S. M. ; d'armes, d'une poignée antique et d'un petit médaillier. Conformément aux ordres de l'Empereur je remis le tout au comte de Turenne, grand-maître de la garde-robe qui en resta dépositaire. Par suite, il ne se trouve pas trace de ces effets dans l'état du mobilier dressé à Sainte-Hélène après la mort de Napoléon : ils sont seulement indiqués sommairement en fin, dans les mêmes termes où ils se trouvent désignés dans l'État B joint au testament et intitulé : *Inventaire des effets que j'ai laissés chez M. le comte de Turenne*. Cet inventaire est fort incomplet : mais en rapprochant l'inventaire de 1811, de celui de 1814 et de la liste des objets qui furent remis en 1852 au gouvernement français par le comte de Turenne, fils du maître de la garde-robe et qui, jusqu'en 1870, furent exposés au Musée des Souverains, on parvient à suivre jusqu'à cette date la plupart des objets, à démontrer leur existence, à prouver, par suite, que les habillements du Sacre n'ont point, comme on l'a dit, été emportés à Moscou pour servir à un nouveau couronnement (v. *Le Secret de 1812*, par Alfred Sudre, Paris, 1887, in-8°).

L'inventaire est ici publié dans l'ordre où il u été rédigé en 1811. Les désignations en caractères gras sont celles de cette date. Ensuite, viennent, lorsqu'il y a lieu, les indications du récolement de 1814 ; puis celles des divers inventaires faits à Sainte-Hélène, enfin les notes extraites des mémoires des fournisseurs.

### § 1. — Grand costume.

N° 1. — Deux manteaux de velours pourpre brodés en or et en argent. — Grand costume de France.

TESTAMENT : ÉTAT B. — *Inventaire des objets laissés chez M. le comte de Turenne* :

2 manteaux de velours cramoisi brodés avec vestes et culottes. Lugués au prince Joseph et au prince Lucien.

Il s'agit ici des deux manteaux du Sacre.

Veuve TOULET, *foureur* :

Fouiture (pour le grand manteau, 76 pieds de fouiture d'hermine avec moucheture en astrakan à 48 francs le pied) : 18 220 fr.

VACHER, *marchand d'étoffes* :

Étoffe satin blanc, velours blanc, velours cramoisi, pourpre de Tyr, etc. (compris, sans doute, le satin et le velours de l'habit, veste et culotte) : 2 515 fr.

CHEVALIER, *tailleur de S. M.* : Façon du grand manteau. 600 fr.

Façon du petit manteau 500 fr.

PICOT, *brodeur de LL. MM.* :

Broderie du grand manteau : 15.000 fr.

Broderie du manteau du petit costume : 10.000 fr.

GOBERT, *passementier* :

Garniture du grand manteau et des souliers : 1.547 fr.

Le manteau du grand habillement était brodé d'or et semé d'abeilles. Chacune de ces abeilles, appliquées sur du velours blanc, mesure exactement 0m,05 en longueur. Il semble que plusieurs au moins ont été détachées.

Le manteau du petit habillement était exposé au MUSÉE DES SOUVERAINS sous le n° 228 : Il est de velours pourpre, brodé d'or et d'argent ; la doublure de satin blanc brodée d'or sur les parements et le collet. Vans les broderies sont enlacées des branches d'olivier, de laurier et de chêne qui entourent la lettre N. Une plaque de la Légion d'honneur est posée sur le côté.

N° 2. — Un manteau de velours vert brodé en or. — Grand costume d'Italie.

Ne se retrouve pas à l'inventaire de 1821 (paraît avoir été emporté à Vienne).

N° 3. — Un habit de velours pourpre brodé en or. - Costume du Sacre.

CHEVALIER, *tailleur de l'Empereur* :

Façon (habit, veste et culottes) : 300 fr.

PICOT :

Broderie de l'habit de velours pourpre sur toutes les tailles, avec la veste de velours blanc et les jarrettières brodées : 3.500 fr.

Cet habit, exposé au MUSÉE DES SOUVERAINS sous le n° 229, est de velours pourpre comme le manteau ci-dessus (petit habillement) et très orné de broderies assorties à celle du manteau ; les parements et le collet de velours blanc sont brodés de même.

Omis à l'inventaire de 1821.

Restitué en 1852 par le comte de Turenne.

*N° 4. - Deux habits de velours pourpre brodés en or et argent. — Grand costume de France.*

Il est vraisemblable que ce sont les habits exposés au MUSÉE DES SOUVERAINS sous les numéros 231 et 232.

231. *Habit de cérémonie.* Velours pourpre brodé d'or. Il est semblable à celui que l'Empereur a porté le jour de son Sacre.

232. *Habit de cérémonie.* Il ne diffère de celui qui précède que par les épis brodés qui sont en argent, les branches de laurier, d'olivier et de chêne étant brodées en or.

Omis à l'inventaire de 1821.

Restitués en 1852 par le comte de Turenne.

*N° 5. — Un habit de velours vert brodé en or. - Grand costume d'Italie.*

MUSÉE DES SOUVERAINS. N° 233. *Habit de cérémonie.* Velours vert brodé d'or. De même forme et ayant les mêmes broderies que l'habit porté par l'Empereur le Jour de son Sacre.

Omis à l'inventaire de 1821.

Restitué en 1852 par le comte de Turenne.

*N° 6. — Deux habits de pou-de-soie pourpre brodés en or et argent. — Costume du Sacre.*

PICOT, *brodeur* :

Un habit de pou-de-soie pourpre, brodé sur toutes les tailles, la veste, les jarrettières et les boutons : 3.500 fr.

MUSÉE DES SOUVERAINS. N° 235. Habit de cérémonie, soie, de couleur amarante, les épis brodés avec de l'argent. Les branches de laurier, d'olivier et de chêne brodées en or.

Omis à l'inventaire de 1821.

Restitué en 1852 par le comte de Turenne.

Autre habit semblable — seulement brodé d'or. MUSÉE DES SOUVERAINS. N°234. Même origine.

*N° 7. — Une tunique en satin blanc brodée en or. — Costume du Sacre.*

MUSÉE DES SOUVERAINS. N°223. La longue robe qui a fait partie du grand habillement de l'Empereur, le Jour de son Sacre, de satin blanc,

brodée sur toutes les tailles ; le bas de la robe brodé et garni d'une torsade en or.

Omis à l'inventaire de 1821.

Restitué en 1852 par le comte de Turenne.

*N° 8. — Quatre vestes en velours blanc brodées en or et argent. — Grand costume.*

Voir n° 1, § 2.

*N° 9. — Trois vestes en pou-de-soie blanc brodées en or. Grand costume d'été.*

Ne figurent pas à l'inventaire de 1821.

*N° 10. — Une veste en pou-de-soie blanc brodée en or et argent. — Grand costume d'été.*

MUSÉE DES SOUVERAINS. N° 236 à 238. Trois vestes de soie blanche brodées en or.

Remises par le comte de Turenne en 1852.

Ne figurent pas à l'inventaire de 1821.

*N° 11. — Une veste en gros de Naples blanc brodée en argent. — Costume de fantaisie.*

Ne figure pas à l'inventaire de 1821.

*N° 12. — Deux culottes de velours blanc brodées en or et argent. — Grand costume.*

Voir n° 1, § 2.

Une note de la page 286 du Catalogue du MUSÉE DES SOUVERAINS dit que M. de Turenne avait remis, outre les objets exposés, une culotte de velours blanc avec jarretières brodées ; et que celle culotte, non exposée, était conservée au Louvre.

*N° 13. — Deux culottes en pou-de-soie blanc brodées en or et argent. — Grand costume d'été.*

Ne figurent pas à l'inventaire de 1821.

*N° 14. — Deux ceintures en satin blanc brodées et frangées en or. — Grand costume du Sacre.*

Ne figurent pas à l'inventaire de 1821.

On serait tenté de penser que l'une de ces deux ceintures, est l'écharpe exposée au MUSÉE DES SOUVERAINS sous le n° 224, avec ce titre : *Echarpe qui soutenait l'épée de l'Empereur, dans le grand habillement, le Jour du Sacre.*

*N° 15. — Une écharpe en taffetas violet. — Grand costume du Sacre.*

Ne figure pas à l'inventaire de 1821.

*N° 16. — Une écharpe en satin blanc brodée et frangée en or. Donnée par l'Impératrice Marie-Louise.*

Voir à ce sujet, MÉNEVAL. I. 297.

Marie-Louise brodait, mais, surtout, Mme Rousseau, sa maîtresse de broderie. Mme Rousseau recevait un assez gros traitement (3.378 francs en 1810, 4.320

francs en 1811, 5.809 fr. 25 centimes en 1812, 4.000 francs en 1813, 4.333 fr. 33 centimes en 1814). L'Empereur la gratifie, d'un seul coup, de 6.000 francs le 21 février 1811. — Est-ce à propos de cette écharpe ou du baudrier n° 18 ?

*N° 17. — Un baudrier en velours brodé en or et argent, garniture en or. — Grand costume du Sacre.*

PICOT, *brodeur* :

Un baudrier, grand costume, brodé en or sur fond de velours blanc, dessin en relief, monté avec garniture or massif portant sujets et ornements modelés et ciselés en relief, passé au mat, posé sur des fonds polis : pour fourniture, façon, et contrôle : 1.000 francs.

MUSÉE DES SOUVERAINS. N°241. Baudrier.

Replié, il mesure 0,680.

Deux plaques d'argent doré sont fixées aux deux extrémités : chacune d'elles est ornée de l'aigle impérial placé entre deux couronnes qui renferment la lettre N. Le ceinturon est muni de deux portemousquetons d'argent doré. Il est de velours blanc brodé d'or : le dessin de la broderie est composé de la répétition d'aigles posés sur un globe, et tenant des foudres dans leurs serres. Les chiffres de l'Empereur et des cornes d'abondance alternent avec chaque motif.

Omis à l'inventaire de 1821.

Restitué en 1852 par le comte de Turenne.

*N° 18. — Un baudrier en velours blanc brodé en or et argent sans garniture, brodé par l'Impératrice Marie-Louise.*

Voir Méneval. I. 297 et la note du n° 16.

On serait tenté de penser que ce baudrier pourrait avoir au moins un rapport avec le ceinturon exposé au Musée des Souverains sous le n° 242, et dont voici la description : Il est de soie blanche moirée. La broderie d'or est composée d'un semé d'étoiles, d'abeilles, de flambeaux d'hyménée, de carquois ; sur les bords sont entremêlés des tiges de lauriers et d'oliviers. Deux plaques d'argent doré sont fixées aux extrémités. Chacune d'elles est ornée de l'aigle Impérial placé entre deux couronnes qui renferment la lettre N. — Longueur : 1m,360.

Omis à l'inventaire de 1821.

Restitué en 1852 par le comte de Turenne.

*N° 19. — Un baudrier en gros de Naples blanc, brodé en or avec garniture en or. — Costume du Sacre.*

ETIENNE, *ceinturier* :

Un baudrier de style antique, avec les garnitures d'après les dessins d'Isabey : 1.516 fr.

Omis dans l'inventaire de 1821.

*N° 20. — Un ceinturon en velours blanc, brodé en or et en argent, garniture en or.*

MUSÉE DES SOUVERAINS. N° 240. Ceinturon, longueur : 1m,310.

Il est de velours blanc et brodé d'or. Le dessin de la broderie est composé de la répétition d'aigles posés sur un globe et tenant des foudres dans leurs serres. Les chiffres de l'Empereur et des cornes d'abondance alternent avec chaque motif.

Omis à l'inventaire de 1821.

Restitué par le comte de Turenne en 1852.

N° 21. — *Quatre paires de bas de soie brodés en or.*

PANIER, *bonnetier* (pour le Sacre) :

Deux paires de bas de soie brodés en or : 144 fr.

Mlles LOLIVE, DE BEUVRY ET Cie :

Broderie en finition, en or, de deux paires de bas de soie à 120 francs la paire.

MUSÉE DES SOUVERAINS. En même temps que les autres effets, le comte de Turenne avait remis quatre paires de bas de soie blancs, avec les coins brodés en or, qui étaient conservés au Louvre et n'étaient pas exposés.

N° 22. — *Trois paires de souliers en velours blanc. — Costume du Sacre.*

JACQUES, *bottier* :

Une paire de souliers en peau de daim pour servir de modèle.

Une paire de souliers en velours blanc brodé en or mat, le tour du soulier en galon d'or massif, bouffettes en drap d'or, le dedans garni de soie : 400 fr.

BERGER, *cordonnier de l'Académie Impériale de musique* :

Une paire de brodequins de satin blanc, brodés en or avec lassurance dorée, doublés de satin blanc : 600 fr.

Le modèle : 150 fr.

Sur l'ordre du Denon, Jacques, bottier, avait fait : une sandale à la Romaine, disposée pour la cérémonie du Sacre, ornée de dessins et broderie, la semelle en liège garnie de soie en dedans et, en dehors, d'un talon en maroquin rouge ainsi que d'un galon en or mat, faisant le tour de la sandale, laquelle était munie d'anneaux. Cette sandale de 250 francs, qui devait servir de modèle pour le Sacre, fut remplacée par une paire de souliers.

N° 23. — *Trois paires de souliers en pou-de-soie-blanc. Costume du mariage.*

Les N° 22 et 23 sont omis à l'inventaire de 1821.

Ils étaient pourtant vraisemblablement déposés chez M, le comte de Turenne, et il est probable qu'ils firent partie des objets restitués en 1852. Seulement on ne jugea point à propos de les exposer au Musée des Souverains. Une note de la page 236 du Catalogue dit seulement que l'on conservait au Louvre quatre paires de souliers blancs, brodés en or.

N° 24. — *Deux toques en velours noir garnies de leurs plumes. — Grand costume.*

N° 25. — *Deux chapeaux garnis de leurs plumes. — Grand costume.*

ÉTAT B, *Inventaire des effets que j'ai laissés chez M. le comte de Turenne : Un chapeau à la Henri IV et ma toque,*

Je donne à mon fils... le chapeau à la Henri IV.

POUPART, chapelier particulier de l'Empereur :

Deux chapeaux à plumes dont un brodé d'or, réglé par Isabey, de 660 fr : 1.320 fr.

C'est à l'un de ces chapeaux qu'était attachée la ganse ornée de vingt-six diamants composés : 1° d'un gros diamant pesant 25 carras 5/8, de forme carrée longue, estimé 180.000 francs, acheté le 18 frimaire an XIII ; 2° de douze brillants entourant le gros diamant et valant 7 560 francs pièce, et 3° de treize brillants montés sur deux lignes parallèles pour former la ganse proprement dite. Au total : 365.000 francs.

Cette ganse figure au chapeau dans le dessin d'Isabey — petit habillement de l'Empereur. Elle peut figurer à une toque dans des poitrails postérieurs.

Voir la note de M. Germain Rapst, *Revue de Famille*, XVI, page 579.

N° 26. — *Trois paires de gants brodés en or. — Grand costume.*

Mlles LOLIVE, DE BEUVRY ET Cie :

Broderie en finition en or de deux paires de gants, à 33 fr.

Mlle FOURNET, *brodeuse* :

Une paire de gants blancs et une paire de bas de soie blancs brodés en or 94 fr.

Parmi les objets remis par M. le comte de Turenne et non exposés au Musée des Souverains :

Trois paires de gants blancs brodés en or, une paire de gants blancs brodés en suie, deux paires de gants blancs sans broderie.

N° 27. — *Dix-sept cols en mousseline pour le costume.*

N° 28. — *Trois paires de manchettes point à l'aiguille données par l'Impératrice Joséphine.*

N° 29. — *Trois rabats point à l'aiguille donnés par l'Impératrice Joséphine.*

N° 30. — *Une paire de manchettes point d'Angleterre.*

N° 31. — *Un rabat point d'Angleterre.*

N° 32. — *Deux paires de manchettes point d'Angleterre.*

N° 33. — *Deux rabats point d'Angleterre.*

Mlles LOLIVE, DE BEUVRY ET Cie fournissent pour le Sacre deux ajustements composés chacun de deux paires de cravates, une paire de manchettes et d'un col en point de réseau super fin et à dents de loups : 4.000 fr.

N° 34. — *Un rabat point de Bruxelles donné par la ville de Bruxelles.*

N° 35. — *Un jabot point de Bruxelles donné par la ville de Bruxelles.*

N° 36. — *Deux paires de manchettes point d'Angleterre données par la ville d'Alençon.*

N° 37. — *Deux jabots point d'Angleterre donnés par la ville d'Alençon.*

N° 38. — *Une paire de manchettes point de Valenciennes donnée par l'Impératrice Joséphine.*

N° 39. — *Un jabot point de Valenciennes donné par l'Impératrice Joséphine.*

N° 40. — *Une fraise et un rabat point d'Angleterre donnés par l'Impératrice Marie-Louise.*

N° 41. — *Une paire de manchettes donnée par l'Impératrice Marie-Louise.*

Aucun des objets compris entre les n° 27 à 41 ne fut emporté à Sainte-Hélène. Ils restèrent en dépôt chez M. le comte de Turenne. L'Empereur s'en souvint et dans l'état B, déjà cité, il indiqua comme faisant partie du dépôt : *Les dentelles de l'Empereur.* Et il ajouta : *Je donne à l'Impératrice Marie-Louise mes dentelles.*

MUSÉE DES SOUVERAINS, n° 226 à 221 : *cravate et col de chemise, manchettes qui ont été portés par l'Empereur le jour de son Sacre. Ils sont en dentelles.*

A défaut de toute description, il est impossible de dire auquel des numéros de l'inventaire peut s'appliquer la désignation du Musée des Souverains. On aura occasion, dans un travail postérieur, d'expliquer à quelle occasion ont été faits à l'Empereur les présents des villes et des Impératrices.

## § 2. — Habits habillés

N° 42. — *Un habit de velours violet brodé or et soie, donné par la ville de Lyon.*

N° 43. — *Un habit de velours cerise brodé or étiole, donné par la ville de Lyon.*

N° 44. — *Deux habits de velours ciselé brodé en soie, donnés par la ville de Lyon.*

Un seul de ces habits, vraisemblablement celui en velours cerise n° 43, a été emporté à Sainte-Hélène. Mais voici pourquoi il ne figure point à l'inventaire : *Un matin que Hortense Bertrand — depuis Mme Thayer — alors âgée de neuf ans, était venue avec son père à Longwood et était entrée dans la chambre de Napoléon, l'Empereur, lui voyant une robe jaune d'une vilaine couleur et d'une vilaine étoile, lui dit : Tu es bien mal habillée aujourd'hui. — Sire, reparti le grand-maréchal, la robe vient de Sainte-Hélène et le choix n'est pas grand. — Attends, Hortense, reprit l'Empereur, je vais le donner de quoi le faire un joli caraco, et cherchant dans une armoire, il en tira cet habit qu'il mit sur les épaules de l'enfant : Au moins, ajouta-t-il, tu seras belle.*

Cet habit a été légué par Mme Thayer à S. A. I. le Prince Victor Napoléon.

Le Premier Consul semble avoir été représenté portant l'un de ces habits dans le grand dessin de la Signature du Concordat, par Gérard, et dans le dessin de la Visite à la Manufacture des frères Sevenne, à Rouen, par Isabey.

On ne trouve aucune indication sur la destinée des trois autres habits.

N° 45. — *Un habit de velours brun uni donné par l'Impératrice Marie-Louise.*

Cet habit est peut-être celui qui a été fait, en 1810, par Léger, tailleur de Murat, et dont plusieurs mémorialistes ont parlé. Il a été certainement fait un habit brun en 1810 (Arch. nat., O2, f° 48), qui a été payé par la Garde-Robe, mais est-ce le même ? La note de l'inventaire de 1814 *donné par l'Impératrice Marie-Louise* est

précise, et, d'autre part, dans les comptes de Marie-Louise, je ne trouve aucun paiement fait à un tailleur pour habit d'homme, en dehors de la facture de 216 fr. payée par Léger en 1810.

*N° 46. — Deux gilets de satin blanc brodés or et soie donnés par la ville de Lyon.*

*N° 47. — Deux vestes de velours brun uni, données par l'Impératrice Marie-Louise.*

*N° 48. — Une culotte de velours brun uni donnée par l'Impératrice Marie-Louise.*

*N° 49. — Une culotte de drap de soie noire.*

On trouve une culotte de Casimir noir et une de drap de soie noire confectionnées en janvier 1813.

## II. — OBJETS DE SERVICE ORDINAIRE ET JOURNALIERS.

### § 1. — Habits d'uniforme.

*N° 1. — Cinq habits de général.*

Dont un de Marengo, donné au général Bertrand, à Fontainebleau.  
(Inventaire de 1814.)

MUSÉE DES SOUVERAINS, N° 219 : L'habit de général de division porté par le Premier Consul à Marengo. Laissé en dépôt à M. le comte de Turenne. Donné au Musée des Souverains par S. M. Napoléon III.

Il y a là une contradiction qu'on ne se charge point d'expliquer. Il est présumable toutefois que Charvet, conservateur de la Garde-Robe, rédacteur de l'inventaire de 1814, ne s'est point trompé, et que c'est bien plutôt l'auteur de la Notice du Musée des Souverains, notice rédigée sans aucune espèce de conscience. Si l'on admet cette hypothèse, cela fait deux des habits dont on connaît la destinée. Trois sont à retrouver.

*N° 2. — Deux habits de l'Institut.*

On sait, par l'excellent livre de M. Maindron, que Napoléon a assisté en tout à trente-huit séances de l'Institut, mais l'arrêté par lequel il a réglé le costume des membres de l'Institut est en date seulement du 23 floréal an IX, et, depuis cette date, le Premier Consul n'assiste qu'à une seule séance, celle du 16 brumaire an X. Il n'existe aucune représentation contemporaine de Napoléon dans ce costume.

*N° 3. — Un habit du Conseil d'État et une veste.*

On ignore entièrement ce qu'ont pu devenir les n° 2 et 3. D'après la note ci-dessus (n° 1) on peut présumer que ces objets ont, comme les autres, été déposés chez M. le comte de Turenne. Comme ils étaient en drap, ont-ils été mangés par les mites ? Ou se trouvent-ils encore chez les descendants du Maître de la Garde-Robe ?

*N° 4. — Six habits de grenadier.*

*N° 5. — Cinq habits de chasseur.*

Par la lettre en date du 19 août 1811, adressée au Grand-maréchal, l'Empereur réglait de la façon suivante la confection de ses habits :

- 1 habit de grenadier au 1er janvier avec épaulettes,
  - 1 habit de chasseur au 1er janvier avec épaulettes,
  - 1 habit de chasseur au 1er avril avec épaulettes, etc.
  - 1 habit de grenadier au 1er juillet avec épaulettes, etc.
  - 1 habit de chasseur au 1er octobre avec épaulettes, etc.
- A 360 francs chacun : 1.440 fr. **Chaque habit devra durer trois ans.**

La note complémentaire de Duroc, en date de Trianon le 26 août 1811, s'explique ainsi : **Les réformes ne doivent jamais avoir lieu que quand les quantités existantes des différents objets dépassent les qualités qui doivent former le fonds, de manière que ce fonds soit toujours complet. Il faut, pour les réformes, avoir la permission de Sa Majesté. Ainsi par exemple, il est fourni par chaque année quatre habits d'uniforme qui doivent durer chacun trois ans. Il doit donc y avoir toujours un fonds de douze habits.**

Par suite, en temps normal, quatre habits devaient être réformés chaque année, et c'est là seulement ce qui explique le nombre relativement considérable d'habits existants qui ont pu authentiquement appartenir à l'Empereur.

Lorsque l'époque d'un remplacement était arrivée ou quand il était besoin de quelque chose, le Conservateur de la Garde-Robe en faisait la demande par écrit au Maître de la Garde-Robe qui l'approuvait et la remettait ensuite au fournisseur. C'était sur cette demande que le Conservateur de la Garde-Robe donnait le reçu des objets fournis lorsqu'ils avaient été agréés et jugés bons. Le fournisseur devait joindre ce reçu à son mémoire pour obtenir le paiement.

Les objets, lorsqu'ils étaient prêts, étaient présentés à Sa Majesté à sa toilette, par le Maître de la Garde-Robe, afin de voir s'ils allaient bien et s'ils convenaient à l'Empereur. Alors seulement le Conservateur les inscrivait dans son inventaire et en donnait reçu.

L'habit de grenadier fourni par Chevalier, doublé de drap écarlate, avec passe-épaulettes et grenades à paillettes, coûtait 250 fr.

Les épaulettes du grade de colonel, à dix-neuf franges, doublées en drap écarlate : 148.

La plaque de grand-croix sur l'habit : 62.

Au total 360 fr.

L'habit de chasseur à cheval coûtait 200 francs seulement. Les accessoires même prix que ci-dessus.

En 1815, Lejeune fit les habits de grenadiers à 350 francs et de chasseur à 330 (compris épaulettes et plaque). Les deux habits de garde nationale livrés le 19 janvier 1814 et en mai 1815, coûtaient le même prix que l'habit de chasseur.

Les habits de grenadier surtout étaient très fréquemment nettoyés et réparés. Le tailleur y remettait des revers et des parements à 30 francs par habit.

A Sainte-Hélène, en 1821, l'Empereur n'avait plus que deux uniformes de grenadier, deux de chasseur et un de garde national. Il fut révolu après sa mort

d'un uniforme des chasseurs de sa Garde. Par son testament il disposa, en faveur de son fils, d'un uniforme de chasseur, un de grenadier, un de garde national. L'uniforme restant de grenadier échut, dans le partage des effets, à Marchand, qui en fit hommage, le 4 juillet 1856, au Musée des Souverains.

MUSÉE DES SOUVERAINS, N° 392 : *Uniforme de grenadier de la garde. Cet uniforme des grenadiers de la Garde impériale, de l'année 1813, orné d'épaulettes en or et d'une plaque de la Légion d'honneur fut tiré au sort ; il m'échut en partage. (Note du comte Marchand.)*

Les trois autres uniformes doivent se trouver entre les mains des membres de la famille. Le prince Napoléon possédait l'uniforme de garde national.

N° 6. — *Soixante-quatorze culottes de casimir blanc.*

N° 7. — *Soixante-quatorze vestes de casimir blanc.*

L'ordre du 19 août 1811 était ainsi conçu :

Quarante-huit culottes et vestes blanches à 80 francs : 3.840 fr.

Elles seront fournies toutes les semaines et devront durer trois ans.

Le complet, suivant cet ordre, eût donc dû être de 144 ; mais pour plusieurs causes il ne paraît avoir jamais été atteint. En 1812, 54 vestes et 54 culottes furent brûlées pendant la retraite, ce qui donna lieu à un renouvellement presque intégral de la Garde-Robe.

Chevalier, en l'an XIII, faisait payer veste et culotte 90 fr. Il se réduisit à 85 francs en 1808. Lejeune, en 1813-1815, ne les faisait payer que 64 francs la paire.

Les vestes ne portaient point de boutons d'uniforme : elles avaient des boulons couverts de soie blanche.

A Sainte-Hélène, l'Empereur n'avait plus que 23 culottes de casimir blanc et neuf vestes.

Une culotte et une veste habillèrent son cadavre.

Quatre culottes et quatre vestes furent, par le testament, destinées à son fils.

Bertrand eut six culottes, Montholon six, Marchand six.

Marchand eut les quatre vestes restantes.

C'était l'exécution du § 1 de l'État A : *Il ne sera vendu aucun des effets qui m'ont servi ; le surplus sera partagé entre mes exécuteurs testamentaires et mes frères.*

Le 4 juillet 1856, le comte Marchand avait fait don au Musée des Souverains de *une culotte et une veste, d'uniforme, casimir blanc, à l'usage de l'Empereur à Sainte-Hélène.*

Ces objets étaient inscrits au Catalogue sous le 1 s nos 293 et suivants, mais on n'avait pas jugé à propos de les exposer.

N° 8. — *Douze pantalons de casimir blanc.*

N° 9. — *Douze vestes de casimir blanc.*

Les pantalons et vestes rentraient dans les effets extraordinaires, dont la commande n'était point prévue par l'ordre du 19 août 1811.

Néanmoins, on en trouve constamment, et il est certain que, avec les bottes à l'écuyère, l'Empereur portait de préférence des pantalons collants et que, avec les demi-bottes, le Premier Consul ne portait que «les pantalons blancs. A l'Ile d'Elbe, l'Empereur voulut revenir à ces pantalons blancs, boutonnés par en bas, qu'il mit avec des bottes à revers, mais il s'y trouva gêné et reprit les culottes de casimir blanc.

Ces pantalons étaient, avec la veste, payés 100 francs à Chevalier (an XIII), 95 francs (1808).

Il ne se trouve point à Sainte-Hélène de ces pantalons de casimir blanc. Par contre on y trouve :

1° Trois charivaris (bleu, nankin, amarante). Il est très vraisemblable que le charivari en nankin, qui échut à Marchand, avait été confectionné à Sainte-Hélène. Quant au charivari bleu de ciel, qui échut à Montholon, il avait été livré en juin 1815 par Lejeune et payé 120 francs. Le charivari amarante, fourni par le même et qu'eut Bertrand, avait été payé 125 francs.

On a toujours dit que les charivaris étaient des pantalons doublés en peau entre les jambes, et boulonnés en dehors du haut en bas, de façon à pouvoir se mettre par dessus un autre pantalon. Il semble bien que la seconde partie de la définition est vraie pour ceux-ci, mais que la première peut être fautive.

Il n'existe d'ailleurs, semble-t-il, aucune représentation de l'Empereur avec un charivari. Pourtant il a porté des pantalons de cette forme surtout en voyage. On lui envoie le 6 octobre 1806, pendant la campagne de Prusse, 5 pantalons dits de voyage : 2 bleus, 2 pourpres, 1 bleu de ciel. Une autre fourniture d'un pantalon de voyage en Louviers bleu est faite en 1807. Une autre de pantalons de voyage en drap gris, écarlate, bleu, en 1812.

2° Deux culottes de drap bleu.

3° Trois pantalons et deux vestes de nankin.

Un pantalon et une veste furent attribués à Montholon et Bertrand. Un pantalon à Marchand.

Ces objets avaient sans doute été confectionnés à Sainte-Hélène.

4° Onze gilets piqués et onze culottes de nankin.

Huit à Montholon et Bertrand ; trois à Marchand. Ces objets avaient sans doute été confectionnés à Sainte-Hélène.

Néanmoins Lejeune fournit, en mai 1815, un gilet de piqué blanc, 36 francs. C'est peut-être un de ceux-ci.

*N° 10. — Un casque en cuivre doré et bronzé.*

On ne trouve aucune indication au sujet de ce casque. Sans doute, il existe diverses estampes et plusieurs médailles et intailles où Napoléon est représenté la tête casquée, mais il avait toujours semblé que c'était là une pure invention d'artiste. Ce casque ne se retrouve point à Sainte-Hélène. Il n'en est point fait

mention dans le testament. Mais ne peut-on supposer qu'il est resté chez M. de Turenne ?

On pourrait penser qu'il s'agit ici du casque qui devait faire partie du grand costume des Grands chevaliers de l'ordre des Trois-Toisons : ce costume, réglé dans la séance du Conseil d'administration du 3 août 1811, comprenait en effet [un casque d'une forme simple, fond d'or, avec les ornements en acier](#) ; mais il faudrait supposer que de longue date l'Empereur avait la pensée de casquer les Grands-chevaliers, car du 3 au 11 août (où l'inventaire a été rédigé) il est bien difficile qu'on ait confectionné ce casque.

*N° 11. — Deux chapeaux de général bordés en or.*

*N° 12. — Trois chapeaux de consul.*

Nul de ces chapeaux ne se retrouve à Sainte-Hélène.

Nul ne semble avoir été signalé depuis lors. Il est d'autant, plus permis de le regretter qu'on est très mal fixé sur les formes successivement adoptées par Bonaparte pour ses chapeaux de 1796 à 1804. Ce n'est point que les représentations fassent défaut, mais elles manquent de précision.

Le chapeau de 1797, celui que Mechel montre dans la gravure tant de fois contrefaite qu'il publia à Bâle, lors du passage du Général, est un chapeau presque à la Henri IV, bordé d'un large galon d'or, agrémenté d'une ganse attachée par un bouton et retenant une large cocarde en aile de papillon dont le blanc paraît être à l'extrémité. Ce chapeau est surmonté d'un très large panache écrasé de huit plumes tricolores.

Bonaparte le porte carrément en bataille comme il portera plus tard son [petit chapeau](#). C'est le chapeau qu'on retrouve dans un dessin original de Lafitte daté de 1796. — Lafitte était en Italie à cette date et a certainement vu Bonaparte —. C'est celui qu'on voit encore dans les portraits par Hilaire Le Dru, tant de fois reproduits et dans la pièce en couleurs gravée par Bromley : *After an original drawing from Italy*.

Le chapeau que Napoléon porta après la bataille de Marengo, comme Consul, se rapproche beaucoup plus du chapeau des généraux de division : il est bien plus long, bien moins haut que celui de 1797. Il n'est point bordé de galon, mais brodé d'une guirlande de feuilles de chêne : cette broderie est intérieure et extérieure. Le retroussis de derrière est plus haut que celui de devant. La ganse qui, dans la gravure de Birrel semble en diamants, attache une cocarde ronde et déjà beaucoup plus petite. C'est ici, peut-on dire, le chapeau officiel du Consulat, tel que la gravure d'Alix, d'après Appinni, le dessin d'Isabey, la *Revue du Décadi*, plusieurs autres estampes, dessins et tableaux le représentent. Mais on ne l'a point !

Tout récemment, il est vrai, M. Germain Bapst, dans un curieux article qu'a publié *La Vie contemporaine*, a signalé l'existence d'un des chapeaux du Consul. Il me permettra de lui exposer mes doutes. Il dit que ce chapeau est conservé par Mme Claite, petite-fille de M. Giraud, vétérinaire en chef de l'armée et vétérinaire particulier de S. M. l'Empereur et Roi ; à Marengo, dit-il, M. Giraud suivait le Consul ; celui-ci, dans un moment critique, se jeta en avant et dédaigna de faire ramasser son chapeau que le vent avait emporté ; M. Giraud mit pied à terre et prit le chapeau, conservé depuis comme une relique dans la famille.

Joseph Giraud a bien été vétérinaire en chef des Écuries, aux appointements de 1.800 francs ; mais il n'a pu être vétérinaire en chef de l'armée ; cette fonction n'existant pas. Il est étrange qu'un serviteur du Consul, ramassant le chapeau de son maître, ne lui remette point elle garde pour en faire une relique. Nulle part il n'est dit que Bonaparte fût loto nue à Marengo, et les témoins qui ont raconté la bataille n'eussent point manqué de le mentionner ; toutes les représentations graphiques contemporaines montrent au contraire le Consul coiffé d'un chapeau très haut, *brodé* ou *galonné*.

Lorsque, passant pour aller au Sacre de Milan, l'Empereur fit répéter à Marengo les manœuvres accomplies durant la bataille, on sait qu'il eut la fantaisie de revêtir le costume qu'il portait cinq années auparavant. Doux témoins oculaires parlent de son chapeau endommagé, dont la large broderie d'or était noircie. Il est vrai que sans doute M. Bapst récusera ces deux témoins, dont les livres, dirait-il, ont été arrangés. Il n'est point discutable que les Mémoires de Constant et de Mlle Avrillon n'ont pas été rédigés par eux, mais ils l'ont été sur des notes précises, analogues à celles de Roustam, et s'il s'y rencontre des erreurs de dates, mes recherches m'ont prouvé que les faits y sont exactement rapportés, et que Constant par exemple, donne très souvent des notions que ne fournit nul autre mémorialiste et dont les comptes de l'Empereur, les comptes les plus secrets, permettent de vérifier l'exactitude. Donc, en l'an XIII, selon ces deux témoins, l'Empereur avait encore dans sa garde-robe son chapeau de Marengo. C'est ce même chapeau qui a été prêté à David pour son tableau du Mont-Saint-Bernard et M. David, le fils, confirme que son père a eu entre les mains l'habillement complet du Consul.

Une vérification serait peut-être possible : l'auteur de la brochure *Marengo et ses monuments*, possédait le carton du chapeau de Bonaparte. Peut-être ce carton est-il encore à Marengo ; on pourrait vérifier si le chapeau dont M. Germain Bapst donne les mesures exactes — 55 centimètres d'une corne à l'autre, 26 centimètres dans la plus grande hauteur — peut y être contenu. Mais encore, ce chapeau est-il bordé, comme était le chapeau de Marengo ? M. Bapst ne le dit point, et il est bien probable que s'il n'y a au chapeau appartenant à Mme Claite, ni galon, ni trace d'ancien galonnage, ce chapeau n'a point appartenu au Consul.

*N° 13. — Sept chapeaux unis.*

L'ordre en date du 19 août 1811 portait qu'il devait être fourni :

Quatre chapeaux par an en même temps que les habits.

Le complet aurait dû être de douze chapeaux ; mais il était rarement atteint, l'Empereur en perdant fort souvent, témoin l'histoire de Boulogne, etc. En Russie, dans la retraite, il en perd trois. Poupard, chapelier, costumier et passementier de l'Empereur et des Princes, faisait d'abord payer ses chapeaux 48 francs (deux louis), puis il les éleva à 60 francs, mais au règlement on lui rabattait presque régulièrement 10 francs : ce qui ramenait le chapeau castor français à 50 francs.

La coiffe était souvent grise, toujours piquée en soie, fréquemment renouvelée. Le chapeau mesurait de 44 à 47 centimètres de longueur et de 24 à 26 centimètres de hauteur.

A Sainte-Hélène, il restait à l'Empereur quatre chapeaux d'uniforme : un fut placé dans le cercueil ; un second était réservé par l'Empereur à son fils — c'est

celui qui appartient aujourd'hui à M. Gérôme, membre de l'Institut<sup>1</sup> —, un échut à Montholon, le quatrième enfin devint la propriété de Marchand. C'est celui qu'il offrit au Musée des Souverains où il était exposé sous le n° 391 et qui est ainsi décrit par Marchand lui-même : *Ce chapeau que portait l'empereur en quittant la France, orné comme il l'est de la cocarde nationale, est celui avec lequel il est arrivé à Sainte-Hélène. Sa coiffe était grise : elle eut besoin d'être changé : Santini lui mit celle qui existe. Mis plus tard à la réforme, enfermé dans une armoire jusqu'à la mort de l'Empereur, il devint alors un objet de vénération, fut tiré au sort entre le comte Bertrand, le comte Montholon et moi. Il m'échut en partage.*

On peut admettre que de 1803, époque à laquelle il commença à porter le chapeau uni, dit chapeau français, jusqu'en 1815, Napoléon eut près de cinquante chapeaux. En dehors de celui de Marchand, il s'en trouvait trois au Musée des Souverains et, de ces trois, deux étaient dits venir de Sainte-Hélène. On vient de voir pourquoi c'était impossible. Mais ils n'en sont pas moins authentiques et l'on connaît leur origine. Quant aux chapeaux que divers marchands ont présentés depuis quelques années comme des chapeaux de l'Empereur, il est presque impossible d'assurer qu'ils lui aient appartenu.

*N° 14. — Six aiguilletes en or.*

Dans aucun de ses portraits l'Empereur n'est représenté portant des aiguilletes, insigne distinctif de la Garde, des troupes d'élite et des états-majors. On peut supposer qu'il tenait ces aiguilletes en réserve pour en décorer ceux des officiers qu'il appelait près de lui à un service d'aide de camp. Néanmoins, il est remarquable que, le 14 juillet 1804, Stendhal qui a été militaire et sait ce que parler veut dire, note qu'il le voit passer en uniforme de colonel de ses gardes avec des aiguilletes. Il en aurait donc porté quelquefois dans les cérémonies, tout au début de l'Empire.

Aucun de ces objets ne se retrouve dans l'inventaire de 1821.

## § 2. — Effets de voyage.

*N° 16. — Un grand manteau de drap bleu pour le bivouac.*

TESTAMENT. ÉTAT. *Un manteau bleu, celui que j'avais à Marengo.* Légué par l'Empereur à son fils.

ÉTAT DU MOBILIER (1821). *Un manteau bleu, collet brodé* (Marengo).

La précision avec laquelle l'Empereur insiste sur ce fait que c'est là le manteau de Marengo, empêche de supposer qu'il s'agit ici du manteau de drap de Louviers bleu, payé 744 francs à Chevalier en mars 1809.

*N° 16. — Un manteau à la mameluck en drap écarlate, brodé en or.*

Perdu en Russie. (Note de l'Inventaire de 1814.)

*N° 17. — Une pelisse en velours vert, brandebourgs en or, fourrure de martre.*

---

<sup>1</sup> Signée par lui au Musée Condé.

On trouve dans les comptes deux pelisses de cette espèce : la première (velours vert, fourrée, avec 12 olives en or) fournie au moment du départ pour la Prusse en septembre 1806 ; la seconde, semblable, en velours vert, à brandebourgs et olives en or, fournie le 26 mars 1813.

Dans le tableau de Lejeune, *la Bataille d'Eylau*, bien plus documentaire que celui de Gros, l'Empereur semble représenté avec cette pelisse.

Il est possible que ce soit la pelisse désignée dans l'État du mobilier sous le titre : une pelisse zibeline ; pourtant dans l'État A elle est dite par l'Empereur : une zibeline petite veste. En tout cas, cet objet a péri, mangé par les miles, pendant la traversée de retour des exécuteurs testamentaires

*N° 18 — Une polisse en étoffe écarlate, brandebourgs en or, fourrure en renard rouge.*

*Remise à M. le Préfet du Palais.* (Note de l'Inventaire de 1814.)

Est-ce la même que la capote de drap écarlate, avec olives et brandebourgs en or, fournie le 10 novembre 1806 ?

L'Empereur, comme on le voit, a fait usage d'une façon fréquente de vêtements fourrés ; ceux qui se trouvent indiqués dans l'Inventaire de 1811, sont loin d'être les seuls qu'il ait portés.

A Strasbourg, en frimaire an XIV, il se fait faire une redingote grise fourrée ; en septembre 1806 la capote de velours vert ci-dessus (n° 16) ; en 1807, une witchoura de renard jaune et de martre zibeline qui est transformée en redingote l'année suivante ; en novembre 1806, la pelisse en étoffe écarlate n° 17.

En septembre 1808, Chevalier fournit une capote en velours gris dont voici le détail :

Neuf aunes velours gris pour capote, à 42 francs 388 fr.

Les brandebourgs garnis de 30 olives avec bouquet et 30 glands à torsade : 505 fr.

Façon et poche de la capote : 42.

Plaque de la Légion d'honneur pour la grande capote : 62.

Total : 997 fr.

En décembre 1812, une pelisse de drap gris ouatée avec bordures et parements de chinchilla de 753 fr. 50 ; en mars 1813, une pelisse de velours vert (ci-dessus n° 16). On en trouverait d'autres encore.

Ces pelisses ont en général des agrafes forme de boucliers ciselés en relief. Ainsi l'agrafe fournie par Biennais en septembre 1808, prix 140 francs ; ainsi l'agrafe en vermeil de la redingote faite à Strasbourg en 1805.

*N° 19. — Cinq bonnets en velours pour les voitures.*

*Perdus en Russie.* (Note de l'Inventaire de 1814.)

L'Empereur a porté constamment ces bonnets en velours, non seulement lorsqu'il voyageait, mais même à la guerre. On lui en fournit de plusieurs sortes :

En vendémiaire an XIII, deux bonnets de velours à 21 francs pièce.

En frimaire, sept bonnets en velours de Gênes, garnis de glands, à 48 francs.

En août 1807, un bonnet de velours vert garni en or, bandeau de peau de loutre du Kamtchatka, 78 francs ; un bonnet de velours vert garni en or, bandeau de fourrure, 60 francs ; un bonnet de voyage en velours bleu ; un bonnet de velours vert garni en or ; un bonnet de velours gros bleu garni en or.

En 1811, huit bonnets de différentes couleurs et une toque de voyage en velours bleu.

En 1813, six bonnets de velours à 30 francs. (Fournisseurs : Poupard, Poupard et Delaunay, Maneglier.)

C'est un bonnet en fourrure, un bonnet à coiffe de velours vert, qu'il porte à Eylau lorsqu'il visite le champ de bataille.

C'est un bonnet en velours cramoisi, garni de martre zibeline, qu'il porte à le Bérézina. Il est vêtu de l'uniforme des chasseurs de la garde, avec veste et culotte blanches, et pardessus, d'une pelisse de martre zibeline.

En 1815, l'Empereur fait acheter pour le voyage deux bonnets de soie noire à 3 francs et 3 fr. 50.

Aucun de ces bonnets ne se retrouve à Sainte-Hélène.

*N° 20. — Deux draps de peau.*

*Perdus à Thorn.* (Note de l'Inventaire de 1814.)

L'Empereur avait depuis longtemps l'usage, en campagne, de ces draps de peau qu'on voit nettoyer en 1807, au retour de la guerre de Prusse.

### § 3. — Habits de chasse.

*N° 21. — Trois habits de chasse à courre.*

*N° 22. — Trois habits de chasse à tir.*

L'ordre du 19 août 1811 porte :

Deux habits de chasse : un à courre, à la Saint-Hubert ; un à tir au 1er août, 860francs.

Ces habits devront durer trois ans.

L'habit de chasse à courre galonné or et argent, fourni par Chevalier, coûte 580 francs ; l'habit de chasse à tir, 190 et 200 francs.

Plusieurs de ces habits avaient été emportés à Sainte-Hélène. L'Empereur avait fait enlever les galons de l'habit de chasse à courre et le portait habituellement. Tout une suite de dessins du général Gourgaud et d'officiers anglais le montrent en ce costume.

Dans l'État du mobilier (1821) on ne trouve pas d'habit de chasse, mais aux habits bourgeois, au moins un habit vert et une redingote verte.

*N° 23. — Trois ceinturons de chasse. Service ordinaire.*

En février 1806. Un ceinturon de chasse or sur veau lac, boucle ciselée or mat.

En 1809, deux ceinturons de chasse, galon d'or, 100 fr. pièce.

MUSÉE DES SOUVERAINS, N° 239 : *Ceinturon porté par l'Empereur Napoléon Ier pour soutenir son couteau de chasse. Conservé par M. le comte de Turenne. Donné au Musée des Souverains par l'Empereur Napoléon III, longueur 0m,950. Il est de velours vert ; des abeilles et des étoiles d'or sont brodées sur les bords ; une tête de Méduse, d'un léger relief, orne la plaque d'argent doré qui ferme la ceinture.*

N° 24. — *Deux couteaux de chasse.*

ÉTAT DU MOBILIER (1821) : Un couteau de chasse.

ÉTAT A, joint au testament : [Mon couteau de chasse confié au comte Bertrand pour le remettre à mon fils, lorsqu'il aura seize ans.](#)

Un couteau de chasse, venant de l'Empereur, se trouve à Rome, appartenant au prince Napoléon-Charles Bonaparte.

#### § 4. — Habits bourgeois.

N° 25. — *Quatre habits de drap.*

L'ordre du 19 août 1811 porte :

Un habit bourgeois au 1er novembre. Devra durer trois ans, 200 francs.

A Sainte-Hélène, *État du mobilier*, il y a quatre habits bourgeois : deux, un gris et un brun, sont attribués à Bertrand ; un, vert, est pour Montholon. Marchand a le quatrième, dont la couleur n'est pas désignée.

On ne trouve guère dans les comptes depuis 1810, la façon de plus de cinq habits bourgeois : un brun, en 1810 ; un bleu et un brun en 1811 ; un vert et un gris en 1812.

(Voir la note du n° 21.)

N° 26. — *Six redingotes de drap.*

*Trois brûlées en Russie.* (Note de l'Inventaire de 1814.)

La couleur de ces redingotes n'est point désignée dans l'Inventaire de 1811 et c'est une erreur de croire que l'Empereur a porté uniquement des redingotes grises. [Dans les dernières années](#), dit Mme d'Abrantès, [il en portait souvent une bleue.](#)

On trouve dans les comptes de 1810 : deux redingotes, une verte et une bleue ; en janvier 1813 une redingote verte ; en janvier 1814, une redingote verte ; ailleurs, deux capotes de drap bleu.

L'ordre du 19 août 1811 porte d'ailleurs :

Deux redingotes, une grise et l'autre d'une autre couleur, 400 francs.

Elles seront fournies chaque année au 1er octobre et dureront trois ans.

La redingote de couleur fournie par Chevalier coûtait 180 francs. La redingote grise fournie par le même, 190 francs.

En voici le détail lorsque la fourniture est faite par Lejeune :

Redingote. 2 aunes ½ drap gris : 115 fr.

Façon : 15

3 aunes de croisé pour la doublure : 6

Toile de coton pour les poches, compris celle du portefeuille, pièce d'estomac, taille du collet et des revers : 6

Boutons de soie : 6

Total 178.fr.

A Sainte-Hélène (*État du mobilier*), il restait deux redingotes grises, une verte.

L'Empereur lègue à son fils (*État A*), une capote grise et une capote verte.

La capote grise restant est attribuée à Montholon par le tirage au sort.

MUSÉE DES SOUVERAINS, N° 220 : La redingote grise de l'Empereur Napoléon Ier donnée au Musée des Souverains par l'Empereur Napoléon III.

La lettre qui suit y était jointe : *L'Empereur me donne l'ordre de vous remettre le chapeau et la redingote grise ayant appartenu à l'Empereur Napoléon Ier. Sa Majesté désire que ces deux objets, dont l'authenticité a été reconnue, prennent, dans le Musée des Souverains, la place qui leur appartient.* — Lettre adressée le 4 février 1854 à M. le Directeur général des Musées, par le Grand-Chambellan duc de Bassano. Archives du Musée.

Il n'est point dit d'où proviennent ces objets : on peut présumer que ce sont ceux qui avaient été légués par l'Empereur à son fils, remis par Marchand au général duc de Padoue, mandataire de Madame Mère, et attribués par elle à l'un de ses enfants. Mais il est permis d'en douter puisque l'on sait d'une façon certaine que le chapeau (Voir ci-dessus II § 12) réservé par l'Empereur à son fils, attribué par Madame Mère à sa fille, la Reine Caroline (Mme Murat), fut donné par celle-ci à M. F.-B. de Mercey, dont le fils le vendit à M. Gérôme. J'ai eu entre les mains toutes les preuves irrécusables de son authenticité, Donc, ce n'était pas le chapeau de Sainte-Hélène qui était au Musée des Souverains, et quant à la redingote, si authentique qu'elle paraisse — sans doute, c'est celle qui se trouve aujourd'hui au Musée d'artillerie — il serait bon, de savoir comment elle était venue entre les mains de Napoléon III.

*N° 27. — Quatre gilets de piqué blanc.*

(Voir n° 9 ci-dessus).

*N° 28. — Un gilet de drap de soie noire.*

Un gilet semblable fourni par Lejeune en 1815.

*N° 29. — Un gilet de casimir noir.*

*N° 30. — Une culotte de casimir noir.*

Des culottes semblables sont fournies par Lejeune en janvier 1813 et en juin 1815.

*N° 31. — Trois chapeaux ronds.*

*En bourgeois, dit Mme d'Abrantès, il avait un chapeau rond posé sur les yeux et planté tout droit.*

On trouve un chapeau rond de 36 francs fourni le 19 août 1808 et en frimaire an XIII un chapeau rond boucle en or. Dans l'ordre du 19 août 1811, la fourniture des chapeaux ronds n'est point prévue. Elle rentre dans les objets extraordinaires.

Il s'en trouve un à Sainte-Hélène (*État du mobilier*). L'Empereur le lègue à son fils (État A).

*N° 32. — Cinq dominos pour les bals.*

En 1810, deux dominos en taffetas.

En 1812, deux dominos : un gris, un bleu.

En 1813, un domino de levantine noire.

Dans les comptes de la petite cassette :

26 mars 1809 : à Constant, un mémoire de fournitures de dominos et de masques faites pendant le carnaval : 320 fr.

18 mars 1811 : à Constant, pour des masques et dominos : 628 fr.

Les masques sont noir, bleu, violet, etc.

Aucun de ces objets ne se retrouve à Sainte-Hélène.

En dehors des habits bourgeois inventoriés de 1811 à 1814, il s'est trouvé à Sainte-Hélène, dans la garde-robe de l'Empereur, en dehors des objets désignés dans la note additionnelle du n° 9 ci-dessus, un chapeau de paille qui fut attribué au général Bertrand. D'après la mesure prise exactement sur ce chapeau, l'Empereur avait 57 centimètres de tour de tête. Ce chapeau a été légué par Mme Thayer, née Bertrand, à S. A. I. le prince Victor Napoléon. Il existe diverses représentations contemporaines de Napoléon en chapeau de paille, d'après, des dessins faits par des officiers anglais à Sainte-Hélène. On est en droit de supposer que pour son Napoléon à Sainte-Hélène, Horace Vernet a eu, du Grand-maréchal Bertrand, l'autorisation de peindre d'après nature le chapeau et le costume de nankin de l'Empereur. Ce tableau a été gravé et n'est pas un des moins intéressants de l'œuvre du peintre.

#### § 5. — Chaussures.

*N° 33. — Quatre-vingt-douze paires de bas de soie blancs.*

*Cinquante-quatre paires perdues en Russie.* (Note de l'Inventaire de 1814.)

L'ordre du 19 août 1811 porte :

Deux douzaines de bas de soie à 18 francs (une paire tous les quinze jours). 432 francs.

Doivent durer six ans.

Un jour, dit Marchand, il me demanda ce que coûtaient les bas de soie qu'il portait.

— Pour Votre Majesté, lui dis-je, ils sont de 18 francs,

— Et pourquoi plus chers pour moi que pour un autre. Je n'entends pas cela. Dois-je être volé ?

— Non, Sire. Je me plais à croire que la qualité, jointe à ce que c'est pour Votre Majesté, en élève le prix.

— C'est ce que je ne veux pas, à moins que tu n'en supportes la différence pour ton compte, me dit-il en me serrant fortement l'oreille.

Le prix de ces bas fournis par Panier n'a point varié, mais ce qui varie ce sont les fournitures : 60 paires en 1807, 30 en 1808, 30 en 1810, 36 en 1813.

Sainte-Hélène (*État du mobilier*) : 27 paires de bas de soie. Bertrand, Montholon et Marchand en ont chacun sept paires.

Par l'état A, l'Empereur en lègue six paires à son fils.

*N° 34. — Deux paires de bas de soie noire.*

Il ne s'en trouve pas à Sainte-Hélène.

C'est un objet extraordinaire non compris dans le budget.

*N° 35. — Trente paires de souliers à boucles.*

*Douze paires perdues en Russie.* (Note de l'Inventaire de 1814.)

L'ordre du 19 août 1811 porte :

Vingt-quatre paires de souliers (une paire tous les quinze jours, devant durer deux ans), 312 francs.

Le complet serait donc de 48 paires. Il n'est jamais atteint, l'Empereur, comme on l'a vu, brûlant constamment ses chaussures en poussant le feu.

Les souliers, doublés en soie, sont fournis par Jacques. Ils coûtent 15 francs la paire. Avant qu'ils soient portés par l'Empereur, ils le sont, ainsi que ses bottes, par Joseph Linden, garçon de la garde-robe, aux gages de 1200 francs par an, lequel est chargé de les briser.

L'Empereur à Sainte-Hélène n'avait plus que quatre paires de souliers. Une est léguée à son fils par l'État A. Les trois autres sont partagées entre les exécuteurs testamentaires. Mais il semble douteux que ces souliers aient été apportés de France. Ceux qui étaient échus au général Bertrand sont très gros, très lourds, très épais, d'un travail qui semble anglais. Ils ont un centimètre de plus que les pantoufles, lesquelles venaient de Paris.

*N° 36. — Trois paires de souliers à cordons.*

Les souliers à cordons, également fournis par Jacques au prix de 15 francs, sont un objet extraordinaire.

Ces trois paires de souliers sont perdues en Russie. (Inventaire de 1814.)

*N° 37. — Six paires de pantoufles unies.*

*N° 38. — Six paires de pantoufles fourrées.*

Les pantoufles sont toujours en maroquin vert ou en maroquin rouge. Elles sont fournies par Jacques et coûtent 15 et 16 francs. Celles qui sont doublées de fourrure ou doublées en peau d'agneau coûtent 18 francs. L'Empereur, ne pouvait se séparer de ses vieilles pantoufles et on prétendait même qu'en 1815

son cordonnier avait fait voir un compte de raccommodages et de ressemelages se montant à 18 francs, et portant l'arrêté du Maître de la Garde-robe.

Napoléon n'avait plus, à Sainte-Hélène, que quatre paires de pantoufles qui ont été partagées comme les souliers (voir ci-dessus n° 35). Les pantoufles en maroquin rouge très usées, qui viennent du général Bertrand, mesurent exactement 26 centimètres de longueur.

*N° 39. — Vingt-deux paires de botte à l'écuyère.*

D'après le budget (ordre du 19 août 1811) on devait fournir : **six paires de boites devant durer deux ans : 600 francs.**

Le complet aurait donc dû être de douze paires.

Les bottes fournies par Jacques, doublées en maroquin ou en peluche de soie, coulent uniformément 80 francs. Une paire faite en Allemagne en l'on XIV coûte seule 100 francs.

En 1821, il s'est trouvé dans la Garde-Robe quatre paires de bottes. Elles ont été partagées comme les souliers et les pantoufles.

La paire qui échet à Marchand, offerte par lui au Musée des Souverains, n'était pas exposée.

*N° 40. - Deux paires de bottes à revers.*

On ne sait quand elles sont entrées dans la Garde-Robe et il ne s'en fait point ordinairement. On a vu ci-dessus (n° 8 et 9) que l'Empereur essaya de se remettre à en porter pendant son séjour à l'Ile d'Elbe. Il ne s'en trouve pas dans le mobilier de Sainte-Hélène.

## § 6. — Linge.

*N° 41. — Neuf douzaines de chemises.*

*Six douzaines ont été brûlées en Russie.* (Note de l'Inventaire de 1814.)

Chaque chemise emploie 2m,88 d'une toile demi-hollande, qui coûte par aune (84 centimètres) 20 francs. La toile est fournie Mlles Lolive et de Beuvry, lingères. La chemise, façon comprise, fournie blanchie, est payée 48 francs, quelquefois en toile hollandaise 60 francs.

D'après l'ordre du 19 août 1811, on doit chaque année fournir quatre douzaines de chemises qui doivent durer six ans. (Crédit ouvert : 2.830 francs — 58 à 59 fr. par chemise.) Le complet qui ne semble jamais avoir été atteint, devait donc être de 24 douzaines.

Le blanchissage par Mme Durand, *A la Pologne*, rue de la Bienfaisance, coûte par chemise 60 centimes ; par Barbier, à Neuilly, 50 centimes.

A Sainte-Hélène, il reste encore à l'Empereur quatre-vingt-sept chemises en toile de hollandaise. Il en lègue six à son fils. Chacun des exécuteurs testamentaires en reçoit vingt-sept.

*N° 42. — Sept douzaines de cravates blanches.*

*Cinq douzaines brûlées en Russie.* (Note de l'Inventaire en 1814.)

Les cravates blanches sont en mousseline de l'Inde qui coûte 45 francs l'aune.

Elles sont fournies par Mlles Lolive et de Beuvry, qui emploient 56 centimètres de mousseline par cravate.

D'après l'ordre du 19 août 1811, on doit chaque année fournir 2 douzaines de cravates (crédit ouvert : 720 francs ; 30 francs par cravate). Elles doivent durer six ans. Le complet devrait donc être de 12 douzaines.

Le blanchissage par Mme Durand coûte 20 centimes par cravate.

A Sainte-Hélène (*État du mobilier*) on ne trouve pas de cravates blanches et pourtant dans l'État A (testament), l'Empereur en lègue six à son fils.

*N° 43. — Douze cols de soie noire.*

*Onze brûlés en Russie.* (Note de l'Inventaire en 1814.)

Ces cols de soie fournis par Mlles Lolive et de Beuvry coûtaient 8 francs la pièce. Ils sont épais, très hauts et lourds, moulés sur double ou triple toile forte.

D'après l'ordre du 19 août 1811, on doit en fournir une douzaine par an. Ils étaient attachés par derrière par une petite boucle en or (voir ci-dessous IV, C. n° 8).

A Sainte-Hélène (*État du mobilier*) il s'en trouve quatre. L'Empereur les lègue à son fils (État A). Pourtant, d'après le partage entre les exécuteurs testamentaires, deux seulement sont réservés à Napoléon II. Bertrand et Montholon en reçoivent chacun un.

*N° 44. — Douze douzaines de mouchoirs de poche.*

*Huit douzaines brûlées en Russie.* (Note de l'Inventaire en 1814.)

Les mouchoirs fournis par Mlles Lolive et de Beuvry, sont en batiste ; soit blancs unis, soit à vignettes et imprimés en diverses couleurs, mais toujours avec chiffre couronné, ils coûtent uniformément 12 francs pièce.

D'après l'ordre du 19 août 1811, on doit en fournir quatre douzaines par an. Ils doivent durer six ans. Le complet serait donc de 24 douzaines.

Le blanchissage d'un mouchoir par Mme Durand coûte 20 centimes ; par Barbier (1810) 15 centimes.

A Sainte-Hélène (*État du mobilier*) se retrouvent 63 mouchoirs. Bien que par l'État A l'Empereur en ait légué six à son fils, les exécuteurs testamentaires en reçoivent chacun vingt.

*N° 45. — Dix-neuf douzaines de serviettes de toilette.*

*Douze douzaines brûlées en Russie.* (Note de l'Inventaire en 1814.)

Les serviettes de toilette sont en toile de Coudray, fournies par Mlles Lolive et de Beuvry et coûtent 8 francs l'aune. La serviette a une aune en carré.

Pourtant, d'après l'ordre du 19 août 1811, un crédit de 720 francs est ouvert pour la fourniture annuelle de deux douzaines de serviettes, lesquelles reviendraient ainsi à 30 francs la pièce.

Le blanchissage d'une serviette par Mme Durand (1806) coûte 28 centimes ; par Barbier (1810) 15 centimes.

A Sainte-Hélène (*État du mobilier*) se retrouvent 15 serviettes. Bien que par l'État A/1'Empereur en ait légué six à son fils, les exécuteurs testamentaires se les partagent et en reçoivent chacun cinq.

*N° 46. — Trois douzaines de serviettes à enveloppes.*

*Deux douzaines brûlées en Russie.* (Note de l'Inventaire en 1814.)

Je ne rencontre aucun renseignement à ce sujet.

*N° 47. — Trois douzaines de chaussons de mérinos.*

*Deux douzaines brûlées en Russie.* (Note de l'Inventaire en 1814.)

Les chaussons de laine ou de mérinos sont fournis par Panier et coûtent 2 fr. 50 la paire.

D'après l'ordre du 19 août 1811, il doit en être fourni deux douzaines par an, et l'Empereur ouvre un crédit de 432 francs, ce qui met la paire de chaussons à 18 francs, comme la paire de bas de soie. Pourtant la facture de Panier en 1808 précise bien le chiffre de 2 fr. 50.

A Sainte-Hélène (*État du mobilier*) il en reste 18 paires de ces chaussons qui se trouvent désignés sous le nom de chaussettes. Bien que l'Empereur en ait légué six paires à son fils, les exécuteurs testamentaires s'en partagent douze paires.

Une de ces paires de chaussons qui appartenait au général Bertrand, a été léguée par Mme Thayer, née Bertrand, à S. A. I. le Prince Victor-Napoléon. Ces chaussons, fort usés du bout, mesurent en longueur un peu moins de 26 centimètres.

#### § 7. — Service de la chambre à coucher.

*N° 48. — Douze robes de chambre en basin piqué.*

*Huit brûlées en Russie.* (Note de l'Inventaire en 1814.)

Les robes de chambre en basin piqué, parfois doublées en molleton de colon, sont fournies par le tailleur. Chevalier, en 1808, les fait payer 200 francs. Lejeune (1813 et 1815) ; 175 francs et 130 francs lorsqu'elles ne sont pas doublées.

L'ordre du 19 août 1811 ordonne la fourniture annuelle d'une robe de chambre de piqué le 1er mai. Elle devra durer trois ans et le, crédit ouvert est de 250 francs.

Le blanchissage d'une robe de chambre coûte 3 francs par Mme Durand et 2 fr. 50 par Barbier.

A Sainte-Hélène (*État du mobilier*) il s'en trouve huit. Deux sont léguées par Napoléon à son fils. Les six autres sont partagées entre les exécuteurs testamentaires.

*N° 49. — Six robes de chambre en molleton de laine.*

*Quatre brûlées en Russie.* (Note de l'Inventaire en 1814.)

Je ne vois pas d'indication au sujet des robes de chambre en molleton de laine qui, peut-être, se trouvent dans les factures et dans l'Inventaire de 1821, confondues avec les robes de chambre en piqué. Le même crédit (250 francs) était ouvert pour les unes et les autres. On devait en fournir par année, le 1er octobre, une seule, qui devait durer trois ans.

*N° 50. — Douze pantalons à pied en futaine.*

*Cinq brûlés en Russie.* (Note de l'Inventaire en 1814.)

Les caleçons de futaine a 22 francs fournis par Chevalier en 1808, les pantalons de laine fins à 21 francs fournis par Panier la même année, les pantalons a pied de finette à 28 francs fournis par Lejeune en 1815, peuvent servir à établir un prix moyen.

L'Empereur, par ordre du 19 août 1811, avait ordonné la fourniture annuelle d'un pantalon à pied de piqué (crédit ouvert à 30 francs) et d'un pantalon à pied de futaine (crédit ouvert : 30 francs). Mais à moins que ces pantalons à pied de piqué ne soient représentés par les caleçons de toile à 20 francs la pièce, fournis à diverses reprises par Chevalier, je n'en trouve pas la trace.

A Sainte-Hélène (*État du mobilier*) il reste neuf pantalons de nuit (sic). L'Empereur, par l'État A, en lègue deux à son fils. Les exécuteurs testamentaires s'en partagent six.

*N° 51. — Trois gilets de taffetas ouatés.*

Chevalier a fourni en germinal an XIII, quatre gilets de soie ouatés à 48 francs pièce ; il fournit en octobre 1808 quatre gilets de taffetas ouatés à 54 francs l'un.

C'est un objet extraordinaire et il ne s'en retrouve pas à Sainte-Hélène.

*N° 52. — Douze madras pour la tête.*

*Huit perdus en Russie.* (Note de l'Inventaire en 1814.)

Les madras devaient coûter un louis pièce (24 francs). On devait en fournir six par an et ils devaient durer trois ans. Ils coûtaient 20 centimes de blanchissage.

Il s'en trouve dix-neuf à Sainte-Hélène. L'Empereur (État A) en lègue six à son fils. Bertrand en reçoit quatre, Montholon quatre, Marchand deux.

Pas d'indication sur la destinée des trois autres.

*N° 53. — Trente-six gilets de flanelle.*

*Trente perdus en Russie.* (Note de l'Inventaire en 1814.)

Les gilets de flanelle fournis par le tailleur coûtaient 30 francs pièce.

Chevalier (germinal an XIII) 38 francs ; le même (septembre 1808) 40 francs ; le même (décembre 1808) 40 francs. Lejeune, tailleur de l'Empereur, en 1811, les remet à 30 francs.

D'après l'ordre du 19 août 1811, on devait en livrer 48 par an, au prix de 30 francs.

Ils devaient durer trois ans.

Le blanchissage par Mme Durand coûtait 1 franc, par Barbier, 60 centimes.

Il se trouvait à Sainte-Hélène vingt-et-un gilets de flanelle. Six ont été légués par l'Empereur à son fils. Les exécuteurs testamentaires se sont partagés les quinze autres.

*N° 54. — Neuf gilets de cachemire.*

*Brûlés à Orcha.* (Note de l'Inventaire en 1814.)

On trouve en 1808 la façon à 10 francs pièce, par Chevalier, de six gilets de cachemire. Nulle autre indication.

### III. — ARMES.

*N° 1. — Un glaive en or, fourreau en écaille avec son étui. Grand costume de la Légion.*

Fournis par Biennais *Au Singe violet* le 7 brumaire, an XIII : Un glaive à poignée d'or, la garde formée de deux aigles portant en sautoir une croix de la Légion d'honneur émaillée. Les aigles sur une couronne d'étoiles du nombre des cohortes de la Légion. Devises : VENI, VIDI, VICI — HONNEUR ET PATRIE. Le pommeau décoré de la Couronne de Fer, de la couronne Impériale et de couronnes de lauriers, payé 7.000 fr.

La botte, 192 francs.

Ce glaive ne se retrouve pas à l'inventaire de 1821.

Il semble bien être le même que celui qui était exposé sous le n° 173 au MUSÉE DES SOUVERAINS et dont voici la description :

Epée de cérémonie de l'Empereur Napoléon Ier. Donnée au Musée des Souverains par l'Empereur Napoléon III.

(Longueur 0m,910.)

La lame, étroite et fine, est d'acier, ornée à sa partie supérieure, mais d'un côté seulement, d'incrustations d'or, ciselées, dont les principaux motifs sont une couronne impériale, la lettre N, initiale du nom de Napoléon, l'aigle impérial et, plus bas, les lettres : I. R. (Imperator Rex.)

La poignée est d'or richement et finement ciselé ; un aigle couronné et portant au cou la croix de la Légion d'honneur est placé sur le milieu de la garde, appuyant ses serres sur un écu que remplit la lettre N ; une guirlande d'étoiles et la devise : VENI, VIDI, VICI. Sur les branches de la garde on lit : HONNEUR ET PATRIE. Des abeilles, encadrées dans des lauriers, décorent la fusée. Le pommeau est composé de la superposition de quatre couronnés ; la première, d'olivier et chêne, la seconde, d'étoiles, la troisième est la Couronne de Fer, la quatrième, la couronna Impériale. L'extrémité du pommeau peut servir de cachet. On y voit, gravées en creux, les armes de l'Empire et on y lit ces mots : NAPOLÉON, EMPEREUR ET ROI

(Les deux côtés de la poignée sont semblables.)

Le fourreau d'écaillé, semé d'aigles et d'abeilles, qui sont d'or incrustés et gravés, est, à trois places, garni d'armatures en or ciselé dont les motifs principaux sont des foudres, des abeilles, des palmes.

L'orfèvre quia exécuté cette épée a gravé son nom sur l'extrémité supérieure du fourreau, en un endroit que recouvre la pointe de la garde : BIENNAIS, ORFÈVRE DE LEURS MAJESTÉS IMPÉRIALES, et de l'autre : A PARIS 1806.

Cette date est gênante pour l'assimilation. — Mais les mauvaises lectures sont fréquentes dans le Catalogue de M. Henry Barbey de Jouy. En tout cas, l'identité des deux descriptions est singulière.

*N° 2. — Deux épées montées en or avec leurs fourreaux montés en or. Service ordinaire. Un fourreau de rechange pour lesdites.*

*Inventaire de 1821 : UNE épée, celle que S. M. portait à Austerlitz.*

Léguée par l'Empereur à son fils.

Confiée au Grand-maréchal Bertrand : *Je charge le comte Bertrand de soigner et de conserver ces objets et de les remettre à mon fils lorsqu'il aura seize ans.*

Offerte par le comte Bertrand au Roi Louis Philippe, en 1840.

Déposée dans la Cella du Tombeau, aux Invalides.

*Facture de Biennais en 1806 : Une épée en or à 20 k. Ciselée : la poignée, ornée par le bas d'une Couronne de Fer enveloppée d'une couronne de lauriers ; le milieu avec têtes de Minerve et d'Hercule dans des médaillons enrichis d'arabesques. Le pommeau avec casque et hibou ; la branche, ornée d'aigles et d'abeille, et terminée par une petite tête de lion antique. La garde, a coquille renversée avec aigle posé sur son foudre, ciselé sur un bouclier dont la bordure est parsemée de 16 abeilles, nombre des seize Cohortes. La lame, fusée en acier et incrustée d'ornements. Le fourreau en écaille, les bélières et le bout en or : 5.700 francs.*

Remis à neuf l'épée en or de S. M., avoir démonté, remonté et nettoyé ses pièces, fait graver et incruster sur la lame ces mots : Épée que portait l'Empereur à la bataille d'Austerlitz.

Si l'épée *payée* en 1806 n'est point celle d'Austerlitz, elle est en tout cas presque semblable. Mais ce qui doit attirer l'attention c'est que de 1811 à 1814, l'Empereur n'a absolument que deux épées en service ordinaire, que, en 1821, il ne s'en trouve plus qu'une et que celle-ci, qui est SON ÉPÉE est aux Invalides.

On ne saurait nier, néanmoins, que dans les comptes, pourtant fort incomplets de la Garde-robe de l'Empereur, ne se trouve l'indication de fournitures d'épées bien plus nombreuses. On sait que l'une de ces épées a été donnée par Napoléon à l'Empereur Alexandre, une autre au Grand Duc Constantin, mais ce sont les seules dont on connaisse la destinée. C'est le sabre qu'il a porté dans ses campagnes d'Italie, qu'il envoie à Eugène, en présent, au mois de janvier 1808, c'est *le sabre* qu'il portait à Marengo qu'il donne à son frère Jérôme ; c'est *un sabre* qu'il a fait fabriquer par Biennais et qu'il a payé 14.500 francs qu'il donne à son frère Louis ; c'est *un glaive*, aussi fabriqué par Biennais et payé 7.000 francs qu'il offre au Roi de Bavière ; il donne *des sabres* à des officiers russes, à quantité de gens ; mais ce ne sont point *les épées* qu'il a portées : et pourtant

voici une épée de son modèle fournie en l'an XIV ; deux en 1806 ; une en 1808, et il en est bien d'autres. Ce point est donc un des plus nécessaires à éclaircir et, sans prétendre en rien à donner une explication, je me borne à poser la question : à qui Napoléon a-t-il donné de ses épées ? Que sont devenues ces épées ?

*N° 3. - Une épée à la française en vermeil.*

En 1821, cette épée est en dépôt chez M. le comte de Turenne.

L'Empereur l'a léguée à son fils (État B).

Non retrouvée.

*N° 4. — Un glaive, poignée en ivoire, fourreau en nacre. Costume de Premier Consul.*

En 1821, ce glaive est en dépôt chez M. le comte de Turenne. L'Empereur le lègue à son fils (État B).

MUSÉE DES SOUVERAINS. N° 168. Glaive de Napoléon, Premier Consul. C'est celui que l'Empereur, dans son testament, appelle son glaive et qu'il lègue à son fils, (Longueur 0m,910).

La lame est d'acier quadrangulaire, terminée en pointe, ornée, en sa partie supérieure d'incrustations d'or dont les motifs sont des trophées et qui se détachent sur un fond dépoli. La poignée, d'ivoire, est presque cylindrique, taillée à côtes, enrichie, sur les deux côtés aplatis, de trophées ciselés on relief d'argent doré, composés d'armes, d'étendards et ayant, sur leur milieu, un bouclier dont le fond, d'émail rouge, porte une tête de Méduse, ciselée en or ; au dessus du bouclier est un écusson sur lequel se détachent, en or et en émail bleu, les lettres R. P. F. (République Française). Deux aigles sont ciselés en or sur la garde qui est d'argent doré, orné d'émaux rouges et, sur le côté qui regarde la lame, sont deux médaillons contenant ces mots : MANUFACTURE À VERSAILLES — BOUTET, DIRECTEUR ARTISTE. Le pommeau est formé par deux têtes de lion, adossées, d'argent duré, ciselées en ronde bosse.

Le fourreau (n° 169) — longueur 0m,775, est composé de plaques de nacre de perles, ajustées dans des encadrements dorés. A la partie supérieure et vers la pointe, des ornements ciselés sur le métal en constituent la partie décorative ; quelques médaillons dont les fonds sont en émail rouge ajoutent un peu de couleur à l'éclat du métal ; sur l'un de ces médaillons est une tête de la République ; sur celui qui lui est opposé, une image de la patrie ; et les trophées finement ciselés qui se relient à l'un et à l'autre sont composés de la réunion, d'instruments de métiers, des sciences et des arts.

Il se trouve au MUSÉE D'ARTILLERIE (J. 306 et J. 418, collection Lepel-Cointet) *deux glaives de Premier Consul* (sic) qui n'ont aucun rapport avec celui du Musée des Souverains et dont l'attribution semble plus que douteuse. Au surplus, c'est dans cette collection Lepel-Cointet que se rencontre une croix de commandeur de la Légion à honneur DU CONSULAT !

*N° 5. — Une épée à lame plate, garde en ivoire.*

Non retrouvée.

*N° 6. — Un sabre que portait S. M. à la bataille d'Aboukir.*

*Donné au général Drouot à Fontainebleau* (Inventaire en 1874.)

Il n'est point douteux que l'Empereur a donné, à Fontainebleau, au général Drouot, un sabre oriental, mais est-ce celui qu'il portait à la bataille d'Aboukir ? Le biographe le mieux informé de Drouot dit simplement de ce sabre, offert par le général à la ville de Nancy le 5 décembre 1835 et conservé, depuis lors, au Musée de cette ville : *Un magnifique cimenterre que l'Empereur avait porté longtemps avant de lui en faire présent.*

Dans l'*Inventaire* de 1821 dressé à Sainte-Hélène on trouve : *Un sabre, celui que S. M. portait à Aboukir.* Ce sabre, l'Empereur l'a confondu avec le sabre de Sobieski qui n'était pas à Sainte-Hélène, mais chez M. le comte de Turenne — et c'est ainsi qu'il a disposé deux fois, en faveur de son fils, de l'arme qu'il appelle le sabre de Sobieski. De fait, le sabre qu'il portait à Aboukir, bien qu'il se trouvât à Sainte-Hélène, ne lui appartenait plus : il l'avait donné, en 1814, à Fontainebleau, au général Bertrand. (Voir ci-dessous n° 13)

*N° 7. — Deux sabres à la mamelouk.*

*Donnés au Roi de Naples.* (Inventaire en 1814.)

*N° 8. — Un sabre ayant appartenu au roi de Pologne.*

Ce sabre, désigné dans l'État B comme le sabre de Sobieski, dans l'*Inventaire* comme *donné par la ville de Varsovie*, est, en 1821, déposé chez le comte de Turenne. Il est légué par l'Empereur à son fils à deux reprises (État A, § 2, État B, § 3).

On peut se demander s'il ne s'agit pas du sabre conservé au Musée d'Artillerie sous le n° J. 119, comme celui d'Etienne Bathory, roi de Pologne, et venu au Musée, en 1801, de la Bibliothèque Nationale. M. Du Casse dit (LES DESSOUS DU COUP D'ÉTAT, page 234) que ce sabre, venu au roi Jérôme dans le partage des objets de Napoléon Ier, aurait été, vers 1851, racheté par le Prince Président, moyennant la somme de 7000 francs et déposé au Musée d'Artillerie.

*N° 9. — Un sabre, la poignée en ivoire, le fourreau en fer, orné d'étoiles d'or. (Modèle.)*

Est-ce l'épée désignée dans l'état B comme se trouvant en dépôt chez le comte de Turenne, que l'Empereur nomme : *Une épée en fer* et qu'il lègue à son fils ?

*N° 10. — Un sabre que portait S. M. à la bataille du Mont-Thabor.*

*Donné par S. M. au Maréchal duc de Tarente à Fontainebleau.* (Inventaire en 1814.)

Macdonald rapporte que l'Empereur, en lui donnant ce sabre, aurait dit : *Vous pouvez, sans blesser votre délicatesse, accepter un cadeau d'un autre genre. C'est le sabre de Mourad-Boy que j'ai porté à la bataille du Mont-Thabor. Acceptez-le en souvenir de moi et de mon amitié pour vous.*

*N° 11. — Un sabre à lame droite, garde en cuivre doré.*

*Donné au comte de Turenne* (Inventaire en 1814.)

*N° 12. — Un sabre dont le fourreau est en cristal. La lame entièrement gravée. Ce sabre à son ceinturon en drap rouge brodé en or. Le tout renfermé, dans un étui.*

*Donné au duc de Vicence* (Inventaire en 1814.)

N° 13. — *Un sabre dont la poignée est surmontée d'une tête de cheval. Le fourreau garni en perles. Le tout renfermé dans un étui.*

*Donné au comte Bertrand* (Inventaire en 1814.)

Le général Bertrand, dans *l'Exposé fait par l'ancien Grand-maréchal Bertrand*, relativement aux armes de Napoléon, dit, page 5 : *L'Empereur me fit don du sabre qu'il portait à la bataille d'Aboukir.*

Celle note de Bertrand se trouve en contradiction avec l'indication du gardien de la garde-robe (Voir n° 6 ci-dessus) et concorde d'autre part avec la note de Marchand (*Inventaire. — ARMES DE S. M.*) : *Un sabre, celui qu'Elle portait à Aboukir.*

Le fait que l'Empereur eût conservé dans sa garde-robe le sabre qu'il avait précédemment donné à Bertrand, s'explique fort bien par l'instabilité de l'habitation du Grand-Maréchal, par le fait que l'Empereur, à Sainte-Hélène, aimait à avoir sous la main tout ce qui lui rappelait les temps anciens. Il avait aussi (v. Exposé cité ci-dessus) donné à Bertrand son grand nécessaire et pourtant il le reprend dans sa garde-robe et, par son Testament, il le lègue à son fils. Bien mieux, il a emprunté à Mme Bertrand un médaillon représentant l'Impératrice Joséphine, et ce médaillon est compris dans *l'Inventaire*.

Il est à remarquer que si, dans le testament et les codicilles, il est fait deux mentions du sabre dit de Sobieski, il n'en est faite aucune du sabre donné au général Bertrand et les exécuteurs testamentaires, pour expliquer la confusion entre les deux mentions du sabre de Sobieski ont rédigé celle note : *Le sabre, porté sur l'État A (Testament § 2), est celui que l'Empereur portait à Aboukir et QUI EST ENTRE LES MAINS DU COMTE BERTRAND.*

N° 14. — *Trois étuis ne contenant rien.*

N° 15. — *Une garde de sabre démontée, antique.*

*Poignée de sabre antique* qui, en 1821, est en dépôt chez M. le comte de Turenne. Léguée par l'Empereur au Prince Jérôme (État B, § 2).

N° 16. — *Un poignard à la mameluck : la poignée en or, le fourreau en velours.*

Désigné *Inventaire* de 1821 : *Un poignard, Testament, § 2 : Mon poignard.* Légué par l'Empereur à son fils.

MUSÉE DES SOUVERAINS. N° 170. Poignard ayant appartenu à l'Empereur Napoléon Ier. C'est celui que l'Empereur, dans son testament, appelle son poignard et qu'il a légué à son fils.

(Longueur, 0m,303.)

La poignée est un travail d'orfèvrerie italienne du XVIe siècle ; la composition est fort ingénieuse et l'or est ciselé avec autant de finesse que de goût. Ce sont des cartouches dont la succession et l'enlacement forment une sorte de réseau sertissant de places en places comme dans un cadre élégant des petites têtes d'hommes ou de femmes et, sur le pommeau, des mufles de lions. Des émaux de couleurs variées sont posés sur tous les enroulements dont ils accusent les contours.

Ce beau poignard du XVIe siècle fut offert à Napoléon Bonaparte, général en chef de l'armée d'Egypte, après la prise de Malte et la dissolution de l'ordre de Malte. Il avait été jusque-là en la possession des grands-maîtres de l'Ordre de Malte, ayant été donné à l'un d'eux,

Jean Parisot de La Valette, par le pape Pie IV, pour avoir défendu Malte contre l'armée de Soliman.

Le fourreau, d'argent doré, est garni de velours rouge, il a été fait par Biennais, orfèvre de V Empereur, et porte son nom gravé à l'intérieur. Les ornements sont finement ciselés : de chaque côté, on voit l'aigle impérial couronné et une abeille.

Il convenait de conserver telle quelle la rédaction de M. H. Barbey de Jouy. En réalité, ce poignard fut enlevé de la *Conservatorerie* de Malte en même temps que l'épée du grand-maître La Valette, l'estoc et le casque de Manoel Vilhem, des trophées de toutes sortes, l'argenterie des églises et des chevaliers, etc. — Suivant Miège, III 152 et Boisgelin, II. 220, il avait été donné, non par le Pape, mais par le roi d'Espagne, Philippe II, au grand-maître La Valette.

*N° 17. — Un ceinturon en cuir noir, boucle en or.*

*N° 18. — Un ceinturon en soie.*

Peut-être le ceinturon de soie blanche fourni en 1811, payé 36 francs.

*N° 19. — Un cordon soie et or avec sa garniture en cuivre doré.*

*N° 20. — Deux ceinturons en soie avec crochets en or.*

*N° 21. — Trois crochets d'épée en or.*

*N° 22. — Un ceinturon boucle en or.*

N° 20 et 22 : six boucles de ceinturon en forme de boucliers ornés de tôles d'aigles, lettre initiale N et garnis chacun d'un S en serpent pour servir de crochet, l'un pour ceinturon de soie, les autres pour ceinturon de peau de renne brodés en or — 1.268 francs (Biennais).

On trouve, en février 1806, une fourniture de dix ceinturons veau lac, garniture d'argent fin ; en 1815, une autre fourniture de six ceinturons d'épée à 60 francs le pièce.

A Sainte-Hélène, on ne trouve, dans l'État du partage du mobilier, qu'un ceinturon d'épée qui fut attribué à Montholon.

## IV. — BIJOUX.

### A. — Ordres de Sa Majesté.

#### I. — LÉGION D'HONNEUR

*N° 1. — Un grand collier de la Légion d'honneur.*

En 1821, est en dépôt chez M. le comte de Turenne. L'Empereur le lègue à son fils. (Voir ci-dessous n° 2.)

*N° 2. — Deux grandes décorations de la Légion d'honneur.*

Une à Sainte-Hélène. *Inventaire* de 1821. L'Empereur la lègue à son fils.

Le 24 juin 1843, le roi Joseph chargea M. Sapey, membre de la Chambre des députés, de déposer en son nom, sur le tombeau de l'Empereur, le grand collier de la Légion d'honneur et deux autres objets qu'il portait habituellement. Le 14 juillet 1843, M. Sapey remet au général Petit, commandant l'Hôtel des Invalides, en l'absence du maréchal Oudinot, duc de Beggio, le grand collier, le grand cordon et la plaque de la Légion que portait habituellement Napoléon. La plaque était brodée d'ordinaire sur ses uniformes, il s'agit probablement ici d'une plaque ciselée. Ces trois objets ont été déposés dans la Cella.

L'Empereur, dans son cercueil, est revêtu du grand cordon de la Légion. C'est peut-être la seconde des deux grandes décorations.

La plaque de la Légion coûtait 62 francs, fournie par le tailleur.

La croix grand modèle 150 francs, fournie par Biennais.

*N° 3. — Deux croix pour les grands habits.*

*Perdues en Russie.* (Inventaire en 1814.)

*N° 4. — Douze petites croix.*

*N° 5. — Cinq grand-croix de la Légion d'honneur.*

*N° 6. — Huit petites d'officier.*

La croix d'or émaillée fournie par Biennais coûtait 75 francs.

Ruban avec rosette, 0,37 centimes.

*N° 7. — Seize petites de Légionnaire.*

*N° 8. — Une croix de la Légion d'honneur.*

N° 2 a 8.

*Inventaire* du 16 avril 1821 : *Deux Ordres de la Légion.*

(Un de ces ordres est à l'uniforme de l'Empereur dans le tombeau. Le second doit être vraisemblablement celui indiqué au n° 2.)

*Trois décorations de la Légion d'honneur.*

*Une grand-croix de la Légion d'honneur.*

*Un cordon du même ordre.*

*Inventaire* du 5 mai 1821 : *Une grand-croix de la Légion d'honneur.*

*Deux petites croix de la Légion d'honneur.*

*Trois décorations de la Légion d'honneur.*

*Un cordon de la Légion.*

## II. — COURONNE DE FER.

*N° 9. — Deux grandes décorations d'Italie.*

*N° 10. — Deux croix pour les grands habits.*

*N° 11. — Douze petites croix.*

N° 9 à 11.

*Inventaire* du 16 avril 1821 : Trois décorations de la Couronne de Fer dans le second fond de la botte à tabatières.

Restent seulement deux décorations dans l'*Inventaire* du 5 mai. Une doit donc être dans le tombeau.

La croix de la Couronne de Fer (le mot croix est ici tout à fait impropre), fournie par Biennais, en or émaillé, se payait 90 francs.

### III. — ORDRE DE LA RÉUNION.

N° 12. — *Trois petites Croix de la Réunion.*

N° 13. — *Deux plaques.*

*Inventaire* du 16 avril 1821 : Trois décorations de la Réunion.

*Inventaire* du 5 mai 1821 : Deux décorations.

Une doit donc être dans le tombeau.

N° 14 — *Trois très petites croix de France, de la Couronne de Fer et de la Réunion.*

(Non retrouvé en 1821.)

### IV. — ORDRES ÉTRANGERS.

N° 15. — *Une grande décoration de l'Union de Hollande.*

N° 16. — *Une grand-croix.*

N° 17. — *Une grande décoration de la Toison d'Or.*

N° 18. — *Un grand collier de la Toison d'Or.*

En dépôt chez le comte de Turenne. — Légué par l'Empereur à son fils. État B, § 1.

N° 19. — *Une grande décoration de Saint-André de Russie.*

N° 20. — *Une grande décoration de Sainte-Anne de Russie.*

N° 21. — *Une grande décoration de Saint-Alexandre de Russie.*

N° 22. — *Une grande décoration de l'Aigle Noir de Prusse.*

N° 23. — *Une grande décoration de l'Aigle Rouge de Prusse.*

N° 24. — *Une grande décoration de la Fidélité de Bade.*

N° 25. — *Une grande décoration de l'Éléphant de Danemark.*

N° 26. — *Une grande décoration de Westphalie.*

N° 27. — *Une grande décoration des Séraphins de Suède.*

N° 28. — *Une grande décoration de Saint-Hubert de Bavière.*

N° 29. — *Une grande décoration de la Couronne verte de Saxe.*

N° 30. — *Une grande décoration de Saint-Henri de Saxe*

N° 31. — *Une grande décoration de Saint-Jacques de Portugal.*

N° 32. — *Une grande décoration de Saint-Joseph de Wurtzbourg,*

N° 33. — *Une grande décoration de Hesse-Darmstadt.*

N° 34. — *Une grande décoration de Saint-Étienne d'Autriche.*

N° 35. — *Une grande décoration de Saint-Léopold d'Autriche.*

N° 36. — *Une grande décoration de l'Aigle d'Or de Wurtemberg.*

Sauf le grand collier de la Toison d'Or, aucune de ces décorations ne se retrouve dans l'*Inventaire* de 1821, Elles ont été prises à Waterloo dans la voiture de l'Empereur.

## B. — Bonbonnières et Tabatières.

A Sainte-Hélène, les bonbonnières et tabatières sont enfermées dans trois boîtes dont une est à double fond. Une de ces belles est vraisemblablement l'*écri*n d'acajou avec ornements de cuivre incrustés ; et compartiments de velours blanc pour renfermer les tabatières de Sa Majesté fourni par Biennais en 1808 et payé 625 francs, plus 45 francs pour un étui en peau doublé de serge pour le renfermer, avec les armes dorées dessus.

N° 1. — *Une bonbonnière en écaille avec filigranes d'or et d'émail ornée du portrait de la reine de Naples, sœur de l'Empereur.*

*Inventaire* du 16 avril 1821, n° 9 : Bonbonnière en écaille ornée du portrait de la reine de Naples, sœur de l'Empereur.

Léguée à son fils.

N° 2. — *Une bonbonnière en écaille, portrait de Madame Mère.*

*Inventaire* du 16 avril 1821, n° 24 : Bonbonnière ornée du portrait de Madame.

Léguée à son fils.

N° 3. — *Deux bonbonnières en écaille avec gorges d'or.*

Une seule bonbonnière en écaille est portée à l'*inventaire* du 16 avril 1821.

L'État du mobilier (5 mai) en indique deux.

L'Empereur lègue à son fils la bonbonnière qu'il croit seule existante.

N° 4. — *Une bonbonnière en écaille avec cercles et une gorge d'or.*

N° 5. — *Trois bonbonnières en écaille unie.*

Les n° 4 et 5 non retrouvés à Sainte-Hélène.

L'Empereur paraît avoir fait une grande consommation de ces bonbonnières. Il en avait toujours une sur lui, contenant de la réglisse anisée en tout petits morceaux.

Ces bonbonnières, en écaille blonde généralement, coûtaient chez Biennais de 22 A 42 francs, monture comprise.

N° 6. — *Une tabatière en or, carrée, avec paysage entouré de perles.*

*Inventaire* du 10 avril 1821 : Une tabatière en or, émaillée à l'intérieur, ornée d'une vue de Lacken, entourée de perles.

Léguée à son fils.

N° 7. — Une tabatière en écaille, carrée, avec un médaillon en émail de Petitot.

*Inventaire* du 16 avril 1821, n° 16 : Tabatière en écaille doublée en or, ornée d'un portrait de Turenne, peint par Petitot.

Léguée à son fils.

N° 8. — Une tabatière en or avec médaillon d'agate onyx représentant Auguste et Livie.

*Inventaire* du 16 avril 1821, n° 14 : Tabatière en or, carré long, ornée d'un camée antique : Auguste et Livie, le seul qui existe.

Léguée à son fils.

N° 9. — Une tabatière carrée, en or, à double couvercle, médaillon en agate onyx représentant Silène.

C'est la boîte léguée par l'Empereur à Lady Holland. On sait qu'elle avait été donnée au général Bonaparte par le pape Pie VI après le traité de Tolentino et que, à Sainte-Hélène, dans les tout derniers jours de sa maladie, l'Empereur y enferma un billet sur lequel il avait écrit de sa main : Napoléon à Lady Holland, témoignage de satisfaction et d'estime.

Il désigne ainsi cette boîte dans son testament : Je lègue à Lady Holland le camée antique que le pape Pie VI m'a donné à Tolentino.

Il existe une représentation de la boîte gravée par Bradley, une représentation du camée gravée par Golding ; les deux gravures sur une même planche qui porte encore le fac-similé de la note de l'Empereur.

N° 10. — Une tabatière en écaille, carrée, médaillon d'agate onyx, tête de guerrier.

*Inventaire* du 16 avril 1821, n° 13 : Tabatière en écaille doublée en or, ornée de la tête d'Alexandre, camée antique.

Léguée à son fils.

N° 11. — Une tabatière en écaille carrée ornée de cinq médailles antiques.

Donnée par le Cabinet des médailles. (*Inventaire* de 1814.)

*Inventaire* du 16 avril 1821, n° 8 : Tabatière en écaille, doublée en or, ornée de cinq médailles du moyen âge.

Léguée à son fils.

Voir sur les tabatières ornées de médailles antiques provenant du Cabinet des médailles, la note en fin du paragraphe B.

N° 12. — Une tabatière en écaille, avec médaillon représentant S. A. Madame Mère.

Donnée par Madame Mère le jour du Sacre. (*Inventaire* de 1914.)

*Inventaire* du 16 avril 1821, n° 7 : Tabatière carré long en écaille doublée en or, ornée du portrait de Madame fort ressemblant.

Léguée à son fils.

N° 13. — Une tabatière en écaille, ovale, garnie en or, pierre gravée.

*Inventaire* du 16 avril 1821 : La Sagesse de Scipion, pierre gravée ornant une tabatière en écaille doublée en or, donnée par Pie VII lors du Couronnement.

Léguée à son fils.

N° 14. — Une tabatière en écaille, ovale, garnie en or. — Cinq médailles antiques.

Peut-être, à défaut de désignation plus ample, est-ce cette tabatière qu'il convient d'assimiler avec le n° 8 de l'inventaire du 16 avril.

(Voir ci-dessus n° 14, en fin de l'article, la note.)

N° 15 — Une tabatière en écaille, ovale, garnie en or. — Trois médailles.

Donnée par le Cabinet des médailles. (*Inventaire* en 1814.)

*Inventaire* du 16 avril. Sans numéro : Une tabatière ornée de trois médailles d'argent, dont se servait l'Empereur à Sainte-Hélène.

Léguée à son fils.

C'est la boîte fournie par Biennais en septembre 1809 : Une boîte d'écaillé noire, doublée d'or, de forme carré long, arrondie par les bouts, montée de trois médailles d'argent, encadrées de cercles d'or ciselés, et, par dessous, des glaces pour empêcher le tabac de passer. 590 francs.

(Voir la note en fin de l'article)

N° 16. — Une tabatière en or émaillé, ovale, avec médaillon peint sur émail.

Donnée par la ville de Gènes. (*Inventaire* en 1814.)

*Inventaire* du 16 avril 1821, n° 12 : Fédération de Milan ou création de la République Cisalpine en 1797, peinture sur émail, garnie intérieurement en or.

Léguée à son fils.

C'est à cette tabatière que se rattache l'anecdote suivante racontée par Rœderer (*Œuvres*, III, 302). Quelques jours après (le 18 brumaire), j'appris par M. de Talleyrand que Bonaparte avait l'intention de me faire un présent. Il avait reçu de la ville de Milan une boîte d'or sur laquelle était peinte en émail la Fédération de Milan. C'était, disait-on, un chef-d'œuvre. 11 avait ordonné qu'on l'entourât de vingt mille francs de diamants. Je fus blessé de cette idée. Je priai Regnaud de Saint-Jean-d'Angély qui voyait Bonaparte et plus souvent Bourrienne, je priai aussi M. de Talleyrand de me préserver de ce présent. Je ne sais à qui des deux j'ai l'obligation de n'en avoir plus entendu parler.

N° 17. — Une tabatière en écaille, garnie en or, ovale portrait du Roi et de la Reine de Westphalie. — Donnée par la Reine de Westphalie.

*Inventaire* du 16 avril, n° 5 : Tabatière en or ornée du portrait du roi et de la reine de Westphalie.

Léguée à son fils.

N° 18 — Une tabatière en or, ronde, garnie de quatre médaillons. — Donnée par l'Impératrice Joséphine.

*Inventaire* du 16 avril, n° 10 : Tabatière en or, ornée de quatre portraits : L'Impératrice Joséphine, le prince Eugène, la Reine Hortense et le Roi de Hollande.

Léguée à son fils.

*N° 19. — Une boîte à cure-dents en bois de santal avec un médaillon. — Donnée par l'Impératrice Joséphine.*

Ne se retrouve pas en 1821.

*N° 20. — Une boîte ronde en ivoire avec médaillon représentant la bataille de Marengo. — Donnée par la ville de Dieppe.*

*Inventaire du 16 avril, n° 22 : Tabatière en ivoire, bataille de Marengo, donnée par la ville de Dieppe.*

Léguée à son fils.

*N° 21. — Tabatière en ivoire avec médaillon représentant une revue de Frédéric II. — Donnée par la ville de Dieppe.*

*Inventaire du 16 avril, n° 27 : Tabatière ronde en ivoire, Frédéric le Grand à Postdam.*

Léguée à son fils.

*N° 22. — Tabatière octogone en or émaillé, chiffre en brillants. — Donnée par le Grand Seigneur.*

*Inventaire du 16 avril 1821, n° 26 : Boîte carrée en or émaillée ornée d'un chiffre en diamants qui lui-même est entouré de diamants. Donnée par le Schah de Perse.*

Note de l'État du mobilier (5 mai) : Tabatière persane enrichie de pierres fines.

Autre État : Tabatière persane enrichie de diamants.

Léguée à son fils.

*N° 23. — Tabatière ronde en lave, avec médaillon en mosaïque. — Donnée par le roi de Bavière.*

*Inventaire du 16 avril 1821, n° 21 : Tabatière ronde en lave, paysage mosaïque.*

Léguée à son fils.

*N° 24. — Tabatière ronde en mosaïque garnie en or. — Donnée par la ville de Vienne.*

*Inventaire du 16 avril 1821, n° 19 : Plan de Vienne, tabatière mosaïque.*

Léguée à son fils.

*N° 25. — Tabatière ronde en écaille garnie en or avec médailles de Pierre le Grand et Charles XII. — Donnée par le Cabinet des médailles.*

*Inventaire du 16 avril, n° 18 : Tabatière en écaille ornée d'une médaille en or d'une grande dimension Paul Ier (sic) empereur de Russie et, au revers, celle en argent de Charles XII.*

Léguée à son fils.

Voir la note en fin de l'article.

*N° 26. — Tabatière ronde, en écaille garnie en or avec médailles de Charles-Quint et de François Ier. — Donnée par le Cabinet des médailles.*

*Inventaire* du 16 avril, n° 32 : Tabatière ronde en écaille ornée d'une médaille en or de grande dimension Charles-Quint et, au revers, en argent, celle de François Ier.

*État du mobilier* : Même désignation.

Cette tabatière figurait sous le n° 108 dans le musée de San Martino à l'île d'Elbe avec cette description :

Une tabatière ronde, en écaille, doublée en or, avec deux médailles en argent, l'une de Charles-Quint, l'autre de François 1er.

Donnée par S. S. le pape Pie VII à l'Empereur à l'occasion du Sacre (1804).

Elle était accompagnée d'une note de M. Joseph Tastu sur la médaille de Charles-Quint, d'un certificat autographe de S. A. I. le prince Jérôme, attestant l'authenticité de la tabatière donnée par le Pape Pie VII à Napoléon, le jour de son Sacre, ledit certificat en date de Quarto le 28 avril 1804.

Elle a été comprise, sous le n° 199, dans la vente faite en 1880 au Palais de San Donato, et désignée de la même façon que dans le catalogue. On y donne les dimensions de la tabatière : diamètre : 0,085mm. Diamètre de la médaille de Charles-Quint 0,065mm, de la médaille de François Ier, 0,07 centimètres.

Il est extrêmement douteux que l'indication du donateur primitif soit exacte.

*N° 27. — Tabatière octogone en caillou de Vienne, garnie en or, ornée de trois médailles. — Donnée par la ville de Vienne.*

*Inventaire* du 16 août, n° 29 : Tabatière caillou de Vienne ornée de trois médailles d'argent.

Léguée à son fils.

*N° 28. — Tabatière carrée en Burgos travaillée sur toutes ses parties. — Donnée par le Roi de Naples.*

Ne se retrouve pas en 1821.

*N° 29. — Tabatière ovale en or.*

*État du mobilier*, 5 mai 1821 : Une boîte de chagrin rouge contenant une tabatière en or uni.

*N° 30. — Tabatière ronde en or émaillé. Ne se retrouve pas en 1821.*

*N° 31. — Tabatière ovale en écaille garnie en or ornée de deux médailles. — Donnée par le comte de Rémusat.*

*Inventaire* de 1821, 3° boîte : Une tabatière ornée de deux médailles d'argent dont se servait l'Empereur à Sainte-Hélène.

Léguée à son fils.

Cette tabatière correspond au n° 216 du Musée des Souverains dont voici la description :

Tabatière de l'Empereur Napoléon Ier, donnée au Musée des Souverains par l'Empereur Napoléon III. Longueur 0,063mm, largeur 0,045mm.

De forme ovale, elle est d'écaillé et doublée d'or. Elle a été faite chez Biennais dont le nom est gravé sur la gorge de l'intérieur. Deux médailles grecques, d'argent, ornent le couvercle de la boîte ; elles sont montées de manière à laisser voir à l'intérieur leur revers : l'une est la tête de Démétrius Ier, roi de Macédoine... l'autre est la tête d'Antiochus Hiérax, prince de la dynastie des Séleucides.

*N° 32. — Tabatière ovale en écaille garnie en or, ornée de trois médailles antiques. — Donnée par le Cabinet des médailles.*

*Inventaire de 1821, n° 11 : Tabatière ovale en écaille doublée en or, ornée de trois médailles en or parmi lesquelles se trouve celle de César.*

Léguée à son fils.

*N° 33. — Tabatière octogone en écaille garnie en or ornée de quatre médailles antiques. — Donnée par le Cabinet des médailles.*

*Inventaire de 1821, n° 4 : Tabatière ovale long, en écaille doublée en or, ornée de quatre médailles où se trouvent Jules César et Timoléon. L'Empereur s'est souvent servi de cette tabatière.*

*État du mobilier : Tabatière ovale, quatre médailles en argent : Regulus, Sylla, Pompée, Jules César.*

Léguée à son fils.

*N° 34. — Tabatière carrée en or ornée d'une pierre de silex faisant médaillon. — Donnée par la Reine de Naples.*

*Inventaire de 1821, n° 9 bis : Petite boîte à odeurs en or, ornée du portrait cornaline de la Reine de Naples.*

Léguée à son fils.

Cette petite boîte aurait été prise, à la douane, à M. le comte de Montholon lorsqu'il rentra en France.

*N° 35. — Tabatière octogone en or ornée de deux médaillons représentant les Princesses d'Espagne. — Donnée par la Reine d'Espagne.*

*Inventaire de 1821, n° 20 : Tabatière en or garnie de deux portraits : nièces de l'Empereur, filles du Roi Joseph.*

Léguée à son fils.

*N° 36. — Tabatière ovale en écaille garnie en or, ornée du portrait de S. M. l'Impératrice. — Envoyée de Vienne au moment du mariage.*

*Inventaire de 1821, n° 31 : Tabatière en écaille doublée en or. Portrait de l'Impératrice Marie-Louise, tabatière que portait souvent l'Empereur.*

Léguée à son fils.

Au MUSÉE DES SOUVERAINS, sous le n°217, figurait une tabatière dont voici la description :

Tabatière de l'Empereur Napoléon Ier, donnée au Musée des Souverains par l'Empereur Napoléon III. Longueur 0,094mm, largeur 0,046.

De forme ovale, elle est d'écaillé et doublée d'or. Le portrait de l'Impératrice Marie-Louise dont elle est ornée a été fait par Isabey. La

date du 2 AVRIL 1810, incrustée en lettres d'or au dessous du portrait, rappelle l'un des jours de la semaine qui a suivi la célébration du mariage de l'Empereur ; le chiffre incrusté en or et en argent au dessus du portrait, est composé des lettres N et L, initiales des noms de Napoléon et de Marie-Louise.

La tabatière, qui fut un cadeau de la jeune Impératrice à son glorieux époux, avait été faite chez M. E. Milot, dont le nom est gravé sur la gorge de l'intérieur.

Il a dû se glisser dans cette notice un certain nombre d'erreurs et il est difficile de concilier la note du n° 36 de l'*Inventaire* de 1811 avec la note n° 31 de l'*Inventaire* de 1821. La date du 2 avril 1816 n'est point destinée, comme on l'a dit, à rappeler un des jours de la semaine qui a suivi la célébration du mariage, mais elle consacre la date même du mariage religieux. Cette tabatière a été fournie à Marie-Louise, par Nitot, joaillier, le 11 septembre 1810. Une tabatière en écaille noire, doublée d'or et enrichie du portrait de Sa Majesté dans un cadre ciselé. Cette boîte est ornée du chiffre de LL. MM. et d'une légende en or incrustée sur le couvercle.

Pour or, façon, fourniture de la boîte d'écaillé et du cristal de roche et étui : 596 fr.

Le portrait, par Isabey, a dû être payé comme d'ordinaire : 600 fr.

*N° 37. — Tabatière ovale en écaille garnie en or, ornée du portrait de S. M. le Roi de Rome. — Donnée par l'Impératrice Marie-Louise.*

*Inventaire* du 16 avril 1821 n° 2 : Le Roi de Rome enfant, miniature d'Isabey, tabatière en écaille doublée en or, dont l'Empereur a fait usage pendant plusieurs années.

Léguée à son fils.

Cette tabatière d'écaillé noire doublée d'or, ornée d'un cadre ciselé émaillé avec le portrait du Roi de Rome, a été fournie par Nitot à Marie-Louise, le 29 février 1812, et payée 600 francs.

*N° 38. — Tabatière ovale en écaille garnie en or, avec une pierre gravée. — Donnée par le Cabinet des Médailles.*

*État du mobilier*, 9 mai 1821 : Une boîte de chagrin rouge contenant une tabatière avec camée antique.

L'*Inventaire* de 1811 contient donc de plus que l'*Inventaire* de 1821 les numéros 3, 4, 5, 19, 28, 29, 30 et 38, qui ne sont point assimilés, ou n'ont point été retrouvés.

Par contre, l'*Inventaire* du 16 avril 1821 énumère les objets suivants qui, depuis 1811, ont été achetés par l'Empereur ou qui, par diverses causes, se trouvaient entre ses mains au moment de sa mort :

N° 3. Portrait orné de perles de l'Impératrice Joséphine, première femme de l'Empereur.

Ce portrait appartenait à la comtesse Bertrand. L'Empereur le lui fit demander pour que M. Marchand le copiât, et le porta lui-même sur son inventaire. Marchand ne put donc le rendre à la comtesse lorsqu'elle le lui réclama, l'Empereur l'ayant compris dans les objets à remettre à son fils.

N° 6. Petite boîte à cure-dents en ivoire, ornée du portrait de Madame, envoyée à l'Empereur pendant son séjour à Sainte-Hélène.

N° 12bis. Petite boîte carrée en or garnie d'une agate.

Désignée dans *l'État du mobilier* : Tabatière surmontée d'une agate.

N° 15. Tabatière en lapis, ornée d'un camée, portrait de l'Empereur Napoléon.

N° 25. Tabatière en or, portrait du Roi Joseph, frère de l'Empereur.

N° 28. Tabatière en écaille doublée en or, ornée d'une tête en or d'Alexandre, la seule qui existe.

L'Empereur avait pourtant cette boîte dès avant 1809 où, en janvier, Biennais répare, moyennant 18 francs : [Une boîte d'écaillé cintrée, où est une tête de Mars en or.](#)

N° 30. Bonbonnière en écaille : [Le Roi de Rome priant Dieu pour son père et la France.](#)

On sait que cette miniature, popularisée par la gravure, a été exécutée en 1814.

Sans numéro. Inventoriée dans la deuxième boîte à tabatières remise à Marchand.

Douze boîtes en or, ornées d'un N en or couronné.

Ce sont des boîtes de présents.

Une boîte en pierre de Russie, ornée intérieurement d'un portrait.

Une boîte en ivoire ornée des portraits de Louis XVI, la Reine et la Dauphine.

Une boîte ronde en écaille, une chasse à Fontainebleau.

Une boîte en or, ornée d'un paysage en ivoire.

Ces boîtes ont été trouvées dans le Cabinet du Roi lors des Cent-Jours.

Cinq boîtes se trouvaient dans le tiroir de la table de Louis XVIII, *dit Marchand*. L'une en malachite doublée en or, avait à l'intérieur le portrait de Madame de Savoie, femme de ce prince : l'autre, en écaille, offrait la vue d'une chaise à Fontainebleau ; la troisième, un paysage en ivoire, ouvrage de Dieppe, sur une boîte d'or émaillé ; la quatrième, en écaille noire, avait sur son couvercle un saule en ivoire, représentant la Reine, Louis XVI, le Dauphin et la Dauphine. Des chœurs d'anges environnaient cet ouvrage. La cinquième était une boîte d'or, émaillée, renfermant une médaille du Roi, nouvellement frappée, et une médaille en argent de Pie VII. L'Empereur me remit ces tabatières en me disant d'en prendre soin. Elles sont allées à Sainte-Hélène, et depuis, remises à la Famille impériale après la mort du Roi de Rome.

La cinquième boîte ne se retrouve ni dans *l'Inventaire* de 1821, ni dans *l'État du mobilier*.

## NOTES SUR LES TABATIÈRES ORNÉES DE MÉDAILLES PROVENANT DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

M. Du Mersan, auteur des *Saltimbanques* et conservateur du Cabinet des Médailles, a, dans une brochure publiée en 1838 accusé l'Empereur d'avoir dépouillé à son profit cet établissement national. Il est vrai que le même Du Mersan, dans une autre brochure publiée en 1844, a fort atténué les termes de son réquisitoire, et simplement regretté que Napoléon ait accepté les médailles qui lui étaient offertes. En combinant ses diverses affirmations, dont plusieurs sont contradictoires on pourra sans doute rétablir la vérité et, du même coup, on découvrira peut-être à quelles effigies sont les médailles non décrites qui ornaient les tabatières inventoriées sous les n° 11, 14, 15, 31, 32, 33 et 38.

En 1803, dit M. Du Mersan, les Consuls de la République font livrer, par les Conservateurs du Cabinet des médailles antiques offrant quelques allusions aux vertus dont ils se regardaient comme les types. Le Premier Consul obtint un Marc-Aurèle, un Antonin et un Hadrien. Je ne sais pourquoi on y joignit un Domitien.

Le 13 février 1809, M. de Rémusat, maître de la garde robe autorisé par le Ministre de l'intérieur, vient choisir des médailles d'or pour orner une tabatière destinée à Sa Majesté. Il prend les médailles des plus illustres conquérants et des fondateurs de dynastie : celles de Ptolémée, fils de Lagus, fondateur de la monarchie grecque en Egypte ; Démétrius Poliorcète ; Antiochus le Grand ; Mithridate Ier, conquérant de la Médie ; Phraate II, vainqueur de Démétrius et d'Antiochus ; enfin, celles de Titus, de Trajan, de Septime Sévère et de Constantin.

Dans la visite que Napoléon, accompagné de Marie-Louise, fait à la fin de 1810 au Cabinet des Médailles, il demande à voir les médailles de divers chefs de dynasties : Séleucus Nicanor, Ptolémée Lagus, César, Pompée, Mithridate, Constantin, Démétrius Poliorcète, Antiochus le Grand, Phraate II roi des Parthes. On les lui offre : elles ornent une tabatière.

Voilà donc, d'après M. Du Mersan, d'une part, quatre médailles prises par le Consul en 1803, cinq et quatre en 1809, onze en 1810. A la vérité, ici, M. Du Mersan est moins affirmatif. Dans sa brochure de 1838, il omet cette visite, et il fait d'autant mieux que plusieurs des médailles désignées par lui comme ayant été offertes en 1810, auraient fait double emploi avec celles choisies par Rémusat en 1809.

Il est plus que vraisemblable que les trois médailles de 1803 sont celles qui ornent la tabatière n° 15.

Quant aux médailles choisies en 1809, deux figurent, comme on l'a vu ci-dessus, sur la boîte n° 31. *Une boîte d'écaillé noire doublée d'or, avec deux médailles d'argent montées dessus, et cercles ciselés dessus et dessous*, livrée par Biennais en septembre 1809, et payée 560 francs.

Mais en même temps Biennais livre :

Une boîte d'écaillé noire doublée d'or, de forme carré long, arrondie par les bouts, montée de trois médailles d'argent encadrées de cercles

d'or ciselés et, par dessous, des glaces pour empêcher le tabac de passer ; prix 590 francs.

C'est bien probablement la boîte n° 15.

Une autre boîte de même genre, mais à pans, ayant sur le couvercle quatre médailles d'or avec cercles d'or ciselés ; prix, 595 francs.

C'est ici incontestablement la boîte octogone n° 33.

Restent à trouver les boîtes n° 11, 14 et 32. La note suivante, rédigée par Visconti, vraisemblablement sur la demande du Grand-maréchal ou de M. de Rémusat, pourra mettre sur la trace et aider à les assimiler.

### NOTE DE QUELQUES MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT PROPRES À ORNER LES TABATIÈRES DE SA MAJESTÉ ET REPRÉSENTANT DES PORTRAITS DE GRANDS HOMMES.

#### ROMAINS

*Argent petit module.* — Romulus ; Numa ; Scipion l'Africain ; Marcellus, le vainqueur de Syracuse ; Sylla ; Agrippa.

*Or petit module.* — Auguste ; Titus ; Trajan ; Hadrien, grand protecteur des Arts ; Antonin Pic ; Marc-Aurèle ; Septime Sévère ; Aurélien, le vainqueur de Palmyre ; Probus, Constantin le Grand.

#### ROIS GRECS

Médallions d'argent. — Ptolémée, fils de Lagus, fondateur de la monarchie grecque en Egypte ; Lysimaque ; Démétrius Poliorcète Attale Ier, roi de Pergame, vainqueur des Gaulois en Asie ; Attale II, guerrier distingué et grand protecteur des lettres et des arts ; Antiochus le Grand.

Médailles d'argent, petit module de moyenne forme. — Gélon, roi de Syracuse et vainqueur des Carthaginois en Sicile ; Mithridate Ier roi des Parthes, conquérant de la Médie et d'une partie de la Bactriane ; Phraate II, roi des Parthes, vainqueur de Démétrius et d'Antiochus VII.

On a omis des portraits que Sa Majesté a déjà sur ses tabatières, ainsi qu'Alexandre le Grand, Mithridate IV, roi du Pont, César, etc.

On retrouve ici tous les noms cités par M. Du Mersan : il est vraisemblable seulement que les boîtes où figurent les médailles choisies par Rémusat sur les indications de Visconti, ne furent point confectionnées immédiatement.

En prenant les choses au pied de la lettre, en admettant que M. Rémusat ait emprunté au Cabinet les deux médailles de la boîte n° 31, il résulte des inventaires que Napoléon n'a eu sur ses tabatières que 26 médailles et un camée, savoir :

Boîte n° 11. — 5 médailles antiques.

Boîte n° 14. — 5 médailles antiques.

Boîte n° 15. — 3 médailles antiques.

Boîte n° 25. — 2 médailles modernes.

Boîte n° 26. — 2 médailles modernes.

Boîte n° 31. — 2 médailles antiques.

Boîte n° 32. — 3 médailles antiques.

Boîte n° 33. — 4 médailles antiques.

Boîte n° 38. — 1 camée antique.

Par conséquent, en admettant qu'il les ait toutes reçues du Cabinet des Médailles, voilà le tort qu'il a fait à ce dépôt public.

Après Tilsitt, par un seul de ses dons, il l'avait enrichi de 8.465 médailles antiques et quatre volumes in-folio suffisent à peine à établir le compte de ce qu'il y a fourni de 1796 à 1814.

### C. — Autres Bijoux.

N° 1. — *Un médaillon d'agate onyx représentant une tête d'Empereur avec un aigle au revers.*

En note (1814 ?). *Donné au Grand Écuyer.* (Caulaincourt.)

N° 2. — *Un médailler contenant des pièces de monnaie.*

Donné par le Vice-roi. (*Inventaire* en 1814.)

Ce sont les monnaies d'Italie qui ont été mises dans le cercueil.

N° 3. — *Une boîte en velours brodé en or, renfermant trois, médailles : (Or, argent, bronze).*

En note (*Inventaire* en 1814) : *donnée par la ville de Paris.*

Ne se retrouve pas en 1821.

N° 4. — *Une boîte en maroquin renfermant quatre médailles : Deux en or, deux en argent.*

En note (*Inventaire* en 1814) : *donnée par la ville de Paris.*

Ne se retrouve pas en 1821.

N° 5. — *Une boîte en maroquin renfermant deux médailles : une en or, une en argent.*

En note (*Inventaire* en 1814) : *donnée par la ville de Paris.*

Ne se retrouve pas en 1821.

N° 6. — *Quatre paires de boucles de souliers en or.*

Dans l'*Inventaire* du 16 avril 1821. Troisième boîte : *Une paire de boucles à souliers dont se servait l'Empereur à Sainte-Hélène.*

Léguée à son fils.

Dans l'*État du mobilier* (5 mai), en outre : *Une de boucles à souliers.*

L'Empereur la lègue au prince Joseph.

Biennais taisait payer à l'Empereur la paire de boucles de souliers en or, 563 francs.

*N° 7. — Six paires de boucles de jarretières en or.*

Dans l'*Inventaire* du 16 avril 1821. Troisième boîte : [Une paire de boucles de jarretières.](#)

Léguée à son fils.

Dans l'*État du mobilier*, en outre : [Une paire de boucles à jarretières.](#)

L'Empereur la lègue au prince Lucien.

Biennais faisait payer la boucle de jarretière en or, chape en or, 29 francs ; chape en acier, la paire, 33 francs.

*N° 8. — Deux paires de boucles de col en or.*

Dans l'*Inventaire* du 16 avril 1821. Troisième boîte. [Une paire de boucles de col, en or.](#)

Léguée à son fils.

Dans l'*État du mobilier*, en outre : [Une boucle de col.](#)

L'Empereur la lègue au prince Jérôme.

*N° 9. — Une agrafe en diamants.*

Ne se retrouve pas en 1821.

*N° 10. — Trois montres en or à répétition.*

A Sainte-Hélène, l'Empereur n'avait plus que deux montres, ainsi désignées, dans l'*Inventaire* du 16 avril :

Deux montres de l'Empereur en or, l'une ayant une chaîne de cheveux de l'Impératrice, Marie-Louise, un petit cachet avec une N couronnée ; l'autre, sans chaîne ni cachet.

L'Empereur les lègue à son fils et ordonne que Marchand fera faire à Paris une chaîne de ses cheveux pour la seconde montre.

Le 1er janvier 1819, l'Empereur avait donné, au Grand-Maréchal Bertrand, une de ses montres en or, en lui disant : [Tenez, Bertrand, elle sonnait deux heures de la nuit à Rivoli, quand je donnai ordre à Joubert d'attaquer.](#)

En quittant l'Ile d'Elbe, au moment où Marchand dressait l'inventaire des objets qu'il laissait à Madame Mère, l'Empereur, trouvant sous sa main une montre de Lapine, semblable à celle qu'il portait : [Prends cette montre, dit-il, je te la donne. Elle date de mon Consulat.](#) A cette montre était attachée une chaîne en or et une clef.

C'était cette montre que M. Marchand avait offerte au Musée des Souverains, où elle figurait sous le n°382. M. Barbet de Jouy n'en a malheureusement pas donné la description.

On ne trouve, se rapportant aux montres, que l'indication des réparations faites, en février et avril 1806, par Mugnier, aux diverses montres de Sa Majesté, dont une grosse montre de voiture, 336 francs. Il faut noter en passant que si cette montre d'argent que nous croyons assimilée à l'une des deux, du n° 14, est la montre de voiture, réparée par Mugnier, en février et Avril 1806, elle ne saurait

Cire, comme le dit Marchand, le réveil-matin du Grand Frédéric. Pourtant dans l'Inventaire de hies effets que Marchand doit garder pour remettre à mon fils, l'Empereur dit bien : **Mon réveil-matin. C'est le réveil-matin de Frédéric II, que j'ai pris à Postdam** (dans la boîte n° 3), et il ne se trouve, dans l'inventaire de la boîte, aucune autre montre d'argent que celle-ci.

*N° 11 — Une montre à quatre cadrans.*

*Inventaire* en 1814 : donné à Murat à Smolensk, le 10 novembre 1812.

*N° 12. — Trois chaînes de montre en or.*

Voir ci-dessus, n° 10, pour une de ces chaînes.

*N° 13 — Quatre clefs de montre.*

Voir ci-dessus, n° 10 :

*N° 14. — Deux montres en argent à sonnerie.*

*Inventaire* du 16 avril 1821. **Une grosse montre d'argent, cette montre se mettait dans la voiture de l'Empereur en campagne. La clef est attachée par une chaîne d'or.** Cette montre est léguée, par l'Empereur, à son fils. Elle a été donnée au prince Victor Napoléon, par le duc de Padoue qui la tenait de son père.

Marchand ajoute à la note dictée par l'Empereur : **C'est le réveil-matin du Grand Frédéric.** Cette assertion se trouve en contradiction avec la note ci-dessus, n° 10.

L'autre montre ne se retrouve pas en 1821.

*N° 15. — Trois flacons de chasse en argent.*

*État du mobilier*, 5 mai 1821. **Trois flacons à eau-de-vie, dont deux en argent et un en vermeil.**

État dressé, par Marchand, pour le Roi de Rome : **Deux flacons à eau-de-vie, en argent, que portait le chasseur en campagne et un autre en chagrin vert. Ce dernier flacon porté sur l'état : flacon en vermeil, n'a de vermeil que l'anneau. Le corps du flacon est en maroquin vert. Il est resté aux mains de M. de Montholon.**

Légués à son fils.

*N° 16. — Douze paires d'éperons en argent.*

Au 5 mai 1821, il ne restait à l'Empereur que trois paires d'éperons en argent. Une paire fut mise à ses bottes, dans le cercueil, deux légués à son fils, un éperon isolé échut, dans le partage, à Marchand. L'Empereur avait quatre paires d'éperons en arrivant à Sainte-Hélène, mais il en avait donné une paire à Las-Cases, le 10 janvier 1816 ; les éperons qui lui avaient servi dans la campagne de Dresde et dans celle de Paris : **Tenez, mon cher, lui dit-il, voilà pour vous, ils m'ont servi à Champaubert.** Un de ces éperons, donné par M. le baron E. de Las Cases à J.-B. Lousada, jun esq. figurait au Musée des Souverains, sous le n° 208. Il mesurait 0,110 de long et 0,070 d'ouverture.

La paire d'éperons fournie par Biennais coûtait 54 francs.

*N° 17. — Deux étuis de ciseaux en vermeil.*

Ne se retrouvent pas en 1821.

*N° 18. — Quatre petites lorgnettes.*

*Inventaire* du 16 avril 1821 : 1° Deuxième boîte des tabatières : Deux petites lunettes dont se servait l'Empereur aux armées.

2° Troisième boîte. Une petite lorgnette du nombre de celles dont se servait l'Empereur aux armées.

Léguées à son fils.

*État du mobilier*, 5 mai. En dehors de ces trois petites lorgnettes inventoriées avec les tabatières : Une petite lorgnette attribuée, dans le partage, au comte Montholon.

Ces lunettes peuvent être celles qui furent fournies par Lerebours, en septembre et octobre 1806 : Deux lunettes en vermeil de 21 lignes, à tirages, coûtant 440 francs ; deux lunettes de 18 lignes, coûtant 360 francs.

N° 19. — Deux tuyaux de pipes en bois de jasmin avec bout d'ambre.

Ne se retrouvent pas dans les inventaires de Sainte-Hélène.

N° 20. — Deux pièces d'étoffe de Perse.

*État du mobilier*, 5 mai : Deux pièces de drap d'or de Constantinople. Point de désignation d'attribution dans le partage des effets.

N° 21. — Quatre tapis de Turquie.

L'Empereur a sans doute disposé de deux de ces tapis : il ne se souvient, en tout cas, que de deux, qui sont déposés, à Paris, chez le comte de Turenne et qu'il lègue, l'un à la Reine de Naples, l'autre à la Reine Hortense.

## D. — Objets divers

N° 1. — Deux grands nécessaires un vermeil.

L'un de ces nécessaires est nécessairement celui que l'Empereur lègue à son fils et qu'il désigne en ces termes : Mon nécessaire d'or, celui qui m'a servi le matin d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, de l'Ile Lobau, de la Moskowa, de Montmirail ; sous ce point de vue, je désire qu'il soit précieux à mon fils. (Le comte Bertrand en est dépositaire depuis 1814.)

Ce nécessaire renferme trois séries d'objets : 1° Objets pour le travail du cabinet, au nombre de seize.

2° Objets pour la toilette, au nombre de quarante-neuf.

3° Objets pour la bouche, au nombre de quarante-quatre.

On n'a point le prix qu'il a été payé à Biennais : certains des objets qui le composent sont marqués d'un B, ce qui prouve qu'ils ont été achetés antérieurement à l'Empire. La plus grande partie des objets portent pourtant les armes impériales, mais, si l'Empereur, comme il le dit, s'en est servi pendant la campagne de l'an XIV, c'est tout au début de l'an XIII qu'il l'a fait compléter, et la facture n'a point été encore retrouvée. Toutefois, on peut s'en faire une idée si l'on se souvient qu'un nécessaire acheté par l'Empereur, au retour d'Espagne, en 1809, et composé seulement de soixante-huit pièces, dont dix-neuf pour la bouche, a été payé à Biennais 4 062 francs.

Ce nécessaire, avant d'arriver au Musée de la ville de Paris, où il est aujourd'hui conservé, cul toute une histoire. Voici ce que raconte le Grand-maréchal : En avril 1814, l'Empereur avait chargé M. de Turenne, maître de sa garde-robe, d'examiner ses nécessaires et d'en choisir un dont il voulait me faire présent. M. de de Turenne proposa à Sa Majesté de me donner son grand nécessaire qui était peu portatif. L'Empereur m'en fit gracieusement cadeau. En 1815, à Rochefort, lorsqu'il avait dit qu'il lui serait agréable que je fisse venir son grand nécessaire des batailles, et qu'il m'en paierait la valeur. Je répondis que je le ferais venir très volontiers, puisque telle était sa volonté, mais que j'attachais trop de prix à ce beau présent pour renoncer à en être propriétaire. L'Empereur, animé dans ses derniers moments du désir d'environner son fils de tous les souvenirs qui pouvaient lui rappeler la gloire de son père, exprima l'intention que ce meuble fût joint à tous les autres objets qu'il laissait à son unique descendant légitime. Après la mort du Roi de Rome, le Grand, maréchal considéra que le nécessaire, — et, bien plus, les armes de l'Empereur ! — étaient devenues sa propriété personnelle. Il disposa des armes et du nécessaire au mépris des droits incontestables de la famille de Napoléon, et, malgré les protestations du Roi Joseph, il remit, le 4 juin 1840, les armes de l'Empereur à Louis-Philippe et fit, le même jour, don du nécessaire à la ville de Paris.

Ce nécessaire fut déposé, en 1853, au Musée des Souverains, tout en restant la propriété de la ville et, après que le Musée des Souverains eut fait place au Musée Thiers, il fut restitué à la ville, et fit partie du Musée Carnavalet.

J'ignore la destinée du second grand service en vermeil. Un fut acheté à Biennais, en janvier 1809 ; les pièces sont contenues dans un coffre en acajou massif, à portant incrusté, avec serrure en trèfle. Tous les objets sont en argent vermeille ; ils sont d'ailleurs fort simples d'ornementation et la seule pièce où la ciselure semble jouer un rôle est le plateau pour le déjeuner, avec bordure à aigles et couronnes. Les autres pièces, quoique fort bien exécutés, ne sortent point du courant de la fabrication de Biennais et ne se distinguent que par les armoiries impériales dont elles sont timbrées. Ce nécessaire coûte 4.062 francs. Mais sur la même facture de Biennais on trouve celle indication : *Mis en état le grand nécessaire, le nécessaire de vermeil, deux petits nécessaires de portemanteau.* Donc, le nécessaire de vermeil existait avant 1809, et ce n'est point celui qui a été fourni à cette date.

*N° 2. — Trois grands nécessaires en argent.*

Un de ces nécessaires est vraisemblablement celui que l'Empereur désigne sous le n° 4 du § III de l'État A : *Mon nécessaire de toilette* et dans l'*Inventaire* des effets que Marchand doit remettre au Roi de Rome : *Mon nécessaire d'argent, celui qui est sur ma table garni de tous ses ustensiles, rasoirs, etc.* Marchand ajoute cette note : *Plusieurs pièces manquent à ce nécessaire dont l'Empereur, depuis longtemps, ne se servait pas à Paris. La boîte, qui contient le cœur de l'Empereur, enfermée dans le tombeau, appartient à ce nécessaire. Ce nécessaire est légué par Napoléon à son fils.*

On trouve deux grands nécessaires d'argent que l'Empereur achète postérieurement à 1809, l'un de 1.200 francs, l'autre, bien plus complet, de 3.730 francs 94 centimes, mais, à défaut de renseignements détaillés sur le nécessaire légué par l'Empereur à son fils, il serait hasardeux de tenter une assimilation.

*N° 3. — Sept petits nécessaires de portemanteau.*

Il ne se trouve, dans l'*Inventaire* du 5 mai, aucune indication relativement à ces nécessaires de portemanteau et il est certain qu'il ne se trouvait aucune boîte de ce genre à Sainte-Hélène. Pourtant le nombre en était singulièrement multiplié : l'Empereur en a acheté plus de douze en très peu d'années. Chacun coûte 400 francs (un seul 450). Ce genre de nécessaire est du type courant, avec double fond pour les flacons et les boîtes à éponges, etc., et tablette supérieure pour la coutellerie, réduite à très peu d'objets. Le Prince Victor-Napoléon possède le compartiment supérieur d'un nécessaire de ce type ; il le tient du duc de Padoue, mais celui-ci faisait erreur lorsqu'il pensait que ce nécessaire avait servi à l'Empereur à Sainte-Hélène. On peut en voir la reproduction dans le *Figaro Illustré* du mois d'avril 1890.

N° 4. — *Un nécessaire contenant un déjeuner complet.*

Ne se retrouve pas dans l'*Inventaire* de 1821.

N° 5. — *Deux bidets en vermeil.*

*État du mobilier*, 5 mai 1821 : [Un bidet et une seringue en vermeil](#). L'Empereur lègue expressément à son fils son bidet de vermeil, mais dans l'État, dressé par Marchand, des effets dont il est dépositaire, on trouve seulement : [Un bidet, la cuvette en plaqué et la seringue en vermeil](#).

En août et septembre 1808, Biennais fournit : un bidet en argent vermeil, la seringue et ses canons, la cuvette, la boîte à éponge, le tout en argent doré, deux flacons en cristal taillé à diamants et les armes gravées sur toutes les pièces : 1.904 francs. Le coffre d'acajou avec ornements de cuivre incrustés, serrure et sabots dorés et l'étui en peau de vache doublée en serge, 452 francs.

Je ne trouve point de fourniture du second.

N° 6. — *Un bidet en argent.*

*État du mobilier*, 5 mai 1821 : [Deux bidets ordinaires avec cuvettes en plaqué](#), attribués un à Montholon et un à Marchand.

En janvier 1809, Biennais remet à neuf le bidet en argent et son coffre : 60 francs.

N° 7. — *Un bidet en étain.*

Peut-être le second bidet à cuvette en plaqué ci-dessus.

En janvier 1809, fourni par Biennais, un bidet en acajou, cuvette argentée, seringue en étain fin, compartiments en peau. 300 francs.

N° 8. — *Une seringue en argent.*

*État du mobilier*, 5 mai 1821 : deux seringues d'argent.

N° 9. — *Trois pots de nuit en vermeil.*

*État du mobilier*, 5 mai 1821 : [Un pot de chambre en vermeil](#). L'Empereur lègue à son fils : [Mes tables de nuit, celles qui me servaient en France](#). Marchand, dans l'État des effets dont il est dépositaire, signale : [Deux tables de nuit de campagne avec accessoires](#).

En 1806, Biennais fournit un pot de chambre en argent vermeil de 501 francs ; en 1809, un pot de chambre en argent vermeil avec les armes de 424 fr. 40 centimes.

N° 10. — *Une seringue en argent. (Voir n° 8.)*

N° 11. — *Une bassinoire en argent.*

Ne se retrouve pas en 1821.

N° 12. — *Deux bassinoires en cuivre.*

Ne se retrouvent pas en 1821.

N° 13. — *Deux lampes de nuit en argent.*

Ne se retrouvent pas en 1821.

N° 14. — *Deux cassolettes en vermeil pour les parfums.*

*État du mobilier*, 5 mai 1821 : [Une cassolette en vermeil.](#)

Léguée par l'Empereur à son fils.

N° 15. — *Une cassolette en argent pour les parfums.*

Ne se retrouve pas en 1821.

N° 16. — *Quatre boîtes à rasoirs.*

Biennais répare, en 1809, deux boîtes à six rasoirs chacune et les double en velours vert — de même pour deux boîtes à douze rasoirs — ce qui fait bien les quatre boîtes en question.

D'autre part, en 1821, il se trouve dans l'État du mobilier une boîte de rasoirs qui est partagée entre Marchand et Montholon.

N° 17. — *Trois grandes boîtes à tabac fermant à clef.*

L'Empereur lègue à son fils : [Une petite boîte pleine de son tabac](#) et Marchand précise : [Une petite boîte en acajou contenant du tabac.](#) Est-ce l'une de ces boîtes ?

N° 18. — *Une boîte en chêne pour le tabac contenant 12 kilogrammes.*

Non retrouvée en 1821.

N° 19. — *Quatre rondins en étain pour le tabac.*

Le 30 mars 1809, Boicervoise, potier d'étain, a fourni cinq boîtes en étain garnies de leurs bouchons et clés à vis, coûtant ensemble 54 francs et contenant 3 kilos 250 grammes de tabac.

N° 20. — *Une boîte en acajou pour le bois d'aloès.*

Non retrouvée en 1821.

N° 21. — *Deux sacs de maroquins pour le bois d'aloès.*

Non retrouvés en 1821.

Le bois d'aloès coûtait 72 francs l'once et était fourni par Biennais. L'Empereur en faisait une grande consommation dans les cassolettes à parfum.